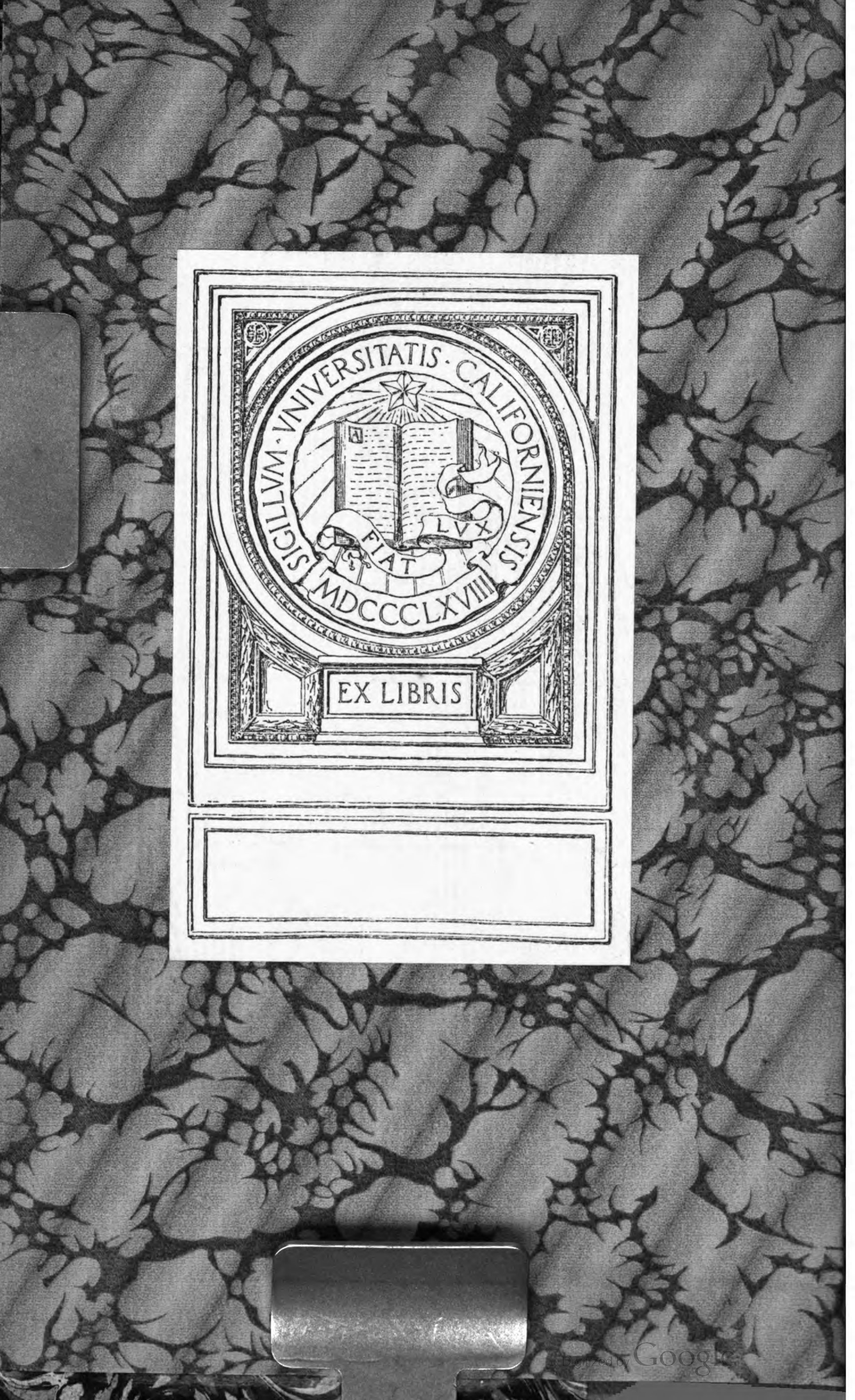
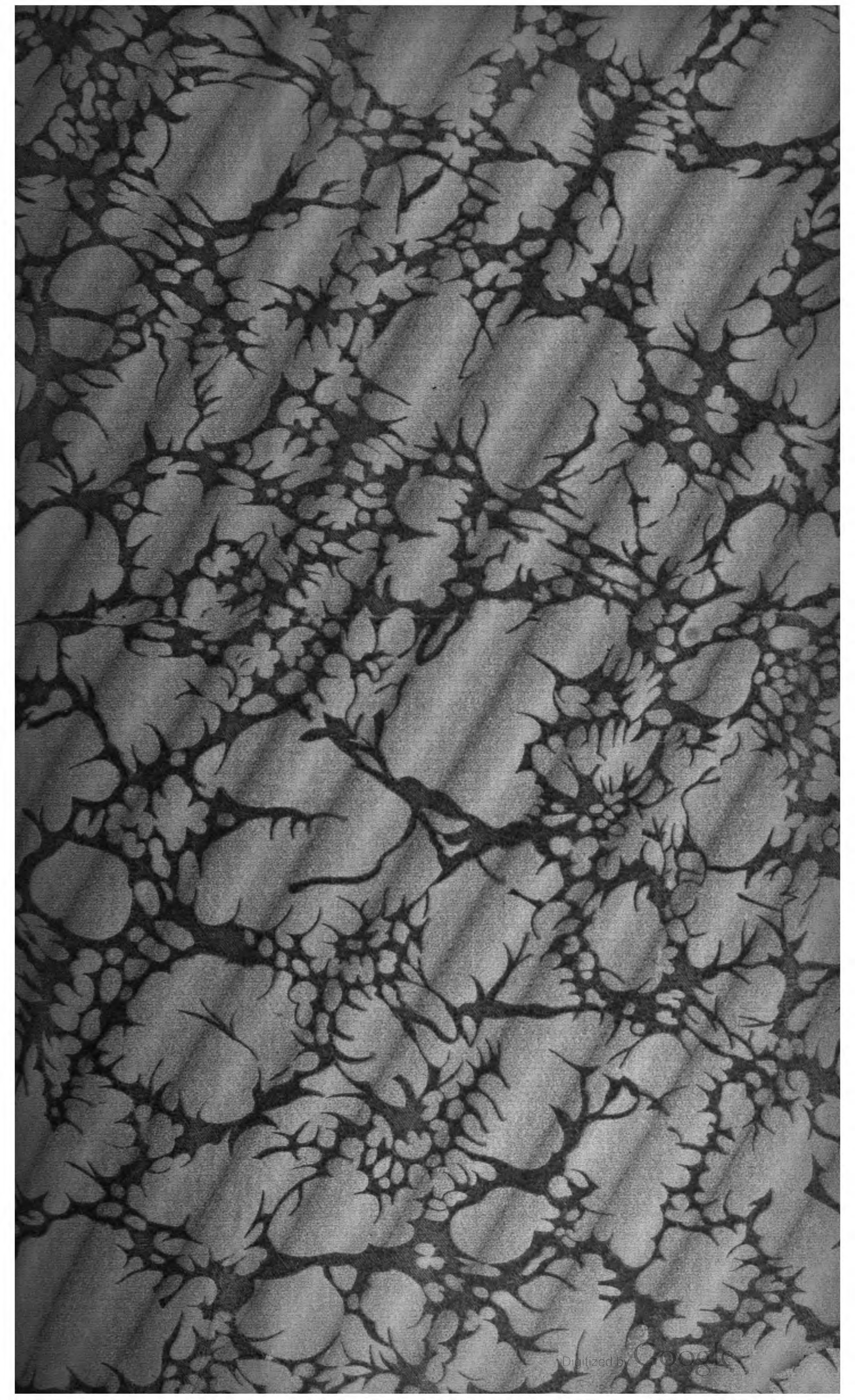


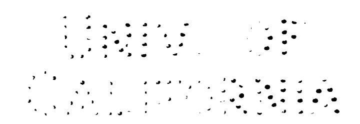

SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS



MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN



MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

CHEZ F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2 ET 4

—

1881

CONCOURS.

I.

PRIX LE SAUVAGE.

Sujet :

De la Mydriase, de ses caractères, de ses causes, de son traitement.

Ce prix est de QUINZE CENTS francs.

II.

PRIX DAN DE LA VAUTERIE.

Sujet :

De la dégénérescence graisseuse du cœur.

Ce prix est de MILLE francs.

III.

PRIX LAIR.

Sujet :

LA POÉSIE FRANÇAISE EN NORMANDIE AU XVe ET AU XVIe SIÈCLE.

Le travail demandé ne doit pas excéder 300 pages (texte des Mémoires de l'Académie).

Ce prix est de MILLE francs.

Les concurrents devront envoyer leurs mémoires avant le 31 décembre 1882 à M. le Président de l'Académie.



RÉUNION DES SOCIÉTÉS SAVANTES A PARIS

EN AVRIL 1882.

Parmi les changements introduits dans l'organisation du Comité des travaux historiques, changements qui ont sensiblement modifié celle du Congrès des délégués que les Sociétés savantes de province envoient chaque année à la Sorbonne, il en est un sur lequel le Secrétaire croit devoir appeler d'une façon toute spéciale l'attention des membres de la Compagnie.

On a pensé que les réunions annuelles « pour« raient présenter plus d'intérêt et aboutir à des « résultats plus efficaces, si une place était mé« nagée pour l'examen des problèmes historiques, « philologiques et archéologiques, dont la solution « est encore incertaine, et qui auraient d'avance « été mis à l'ordre du jour, pour que chacun pût « soutenir son opinion et produire les arguments « favorables à sa thèse ou réfuter les objections « contraires (1). »

Une Commission, nommée par les délégués présents aux séances du mois d'avril 1881, a proposé les sujets suivants pour le congrès de 1882 :

1° Faire connaître les récentes découvertes de monnaies gauloises;

2° Étudier les questions relatives aux camps à murs vitrifiés; s'attacher principalement à en déterminer la date;

(1) Léopold Delisle, *Discours d'ouverture de la Section d'Histoire.*

3° Déterminer, en s'appuyant sur les inscriptions, les caractères de la sculpture de figures et d'ornements dans les monuments romains du midi de la Gaule;

4° Signaler et expliquer les inscriptions de l'antiquité trouvées en France dans ces dernières années;

5° Signaler et expliquer les inscriptions du moyen âge trouvées en France dans ces dernières années;

6° Quels sont les monuments et les produits de l'art ou de l'industrie, principalement ceux dont la date est certaine, qui peuvent servir à fixer les caractères de l'art mérovingien et de l'art carlovingien;

7° Signaler les caractères de l'architecture française du XIe siècle, d'après les monuments dont la date peut être fixée à l'aide de textes contemporains;

8° Faire connaître les systèmes d'après lesquels a été fixé le commencement de l'année, au moyen âge, dans les différentes régions de la France;

9° Faire connaître, d'après des documents authentiques, l'origine, l'objet et le développement des pèlerinages antérieurs au XVIe siècle;

10° Faire connaître l'organisation des corporations de métiers en France avant le XVIe siècle;

11° Étudier les procès-verbaux des réformateurs des coutumes au XVe et au XVIe siècle; y rechercher l'état de la législation et les progrès déjà réalisés à l'époque où ont pris fin les guerres avec les Anglais. — Dresser, d'après ces procès-verbaux, la statistique des bénéfices ecclésiastiques et des seigneurs laïques existant au XVIe siècle;

12° Mettre en lumière les documents historiques qui font connaître l'état de l'instruction primaire en France avant 1789;

13° Signaler et apprécier les documents relatifs aux assemblées provinciales du temps de Louis XVI, qui n'ont pas encore été mis en œuvre par les historiens;

14° Exposer, d'après les textes et les monuments, l'état de l'imagerie populaire en France, antérieurement à la fin du XVIIIe siècle;

15° État des bibliothèques publiques et des musées d'antiquités dans les départements. — Mesures prises pour que ces établissements contribuent aussi efficacement que possible au développement des travaux historiques et archéologiques.

Le Secrétaire,

ARMAND GASTÉ.

MÉMOIRES

NOTICE

SUR

LA VIE ET LES TRAVAUX

DE M. GAUGAIN

MEMBRE DE L'ACADÉMIE NATIONALE DE CAEN

Par M. Th. DU MONCEL

Membre de l'Institut

Parmi les savants, il en est dont les travaux n'ont fait faire à la science aucun progrès notable; mais par leurs manières insinuantes, par leur caractère sympathique, par les ingénieux moyens d'une tactique habile, ils sont parvenus à une célébrité retentissante qui, toutefois, n'eut qu'un temps et n'est pas la gloire. Leur vanité en a tiré profit pendant leur vie, mais peu de temps après leur mort, leur souvenir s'est effacé, tout est fini pour eux.

Il est d'autres savants plus modestes qui, sans songer aux avantages d'une renommée éphémère, aiment la science pour elle-même, lui consacrent leurs veilles dans la solitude, l'enrichissent par de fécondes découvertes, ne demandent rien au monde et que le monde ignore. Ceux-ci, quand on les découvre, conquièrent bientôt l'estime, grandissent dans l'opinion, et, passionnés pour un

labeur qui révèle des secrets de la nature, ils ont un nom durable : leur mémoire ne saurait périr.

Ohm, l'immortel auteur des lois qui portent son nom, appartient à cette classe de génies inconnus ou méconnus de leur vivant: sa réputation date de sa mort. Combien d'entre ces grands hommes ont payé leur désintéressement par les angoisses de l'indigence! Combien furent entravés dans leur essor par les mensonges et les intrigues de la jalousie! Combien, qui méritaient les récompenses et les honneurs, n'ont trouvé chez leurs contemporains que l'injustice et que l'ingratitude! Un ancien donne ce conseil : *Age quod agis;* ils le suivent; mais ne faudrait-il pas leur dire encore : « Apprenez à faire valoir ce que vous avez fait. » Le savoir-faire joue un si grand rôle dans le succès!

M. Gaugain appartenait jusqu'à un certain point à cette dernière classe de savants. Peu de physiciens modernes ont plus produit, et produit de meilleurs travaux, et, bien qu'encouragé par l'Académie des Sciences et par certains physiciens, il n'a pu obtenir aucune position scientifique dans les administrations de l'État, ni même une décoration que personne n'avait plus méritée que lui. Il est mort dans une position plus que modeste, qui aurait pu même être terrible, sans le secours que lui a prêté dans ces dernières années l'Académie des Sciences, en lui conférant le prix Gegner à sept reprises différentes (de 1872 à 1879).

M. Gaugain, dont je m'honore d'avoir été

l'ami et dont j'ai suivi pas à pas les travaux, était un travailleur infatigable, qui mettait littéralement en application ce vers de Lucain :

Nil actum reputans si quid superesset agendum.

Et, en effet, il ne croyait s'être occupé d'une question qu'après l'avoir complètement approfondie; il n'en dormait pas, et il y consacrait toutes les heures dont sa mauvaise santé lui permettait de disposer. Il fut, je dois le dire, et c'est même le seul véritable encouragement qu'il ait reçu, secondé par sa fille, qui a été pour lui un aide de tous les instants et un préparateur habile; pour ceux qui l'ont connu, c'était un spectacle véritablement touchant de voir ce père et cette fille montrer, avec des appareils grossiers qu'ils avaient construits eux-mêmes, ces phénomènes importants qui ont conduit à modifier complètement les idées qu'on se faisait alors sur la propagation de l'électricité, phénomènes qui, en montrant la justesse des vues théoriques d'Ohm, faisaient en même temps, aux yeux des vrais savants, la réputation de ces deux hommes si bien faits pour se comprendre, et dont la destinée avait bien des points communs.

Comment se fait-il qu'un homme de cette valeur soit demeuré inconnu dans son propre pays?... Cette question pourrait être faite souvent pour les hommes de science; car, indépendamment des raisons qui ont donné naissance au proverbe :

Nul n'est prophète en son pays, il faut, pour apprécier un homme à sa juste valeur, qu'on puisse le comprendre; or, la science non vulgarisée n'est pas à la portée de tout le monde, surtout en province, et comme les hommes de science ne sont pas mondains, qu'ils se produisent peu et parlent rarement du sujet de leurs études, sachant qu'ils ne seraient pas compris, le public ne peut juger les savants que par ouï-dire, à moins qu'ils n'aient une grande position scientifique ou ne découvrent une application scientifique dont la réalisation matérielle soit utile ou curieuse. C'est ainsi qu'Édison, qui est loin d'être un savant, s'est fait une réputation, alors que tant d'autres, d'une valeur infiniment plus grande, ne sont même pas connus. Or, M. Gaugain ne s'occupait guère que de science pure, et, comme je le disais, la science pure n'intéresse pas le public en général. Voilà pourquoi nous possédions dans notre département du Calvados un savant des plus distingués sans qu'on s'en doutât. Mais, revenons à la vie si bien employée de notre savant compatriote.

M. Gaugain (Jean-Mothée) (1) est né le 6 février 1811, à Sully, petit village situé à deux kilomètres de Bayeux. Il n'avait que trois ans lorsqu'il perdit son père, qui était officier de santé. Sa mère, fille et sœur de cultivateurs, avait espéré faire de ses deux fils des fermiers; mais elle ne tarda pas à s'apercevoir que l'aîné, Jean-Mothée, avait d'autres

(1) Le nom étrange de *Mothée*, donné à M. Gaugain, est

goûts ; sa faible constitution ne lui eût pas permis, d'ailleurs, de se livrer aux rudes travaux des champs. On le confia donc tout enfant à une sœur de son père, vieille demoiselle habitant Bayeux.

Son goût et son aptitude pour les sciences exactes, et surtout la physique, se manifestèrent

dû à une circonstance assez bizarre que nous croyons devoir rapporter, car elle offre un côté typique qui pourra intéresser le lecteur.

La marraine de M. Gaugain, choisie longtemps à l'avance, avait une foi des plus naïves : elle avait décidé que si l'enfant à naître était un garçon, elle le nommerait Timothée, parce que saint Thimothée était le disciple bien-aimé de saint Paul. Elle n'avait pas voulu l'appeler Paul, parce que ce nom étant porté par un grand nombre de personnes, elle pensait que saint Paul devait être trop occupé. Elle s'était dit d'ailleurs que si son filleul se trouvait exposé dans le cours de sa vie à quelque grand péril dont le crédit de saint Thimothée seul ne pût le tirer, il appellerait à son aide son ancien maître, et qu'alors tout danger serait conjuré. Comme elle avait exposé souvent à son filleul les raisons qui l'avaient guidée dans le choix du nom de Timothée, M. Gaugain fut très-étonné lorsque, à l'âge de dix-sept ans, ayant besoin de son acte de naissance pour le concours général, il y découvrit qu'il s'appelait Mothée. Il demanda des explications, et il apprit que le maire de la commune où il était né, en l'inscrivant sur les registres de l'état civil sous le nom de Mothée, avait cru que Thimothée voulait dire *p'tit Mothée*, et qu'il était inutile d'accompagner son nom de l'épithète *petit*, puisqu'un enfant qui vient de naître est forcément petit. C'était un malin que ce maire-là !... Quoi qu'il en fût, M. Gaugain ne jugea pas nécessaire de recourir à un jugement pour rectifier son nom, et il continua à s'appeler Mothée.

dès ses premières années. A huit ans, il rêvait la possession d'une machine électrique, et comme ses ressources ne lui permettaient pas de songer à en acheter une, il résolut de la construire lui-même. Deux ans plus tard, il avait réuni tous les éléments nécessaires à cette construction, et une des grandes joies de sa vie, joie immense, a été causée par la première étincelle qu'il fit jaillir de cette machine informe, il est vrai, mais pouvant donner le résultat qu'il attendait.

Ayant terminé ses études au collége de Bayeux, à l'âge de quatorze ans, il suivit pendant deux ans les cours de la Faculté de Caen, puis partit pour Paris, appelé par le chef de l'institution Hallays-Dabot, qui était, comme beaucoup de maîtres de pension, à la recherche des élèves capables de faire honneur à sa maison, et M. Gaugain justifia pleinement la confiance de son maître.

Ayant suivi les cours de rhétorique et de philosophie du collége Henry IV, il eut plusieurs prix au concours général et entre autres le premier prix de physique.

Il passa ses examens pour l'École polytechnique les premiers jours d'août 1830, et fut reçu le treizième. Très-peu de temps après son entrée à l'école, il fut nommé à l'unanimité *caissier* de la promotion.

Depuis quelques années l'État payait la pension des élèves reçus à l'École polytechnique, qui ne pouvaient le faire eux-mêmes ; mais, en 1830, les élèves riches ou simplement aisés payaient pour

leurs camarades. Les élèves qui étaient dans l'impossibilité de se procurer le prix de la pension allaient trouver les caissiers (il y en avait deux par promotion) et leur faisaient connaître la somme dont ils avaient besoin. Ceux-ci admettaient sans enquête les déclarations de leurs camarades, et prévenaient par une circulaire les élèves de la somme que chacun aurait à verser entre leurs mains. Ces versements se faisaient secrètement, et la remise aux élèves peu fortunés, plus secrètement encore, ce qui n'était pas toujours chose aisée. Les caissiers seuls connaissaient les élèves pour lesquels l'école payait, car ces derniers se présentaient, comme leurs camarades, pour verser à la caisse de l'administration le montant du prix de la pension.

Les caissiers étant nommés à l'élection par leur promotion, ceux qui étaient investis de ces fonctions avaient l'entière confiance de leurs camarades, et étaient leurs mandataires désignés chaque fois que l'école voulait se faire représenter. Pendant les deux années que M. Gaugain passa à l'école, il eut souvent à intervenir en cette qualité, soit auprès de l'autorité, soit auprès du peuple qui, à chaque émeute, envahissait l'école, et venait sommer les vainqueurs de juillet de se mettre à sa tête, oubliant que les élèves de 1831 et 1832 n'étaient plus les mêmes que ceux de 1830.

Malgré le trouble apporté dans les études par la politique, M. Gaugain était, d'après toutes les notes des deux années, l'un des premiers de sa pro-

motion, et il y avait lieu d'espérer que les examens de fin d'année ne changeraient pas sa situation, quand le licenciement survenu à la suite de l'enterrement du général Lamark vint briser sa carrière.

L'enterrement eut lieu, comme on le sait, un mercredi; l'autorité redoutant une manifestation, crut devoir interdire au dernier moment la sortie réglementaire. Toute l'école, à l'exception d'une cinquantaine d'élèves, qui étaient toujours restés étrangers à la politique, résolut de répondre à l'invitation de la famille du général, et de sortir malgré l'interdiction. Après avoir vainement essayé d'user de son influence sur ses camarades pour les retenir, M. Gaugain ne crut pas devoir rester, il sortit avec eux. Le lendemain il était licencié avec presque toute l'école. Deux mois après, on permettait aux élèves licenciés de passer les examens de fin d'année, mais à la condition que, quel que fût leur rang, ils seraient militaires. Cette clause n'atteignait qu'un très-petit nombre d'élèves. De ce nombre était M. Gaugain dont la santé et les goûts ne lui permettaient pas de prendre cette carrière. On sait que les emplois dans les services civils furent alors presque entièrement réservés aux élèves qui étaient restés à l'école lors de ce fameux enterrement.

Au sortir de l'école, M. Gaugain entra dans l'industrie, et de 1832 à 1849, il dirigea divers établissements métallurgiques, tant en France qu'en Belgique; mais le mauvais état de sa santé,

qui avait interrompu déjà une fois sa carrière, le poursuivit encore et le força à se retirer. L'amour de la science, qui le possédait depuis longtemps, n'était pas non plus resté étranger à cette résolution, et à la vue des découvertes merveilleuses qui avaient accompagné l'installation de la télégraphie électrique que l'on venait d'inaugurer en France, il voulut se vouer exclusivement à la science électrique qu'il se mit à étudier avec acharnement pendant deux ans, pour être à peu près au courant de ce qui s'était fait dans cette branche si importante de la physique, et il vint, en 1851, s'établir à Paris pour laisser un libre cours à son goût prédominant. En 1853, il envoyait à l'Académie des Sciences son premier mémoire, et à partir de ce moment, il ne se passa pas d'année que l'Académie, dans les comptes-rendus de ses séances, n'eût inséré de lui plusieurs mémoires importants. Nous allons passer en revue ces différents travaux; mais disons tout de suite, pour compléter l'histoire de la vie de ce brave pionnier de la science, que s'il a rencontré dans sa carrière quelque indifférence de la part de certaines coteries scientifiques, il a été porté très-haut dans l'estime et la considération des hommes supérieurs. Il était l'ami de MM. Becquerel, Foucault, Verdet, Blavier, Mascart, Gavarret, et de plusieurs fonctionnaires de l'administration des lignes télégraphiques. M. Mascart, dans son ouvrage sur l'électricité statique, cite ces travaux presque à chaque page, et moi-même j'ai cherché à le faire

valoir le plus que j'ai pu. Son nom était très-connu à l'étranger, et il fut même nommé membre d'une commission anglaise pour l'examen d'un système de cable électrique. Comment, avec un bagage si considérable, ne fut-il pas nommé membre de l'Institut?... C'est ce que beaucoup de personnes demandent et que peu comprennent; mais il est dans les corps constitués des questions d'opportunité, des engagements antérieurs, des considérations d'intérêt général qui souvent prédominent, et font ajourner bien des nominations qui pourraient paraître parfaitement justifiées aux yeux mêmes de ceux qui s'y prêtent le moins.

Dernièrement, M. Cochery, ministre des postes et des télégraphes, l'avait nommé *conférencier* à l'École supérieure de Télégraphie, ce qui aurait pu mettre un terme à sa position trop modeste et lui permettre de donner plus de développement à ses travaux, en le mettant à même d'avoir des instruments d'observation plus perfectionnés, lorsque, le 8 décembre 1878, il fut frappé, à St-Martin-des-Entrées, près Bayeux, où il habitait pendant l'été, d'une première attaque de paralysie qui mit fin à ses travaux et le cloua sur un lit de souffrances, où une nouvelle attaque l'emporta le 31 mai 1880, dans sa soixante-dixième année. Il est probable que l'activité dévorante de son imagination n'a pas été sans quelque influence sur sa fin prématurée, car voici ce qu'il me faisait écrire par sa fille le 2 octobre 1879 : « Lorsque je suis tombé malade, il y a huit ou dix mois, j'étais en train de

poursuivre mes études sur l'aimantation de l'acier. Quelques-unes de mes recherches étaient presque complètes, et j'avais l'intention d'en publier prochainement les résultats ; mais les médecins m'ayant interdit momentanément tout travail intellectuel, j'ai été obligé de laisser mon travail inachevé, et je ne sais pas si je pourrai jamais le terminer. » L'hiver 1879-1880, si terrible pour tout le monde, en pesant sur lui d'une façon encore plus rigoureuse, a achevé de miner ses forces et l'a sans doute prédisposé à la seconde attaque qui devait l'emporter. C'est ainsi que s'est éteint un de nos savants français les plus distingués, montrant, par son exemple, qu'on peut faire d'importantes découvertes avec des éléments d'investigation plus que primitifs.

Nous allons maintenant passer en revue les différents travaux de M. Gaugain, travaux qu'il avait, du reste, résumés lui-même jusqu'en 1872, dans une brochure autographiée qu'il avait publiée au moment où on l'avait engagé à présenter sa candidature à l'Académie des Sciences. Nous en extrayons les conclusions les plus importantes, et nous y avons joint une étude un peu plus détaillée de ses différents travaux depuis 1872, précisément parce qu'ils n'avaient pas été encore classés ni résumés, et qu'ils sont plus difficiles à comprendre quand on n'est pas au courant des questions se rattachant au magnétisme.

EXAMEN DES TRAVAUX DE M. GAUGAIN.

Les travaux de M. Gaugain se rapportent aux différentes branches de l'électricité, aux forces électro-motrices, à l'induction, à la propagation électrique, à la condensation électrique, au magnétisme et à la télégraphie électrique; mais les plus importants sont ceux qu'il a entrepris sur la propagation électrique, la condensation et le magnétisme. Malheureusement, M. Gaugain, comme les vrais chercheurs, ne s'était guère intéressé dans l'origine aux travaux des autres, et il lui est arrivé quelquefois de refaire ce qui avait été fait et de glaner dans le champ d'autrui, sans qu'il s'en doutât. Il faisait en cela comme Faraday; mais celui-ci avait prévenu d'avance les savants que le temps lui manquait pour savoir si ce qu'il trouvait lui appartenait bien réellement. Toutefois, M. Gaugain, malgré son mérite, n'avait pas la notoriété de Faraday, et quelques rectifications et réclamations de priorité se sont fait entendre; il les a toujours acceptées de bonne grâce quand elles étaient justes, et on en verra bientôt la preuve. Un autre reproche à faire à M. Gaugain, reproche qui pourrait, du reste, être adressé à la plupart des élèves de nos écoles spéciales, c'est qu'il ne prenait en considération que les travaux des sommités de la science et ceux

de quelques savants étrangers, sans s'apercevoir qu'à côté d'eux se trouvaient des travaux plus modestes sans doute, mais également très-importants, qui avaient apporté d'utiles matériaux à l'édifice commun. Il n'aimait pas à faire l'historique des travaux faits avant lui, et trouvait, à ce qu'il paraît, que le temps consacré à ces recherches pouvait être mieux employé par lui à des travaux d'études scientifiques. En revanche, il cherchait à vérifier avec le soin le plus minutieux les déductions admises, et ne craignait pas de les attaquer quand elles présentaient quelque défaut, même quand leurs auteurs occupaient d'importantes positions scientifiques. C'est ce qui indisposa à une certaine époque contre lui certains savants; il avait, d'ailleurs, l'esprit essentiellement juste et philosophique, et il ne croyait une question résolue que quand elle l'était dans ses moindres détails; c'est pourquoi nous le voyons suivre un même travail des années entières, tournant et retournant les expériences jusqu'à complète élucidation des faits.

Le premier travail de M. Gaugain présenté à l'Académie des sciences fut une nouvelle disposition qu'il donna à la boussole des tangentes de M. Pouillet, pour rendre les intensités d'un courant mesurées par cet appareil, exactement proportionnelles aux tangentes des angles de déviation. Dans les autres appareils de ce genre, cette proportionnalité n'existait que pour un petit nombre de degrés, et il fallait faire subir aux chiffres fournis par les expériences des corrections indiquées par une for-

mule assez compliquée. L'appareil de M. Gaugain, dans lequel le cercle du multiplicateur est cylindro-conique et dont l'aiguille est portée sur un pivot dont la position correspond au sommet du cône dont ce multiplicateur est la base, résolvait bien le problème que M. Gaugain s'était proposé, à la condition que la hauteur du cône fût égale au quart du diamètre du multiplicateur. Cependant, il est résulté d'une discussion mathématique assez longue, échangée entre MM. Bravais, Jacobi et Blavier à ce sujet, qu'il fallait encore faire subir aux indications observées une petite correction pour que la proportionnalité fût indiscutable. Cette correction est, du reste, plutôt théorique que réelle (voir les *Annales télégraphiques* de nov.-déc. 1859, p. 565; — de mai-juin, 1860, p. 256).

A la suite de ce travail, M. Gaugain a imaginé une nouvelle disposition d'électroscope *à double condensation* dont il a fait usage dans beaucoup de ses recherches les plus importantes. Cet appareil se compose d'un électroscope à feuilles d'or ordinaire, qui porte un petit condensateur, et d'un autre condensateur à grande surface, complètement distinct du premier. Lorsqu'on veut en faire usage, on commence par charger le grand condensateur au moyen de la source qu'on veut étudier, puis séparant les deux plateaux, on se sert du plateau supérieur pour charger à son tour le petit condensateur de l'électroscope. — Avec ce système, on arrive à augmenter la sensibilité de l'instrument en accumulant un nombre plus ou moins considérable

de charges sur le plateau de l'électroscope (voir les *Comptes-rendus* de l'Académie des sciences, du 20 juin 1853; *Annales de physique et de chimie,* octobre 1856).

Les travaux qui sont venus après ceux que nous venons d'exposer, se rapportent: 1° à une nouvelle classe de couples gazeux, qui a été le sujet de trois notes à l'Académie, présentées les 18 juillet, 17 et 31 octobre 1853. Les conclusions de ces recherches ont été que l'électricité, développée dans ces sortes de couples, ne peut être attribuée ni à la combustion de la flamme dans laquelle les couples sont ordinairement placés, ni à l'action de l'oxygène ou des autres gaz employés sur les métaux servant d'électrodes, et qu'il faut en rechercher l'origine dans une action particulière de l'oxygène sur le verre;

2° A quelques-unes des causes qui peuvent faire varier la force électro-motrice. Il s'était servi dans ce travail, comme moyen de détermination de ces forces, d'une méthode dite *d'opposition* et d'une pile thermo-électrique (bismuth et cuivre), qui a été longtemps attribuée, à tort, à M. Régnault, et qui a été depuis employée par les phycisiens dans beaucoup d'expériences délicates. Les conclusions du travail dont nous parlons sont: que la force électro-motrice de la pile de Wheatstone peut varier du simple au quadruple, suivant la nature du diaphragme employé; que celle de la pile de Daniell peut également varier, mais de quelques unités thermo-électriques seulement, avec la nature et la proportion du sel que ren-

ferme le liquide excitateur, qu'enfin la force électromotrice des couples peut être diminuée lorsqu'on agite le liquide excitateur dans lequel baigne la lame de zinc ou de fer (voir *Comptes-rendus* du 29 mars 1854);

3° Au développement d'électricité qui accompagne la combustion et que M. Gaugain attribue au contact de l'oxygène et du charbon, quand la température est suffisamment élevée (voir *Comptes-rendus* du 10 avril 1854);

4° Au développement d'électricité qui accompagne l'évaporation des dissolutions aqueuses et à l'origine de l'électricité atmosphérique. Ce développement d'électricité serait dû, d'après M. Gaugain, à un frottement analogue à celui qui se manifeste dans la machine d'Armstrong et qui se produirait à la suite du pétillement du liquide, soit entre l'eau et les parois du creuset, soit entre l'eau et les dépôts qui tapissent ces parois, soit entre le vase et les poussières projetées au dehors (voir *Comptes-rendus* du 31 juillet 1854);

5° Aux lois de l'intensité des courants induits. M. Gaugain démontre dans ce travail que les *déviations impulsives,* produites par ces courants sur le galvanomètre, *sont proportionnelles à l'intensité du courant, quand elles ne dépassent pas une trentaine de degrés;* que l'intensité des courants d'induction est en raison inverse de la résistance du circuit; que les actions inductrices qui s'exercent, soit sur une même partie de circuit, soit sur diverses parties d'un même circuit,

s'ajoutent entre elles; que l'intensité du courant induit est proportionnelle à celle de l'inducteur; que cette même intensité est indépendante de la section du fil inducteur et de celle du fil induit; que l'intensité du courant qui se trouve induit latéralement dans un fil enroulé parallèlement avec un autre fil à travers lequel passe le courant inducteur, est plus grande, jusqu'à une certaine limite, que quand les deux fils sont développés en ligne droite (voir *Comptes-rendus* du 20 novembre 1854);

6° Aux phénomènes électriques attribués à l'action simultanée de deux courants égaux et opposés que plusieurs savants, entr'autres Faraday et Masson, ont supposés pouvoir circuler de concert à travers le même conducteur, et qu'il prétend avoir une toute autre origine (voir *Comptes-rendus* du 13 février 1855);

7° A une disposition particulière des électrodes de l'œuf électrique qui permet aux courants induits de haute tension de passer à travers l'œuf, pour une certaine direction, et de se trouver arrêtés pour la direction contraire (voir *Comptes-rendus* du 19 mars 1855 et 7 janvier 1856);

8° A la stratification de la lumière électrique, phénomène dans lequel il suppose les strates formés par une substance matérielle et pesante, et résultant de la combustion d'une vapeur (voir *Comptes-rendus* du 30 avril 1855);

9° A la conductibilité électrique de l'air, considérée par son aptitude à laisser passer la

décharge disruptive. Il démontre que cette sorte de conductibilité augmente à mesure que la tension de l'air diminue, jusqu'à une certaine limite après laquelle elle devient moindre. Ce fait avait été démontré déjà par plusieurs physiciens voir les *Comptes-rendus* du 30 juillet 1855);

10° A des expériences de M. Poggendorff, qui, répétées par lui, ont démontré que les fluides qui possèdent la plus grande conductibilité, dans le sens ordinaire du mot, sont les moins aptes à laisser passer l'étincelle électrique (*Comptes-rendus* du 3 septembre 1855);

11° A la force électro-motrice qui produit les courants secondaires. Il démontre que cette force croît, entre certaines limites, avec la durée de l'électrolysation, et n'atteint quelquefois qu'au bout d'un temps assez long sa valeur maxima. Lorsqu'on fait varier graduellement l'intensité du courant électrolyseur, cette force électro-motrice varie depuis zéro jusqu'à 350 unités thermo-électriques (*Comptes-rendus* du 24 décembre 1855);

12° A la force électro-motrice des piles dans lesquelles on emploie des métaux amalgamés (voir *Comptes-rendus* du 3 mars 1856);

13° A l'électricité des tourmalines. C'est un des travaux les plus étudiés de M. Gaugain, et il a été l'objet de quatre notes à l'Académie, présentées les 30 juin, 10 novembre, 15 décembre 1856 et le 23 mars 1857. M. Gaugain a employé pour ses expériences à cet égard un nouvel appareil, dit *électroscope à décharge*, qu'il a encore utilisé

plus tard dans ses recherches sur la propagation électrique ; c'est un électroscope ordinaire, à feuilles d'or, qui se trouve déchargé par une petite boule mise en communication avec la terre, dès que l'écartement des feuilles d'or dépasse une certaine limite.

A la suite de nombreuses expériences, M. Gaugain est arrivé à conclure que la conductibilité de la tourmaline, nulle à la température ordinaire, croît très-rapidement à mesure que la température s'élève, et devient très-notable à 400 ou 500 degrés ; mais qu'elle conserve une certaine conductibilité quand elle est refroidie, en raison d'une propriété hygrométrique qu'elle a acquise ; on peut détruire, d'ailleurs, cette conductibilité par un lavage à l'eau ordinaire et en mettant la pierre à l'étuve à une température de 150°. Voici, du reste, les conclusions des travaux de M. Gaugain sur ce sujet :

Les tourmalines peuvent constituer les éléments d'une véritable pile qui, étant associés en *quantité*, peuvent fournir une quantité d'électricité précisément égale à la somme des quantités que produiraient, dans les mêmes circonstances, les tourmalines associées si elles agissaient isolément. On peut de cette manière charger un carreau fulminant et avoir des étincelles de 2 à 3 millimètres.

Quand on superpose plusieurs prismes de tourmaline de même section, la quantité d'électricité produite par la pile ainsi formée est simplement égale à celle que fournirait l'un quelconque des prismes employés.

La quantité d'électricité développée par un prisme unique est proportionnelle à sa section et indépendante de sa longueur.

La quantité d'électricité que développe une tourmaline, lorsque la température s'abaisse d'un nombre de degrés déterminé, est indépendante du temps que le refroidissement met à s'opérer; ce qui revient à dire que la vitesse du développement électrique est proportionnelle à la vitesse du refroidissement.

La quantité d'électricité que produit une tourmaline, lorsque la température s'élève d'un nombre de degrés donné, est précisément la même que celle qui résulterait d'un abaissement de température égal.

Après ces travaux, M. Gaugain s'est trouvé conduit à ses belles recherches sur la propagation électrique qui sont un de ses plus beaux titres de gloire, et qui ont occupé tout son temps de 1858 à 1861. Il les a condensées dans quatre longs mémoires insérés dans les *Annales de Physique et de Chimie* de mai et de novembre 1860, d'octobre 1861 et de février 1862.

RECHERCHES SUR LA PROPAGATION ÉLECTRIQUE.

Dans les mémoires dont il vient d'être question, M. Gaugain indique les lois de la propagation électrique à travers les corps médiocrement conducteurs, et part des expériences qu'il dut faire à cette occasion, pour discuter d'une manière plus

sérieuse qu'on ne l'avait fait jusqu'alors, la théorie des courants électriques qu'on ne connaissait, à cette époque, que très-imparfaitement. Pour qu'on puisse se faire une idée de l'importance de ses travaux à ce sujet, je crois devoir rappeler quel était l'état de la science au moment où ces recherches ont été faites.

Bien que Ohm, dès l'année 1826, ait assimilé la propagation de l'électricité, dans un conducteur, à celle de la chaleur dans une barre métallique que l'on chauffe par un bout, et qu'il ait admis, par suite de cette comparaison, deux périodes distinctes dans les transmissions électriques, une *période variable* et une *période permanente*, la plupart des physiciens n'admettaient pas cette manière de voir, et voulaient plutôt rechercher une analogie entre l'électricité et la lumière, ce qui leur avait fait admettre que l'électricité, comme la lumière, avait une *vitesse de propagation;* mais les chiffres discordants obtenus par différents physiciens pour représenter cette vitesse, ébranlèrent un peu les convictions, et lorsque M. Gaugain, à la suite des expériences dont nous avons parlé, eut démontré que l'électricité, comme la chaleur, passait d'abord par une période variable pendant laquelle chaque point du conducteur changeait sans cesse de tension électrique jusqu'à l'entière charge du conducteur, que le temps de cette période variable croissait comme le carré de la résistance du circuit, les physiciens se reportèrent à la théorie d'Ohm, et on eut le mot de l'énigme sur

les chiffres différents représentant la vitesse de l'électricité. Dès lors, les lois d'Ohm, relatives à la propagation pendant la période variable, que l'on avait passées sous silence, furent prises en considération et enseignées dans les cours. Mais ce qui est curieux, c'est qu'à l'époque où M. Gaugain fit ses recherches sur ce sujet, les travaux d'Ohm qui s'y rapportaient, étaient à peu près inconnus en France, et M. Gaugain n'en avait jamais eu connaissance. C'est quand il présenta son travail à l'Académie, qu'il se trouva des physiciens plus au courant des travaux allemands que les autres, qui lui firent remarquer que la période variable de la propagation électrique avait non-seulement été admise par Ohm dès l'origine de ses recherches, mais encore *formulée assez exactement par lui pour qu'on pût en déduire la loi de proportionnalité qu'il avait indiquée.* Un esprit jaloux et étroit se fût fâché de cette revendication; elle fut, au contraire, pour M. Gaugain, une indication heureuse qu'il comptait mettre ultérieurement à profit; et, en effet, à partir de ce moment, il étudia avec la plus scrupuleuse attention tous les travaux d'Ohm, qu'il traduisit en français sans savoir pourtant l'allemand, et qu'il publia en un volume, le seul qu'il ait jamais édité. Chose extraordinaire! Cette traduction, de l'aveu même des Allemands, était supérieure aux originaux par la clarté des expressions, le groupement des documents qu'il dut coordonner pour faire de tous ces mémoires épars un tout homogène. C'est donc grâce à cette cir-

constance, que nous connaissons aujourd'hui en France, dans tous leurs détails, les travaux d'Ohm sur l'électricité.

A l'époque où M. Gaugain commença ses travaux sur la propagation électrique, on ne s'était préoccupé que de la vérification des lois d'Ohm, pendant la période permanente, et ces lois, que M. Pouillet prétendait avoir découvertes, ne nécessitaient, pour être vérifiées, que des conducteurs métalliques. On ignorait si ces lois étaient vraies avec des conducteurs médiocres et avec une source d'électricité statique. M. Gaugain voulut entreprendre, pour ce cas, une vérification expérimentale, et employa comme conducteurs des fils de coton, des rubans de soie, des colonnes d'huile, etc. Au moyen d'une méthode très-ingénieuse qu'il imagina et qui était fondée sur l'emploi des électroscopes dont nous avons précédemment parlé, il put mesurer la valeur des tensions électriques, celle du flux transmis et la durée de transmission de celui-ci. C'est ainsi qu'il put constater qu'avec les médiocres conducteurs il y a deux sortes de conductibilités, l'une *intérieure,* l'autre *extérieure;* que la première, quand le conducteur communiquait à la terre par un bout, était inversement proportionnelle à la longueur du conducteur, et proportionnelle à sa section, et que les tensions électriques étaient régulièrement décroissantes sur le conducteur depuis la source jusqu'à la terre. Quant à la conductibilité extérieure, il trouva que, dans les conditions où il opérait, elle était généralement très-

grande en raison de l'humidité qui recouvrait le conducteur. En résumé, il put reconnaître que les lois d'Ohm, dans la période permanente, étaient applicables aussi bien au cas dans lequel il s'était placé, qu'avec des conducteurs métalliques traversés par un courant voltaïque, à cette différence près, que la charge totale du conducteur devait être considérée comme dépendant alors de la surface extérieure.

Ce sont les recherches qu'il fit à la suite des précédentes, qui le conduisirent à la découverte des lois de la propagation électrique dans sa période variable, lois qui, comme on l'a vu, avaient été formulées par Ohm, sans qu'il en eût connaissance. C'est alors qu'il put reconnaître que la durée de la propagation électrique pouvait être considérée à deux points de vue : soit en examinant le temps nécessaire pour obtenir, en un point donné du conducteur, une tension dont la valeur est fixée, soit en considérant le temps nécessaire pour obtenir en ce point donné une fraction convenue de la tension limite convenant à ce point. Il donna à la durée de la propagation, dans le premier cas, le nom de *durée de propagation absolue*, et celui de *durée de propagation relative* à celle du second cas.

Or, l'expérience le conduisit aux lois suivantes, qui sont maintenant admises partout :

1° Lorsque les dimensions du conducteur sont supposées constantes et que la tension de la source

est invariable, la durée de la propagation varie en raison inverse de la conductibilité ;

2° Quand la conductibilité et la section du conducteur sont invariables, ainsi que la tension de la source, la durée de la propagation est directement proportionnelle au carré de la longueur du conducteur ;

3° Lorsque la tension de la source est constante, que la nature et la longueur du conducteur restent les mêmes, ainsi que la surface extérieure, et que, par suite de cette dernière condition, le *coefficient de charge* est lui-même invariable, la durée de la propagation est en raison inverse de la section ;

4° Lorsque la forme de la section varie de manière à changer le coefficient de charge, que, d'ailleurs, la grandeur de cette section, la longueur du conducteur et sa conductibilité restent invariables, ainsi que la tension de la source, la durée de la propagation est directement proportionnelle au coefficient de charge ;

5° Les lois précédentes s'appliquent aussi bien à la durée de la propagation absolue qu'à celle de la propagation relative ; mais celle qui concerne les rapports existant entre la durée de la propagation relative et la tension de la source, peut être formulée ainsi : *La durée de la propagation relative est indépendante de la tension de la source,* ce qui revient à dire que la tension absolue qui correspond, au bout d'un temps donné, à un point déterminé du conducteur, est proportionnelle à la tension de la source ;

6° La durée de la propagation relative est diminuée par l'influence de l'air et des dérivations, mais elle croît alors plus vite que le carré de la longueur du conducteur.

J'insiste sur ces lois ; car, bien que plusieurs d'entre elles soient conformes aux déductions mathématiques d'Ohm, il en est quelques-unes qui en diffèrent complètement, parce que l'hypothèse qui a servi de base à la théorie de Ohm, vraie d'une manière générale, ne tient pas compte des réactions secondaires qui se manifestent dans les conditions expérimentales et qui en modifient certaines déductions. M. Gaugain, en partant directement de l'expérience, pouvait mieux qu'Ohm formuler les lois précédentes et les rendre applicables dans la pratique. C'est, en effet, ce qui a été reconnu ; mais on s'est bien gardé, en Angleterre comme en Allemagne, d'y attacher le nom de M. Gaugain, quoique les dates de ses travaux à ce sujet ne puissent laisser aucun doute (1).

En outre des lois précédentes, les mémoires qui s'y rapportent contiennent plusieurs considérations du plus haut intérêt. Ainsi, M. Gaugain montre que les coefficients de charge des fils télégraphiques, depuis 1 millimètre jusqu'à 5 millimètres de diamètre, *croissent beaucoup moins vite que le diamètre des fils*, et, par suite, que la durée de

(1) Voir les *Comptes-rendus* des 8, 29 novembre 1858; 11 avril, 23 mai, 26 décembre 1869; 20 février, 17 septembre, 10 décembre 1860.

propagation diminue rapidement quand le diamètre des fils augmente ; il montre également que si l'on met en communication, pendant un instant seulement, l'un quelconque des points d'un circuit voltaïque, soit avec une source d'électricité, soit avec le sol, et que, par ce moyen, on abaisse ou on élève la tension de ce point, tous les autres points du circuit subissent instantanément la même augmentation ou la même diminution de tension, et la nouvelle distribution qui s'établit persiste après que l'on a rompu toute communication avec la source ou le sol. Il résulte de ceci, et d'autres faits encore, que la différence des tensions, dans un générateur électrique, qu'Ohm et Volta ont supposée constante, et qui a servi de base à la théorie d'Ohm, est bien, par le fait, dans les conditions admises par ces savants.

L'importance des résultats obtenus par M. Gaugain dans ces recherches, m'engage à indiquer les moyens d'expérimentation qu'il a employés ; ces moyens, aussi simples qu'originaux, ne sont d'ailleurs pas un de ses moindres titres scientifiques, et il y a eu souvent recours dans ses recherches ultérieures.

Pour obtenir la mesure d'un flux électrique se propageant le long d'un fil mauvais conducteur, il lui était indiqué d'employer de l'électricité de tension ; mais comment obtenir des mesures comparables d'intensité avec de l'électricité statique? Telle était la difficulté. Il songea d'abord à déduire l'intensité des charges de l'écartement plus ou

moins grand des feuilles d'or d'un électroscope; mais il dut bientôt y renoncer, et après bien des tâtonnements, il arriva au procédé suivant : il prend d'abord pour source électrique l'électricité fournie par un petit électrophore dont le plateau est ensuite mis en contact avec le fil par l'intermédiaire de l'électroscope, et le fil lui-même est mis en communication avec le sol par son bout opposé. L'électroscope, qui est à condensateur, porte sur le devant de sa cage un arc gradué sur lequel sont marqués des points de repère correspondant à des divergences données A et B des feuilles d'or, et on le charge jusqu'à ce que la plus étendue de ces divergences A soit obtenue; puis on abandonne l'appareil à lui-même, et on compte le nombre de secondes écoulées depuis ce moment jusqu'à celui où la déviation des feuilles est ramenée à la seconde divergence B. Si l'on désigne par Q la quantité d'électricité correspondante à ce changement de position des feuilles d'or, et par t le temps écoulé, il est clair que $\frac{Q}{t}$ représentera la quantité d'électricité enlevée dans l'unité de temps, soit par le contact de l'air, soit par le flux électrique qui se propage le long du fil de coton. En rompant toute communication entre l'électroscope et le sol, et en renouvelant l'expérience précédente, on trouvera qu'il faudra un temps plus long T pour que les feuilles reviennent à la position B; alors $\frac{Q}{T}$ représentera la quantité d'électricité enlevée dans l'unité de temps par le seul

contact de l'air, et $\left(\frac{Q}{t}-\frac{Q}{T}\right)$ sera la valeur du flux électrique F qui s'écoulera dans l'unité de temps le long du fil de coton. La résistance étant inversement proportionnelle au flux électrique, peut être représentée par $\frac{Q}{F}$, et sa valeur sera, par conséquent, $\frac{T\,t}{T-t}$, ou simplement t si l'air est très-sec.

On peut encore obtenir des mesures du même genre avec l'*électroscope à décharges* dont nous avons parlé au sujet des recherches de M. Gaugain sur les tourmalines. On emploie alors deux électroscopes mis en rapport l'un avec l'autre par les fils que l'on veut étudier. L'un de ces électroscopes est analogue à celui dont il vient d'être question, l'autre est muni, comme on l'a vu, d'une boule de décharge. On charge le premier à une tension constante, qui est indiquée par la divergence des feuilles, et le second ne reçoit la charge que par l'intermédiaire du fil qui le relie au premier. Par conséquent, quand, après sa propagation, cette charge a atteint un certain degré, les feuilles d'or touchent la boule de décharge et retombent pour diverger de nouveau; mais le nombre de ces décharges successives est en rapport avec la quantité d'électricité qui arrive à l'électroscope dans un temps donné, et on peut en conséquence mesurer cette quantité par le nombre des décharges effectuées dans ce temps donné.

RECHERCHES SUR LES CONDENSATEURS.

Après cet ensemble de travaux, qui constitue un tout déjà très-important, M. Gaugain a entrepris une autre série de recherches qui sont en quelque sorte le complément de celles dont je viens de parler. Il s'agit de celles qui se rapportent aux condensateurs électriques (voir les *Comptes-rendus* des 28 janvier, 18 février, 29 avril, 17 juin et 30 septembre 1861, et les *Annales de chimie et de physique,* de février 1862). Il a d'abord reconnu, ainsi que Faraday l'avait indiqué, que les lames isolantes ou diélectriques solides qui séparent les lames d'un condensateur possèdent toutes une certaine conductibilité, ou, si l'on veut, une certaine faculté d'absorption qui modifie la loi de la condensation. Lorsqu'une des armures d'un condensateur, dont la lame isolante est une lame d'air, est mise en communication avec une source électrique, et que l'autre armure est en communication avec le sol, il se charge entièrement au bout de quelques instants, tandis que pour obtenir cette charge maxima avec un condensateur qui a pour lame isolante de la gutta-percha, par exemple, il faut un temps assez long, plus d'un quart-d'heure quelquefois, et cette charge est plus grande que quand ce diélectrique est de l'air. La conclusion des recherches qu'il a entreprises pour expliquer cet effet, a été que l'*électricité se propage à travers les diélectriques solides en suivant les*

mêmes lois que celles qui régissent la transmission des courants à travers les corps conducteurs.

Les expériences de M. Gaugain sur ce genre de phénomènes ont porté sur des condensateurs cylindriques, c'est-à-dire des condensateurs disposés comme les cables sous-marins, et sur des condensateurs planes et sphériques. Les lois auxquelles il est parvenu pour les condensateurs cylindriques étant les mêmes que celles qui avaient été posées avant lui par MM. Werner Siemens et Thomson, et qui sont la base de la télégraphie sous-marine, nous n'en parlerons pas davantage ; mais nous allons indiquer les résultats de ses travaux sur les condensateurs planes et sphériques qui ont plus d'originalité. Les conclusions auxquelles il est parvenu sont :

1° Que la loi mathématique qui, dans le cas de la propagation, donne la valeur de l'intensité du courant total, donne la valeur de la charge influençante dans le cas de l'influence, et que le rapport qui existe, dans le cas de la propagation, entre le courant transmis d'un disque à l'autre et le courant total, est précisément le même que celui qui existe, dans le cas de la condensation, entre la charge influençante et la charge influencée ;

2° Que l'intensité du courant transmis d'une sphère à l'autre, dans le cas d'un condensateur sphérique, peut être représentée par la formule très-simple $\frac{Rr}{R-r}$, R et r désignant les rayons respectifs des deux sphères.

Il serait très-intéressant d'indiquer les expériences importantes et ingénieuses que M. Gaugain a entreprises pour arriver à ces conclusions ; mais ses travaux sont si nombreux, que c'est déjà une longue tâche que de les énumérer, et nous passerons sous silence les détails d'expériences.

Comme corollaires de ses recherches sur les condensateurs, M. Gaugain a entrepris une suite d'études sur la conductibilité électrique et la capacité inductive des corps isolants (V. les *Comptes-rendus* des 19 mai, 8 septembre 1862, 20 avril et 1er juin 1863, et 2 mai 1864, et *Annales de chimie et de physique*, 4e série, t. II, p. 264). Après avoir cherché à démontrer que la lenteur avec laquelle s'opère la charge d'un condensateur, dont le diélectrique est un corps solide, ne peut être attribuée à la propriété qu'auraient les corps isolants d'absorber l'électricité, il établit que, par le fait, la plupart des condensateurs agissent comme des condensateurs doubles, et que la charge accumulée dépend alors de trois éléments : 1° de la durée de la charge ; 2° de la conductibilité intérieure du diélectrique ; 3° de sa conductibilité extérieure. Il en déduit ensuite les lois suivantes :

1° La charge maxima obtenue par une action indéfiniment prolongée de la source électrique, maintenue à une tension donnée, varie avec la résistance intérieure et extérieure du diélectrique et son épaisseur ;

2° Quand la résistance extérieure peut être regardée comme insurmontable, cette charge maxima

est indépendante de la nature et de l'épaisseur du diélectrique, autant du moins que cette épaisseur ne dépasse pas certaines limites. La valeur de cette charge est alors la même que si le diélectrique était remplacé par un corps métallique ;

3° La charge minima qui représente celle que prend un diélectrique, soumis pendant un temps relativement court (2 secondes) à l'action électrique, dépend de la conductibilité de la matière, et non d'une propriété particulière qu'elle possèderait et à laquelle on a donné le nom de *capacité inductive ou électrostatique* (1) ;

4° La charge résiduelle, qui subsiste après que les armatures d'un condensateur ont été réunies pendant un temps très-court, présente toujours, par rapport à la charge totale, une différence constante, quelle qu'ait été la durée de la charge, et elle est égale à la charge instantanée. Mais elle peut subir des variations considérables, si on fait varier le temps qui s'écoule entre la charge et la décharge ; elle n'est d'ailleurs pas due à une absorption exercée par les diélectriques.

A l'époque où M. Gaugain a entrepris les recherches qui précèdent, les études faites en Angleterre

(1) Nous croyons que M. Gaugain ne s'est pas rendu compte de l'expression *capacité électrostatique* employée par les Anglais dans leurs recherches sur la télégraphie sous-marine. Il ne s'agit pas d'une propriété particulière de la matière, mais simplement de la *faculté plus ou moins grande des diélectriques d'absorber la charge pendant un temps donné.* Généralement cette faculté est en rapport avec leur résistance.

sur cette question ne lui étaient pas connues, et c'est ce qui explique pourquoi ses travaux sont un peu en arrière. Aujourd'hui, grâce à la télégraphie sous-marine, la question est beaucoup mieux élucidée, et on pourra trouver, dans mon ouvrage sur les *Applications de l'électricité*, tome I, toutes les lois qui s'y rapportent. M. Neyreneuf a aussi entrepris sur ce sujet des travaux importants qui ont fait l'objet de sa thèse de doctorat.

Les études que M. Gaugain avait entreprises sur les condensateurs l'ont conduit, en 1864, à en étudier la théorie dans l'état permanent et dans l'état variable des tensions (voir *Comptes-rendus* des 18 juillet, 31 octobre, 26 décembre 1864). Cette étude l'a conduit à élucider d'abord une question très-controversée depuis quelque temps, à savoir si l'électricité dissimulée est douée ou non de tension. On sait que M. Volpicelli a dépensé les dernières années de sa vie à soutenir, par d'innombrables mémoires et de plus nombreuses expériences encore, l'hypothèse avancée dans l'origine par Melloni, que cette tension n'existait pas. Plusieurs physiciens se sont rangés de son côté, plusieurs autres l'ont combattu, et la question est encore loin d'être décidéè. M. Gaugain, comme moi du reste, est de l'avis de M. Volpicelli, et voici ce qu'il dit à cet égard dans le compte-rendu de ses travaux, page 40 : « Avant d'aborder la discussion, je fais remarquer que le mot *tension* est susceptible de deux acceptions différentes. La tension mesurée par la méthode de Coulomb au moyen du plan

d'épreuve, est autre chose que la tension telle que la conçoit Ohm, laquelle consiste dans l'aptitude à produire le courant. Ces deux sortes de tensions ne sont pas toujours proportionnelles l'une à l'autre. Cette distinction établie, je crois pouvoir démontrer que l'électricité dissimulée est dépourvue de tension, lorsqu'on prend ce mot dans le sens que lui assigne la théorie d'Ohm. C'est le seul point qu'il était nécessaire d'établir pour arriver à la solution du problème que je me suis proposé. Cependant j'ai dû aussi examiner la question de savoir si l'électricité dissimulée est douée de tension quand on prend ce mot dans le sens le plus ordinaire. Je discute les expériences au moyen desquelles M. Riess a cru pouvoir trancher la question dans le sens de l'affirmation, j'en fais connaître de nouvelles, et *je conclus qu'il est douteux que l'électricité dissimulée soit douée de tension, même quand on attache à ce mot sa signification ordinaire* (1). »

Pour élucider les différents points se rattachant au sujet de ses recherches, M. Gaugain a d'abord établi, à la suite d'expériences nombreuses, l'exactitude de la formule $\frac{1}{1-m^2}$ représentant la force condensante, et il s'est trouvé conduit à admettre trois principes nouveaux qui peuvent se traduire

(1) Les expériences qui m'ont conduit à cette même conclusion sont en rapport, il est vrai, avec les phénomènes magnétiques ; mais comme ils se produisent dans les mêmes conditions que ceux de l'électricité, j'ai conclu par analogie.

ainsi : 1° la tension d'un plateau influencé au bout d'un temps θ, est proportionnelle à la charge virtuelle qu'il conserve en cet instant, c'est-à-dire à la quantité d'électricité qui doit, à partir de ce moment, s'écouler du plateau pour que l'état permanent s'établisse ; 2° la tension du plateau influencé est en raison de la force condensante de l'appareil ; 3° la tension résultant de la charge virtuelle et la tension résultant de la charge réelle s'ajoutent l'une à l'autre, et par le mot charge *réelle,* il faut entendre ici la charge que le plateau conserverait s'il était déplacé et mis à l'abri de toute influence. Or, il résulte des formules établies d'après ces divers principes, les déductions suivantes :

1° Si l'on note à des intervalles égaux les accroissements successifs de la charge de l'un quelconque des plateaux, ces accroissements forment une progression géométrique ;

2° Le temps nécessaire pour amener le condensateur double à un état électrique déterminé, est en raison inverse de la conductibilité du corps qui met en communication les plateaux intermédiaires ;

3° Si le condensateur double est chargé à saturation au moyen d'une source de tension déterminée, et qu'on le mette en décharge en faisant communiquer métalliquement avec le sol les deux plateaux extrêmes, chacun des quatre plateaux de l'appareil perdra, dans un temps donné, une quantité d'électricité égale à celle qui viendrait, dans le même temps, s'accumuler sur le même plateau, si l'appareil ramené à l'état neutre était

mis en charge au moyen de la même source d'électricité.

Les recherches faites sur la propagation électrique ont conduit M. Gaugain, comme on vient de le voir, à des études corrélatives fort importantes; mais en voici encore une série non moins importante qui s'y rattache et qui se rapporte à la *décharge disruptive* (voir les *Comptes-rendus* des 17 juillet, 4 nov. 1865, 29 janvier 1866, et *Annales de chimie et de physique*, de mai et juin 1866).

On sait que Faraday a distingué quatre sortes de décharges *disruptives*, qu'il a nommées *étincelle, aigrette*, *lueur* et *décharge obscure*. Ces appellations ne paraissant pas à M. Gaugain bien précises; il a cherché d'abord à distinguer ces différentes décharges par leurs caractères; puis il a constaté qu'elles étaient plutôt en rapport avec la quantité d'électricité mise en circulation dans l'unité de temps qu'avec l'accroissement de la tension qui reste à peu près stationnaire. Suivant lui, la décharge obscure et la lueur constituent la forme primordiale de la décharge *disruptive ;* celle-ci ne se transforme en aigrette ou en étincelle que sous l'influence d'une cause secondaire. Or, voici les lois que M. Gaugain a déduites de ses expériences sur ces sortes de décharges :

1° La distance explosive des décharges disruptives croît plus vite et quelquefois beaucoup plus vite que la tension ;

2° La tension explosive maxima entre deux électrodes cylindriques concentriques est exprimée,

lorsqu'on fait varier seulement le diamètre du cylindre extérieur, par la formule qui représente l'intensité du courant, dans le cas de la conduction, et la grandeur de la charge, dans le cas de l'influence. Elle est proportionnelle à la résistance du volume d'air compris dans l'espace annulaire qui sépare les deux électrodes, et la décharge se produit dès que la couche électrique atteint une épaisseur déterminée sur le cylindre intérieur;

3° Lorsque le diamètre du cylindre intérieur varie, l'épaisseur explosive cesse d'être constante, et par ce mot *épaisseur explosive*, il faut entendre l'épaisseur de la couche électrique qui enveloppe le cylindre intérieur; elle diminue quand le diamètre de ce cylindre augmente, et il est probable qu'avec un système d'électrodes quelconque, elle serait toujours fonction des rayons de courbure appartenant au point où la décharge prend naissance. Cette loi particulière à la décharge disruptive, pourrait peut-être se rattacher au principe de l'attraction mutuelle des lignes de force mise en avant par Faraday;

4° La tension explosive est proportionnelle à la résistance de la couche annulaire qui sépare les deux électrodes, quand le flux transmis dans l'unité de temps est invariable.

RECHERCHES DIVERSES.

Avant de passer en revue les travaux de M. Gaugain relatifs au magnétisme qui ont occupé

les dernières années de sa vie, je vais donner le résumé succinct des différents mémoires qu'il a présentés successivement à l'Académie depuis les recherches précédentes.

Parmi ses travaux de longue haleine, nous devrons mentionner particulièrement celui qu'il a entrepris sur les piles thermo-électriques et qui a été inséré dans les *Annales de chimie et de physique* de mai 1862. Ce travail avait été présenté à l'Académie des Sciences dès l'année 1853 (4 et 11 avril), mais comme il n'était pas conforme aux vues de M. Pouillet, il passa longtemps inaperçu.

Dans ce travail, qui est principalement consacré à la vérification de certaines lois découvertes par M. Becquerel, M. Gaugain montre qu'on peut obtenir un courant thermo-électrique en échauffant successivement avec une lampe les diverses parties d'un fil de zinc préalablement recuit. Le courant marche dans le sens du mouvement de la lampe. D'un autre côté, il fait voir que non-seulement on peut obtenir des courants thermo-électriques en mettant en contact des lames de métaux différents chauffées individuellement à des températures différentes, mais encore que des métaux dont les faces sont lisses donnent des courants qui peuvent être différents de ceux qu'ils produisent quand leurs faces sont oxydées. Il explique ce dernier résultat en disant que l'oxyde de cuivre est positif par rapport au cuivre.

Parmi les autres mémoires de M. Gaugain, nous citerons :

1° Une note sur le développement d'électricité qui résulte du frottement des métaux et des corps isolants. Dans cette note, M. Gaugain classe des métaux par ordre de leur plus grande aptitude à se charger de l'une ou de l'autre des deux électricités sous l'influence d'une friction faite avec un corps isolant, et cet ordre est le suivant : aluminium, plomb, cadmium et zinc, fer et étain, cuivre et bismuth, antimoine, argent, platine, mercure, or et palladium. Il fait remarquer que les métaux les plus oxydables sont généralement positifs, et il arrive à la déduction suivante :

« Un corps isolant frotté avec un métal à l'état neutre finit toujours par prendre une tension déterminée, et lorsque la tension du métal frottant s'accroît de quantités égales, la tension du corps isolant éprouve aussi des accroissements égaux (voir *Comptes-rendus* du 21 mars 1853 et 12 sept. 1864) » ;

2° Une note sur une loi de Coulomb relative à la longueur limite des corps isolants, qu'il contredit (voir *Comptes-rendus* du 3 avril 1865) ;

3° Une note sur l'origine unique des forces électro-motrices qu'il attribue *au contact de deux corps hétérogènes,* avec cette propriété caractéristique que la différence algébrique des tensions reste constante pour deux substances déterminées, quelle que soit la valeur donnée à l'une de ces tensions (voir *Annales de chimie et de physique* septembre 1865) ;

4° Une note sur le couple à gaz de M. Grove, dans laquelle il montre que la force électro-mo-

trice, mise en jeu dans ce couple, provient exclusivement de l'affinité qui s'exerce entre l'oxygène de l'eau et l'hydrogène condensé par le platine (voir *Comptes-rendus* du 25 février 1867);

5° Une note sur la polarisation des électrodes, dans laquelle il démontre que la polarisation de l'*anode* dépasse de beaucoup celle de la *cathode*, quand le mélange est composé de neuf parties d'eau distillée et d'une partie d'acide sulfurique, mais que l'inverse a lieu quand on emploie de l'eau distillée (voir *Comptes-rendus* du 9 sept. 1867);

6° Une note sur la polarisation des piles, dans laquelle il montre qu'il existe, entre l'intensité du courant et la grandeur des couples, une relation très-simple qui peut se formuler en disant que « la polarisation conserve la même valeur lorsque la grandeur du couple et l'intensité du courant varient dans le même rapport » (voir *Comptes-rendus* du 5 avril 1869);

7° Une note sur la perte d'électricité qui résulte de l'action de l'air sur les conducteurs électrisés. Il fait voir que souvent, sur les lignes télégraphiques, la perte d'électricité par l'air est nulle, lors même que la tension de l'électricité est assez considérable et que l'air est saturé d'humidité; il conclut que l'électricité ne se transmet jamais à travers l'air que sous forme de décharge disruptive (voir *Comptes-rendus* du 26 avril 1869);

8° Une série de notes sur les forces électromotrices que le platine développe au contact des liquides inactifs. M. Gaugain les rapporte à une

affinité, en vertu de laquelle le liquide adhère au métal ; et on pourrait résumer les effets produits en partant des principes suivants : 1° une lame de platine sèche que l'on plonge dans l'eau distillée est négative par rapport à une seconde lame déjà mouillée ; 2° une lame sèche et écrouie par le frottement, est négative par rapport à une autre lame également sèche, mais recuite ; ce second principe est une dérivation du premier, car une lame écrouie par le frottement se mouille plus difficilement qu'une lame recuite (*Comptes-rendus* du 20 décembre 1869, du 7 mars 1870, des 26 février et 20 mai 1872) ;

9° Un mémoire sur le maximum d'intensité que peut fournir une pile composée d'un nombre déterminé d'éléments. Ce mémoire montre que, quand les conditions de groupement déduites des formules d'Ohm conduisent à des nombres qui ne sont pas entiers, les maxima d'intensité peuvent être fournis quelquefois indifféremment par plusieurs modes de groupements différents. J'avais, avant M. Gaugain, démontré cette proposition, puisque chaque groupement est compris entre deux limites auxquelles correspondent deux groupements différents (voir *Annales télégraphiques*, janvier 1861) ;

10° Une note sur le poisson volant de Franklin (*Les Mondes*, 31 août 1865) ;

11° Une note sur l'expérience du perce-carte (*Les Mondes*, de sept. et décemb. 1865) ;

12° Un rapport sur le choix d'un étalon de

résistance (*Journal des Télégraphes*, 15 mars 1869);

13° Un autre rapport sur les piles employées en télégraphie (*Journal des Télégraphes*, du 15 avril 1869);

14° Un rapport sur la résistance des isolateurs télégraphiques (*Journal des Télégraphes*, des 15 mai et 15 juillet 1869);

15° Une série de trois notes sur les courants d'induction développés dans la machine Gramme; c'est en quelque sorte un exposé de la théorie de cette machine, à laquelle il a ajouté quelques études particulières sur le magnétisme, que nous résumons plus loin dans le compte-rendu des nombreux travaux qu'il a entrepris sur cette question (voir les *Comptes-rendus* des 15 juillet, 9 septembre, 7 octobre 1872, et les *Annales de physique et de chimie*, de mars 1873).

RECHERCHES SUR LE MAGNÉTISME.

Nous arrivons maintenant aux travaux de M. Gaugain sur le magnétisme, qui, malheureusement, ne présentent pas la même homogénéité et la même rectitude de déduction que ses travaux antérieurs, et qui, d'ailleurs, sont restés incomplets, puisqu'ils ont, ainsi qu'on l'a vu, été interrompus par sa mort. Il faut dire aussi que cette branche de la physique est beaucoup plus enveloppée de mystères que les autres, et que les théories qui ont été émises sont presque aussi nom-

breuses que les observateurs. Les uns ont voulu rattacher les phénomènes constatés à la théorie d'Ampère, les autres à l'hypothèse des lignes de force de Faraday, les autres aux lois de Coulomb, et chacun faisant des expériences dans l'ordre d'idées qui lui souriait, croyait toujours trouver les véritables explications. M. Gaugain a fait comme les autres physiciens, et quelquefois, à cause de cela, il s'est trouvé en contradiction avec ses confrères en science. Quoi qu'il en soit, il est indiscutable que ses expériences sont parfaitement exactes et pourront être un jour, pour celui qui embrassera d'un seul coup d'œil tous les phénomènes magnétiques et électriques, de la plus grande importance pour arracher à la nature le secret qui enveloppe encore cette branche si extraordinaire de la physique ; aussi allons-nous analyser, mémoire par mémoire (ils sont au nombre de 32), toutes les déductions que M. Gaugain a tirées de ses expériences, et nous les classerons en quatre catégories.

I. Distribution du magnétisme.

Dans son premier mémoire du 15 juillet 1872, il commence par indiquer la méthode qu'il a suivie pour étudier la distribution du magnétisme dans les aimants, question de la plus grande importance pour les études magnétiques, et qu'il croyait ne pas être aussi connue qu'elle l'était par le fait. Cette méthode, employée du reste par d'autres physiciens, consistait à mesurer les forces ma-

gnétiques par les courants induits développés sous leur influence. Pour cela il pouvait employer deux moyens, l'un basé sur l'excitation de l'aimant par l'intervention d'une pièce magnétique, l'autre sur le déplacement de l'hélice d'induction elle-même. Pour appliquer le premier moyen, il suffisait d'envelopper une partie du barreau avec une hélice composée de quelques tours de fil, et de la placer successivement aux différents points du barreau que l'on voulait sonder; on faisait naître alors le courant induit dans cette hélice par le rapprochement ou l'éloignement d'une armature de fer de l'un des pôles de l'aimant, et on obtenait de cette manière, au moment du rapprochement, un courant inverse correspondant à *un courant d'aimantation*, et au moment de son arrachement, un courant *direct* ou *de désaimantation*. Ce sont ces derniers courants qui ont été employés exclusivement par M. Gaugain pour effectuer ses mesures, et c'est pourquoi ils les appelle *courants de désaimantation*. Or, en plaçant son hélice mobile aux différents points d'un barreau régulièrement aimanté, et en déterminant pour ces différentes positions les courants de désaimantation en question, il est arrivé à tracer *des courbes de désaimantation* qui représentent, suivant lui, très-exactement la distribution de la force magnétique dans un barreau. L'autre moyen consiste à déterminer les courants induits dont nous parlons, par le mouvement de la bobine d'un point à un autre de l'aimant, et, d'après ses expériences, les courants ainsi produits

auraient une intensité représentée par la différence des intensités des courants de désaimantation que l'on obtiendrait en excitant l'aimant aux deux points extrêmes de la course de la bobine; d'où il résulterait que *les courants dus aux déplacements de l'hélice sont proportionnels à la dérivée* $\frac{dy}{dx}$, y étant l'ordonnée de la courbe de désaimantation et x un petit déplacement de grandeur déterminée que l'on ferait subir à l'hélice. En traçant des courbes d'après ces deux méthodes, on reconnaît qu'il existe entre elles une relation très-simple, et, suivant M. Gaugain, la première courbe, celle qui se rapporterait aux courants de désaimantation dus à l'arrachement de l'armature, représenterait ce que Faraday a appelé *l'état électrotonique*, la seconde, celle qui se rapporte au mouvement de la bobine, *l'état magnétique*. La première, si l'on assimile un barreau aimanté à un solénoïde formé de circuits équidistants parcourus par des courants d'intensité variable, représenterait, suivant M. Gaugain, pour chaque point du solénoïde, *l'intensité moyenne* du courant qui parcourt les circuits voisins du point considéré, autant du moins qu'on laisse de côté les parties du solénoïde voisines des extrémités. La seconde représenterait ce que l'on peut appeler le *magnétisme absolu* du barreau.

Ici je dois faire remarquer que M. Gaugain met en avant une hypothèse qu'il est assez difficile d'admettre, à savoir : que les courants particulaires

d'Ampère auraient une intensité différente aux divers points du barreau. En n'ayant égard qu'à la seule hypothèse d'Ampère, on se trouverait, en effet, obligé d'arriver à cette conclusion ; mais en considérant, comme je l'ai fait, le magnétisme susceptible de deux actions différentes, *une action statique* et *une action dynamique,* il n'est plus besoin de l'hypothèse en question. D'ailleurs, dans le cas considéré plus haut par M. Gaugain, il n'est besoin d'aucune hypothèse. Le courant résultant du mouvement de la bobine provient tout simplement du rapprochement ou de l'éloignement de cette bobine de la résultante des spires magnétiques du barreau, résultante que l'on doit considérer comme appliquée au milieu de celui-ci, et ce courant doit être, d'après la loi de Lenz, proportionnel à l'étendue du déplacement de la bobine. Dans l'autre cas, les courants sont dus à l'affaiblissement d'intensité magnétique du barreau, et sont d'autant plus énergiques que la bobine est plus rapprochée de la résultante, c'est-à-dire du point milieu. Conséquemment, la différence d'intensité des deux courants produits avec la bobine placée en deux points différents du barreau, doit être proportionnelle à celui qui résulte du déplacement de la bobine entre ces deux points. Telle est ma manière de voir, qui n'est pas, comme on le voit, exactement celle de M. Gaugain.

Quoi qu'il en soit, il résulte du principe précédent que, si on déplace sur un barreau aimanté une bobine mobile depuis un point de ce barreau

qu'on veut étudier jusqu'à un autre pris en dehors de ce barreau et à une distance suffisante pour qu'il n'exerce pas d'action inductrice, on recueillera un courant qui représentera celui que l'on obtiendrait en désaimantant le barreau, et ce courant sera naturellement *direct* ou de *désaimantation.* Il est entendu que ce déplacement de la bobine devra se faire alors vers l'extrémité la plus rapprochée du point considéré.

D'après les courbes tracées à l'aide du courant dont il vient d'être question, M. Gaugain croit pouvoir démontrer les faits suivants :

1° Si une armature de fer est placée dans le voisinage du pôle N d'un barreau aimanté, la courbe qui appartient à la partie N du barreau voisine de l'armature s'éloigne de l'axe des x (1), et lorsqu'on vient à mettre les deux pièces magnétiques en contact, on reconnaît que la courbe se modifie en même temps, présentant moins de pente qu'auparavant, « ce qui veut dire, ajoute M. Gaugain, que le *magnétisme absolu* de la partie du barreau voisine de l'armature augmente et que *son intensité magnétique diminue.* Ces effets avaient été depuis longtemps observés ; mais je les ai interprétés d'une tout autre manière. J'aurai occasion d'en parler plus tard, et je crois que M. Gaugain

(1) C'est sur cette ligne que sont tracés les différents points expérimentés du barreau, et les ordonnées sont représentées par les intensités des courants induits développés en ces points.

a, sous ce rapport, trop vite conclu (voir *Comptes-rendus*, t. LXXVI, p. 86);

2° Si l'armature dont il a été question précédemment est appliquée sur les deux pôles d'un aimant en fer à cheval, il y a une augmentation générale du magnétisme sur toute l'étendue de l'aimant; il n'y a de diminution nulle part. Il infère de là qu'*il ne doit pas y avoir de condensation magnétique.* Ici, comme précédemment, M. Gaugain confond les effets statiques avec les effets dynamiques; mais même, à ce point de vue, il est en complet désaccord avec tous ceux qui ont fait des expériences à ce sujet (1), et j'ai dû, à

(1) La preuve qu'il y a diminution quelque part, c'est que si, dans un système électro-magnétique fermé, muni de bobines magnétisantes et de bobines d'induction, on fait passer plusieurs fois de suite dans le même sens le courant d'aimantation, on obtient un courant induit de fermeture plus intense la première fois que les fois subséquentes, et pour obtenir de nouveau ce courant plus intense, il suffit de détacher momentanément l'armature du système, et de la replacer immédiatement. En effectuant de nouveau l'expérience, on retrouve exactement les mêmes effets; et si, après avoir interrompu le courant aimantant, on vient à détacher brusquement l'armature qui se trouvait fortement collée sur le système électro-magnétique, on obtient un courant assez énergique dont l'intensité représente précisément celle qui correspond à la différence des courants induits de première et de seconde fermeture. Or, ce courant ne peut provenir que du magnétisme dissimulé aux points de contact de l'armature avec le système électro-magnétique, magnétisme qui peut, d'ailleurs, n'être que le résultat d'une orientation des molécules magnétiques du système, main-

cette occasion, envoyer une note rectificative à l'Académie (voir les *Comptes-rendus* du 14 juillet 1873). Il ajoute à la déduction précédente que l'action magnétique indiquée par les courants de désaimantation est à peu près la même sur l'armature et sur l'aimant dans le voisinage des surfaces de contact, que l'aimantation est presque uniforme quand l'armature n'a pas une grande longueur, que l'action magnétique est plus grande au milieu de l'aimant qu'aux autres points et que, quand l'armature est placée sur un pôle seulement, le magnétisme est diminué au pôle en contact et augmenté au pôle opposé. Ce sont des faits qui étaient connus depuis longtemps. Descartes, lui-même, les avait discutés. Enfin M. Gaugain termine la note où sont mentionnées les déductions précédentes (voir les *Comptes-rendus*, t. LXXVI, p. 1582), par une discussion sur la concordance de sa méthode avec celle de Coulomb, d'où il conclut que les phénomènes d'induction se trouvent rattachés aux phénomènes d'attraction magnétique par une relation très-simple. Ici encore M. Gaugain fait confusion, car les deux actions n'ont que des rapports très-indirects, puisque le point où un aimant fournit les courants les plus énergiques est, suivant son dire même, celui qui correspond à la ligne neutre. Ce mémoire montre en définitive que M. Gaugain, quand il l'a fait, n'était pas au courant des travaux antérieurs.

tenue développée par les réactions réciproques des différentes parties de ce système.

Dans le mémoire qui a suivi celui dont il vient d'être question, M. Gaugain conclut:

1° Que l'accroissement de pouvoir magnétique que l'on a attribué à un aimant, muni pendant longtemps d'une armature, n'est qu'apparent et non réel, et ici encore M. Gaugain a été induit en erreur par la confusion qu'il a toujours faite de deux actions magnétiques essentiellement différentes, parce que sa méthode d'expérimentation ne s'applique qu'à l'une d'elles ;

2° Que la courbe représentant l'intensité de l'action magnétique aux différents points d'un électro-aimant en fer à cheval présente une inclinaison qui change quatre fois de signe dans l'étendue du fer à cheval, ce qui tient au développement de quatre polarités différentes. Ce fait était depuis longtemps connu, et s'explique facilement ; mais il veut en rendre compte avec les idées que nous avons exposées au commencement de ce compte-rendu, et nous ne pouvons le suivre sur ce terrain.

M. Gaugain termine ce mémoire en signalant l'accroissement d'énergie produit sur le magnétisme d'un électro-aimant par suite de l'application d'une armature, accroissement qu'il a trouvé être infiniment supérieur à celui d'un aimant permanent, dans le rapport, par exemple, de 5 ou 6 fois à 60 ou 100 fois. Rien encore de nouveau dans cette déduction (voir *Comptes-rendus*, t. LXXVII, p. 587) ;

Dans un nouveau mémoire, M. Gaugain

montre que la courbe de désaimantation dans les aimants permanents s'abaisse très-rapidement à partir des extrémités, et se confond sensiblement avec l'axe des abscisses dans le voisinage de la ligne neutre ; mais il fait remarquer que dans un électro-aimant il n'en est pas ainsi : l'inclinaison est moins rapide, et elle diffère peu d'une ligne droite dans tout l'intervalle qui sépare les deux bobines ; toutefois cette ligne, parallèle à l'axe des abscisses, est située à une très-grande hauteur au-dessus de cet axe. Voici encore quelques autres déductions assez intéressantes qu'on trouve dans ce mémoire :

1° Le courant de désaimantation produit dans un électro-aimant *dépourvu d'armature* varie à peu près *comme l'intensité du courant inducteur*, pour un point déterminé de l'électro-aimant ; mais le courant d'arrachement, dû à l'éloignement d'une armature de ce même électro-aimant, *varie comme le carré du courant inducteur*. Or, il résulte de là que le rapport du courant d'arrachement au courant de rupture varie lui-même comme l'intensité du courant inducteur ;

2° L'accroissement d'aimantation qui se produit dans un aimant permanent, par suite de l'application de l'armature, est indépendant de la durée du contact entre cette armature et l'aimant ; mais il n'en est pas de même dans le cas d'un électro-aimant : la réaction produite s'effectue encore dans un temps très-court, mais elle n'est pas instantanée, et on peut encore trouver un

accroissement de puissance au bout de cinq secondes ;

3° Le fer d'un électro-aimant qui, comme on le sait, est toujours plus ou moins doué de force coercitive, peut être amené à un état neutre apparent, si après avoir fait passer pendant quelques instants à travers son hélice un courant peu énergique (celui d'un seul élément Daniell), on dirige en sens contraire le courant d'un élément moitié plus faible ; alors le noyau de fer s'aimante plus énergiquement dans le sens de la première aimantation que dans l'autre. Ces effets peuvent être expliqués, ainsi que M. Jamin l'a démontré pour les aciers trempés, en admettant que deux couches de magnétisme contraire se superposent à la surface du barreau, et cette superposition peut même être effectuée en couches plus nombreuses (voir les *Comptes-rendus*, t. LXXVII, p. 702).

Dans le mémoire présenté à l'Académie le 10 novembre 1873, M. Gaugain revient encore sur l'état neutre du fer d'un électro-aimant et sur le magnétisme que j'ai appelé le premier *magnétisme condensé*, et qu'il persiste à ne pas admettre, ne voulant pas se préoccuper des effets statiques des aimants qui dépendent de l'orientation des polarités atomiques. Il voudrait voir l'explication de la force considérable avec laquelle une armature est retenue sur les pôles d'un aimant, dans l'énorme différence qui existe entre l'aimantation qu'acquiert le fer quand il est muni ou non de son armature. Mais là nous ne pouvons encore être

d'accord, car ce magnétisme *ainsi dissimulé ne se trouve immobilisé que temporairement*, et il augmente même d'intensité avec le temps, comme l'ont démontré sur une grande échelle, après moi, lord Elphinston et M. Vincent. M. Gaugain démontre ensuite que l'on peut affaiblir beaucoup le magnétisme rémanent du fer en arrachant et appliquant plusieurs fois de suite une armature contre ses pôles. L'effet maximum est produit au bout d'une vingtaine d'arrachements, et c'est ce qui constitue ce qu'il appelle l'*état constant du fer*. Ce fait n'est pas nouveau en lui-même, mais, en revanche, M. Gaugain a constaté que si l'on répète la série d'expériences un grand nombre de fois, on finit par obtenir un effet contraire, c'est-à-dire un accroissement d'énergie magnétique, du moins jusqu'à une certaine limite. Il a de plus reconnu que ces effets sont indépendants du temps pendant lequel circule le courant inducteur; mais ce qui est plus curieux, c'est que si on emploie pour courants inducteurs, à chaque série d'opérations, des courants de plus en plus faibles, les courants induits dus à l'arrachement de l'armature augmentent de plus en plus d'intensité, et cet accroissement ne cesse que quand on reprend le courant inducteur le plus énergique.

Il montre, d'un autre côté, que la valeur maxima du magnétisme constant dont il vient d'être question est plus grande quand l'armature est enlevée en la faisant glisser le long des pôles magnétiques, que quand on la détache brusquement

perpendiculairement à ces pôles. Mais alors les accroissements dont nous avons parlé précédemment n'existent plus, ce qui prouve qu'ils sont dus à la manière dont l'armature a été détachée une première fois après l'interruption du courant. M. Gaugain croit, du reste, que les arrachements de l'armature doivent avoir toujours pour effet d'affaiblir le magnétisme, et cela *à cause des ébranlements moléculaires qui en résultent;* il montre à l'appui de ce raisonnement que, si après un premier arrachement on frappe quelques coups de marteau sur la culasse de l'électro-aimant, le magnétisme rémanent de celui-ci *arrive immédiatement à l'état constant,* ce qui aurait nécessité, comme on l'a vu, un assez grand nombre d'arrachements. Quant à l'accroissement d'aimantation signalé plus haut, il croit en trouver l'explication, ainsi que celle des effets qui l'accompagnent, en le rattachant *à l'orientation des molécules magnétiques ou des courants qui circulent autour d'elles d'après la théorie d'Ampère ;* nous n'insisterons pas sur cette explication en raison du peu d'importance du phénomène, mais nous devons constater que M. Gaugain commence à considérer dans ce mémoire les effets d'orientation moléculaire qui sont la base de notre théorie des actions statiques des aimants (voir *Comptes-rendus,* t. LXXVII, p. 1465).

Dans son mémoire du 26 janvier 1874 (p. 246) M. Gaugain étudie la distribution magnétique dans un électro-aimant dans lequel le courant

parcourt isolément l'une ou l'autre des deux bobines, ou les parcourt toutes les deux en même temps, dans le même sens ou en sens contraire.

« Si l'on compare ensemble les quatre courbes qui résultent des expériences faites dans ces quatre cas, on trouve, dit-il, que pour un point quelconque du barreau, l'ordonnée de la 3e courbe (celle des courants dans le même sens) est à peu près égale à la somme des ordonnées des deux premières, et que la différence de ces mêmes ordonnées reproduit à peu près l'ordonnée de la quatrième courbe (celle où le courant circule en sens contraire dans les deux bobines). Si l'on compare les inclinaisons de ces quatre courbes, on trouve que, pour le point milieu du noyau, l'inclinaison de la troisième est nulle, et que l'inclinaison de la quatrième est plus grande que l'inclinaison de la première ou de la deuxième; d'où il résulterait que l'attraction doit être nulle avec des courants de même sens, et qu'elle atteint sa valeur maxima dans le cas de courants opposés. »

M. Gaugain revient ensuite sur sa théorie du magnétisme, d'après l'action de solénoïdes dont l'intensité électrique serait différente dans les diverses spires qui les composent. Cette théorie nous paraissant un peu hardie, nous la passerons sous silence, comme nous l'avons fait, du reste, par le même motif, pour la théorie qu'il a donnée de l'accroissement du magnétisme rémanent avec des séries d'arrachements effectués après la fermeture

de courants de même sens de moins en moins intenses. Nous avions bien fait, car dans le nouveau mémoire dont nous parlons, M. Gaugain montre qu'on peut obtenir ces renforcements d'une manière plus énergique encore après des fermetures de courants de sens inverse. Il profite, toutefois, de cette action qu'il cherche encore à expliquer, pour rendre compte des aimantations contraires qui peuvent se superposer à la surface des noyaux de fer, et il croit que cette superposition n'est pas due seulement à des couches plus ou moins profondes pénétrées par des magnétismes de noms contraires, mais surtout à ce que l'orientation des molécules de la couche superficielle est produite dans une plus grande proportion par le premier courant qui a agi et qui est le plus fort, que par le second.

La plus grande partie du mémoire qui a suivi celui dont nous parlons (voir *Comptes-rendus*, t. LXXVIII, p. 798) est consacrée à la démonstration mathématique et expérimentale de cette déduction ; mais M. Gaugain démontre également dans ce mémoire que les effets sont différents pour le magnétisme rémanent constant et pour le magnétisme proprement dit, et que, quand on augmente graduellement l'intensité du courant inducteur, on fait pénétrer l'aimantation à des profondeurs plus grandes, sans la rendre notablement plus forte dans la couche superficielle à laquelle se trouve limitée l'action du plus faible des courants employés.

« De l'ensemble de ces recherches, dit M. Gaugain, il paraît résulter que la distribution du magnétisme, considérée dans la direction normale à la surface du barreau, serait très-différente dans le cas du magnétisme rémanent constant et dans le cas du magnétisme rémanent de la première espèce. Dans le premier cas, la densité du magnétisme serait à peu près uniforme, tandis que dans le second, cette densité décroîtrait rapidement, à mesure qu'on s'éloigne de la surface. »

II. Procédés d'aimantation et de désaimantation.

Dans les mémoires qui suivent ceux dont il vient d'être question, M. Gaugain étudie les effets magnétiques dans l'acier trempé, et, pour aimanter ses aciers, il emploie la méthode d'Elias de Harlem. Il montre d'abord que l'intensité magnétique dans un barreau donné, par un courant d'intensité déterminée, au moyen de bobines données, peut varier entre des limites très-étendues, suivant qu'on manœuvre ces bobines de telle ou telle façon ; ainsi, il fait voir : 1° qu'une *passe double* (aller et venir) de la bobine magnétisante, des pôles vers la ligne neutre, est plus efficace que deux passes simples, même lorsque celles-ci sont effectuées dans le même sens ; 2° qu'une passe unique faite de la ligne neutre aux pôles est plus efficace qu'une passe en sens contraire ; 3° que le magnétisme développé augmente avec le nombre des passes, et d'autant plus que l'intensité du

courant inducteur est plus faible (voir *Comptes-rendus*, t. LXXIX, p. 1300); mais que, dans tous les cas, il est nécessaire d'armer les pôles d'une armature. Dans ces conditions, et en appliquant à l'aimant vingt ou trente passes doubles, on peut obtenir une puissance magnétique quadruple de celle qui serait obtenue avec une passe unique en supposant l'aimant dépourvu d'armature. Comme dans le cours de ces expériences, M. Gaugain avait souvent besoin de désaimanter son aimant, il a dû rechercher une méthode de désaimantation qui permît de rendre celui-ci complètement neutre, ce qui n'était pas chose aisée. Il a eu pour cela recours au procédé dont nous avons déjà parlé, qui consiste à faire passer à travers les bobines magnétisantes une série de courants alternatifs (14) ayant des intensités successivement décroissantes. Quand on emploie pour obtenir ce résultat le procédé de certains constructeurs, c'est-à-dire la friction d'un fer doux que l'on fait glisser des pôles à la ligne neutre, on n'obtient qu'une désaimantation incomplète, pour laquelle la courbe des intensités rémanentes varie selon que le glissement du fer se fait dans un sens ou dans l'autre, et qui est beaucoup plus accentuée dans un cas que dans l'autre, c'est-à-dire quand la friction est effectuée de la ligne neutre aux pôles. Ici M. Gaugain est obligé de reconnaître encore que sa méthode d'étudier la distribution du magnétisme ne conduit pas aux mêmes conclusions que celle qui consiste à l'étudier d'après

les forces attractives. Ainsi, en opérant les frictions dont il vient d'être question, on reconnaît, par cette dernière méthode, que quand elles se font de la ligne neutre aux pôles, on diminue le magnétisme dans le voisinage de la ligne neutre, et on l'augmente vers les pôles, tandis que le frottement inverse produit l'effet contraire. M. Gaugain profite de cette circonstance pour prouver que sa méthode d'investigation est meilleure que celles qui sont le plus souvent employées ; mais, en cela, nous ne pouvons être de son avis, car *les deux méthodes mesurent des effets différents qui peuvent avoir quelquefois des relations communes, mais qui sont le plus souvent indépendants.*

Suivant M. Gaugain, quand un aimant est très-énergique, les frictions effectuées avec une barre de fer doux, de la ligne neutre aux pôles, peut affaiblir son magnétisme dans une proportion qui peut atteindre 27 pour 100, généralement, et 68 pour 100 quand la friction s'effectue en sens inverse. Quand un aimant a été ainsi soumis à ces frictions, la faible aimantation qui persiste est beaucoup plus stable qu'une aimantation égale qu'on aurait développée directement dans un aimant pris à l'état neutre, au moyen d'un courant inducteur d'intensité convenable (voir *Comptes-rendus*, t. LXXVIII, p. 1689).

Dans le mémoire présenté à l'Académie le 7 septembre 1874, M. Gaugain revient sur les réactions échangées entre les aimants et leurs armatures. Il

montre, conformément à ce que j'ai toujours dit (1), que l'action échangée entre le fer et l'aimant a pour effet d'imprimer, aux molécules de l'armature placées près de la surface de contact, un mouvement de rotation qui les rapproche plus ou moins de l'orientation magnétique. Celles-ci agissant de la même manière sur les molécules de la tranche voisine, le mouvement se transmet de proche en proche sous l'influence des deux pôles, dont les actions sont concordantes. L'armature, devenue un aimant, réagit à son tour sur le fer à cheval et imprime aux molécules de celui-ci un mouvement de rotation qui les amène dans des positions plus voisines de l'orientation magnétique maxima que celles qu'elles occupaient auparavant. « Il serait probablement impossible, dit-il, dans l'état actuel de la science, d'établir la loi mathématique qui régit ces actions mutuelles de l'aimant et de l'armature, mais on conçoit très-bien qu'elles doivent avoir pour effet d'augmenter l'aimantation du fer à cheval dans toute son étendue. Ces considérations théoriques conduisent à cette conclusion que, dans un barreau aimanté quelconque, *l'état magnétique qui appartient à une tranche déterminée, se trouve maintenu non-seulement par la force coercitive de cette tranche*, *mais aussi par les actions qu'exercent sur elle les tranches voisines* (2). » C'est ce que j'ai toujours soutenu.

(1) Voir mon *Étude du magnétisme,* publiée en 1858, de la page 56 à la page 62.

(2 Voici ce que je dis, à l'égard de cette théorie, dans une

A la suite de cette déduction, M. Gaugain essaie d'expliquer les effets de renforcement et d'affai-

réclamation que j'avais envoyée à l'Académie le 14 juillet 1873, c'est-à-dire plus d'un an avant le mémoire de M. Gaugain dont il est question ici : « L'expérience de M. Gaugain n'est pas nouvelle ; je l'ai développée, ainsi que beaucoup d'autres du même genre, dans mon *Mémoire sur les courants induits*, publié en 1859. Les effets de condensation magnétique que j'ai le premier constatés, et dont M. Gaugain conteste l'origine, sont le résultat de l'action polaire, et sont, par conséquent, étrangers à l'action dynamique. C'est une sorte d'action réflexe échangée entre l'armature et le pôle ayant action sur elle, et qui *a pour effet, non pas de déplacer le magnétisme d'un bout à l'autre de l'aimant, comme le ferait supposer l'interprétation qu'en a donnée M. Gaugain, mais de provoquer moléculairement une plus grande quantité de magnétisme, tout en amenant un changement d'orientation dans l'axe des polarités atomiques des molécules magnétiques qui constituent les chaînes de courants de l'hélice magnétique.* Or, il résulte de cet effet deux conséquences : 1° les polarités atomiques étant surexcitées, les courants moléculaires se trouvent avoir plus d'énergie, et le solénoïde magnétique agit dynamiquement avec une plus grande intensité; de là le renforcement des courants induits qui résultent de l'action d'une armature sur un aimant ; 2° les polarités déterminant l'attraction se trouvant déplacées ou dissimulées plus ou moins par l'action réflexe de l'armature, toutes les polarités atomiques dans les différentes parties de l'aimant sont obligées de se déplacer de la même manière pour conserver leur équilibre entre elles. Or, il peut en résulter soit un *affaiblissement général* dans les polarités extérieures de l'aimant, quand celui-ci est en contact par ses deux pôles avec l'armature, soit un affaiblissement à un pôle et renforcement à l'autre, quand le contact avec l'armature ne se fait qu'à un pôle seulement, ce que l'expérience démontre. »

blissement du magnétisme d'un barreau aimanté déterminés par la présence d'une armature ; mais ces explications n'ont rien de particulier. Il étudie ensuite, et cela est plus intéressant, les modifications permanentes qui se produisent lorsqu'un aimant en fer à cheval a été soumis en plusieurs de ses points à l'action d'une armature qu'on applique et qu'on éloigne perpendiculairement à ses branches. Il se produira dans ce cas, comme quand on agit sur les pôles, une diminution dans l'énergie magnétique de l'aimant jusqu'à une certaine limite où le magnétisme de l'aimant deviendra constant; mais si on change le point d'application de l'armature, et qu'on répète les mêmes mouvements, on fera de nouveau subir à l'aimant un nouvel affaiblissement qui fera place ensuite à un état constant. On pourra donc faire ainsi varier l'aimantation du barreau entier en modifiant successivement les points d'application de l'armature. Toutefois, lorsque l'aimantation aura été convenablement affaiblie, il arrivera un moment où les effets seront différents; alors les arrachements de l'armature, effectués à partir d'une ligne déterminée, continueront à affaiblir l'aimantation dans la partie du fer à cheval comprise entre les pôles et cette ligne ; mais ils l'augmenteront légèrement dans la partie comprise entre cette même ligne et la partie recourbée de l'aimant; puis, lorsque l'aimant entier aura été amené à une certaine limite inférieure, l'état magnétique, ni d'un côté ni de l'autre du point

d'application de l'armature, ne pourra plus être modifié (voir *Comptes-rendus*, t. LXXIX, p. 606).

Il résulte de ces expériences, que le magnétisme est toujours diminué d'une manière permanente *en aval* de la ligne sur laquelle sont exécutés les arrachements, mais qu'il est tantôt augmenté, tantôt diminué *en amont* de cette ligne, et M. Gaugain appelle *amont* la partie du fer à cheval du côté de la ligne neutre. Si les arrachements de l'armature effectués en aval d'une certaine tranche sont les premiers qui aient été exécutés depuis que le fer à cheval a été aimanté, ils ont toujours pour effet de diminuer l'aimantation de la tranche, mais si l'aimantation de cette tranche a été préalablement affaiblie par une série d'arrachements exécutés en amont, on lui rend une partie de l'aimantation perdue en exécutant une nouvelle série d'arrachements en aval. M. Gaugain explique ces effets avec la théorie des orientations moléculaires; mais nous ne le suivrons pas sur ce terrain, parce que la question n'est pas assez importante pour cela. Il cite encore d'autres faits relatifs à cet ordre de phénomènes qui, au premier abord, paraissent contradictoires, mais qu'il explique en supposant que, dans une même tranche d'un barreau aimanté, il existe des molécules douées de forces coercitives différentes. Nous ne le suivrons pas davantage dans cette nouvelle voie, qui nous paraît un peu hasardée. Enfin il donne l'explication des modifications que l'on obtient dans un aimant en fer à cheval quand on le

frotte avec une barre de fer doux, et cette explication est basée sur les effets produits par les arrachements effectués en différents points des branches de l'aimant.

D'après les expériences de M. Gaugain, on peut encore produire une désaimantation partielle des aimants au moyen d'une série de chocs, et l'aimantation rémanente présente le caractère particulier de stabilité qu'on remarque par suite de la désaimantation par frictions. En 1879, c'est-à-dire cinq ans après M. Gaugain, M. Trêve est arrivé à la même conclusion; mais il prétend avoir pu obtenir une désaimantation complète (voir *Comptes-rendus*, t. LXXIX, p. 749).

Une certaine élévation de température peut, suivant M. Gaugain, produire les mêmes effets qu'une série de frictions ou de chocs, mais les effets produits sont notablement différents suivant le sens de l'aimantation du barreau, et M. Gaugain fait remarquer que la chaleur qu'il a employée n'était pas assez élevée pour modifier d'une manière appréciable la trempe du barreau ou, du moins, son aptitude à recevoir l'aimantation.

Dans son mémoire du 7 décembre 1874, M. Gaugain explique pourquoi il y a accroissement d'aimantation dans un aimant quand on multiplie le nombre des passes, et comment l'influence du nombre des passes s'atténue et finit par disparaître quand l'intensité du courant inducteur augmente, enfin pourquoi le magnétisme, mesuré par les courants de désaimantation, décroît, à partir de la

ligne neutre, pour être minima aux extrémités polaires. Là encore il revient à l'hypothèse qui nous a paru peu admissible et qui n'a rien à faire dans toutes ces questions, surtout pour le dernier fait qu'il signale et qui s'explique naturellement, puisque le milieu d'un barreau représente le point où toutes les spires du solénoïde magnétique exercent leur effet maximum sur la bobine d'induction.

III. Influence de la température et autres causes extérieures sur les aimants.

Les notes que M. Gaugain a présentées à l'Académie à partir de l'année 1875 se rapportent presque exclusivement aux réactions effectuées sur le magnétisme des aimants permanents. Dans une première note du 1er février 1875, il étudie l'influence de la température sur l'aimantation ; il démontre d'abord qu'en soumettant à la chaleur, comme l'avait fait, du reste, avant lui, M. Elias, le barreau d'acier à aimanter, et cela pendant l'opération même de l'aimantation, on rend son état magnétique beaucoup plus énergique qu'en opérant à froid, à la condition, toutefois, de laisser, pendant le refroidissement, le barreau en contact avec l'aimant inducteur.

Le magnétisme total que le barreau acquiert pendant l'acte de l'aimantation augmente également dans une proportion énorme sous l'influence de la chaleur, et M. Gaugain explique cet effet comme, du reste, tous ceux qui se sont occupés

de la question, en disant que la chaleur, en diminuant l'énergie de la force coercitive, permet à l'action aimantante d'orienter plus facilement et plus complètement les molécules magnétiques du barreau à aimanter et de pénétrer plus facilement la matière magnétique. Or, il doit résulter de cette action deux effets contraires : si la force aimantante l'emporte sur la force qui tend à ramener les molécules à leur position d'équilibre, la chaleur favorise l'aimantation ; mais si c'est la force moléculaire qui l'emporte sur la force aimantante, la chaleur tend à désaimanter. Il est probable, d'ailleurs, que les trois forces (force aimantante, force moléculaire et force coercitive) doivent varier avec la température, mais ce sont les variations de la force coercitive qui ont le plus d'importance. M. Gaugain, toutefois, fait remarquer que ce système de faire intervenir la chaleur dans l'aimantation d'un barreau n'a rien d'important dans la pratique, car on peut obtenir à la température ordinaire les mêmes effets en augmentant suffisamment l'énergie de l'aimant ou du courant inducteur.

Un fait intéressant qu'il signale et qui du reste s'explique aisément, c'est que la bobine d'induction qu'il emploie pour obtenir ses courants de désaimantation, *peut avoir un diamètre très-différent sans pour cela que les courants qui s'y développent se trouvent modifiés, pourvu, toutefois, que le nombre des spires reste constant, et que la résistance du circuit reste invariable.* J'avais observé le même effet pour les bobines d'électro-aimants, et

je l'avais opposé à ceux qui ont voulu critiquer ma déduction des conditions de maximun des électro-aimants en prenant pour variable l'épaisseur de l'hélice magnétisante. M. Gaugain donne du reste de cet effet la même explication que j'en avais donnée, à savoir : que si chacune des actions inductrices, développées entre un élément d'hélice et un élément du barreau, diminue par suite de la plus grande distance à laquelle elle s'exerce, elle augmente dans le même rapport, en raison du plus grand nombre de ces actions, nombre qui augmente proportionnellement à l'accroissement du diamètre de l'hélice et, par suite, à l'éloignement de ses spires.

Dans le mémoire présenté à l'Académie le 22 mars 1875, M. Gaugain s'occupe des procédés d'aimantation connus sous le nom de la *simple* et de la *double touche*. Il cherche d'abord quelle est la distribution du magnétisme dans un barreau qui a été simplement mis en contact par l'un de ses points avec le pôle d'un aimant, et reconnaît qu'elle varie avec la position du point de contact et avec l'angle que forment entre eux le barreau et l'aimant ; elle est d'ailleurs différente suivant que le barreau reste en contact avec l'aimant ou en est éloigné. Dans le premier cas, si le point de contact correspond à l'extrémité du barreau et que les deux pièces soient dans le prolongement l'une de l'autre, la force magnétique révélée par les courants de désaimantation, s'abaisse à mesure qu'on s'avance vers l'autre extrémité, tandis que quand l'aimant est enlevé, cette force augmente

depuis l'extrémité jusqu'à une certaine limite, pour s'abaisser ensuite ; mais cette limite varie suivant la longueur du barreau et la trempe de l'aimant, et elle est d'autant plus éloignée que le barreau est plus long et moins trempé.

Si le point de contact correspond au milieu du barreau et que l'aimant soit placé perpendiculairement, la courbe qui représente la distribution du magnétisme permanent dans le barreau d'acier, après l'éloignement de l'aimant, est tout à fait de même forme que celle qui représente la distribution du magnétisme temporaire dans un barreau d'acier ou de fer soumis à l'influence actuelle d'un aimant ; elle s'élève à partir du point milieu pour fournir de chaque côté un maximum et retomber ensuite vers les extrémités du barreau.

Si le point de contact ne correspond pas au milieu du barreau, le point d'aimantation nulle ne correspond plus au point de contact : il se trouve rejeté à droite de ce point ; l'aimantation négative envahit graduellement la partie la plus courte du barreau, à mesure que celle-ci diminue de longueur, et quand elle se trouve réduite à 5 ou 6 centimètres, l'aimantation est négative dans toute l'étendue du barreau. Toutefois, cette sorte de distribution magnétique ne se retrouve pas dans l'aimantation temporaire. J'avais constaté déjà des effets analogues (voir mon *Étude du magnétisme*, p. 46-56) qui peuvent, du reste, s'expliquer facilement avec la théorie que j'en ai donnée.

Si maintenant on fait mouvoir l'aimant sur le

barreau à partir de l'une de ses extrémités, on reconnaît que, jusqu'à un certain point *k*, le barreau ne présente pas de point conséquent ; mais, à partir de cette limite, on voit apparaître deux pôles de même nom aux deux extrémités du barreau ; puis, à mesure qu'on avance, on constate que le pôle vers lequel se dirige l'aimant augmente d'énergie à mesure que l'autre pôle s'affaiblit, et l'on arrive bientôt à un autre point *k'* où le point conséquent disparaît et où les deux extrémités deviennent australe et boréale. C'est cette dernière polarité qui persiste. Or, M. Gaugain conclut de ces effets que, pour aimanter un barreau par le procédé de la simple touche, il y a avantage à n'exécuter la friction que depuis le point *k* jusqu'à l'extrémité la plus éloignée du barreau, et c'est ce que l'expérience lui a démontré. La position de ce point *k* varie suivant beaucoup de circonstances, mais dans des barreaux de 347 millimètres de longueur sur 10 millimètres de diamètre, ce point *k* était situé à 120 millimètres de l'extrémité la plus rapprochée.

M. Gaugain fait remarquer qu'avec le procédé de la simple touche, l'aimantation est plus forte du côté où la friction finit que du côté où elle commence. En limitant la friction dans l'étendue dont il vient d'être question, on atténue, il est vrai, cette différence ; mais elle est encore considérable, et M. Gaugain conclut que ce procédé doit être abandonné.

Quand l'aimant est incliné sur le barreau, au lieu

de lui être perpendiculaire, la distribution magnétique est différente, et la courbe qui la représente n'est plus symétrique; la ligne neutre se trouve rejetée du côté où l'aimant est incliné, et cet écart, du point de contact, est d'autant plus grand que l'inclinaison est plus grande. De plus, le maximum du magnétisme correspondant au côté de l'inclinaison de l'aimant est plus petit que celui du côté opposé, et d'autant plus petit, que l'inclinaison de l'aimant est plus grande; mais il est à remarquer que ces maxima sont alors plus grands d'un côté et plus petits de l'autre, que ceux qui correspondraient à une aimantation faite avec un aimant placé perpendiculairement. Tous ces effets, d'ailleurs, sont plus caractérisés avec l'aimantation permanente qu'avec l'aimantation temporaire (voir *Comptes-rendus,* t. LXXX, p. 1003). M. Gaugain, dans son mémoire du 5 juillet 1875, cite, il est vrai, plusieurs anomalies, mais il les attribue à ce que le contact n'est pas toujours établi de la même manière et à l'action latérale à distance de l'aimant inducteur sur le barreau. Il conclut, du reste, qu'il y a réellement avantage à incliner l'aimant, comme on a coutume de le faire dans le procédé de la simple touche, et que plus l'angle d'inclinaison est petit, meilleur est le résultat (voir *Comptes-rendus*, t. LXXXI, p. 40).

Le procédé de *la double touche* est ensuite étudié par M. Gaugain dans son mémoire du 16 août 1875. Il étudie d'abord, comme il l'avait fait pour le procédé de la simple touche, la distribution

magnétique dans le cas où deux aimants sont appliqués par leurs pôles de noms contraires au milieu du barreau à aimanter, et il reconnaît que la courbe de désaimantation qui l'indique et qui a son ordonnée maxima positive au milieu du barreau, coupe l'axe des x en deux points situés en dehors des points de contact des deux aimants, qu'elle s'abaisse au-dessous de cet axe pour atteindre, de chaque côté, un maximum négatif beaucoup plus petit que le maximum positif, puis se rapproche de l'axe des x à mesure que l'on s'avance vers les extrémités du barreau. Or, il s'agissait de reconnaître d'après cette donnée la distance des points de contact des deux aimants pour déterminer l'aimantation maxima. Pour y arriver, M. Gaugain fait le raisonnement suivant : « Si l'on considère la courbe de désaimantation qui représente la distribution du magnétisme dans le cas d'un seul aimant, on voit qu'elle n'atteint son maximum de hauteur qu'à une certaine distance d du point de contact. Il résulte de là que, lorsqu'on emploiera deux aimants, on n'obtiendra l'aimantation maxima au milieu de l'intervalle qui les sépare, que lorsqu'on donnera à cet intervalle une longueur double de d. » C'est, en effet, ce que l'expérience lui a démontré, et, dans les conditions où il s'était placé, les aimants devaient être éloignés l'un de l'autre de 40 millimètres. En opérant d'après cette donnée, on reconnaît que l'on obtient une aimantation à peu près double de celle qu'on aurait obtenue avec un seul aimant. Mais cette relation ne subsiste

plus lorsqu'on déplace les points de contact, et lorsqu'ils sont transportés dans le voisinage de l'une des extrémités du barreau, l'aimantation développée au milieu de l'intervalle qui les sépare n'est pas beaucoup plus forte que celle que l'on obtiendrait en faisant agir uniquement celui des deux aimants qui se trouve le plus voisin de l'extrémité du bareau. Le second aimant ne contribue que pour une faible part à l'aimantation totale, surtout lorsqu'il est très-rapproché du premier.

Les résultats qui précèdent se rapportent au magnétisme temporaire ; ceux qui concernent le magnétisme permanent sont un peu différents : ainsi, la courbe de la distribution magnétique ne coupe pas l'axe des x, et l'aimantation est positive dans toute l'étendue du barreau, si l'on considère comme positive l'aimantation du point milieu. Il résulte de là que certaines portions du barreau qui étaient aimantées négativement sous l'influence des aimants, prennent une aimantation permanente *positive* lorsque les aimants sont écartés.

Pour obtenir aussi le maximum d'aimantation permanente, il faut que la distance des deux aimants soit beaucoup plus grande que celle qui a été indiquée précédemment ; et, dans les expériences de M. Gaugain, elle a dû être portée de 130 à 140 millimètres, au lieu de 40. Cette discordance, comme toutes celles du même genre, s'explique facilement par les réactions mutuelles des diverses parties du barreau, réactions qni sont paralysées lorsque les aimants inducteurs qui sont

plus puissants réagissent, mais qui se manifestent aussitôt que ceux-ci sont éloignés.

Les effets de l'aimantation produite par deux aimants dépendent beaucoup de la manière dont les deux contacts sont établis et rompus ; ceux que nous avons étudiés plus haut se rapportent à des actions simultanées ; quand elles ne le sont pas, les courbes de distribution sont différentes. Ainsi, par exemple, si les deux contacts sont établis en même temps et que les aimants soient enlevés l'un après l'autre, la courbe du magnétisme permanent s'abaisse du côté où était placé le dernier enlevé ; une seconde suffit pour déformer la courbe d'une manière appréciable. Cet effet est, du reste, facile à expliquer. D'un autre côté, le magnétisme développé en un point déterminé du barreau n'est plus égal à la somme algébrique des magnétismes développés au même point par chacun des aimants agissant séparément, car, pour qu'il en fût ainsi, il faudrait que le barreau fût, avant chaque action magnétique, supposé à l'état neutre; encore cette loi n'est vraie que jusqu'à un certain point, car lorsque la distance qui sépare les aimants dépasse certaines limites, l'aimantation temporaire qu'ils développent dans l'intervalle qui les sépare est plus forte que cette somme algébrique, et au contraire plus petite, quand la distance des aimants est très-petite.

L'influence de l'inclinaison des aimants sur le barreau se fait sentir dans le cas de la double touche comme dans celui de la simple touche, mais d'une

manière différente. Ainsi, on reconnaît que, pour l'aimantation temporaire au milieu du barreau, la position perpendiculaire est plus favorable que la position inclinée ; mais l'inverse a lieu pour l'aimantation permanente, et il y a avantage à employer des aimants inclinés (voir les *Comptes-rendus,* t. LXXXI, p. 613).

Ayant ainsi étudié la distribution du magnétisme dans un barreau mis en contact avec les pôles contraires de deux aimants, M. Gaugain étudie les effets qui doivent résulter des frictions de ces aimants. On sait qu'avec ce procédé, on fait en sorte que tous les points du barreau viennent successivement toucher les deux pôles. Le raisonnement avait indiqué à M. Gaugain qu'à la suite de ces frictions, l'aimantation correspondant à une partie déterminée du barreau devait être plus forte dans le cas où la friction se termine sur cette partie que dans le cas où elle se termine sur d'autres points ; mais l'expérience n'a pas justifié complètement cette manière de voir : ainsi, il a trouvé qu'après une série de passes dirigées des extrémités du barreau vers son milieu, l'aimantation de la partie moyenne était notablement plus forte qu'après une série de passes dirigées en sens inverse; mais il n'a pas trouvé que la direction des passes eût une influence appréciable sur l'aimantation des parties voisines des extrémités du barreau, et comme l'intensité magnétique des pôles dépend exclusivement de l'aimantation de ces parties, il paraît indifférent de terminer les

frictions sur un point ou sur un autre. Quant à la distance qui doit exister entre les aimants, elle ne ne doit pas être la même quand on exécute une série de frictions que quand on applique simplement les aimants sur le barreau ; il faut alors qu'elle soit assez petite (10 à 15 millimètres), et ce n'est pas, comme on a coutume de le dire, parce que les aimants agissent ainsi plus efficacement sur les molécules comprises entre eux, mais parce que l'action désaimantante qu'ils exercent, en dehors des points de contact, se trouve d'autant plus affaiblie qu'ils sont plus voisins l'un de l'autre (voir *Comptes-rendus*, t. LXXXI, p. 100).

Dans les mémoires présentés à l'Académie en 1876, M. Gaugain étudie de nouveau l'influence de la trempe et de la chaleur sur l'aimantation, et il arrive à conclure que, tant que le courant inducteur est faible, l'aimantation d'un barreau *recuit* l'emporte sur celle d'un barreau *trempé sec* de mêmes dimensions, et elle l'emporte d'autant plus que le courant est plus faible ; mais il constate aussi que, pour une certaine intensité du courant inducteur, les deux aimantations sont égales, et que, quand le courant inducteur devient très-énergique, le barreau trempé sec l'emporte de beaucoup sur le barreau recuit. Toutefois, l'intensité électrique, où les deux aimantations deviennent égales, dépend de la longueur des barreaux, et l'on peut conclure que, plus les barreaux sont courts, plus est faible la valeur de l'intensité qui rend nulle l'influence de la trempe. Cette influence

varie, du reste, non-seulement avec l'intensité du courant inducteur, mais encore avec le mode d'action de ce courant. Ainsi, quand l'aimantation est produite par une bobine magnétisante promenée sur le barreau, les effets se produisent comme il a été dit précédemment; mais si on laisse la bobine dans une position invariable au milieu du barreau, il n'en est plus de même; le barreau recuit prend plus de magnétisme que le barreau trempé sec, alors que pour la même intensité de courant et la même bobine mobilisée, le contraire se produisait dans une grande proportion. « On peut donc dire, conclut M. Gaugain, que les barreaux qui ont reçu la trempe la plus dure sont ceux qui prennent l'aimantation la plus forte, et qu'au contraire ce sont les barreaux recuits qui s'aimantent le plus fortement quand on se sert de procédés d'aimantation moins énergiques. »

Comme on l'a vu, les effets de la chaleur sur le magnétisme avaient déjà préoccupé M. Gaugain dès l'année 1874, mais les recherches qu'il fit à cette époque étaient loin d'être complètes, et il voulut approfondir davantage cet ordre de phénomènes. Dans un premier travail présenté à l'Académie le 20 mars 1876, il démontra bientôt les faits suivants :

1° Lorsqu'au lieu de chauffer modérément le barreau d'acier mis en contact avec l'aimant, comme cela avait été fait dans les premières expériences de M. Gaugain, on élève graduellement sa

température jusqu'à ce qu'il prenne la teinte bleue, on constate que l'aimantation grandit d'abord, atteint un maximum, puis subit une rétrogradation ;

2° Lorsque le barreau après avoir été fortement chauffé reste en contact avec l'aimant toute la durée du refroidissement, l'aimantation totale augmente à mesure que le barreau se refroidit, et lorsqu'il est revenu à la température ambiante, elle conserve une valeur très-supérieure à celle qu'elle avait avant le chauffage du barreau ;

3° L'aimantation totale du barreau, ramené à la température ordinaire, est d'autant plus grande que le barreau a été plus fortement chauffé, autant du moins que l'on reste au-dessous de la température qui donne à l'acier la teinte bleue ;

4° Lorsque le barreau est revenu à sa température ordinaire, il suffit de supprimer pendant quelques instants le contact de l'aimant et du barreau, pour faire perdre à celui-ci une partie de l'accroissement d'aimantation qui résulte du chauffage, mais on ne lui en fait perdre qu'une partie. Même après une interruption du contact, l'aimantation totale reste plus forte qu'avant le chauffage.

M. Gaugain voit dans ces faits la preuve que la force coercitive est une force *passive* qui maintient l'orientation des molécules telle que les forces inductrices l'ont établie, et qui ne possède pas d'effet de *rétrogradation*. A l'aide de cette propriété de la force coercitive et de cette hypothèse que quand les couches superficielles d'un barreau

d'acier sont assez chauffées pour ne plus s'aimanter convenablement elles permettent aux couches plus profondes (qui ne s'aimantent pas du tout à la température ordinaire) de recevoir une certaine aimantation, il explique les différents effets que nous venons de signaler (voir *Comptes-rendus*, t. LXXXII, p. 685).

La nature des aciers influe aussi sur les effets qui ont été exposés précédemment et qui se rapportent à l'acier de Sheffield. Ainsi, avec de l'acier d'Allevard, la rétrogradation constatée plus haut n'existe pas.

D'un autre côté, on a constaté depuis longtemps que, si on multiplie les chauffages et les refroidissements de l'acier, les effets se modifient également, mais deviennent stables après des chauffages et des refroidissements suffisamment répétés. Il en résulte qu'un barreau subit par le chauffage deux sortes de modifications : l'une *permanente*, qui a pour résultat d'augmenter l'aimantation correspondante à une température donnée quelconque, l'autre *passagère*, qui a pour effet d'augmenter ou de diminuer l'aimantation, suivant que la température s'abaisse ou s'élève. Or, d'après les expériences de M. Gaugain, la modification permanente est à peu près la même pour l'acier d'Allevard et l'acier de Sheffield ; mais la modification passagère est beaucoup plus grande pour ce dernier que pour l'autre (voir *Comptes-rendus*, t. LXXXII, p. 1422).

La *variation passagère* et la *variation perma-*

nente sont ensuite l'objet de l'étude de M. Gaugain, dans sa note à l'Académie du 2 octobre 1876. Il montre qu'entre des températures peu élevées de 1° à 100°, telles que celles qu'a expérimentées M. Wiedmann, elle est si petite qu'on peut difficilement la mesurer, mais que, vers 300°, elle devient importante et présente des caractères intéressants. D'abord, le rapport ou coefficient qui représente cette variation est différent aux divers points du barreau ; il va en augmentant à mesure qu'on s'éloigne du contact établi entre l'aimant et le barreau, et il augmente également avec la longueur du barreau.

Il en est de même du rapport représentant la *variation permanente*, mais il augmente beaucoup plus rapidement que l'autre. En second lieu, on a reconnu que si le rapport du coefficient de la variation passagère est indépendant de l'intensité de la force aimantante, celui de la variation permanente va en augmentant lorsque cette force diminue (voir *Comptes-rendus*, t. LXXXIII, p. 661). En troisième lieu, on a pu s'assurer que, si le coefficient de la variation passagère varie suivant la provenance des aciers, il varie également d'un barreau à un autre, quoique ayant une même provenance.

Suivant M. Gaugain, le fer, comme l'acier, est susceptible d'une variation passagère et permanente, mais les coefficients sont plus petits dans le cas du fer.

Il s'agissait de savoir si la chaleur, en augmen-

tant le pouvoir magnétique d'un barreau lorsqu'il est soumis pendant l'échauffement à l'action aimantante, produit le même effet lorsque, étant préalablement chauffé, on vient à le soumettre à l'action magnétique. D'après les idées reçues sur l'affaiblissement de la force coercitive avec la chaleur, l'aimantation devrait être beaucoup plus faible, et c'est, en effet, ce que M. Gaugain a reconnu quand le barreau était susceptible d'éprouver une variation passagère considérable; mais le contraire avait lieu avec des barreaux ne présentant qu'une très-petite variation passagère, et M. Gaugain en conclut que ces effets différents tiennent précisément à ce que les effets d'aimantation que l'on obtient alors, sont voilés par ceux qui résultent des variations passagères; que si on corrige les chiffres qui les représentent en faisant intervenir ceux des variations passagères, on trouve toujours que l'aimantation croît avec la température. M. Gaugain fait remarquer que dans toutes les recherches précédentes il ne s'est occupé que de l'aimantation *totale*, c'est-à-dire de celle que le barreau reçoit sous l'influence de la force aimantante; elle représente donc la somme des aimantations désignées ordinairement sous le nom d'aimantation *temporaire* et *permanente* (voir *Comptes-rendus*, t. LXXXIII, p. 896). Je ferai toutefois à la déduction précédente une observation : c'est qu'elle ne peut se rapporter aux effets attractifs des aimants à de hautes températures, car voici une expérience que j'ai faite

en 1852, qui indique, à ce point de vue, des effets diamétralement opposés.

J'avais constitué avec un fil de cuivre de 2 millimètres de diamètre une hélice à spires écartées dont les bouts, repliés à angle droit, étaient piqués sur une planche de manière à maintenir son axe dans la verticale. Au-dessus de cette hélice j'avais fixé un support métallique percé d'un trou à travers lequel je pouvais faire glisser un petit cylindre de fer, terminé par une broche qui le maintenait exactement au milieu de l'hélice de cuivre. Les deux bouts de l'hélice étaient mis en communication avec les pôles d'un élément Bunsen, et après avoir fait rougir mon cylindre de fer, je le plongeais dans l'hélice, puis je présentais à son bout inférieur une armature de fer. Tant que le cylindre était rouge, je n'obtenais qu'une attraction très-faible ; mais à mesure qu'il refroidissait, les effets d'attraction se développaient successivement jusqu'à l'entier refroidissement, où ils acquerraient leur maximum. Cette expérience montre bien que les polarités magnétiques diminuent considérablement d'énergie avec la chaleur, mais comme ces effets de polarité ne représentent pas l'état magnétique du barreau, il pourrait bien se faire, et je serais porté à le croire, que cet état magnétique fût plus énergique sous l'influence de la chaleur qu'à la température normale, de même que le magnétisme est plus développé sur la ligne neutre d'un aimant qu'à ses extrémités polaires, bien que les actions attractives y soient nulles.

Relativement à une expérience de M. Favé (fils) sur l'accroissement momentané de magnétisme que prend un barreau aimanté à chaud, après avoir été d'abord refroidi puis réchauffé, expérience qui est en contradiction avec celles de M. Wiedmann, M. Gaugain pense que le désaccord tient à ce que le premier a chauffé son barreau à une température dépassant 350°, tandis que le second n'a employé que des échauffements d'environ 100 degrés. Quant à lui, il a obtenu des effets analogues à ceux annoncés par M. Favé, mais moins marqués, et il a constaté, de plus, qu'il se produisait quelquefois, avec certains aciers, au moment des refroidissements, des aimantations inverses qui disparaissaient à la suite du réchauffement. Ces inversions ne se sont produites qu'avec les aciers de Sheffield; mais il ne paraît pas que l'intensité du courant inducteur exerce une grande influence sur elles, et il cherche à expliquer ces différents effets, en supposant une réaction des couches aimantées le plus profondément sur les couches superficielles (voir *Comptes-rendus*, t. LXXXV, p. 219).

Dans une seconde note sur ce sujet, M. Gaugain, après avoir rappelé l'expérience de M. Favé, indique que le barreau d'acier, après avoir subi l'accroissement d'aimantation dont il a été question, a son magnétisme de plus en plus affaibli à mesure que l'on chauffe, et que ce magnétisme finit par disparaître complètement pour ne plus reparaître. Sur ce point, M. Gaugain n'est pas tout à fait d'accord

avec M. Favé, car celui-ci n'a jamais constaté la disparition complète du magnétisme ; seulement, il a reconnu qu'après un certain nombre d'échauffements et de refroidissements, il s'établissait une sorte d'équilibre tel qu'on retrouvait à peu près la même aimantation aux mêmes températures. L'aimantation la plus forte correspondait aux températures les plus élevées. « En définitive, dit M. Gaugain, *la variation passagère* d'un barreau est *positive* quand le barreau a été aimanté à une température de 350°, et elle est *négative* quand l'aimantation a été exécutée à une température ne dépassant pas 100°. De ces deux faits, il est naturel de conclure que la variation passagère doit devenir nulle lorsque le barreau est aimanté à une certaine température déterminée θ, plus haute que 100°, et plus basse que 350°. » Avec des barreaux composés d'un tube d'acier rempli par un noyau du même métal, cette température déterminée θ est environ 200°, du moins avec des aciers de Petin et Gaudet (voir *Comptes-rendus*, t. LXXXVI, p. 536).

IV. Magnétisme des tubes d'acier.

Dans ses dernières recherches sur le magnétisme, M. Gaugain a eu pour but d'étudier le magnétisme des tubes d'acier. Dans son mémoire du 1er octobre 1877, il montre que, si à la température ordinaire on introduit dans un tube d'acier aimanté un cylindre du même métal à l'état neutre, et qu'on retire celui-ci au bout de quel-

ques instants, on le trouve faiblement aimanté dans le même sens que le tube; mais si, après l'avoir replacé dans le tube, on chauffe le système à 300° et qu'on le laisse refroidir, on trouve que le tube a perdu une grande partie de son aimantation primitive, et que le noyau a pris une aimantation inverse (voir *Comptes-rendus*, tome LXXXV, p. 615).

M. Gaugain infère de cette expérience, que, même à la température ordinaire, cet effet doit se produire tout le temps que le noyau est renfermé dans le tube, mais que, du fait même du frottement résultant de sa sortie du tube, le noyau doit subir une friction qui a pour résultat de renverser le sens de son *aimantation*. Quand le système est chauffé, le magnétisme inverse du noyau acquiert une assez grande énergie, et, au contraire, le magnétisme du tube s'est trouvé affaibli au moment de la séparation des deux pièces. Ces effets, du reste, se reproduisent quand, au lieu du tube, c'est le noyau qui est aimanté préventivement ; mais il n'est pas besoin pour cela que l'une des deux pièces magnétiques soit à l'état neutre : quand elles présentent une différence sensible d'aimantation, l'effet se produit, et le magnétisme de la pièce la moins aimantée est interverti.

Si les deux pièces magnétiques dont il vient d'être question subissent simultanément l'aimantation, elles présentent le même sens d'aimantation quand elles viennent à être disjointes, et l'on

obtient cet effet à la température ordinaire comme à une température élevée, du moins quand, dans ce dernier cas, on sépare les pièces avant le refroidissement; mais dans le cas contraire, leur aimantation peut devenir inverse, et le sens de l'aimantation, dans ce cas, varie avec l'épaisseur du tube, la force coercitive de l'acier et l'intensité du courant inducteur. Ainsi, avec des courants faibles, le magnétisme du noyau, d'abord inverse, devient de même sens pour un courant plus intense, et redevient *inverse* avec un courant plus fort encore.

Quand le système magnétique dont il vient d'être question est aimanté à chaud, et qu'on le laisse refroidir sans séparer les deux pièces qui le composent, son magnétisme reste de même signe, mais diminue considérablement, et quelquefois s'affaiblit au point de devenir nul et même de fournir une aimantation inverse. Dans le premier cas, le réchauffement augmente l'aimantation; dans le second, il la renverse à une certaine température et la rend directe. Il est probable que les choses se passent ainsi dans un barreau plein, dans lequel des couches magnétiques différentes se trouvent superposées, et on peut attribuer aux réactions de ces couches les unes sur les autres les variations magnétiques que l'on constate.

Si, après avoir aimanté à chaud le système, on laisse les deux pièces refroidir ensemble ou séparément, l'aimantation du noyau est fort différente dans les deux cas. Dans le premier, ce noyau

conserve une aimantation directe assez marquée ; dans le second cas, cette aimantation est nulle ; mais alors la chaleur peut faire réapparaître l'aimantation, tandis que, dans le premier, elle ne fait que diminuer l'aimantation observée. L'explication que M. Gaugain donne de ces effets revient un peu à nos idées, et le conduit à admettre que ces sortes de réactions doivent varier suivant l'épaisseur des tubes et l'intensité du courant employé, que les noyaux doivent toujours fournir une recrudescence, mais que les tubes ne peuvent en fournir une que quand ils ont au moins un millimètre d'épaisseur, et qu'ils ont été refroidis après leur séparation de leur noyau.

En résumé, il conclut que les variations du magnétisme dans un barreau d'acier plein, sous l'influence de la chaleur, dépendent du magnétisme inverse développé par la réaction mutuelle des couches magnétiques concentriques, soit du barreau, soit du système (voir *Comptes-rendus,* tome LXXXV, p. 1014).

Quand on opère sur un système formé d'un tube et d'un noyau, on peut suivre les modifications que la chaleur fait éprouver au magnétisme *direct* du noyau et au magnétisme inverse du tube, et voici les faits principaux que M. Gaugain a constatés :

1° Quand le système a été aimanté à une température peu différente de la température ordinaire, qu'ensuite on le réchauffe, et qu'on le refroidit un certain nombre de fois entre 300° et 15°, on peut

reconnaître que chaque réchauffement a pour effet de diminuer le magnétisme *direct* du noyau et d'augmenter le magnétisme *inverse* du tube, et ces deux modifications tendent l'une et l'autre à diminuer l'aimantation du système; par conséquent l'aimantation passagère doit être négative, comme elle l'est en effet;

2° Lorsque le système a été aimanté à une température voisine de 300°, on peut constater que chacun des réchauffements qu'on lui fait ultérieurement *subir*, a pour résultat d'augmenter le magnétisme direct du noyau et de diminuer le magnétisme inverse du tube, et ces deux modifications tendent l'une et l'autre à augmenter l'aimantation du système, et, par conséquent, la variation passagère doit être positive ;

3° Lorsque le système a été aimanté à une température voisine de la limite θ, on peut reconnaître que chacun des réchauffements auxquels il est ultérieurement soumis a pour effet de diminuer à la fois l'aimantation directe du noyau et l'aimantation inverse du tube. Ces deux diminutions influent en sens contraire sur l'aimantation du système, et quand elles sont rigoureusement égales, l'aimantation du système reste invariable.

Ces différentes déductions expliquent les effets que M. Gaugain a signalés au sujet des expériences de MM. Favé et Wiedmann (voir *Comptes-rendus*, t. LXXXVI, p. 538).

Le dernier mémoire de M. Gaugain se rapporte à l'hypothèse de la superposition de couches ma-

gnétiques contraires, que M. Jamin avait admise et dont il s'était servi lui-même jusque-là pour expliquer plusieurs effets constatés par lui ; mais dans cette dernière note, il semble renoncer à cette hypothèse, et la remplace par celle qu'il avait déjà émise : que, dans un même barreau, il peut y avoir des molécules douées de force coercitive inégale, et, par conséquent, plus ou moins aptes à prendre leur orientation magnétique sous l'influence d'un courant donné ; d'où il résulterait que les unes, pour s'aimanter, exigeraient un courant plus énergique que les autres.

Pour démontrer cette hypothèse, il a fait exécuter, par voie de forage, trois tubes avec trois aciers différents. Chaque tube a été pourvu d'un noyau de même acier que lui. En associant chacun des noyaux à chacun des tubes, il a pu former 9 combinaisons différentes qu'il a étudiées les unes après les autres, et il est arrivé à conclure que, lorsqu'on soumet à l'action d'un courant faible un système composé de deux parties douées de forces coercitives différentes, la partie qui possède la plus petite force coercitive est toujours celle qui prend la plus forte aimantation, quelle que soit d'ailleurs sa position (tube ou noyau); ce résultat est tout à fait analogue à celui que l'on obtient en comparant les noyaux pleins recuits ou trempés (voir *Comptes-rendus*, t. LXXXVII).

Ici se termine la tâche que l'Académie de Caen nous avait imposée dans sa dernière séance. La

rapide analyse des travaux de M. Gaugain ne donne qu'un aperçu de leur importance ; mais elle suffira, nous l'espérons, pour faire apprécier l'éminent confrère que nous avons perdu, l'homme désintéressé dont la grande passion fut l'amour de la science, et qui enrichit d'un de ses mémoires notre volume de 1876.

Lébisey, août 1880.

SUR LES

CONIQUES SUROSCULATRICES

A UNE SURFACE EN UN DE SES POINTS

Par A. DE SAINT-GERMAIN

Membre titulaire

On dit qu'une conique est osculatrice à une courbe en un point donné lorsqu'elle a en ce point avec la courbe un contact de l'ordre le plus élevé possible; ce contact n'est généralement que du quatrième ordre, et c'est par exception qu'il peut s'élever au cinquième ou au sixième ordre. Si donc on considère les sections faites dans une surface quelconque S par tous les plans qui passent en l'un de ses points, O, celles qui ont un contact du cinquième ordre avec leur conique osculatrice en O sont exceptionnelles; les coniques correspondantes ont aussi un contact du cinquième ordre avec S; nous dirons qu'elles sont *surosculatrices* à la surface aussi bien qu'aux sections de S contenues dans leurs plans, et nous désignerons ces plans par P. Dans une note

communiquée le 25 avril 1870 à l'Académie des Sciences, M. Spottiswoode appelait l'attention sur ces coniques surosculatrices, et disait qu'il y en avait dix pour chaque point d'une surface; mais M. Transon montra qu'il en existe une infinité. Je me propose de développer ici les résultats que j'ai indiqués dans une lecture faite, le 2 avril 1880, à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne : je fais connaître d'une manière précise la loi de distribution des plans P, en donnant l'équation tangentielle du cône de la neuvième classe auquel ils sont tangents; je montre que pour 31 des coniques considérées, ou 27 quand S est du troisième degré, le contact avec la surface s'élève au sixième ordre; les plans de ces coniques touchent alors un cône de douzième classe, et la recherche des plans tangents communs aux deux cônes considérés présente des circonstances très-particulières.

Quand on prend pour axes des x et des y la tangente et la normale en un point d'une courbe plane, l'ordonnée d'un point de la courbe voisin de l'origine peut généralement se développer, par la formule de Maclaurin, en une série ordonnée suivant les puissances de x, et de la forme

$$(1)\quad y = \frac{q}{2!}x^2 + \frac{r}{3!}x^3 + \frac{s}{4!}x^4 + \frac{t}{5!}x^5 + \frac{u}{6!}x^6 + \ldots$$

Pour exprimer que la courbe admet à l'origine un contact du cinquième ordre avec sa conique

osculatrice, j'écris l'équation d'une conique qui passe à l'origine, j'en tire les valeurs que prennent, pour $x=0$, les cinq premières dérivées d'y par rapport à x, et je les égale respectivement à 0, q, r, s, t; l'équation de la conique ne renfermant que quatre paramètres, les cinq égalités ne seront compatibles que si une équation de condition est satisfaite, savoir :

$$(2) \qquad 40\,r^3 - 45\,qrs + 9\,q^2t = 0.$$

Pour que le contact entre la courbe et la conique s'élève au sixième ordre, il faut que la valeur de $\frac{d^6y}{dx^6}$ tirée de l'équation de la conique se réduise à u pour $x=0$; on est conduit à une seconde condition qui, en tenant compte de la précédente, peut s'écrire

$$(3) \qquad 25\,r^2s - 15\,qs^2 - 9\,qrt + 3\,q^2u = 0.$$

Cela posé, considérons sur une surface S un point O qui n'offre aucune singularité, et prenons pour axes Ox et Oy deux droites du plan tangent, perpendiculaires l'une à l'autre, pour axe Oz la normale. L'ordonnée d'un point de S suffisamment voisin de l'origine pourra se développer en série ordonnée suivant les puissances de x et de y :

$$(4) \qquad z = \frac{1}{2!}\left(b_0 x^2 + 2\, b_1 xy + b_2\, y^2\right) + \frac{1}{3!}\left(c_0 x^3 + 3\, c_1 x^2 y + 3\, c_2\, xy^2 + c_3\, y^3\right) + \frac{1}{4!}\left(d_0 x^4 + 4 d_1 x^3 y + 6\, d_2\, x^2\, y^2 + \ldots\right) + \frac{1}{5!}\left(e_0 x^5 + 5\, e_1\, x^4\, y + \ldots\right) + \frac{1}{6!}\left(f_0 x^6 + \ldots\right) + \ldots\ldots$$

Cherchons l'angle θ que doit faire avec Oxy un plan P passant par Ox pour qu'il détermine dans la surface une section qui ait en O une conique surosculatrice ; l'équation de la section, rapportée à sa tangente et à sa normale, s'obtiendra en remplaçant, dans l'équation (4), z par $y \sin\theta$, et y par $y \cos\theta$. On en tirera pour y, soit par la formule de Maclaurin, soit à l'aide d'approximations successives, un développement identique à celui de l'équation (1), en posant

$$(5) \quad \left\{ \begin{array}{l} q = \dfrac{b_0}{\sin\theta}, \; r = \dfrac{1}{\sin\theta}\left(c_0 + 3\, b_0\, b_1 \cot\theta\right), \\ s = \dfrac{1}{\sin\theta}\left[d_0 + (6\, b_0\, c_1 + 4\, b_1\, c_0)\cot\theta + (12\, b_0\, b_1^2 + 3\, b_0^2 b_2)\cot^2\theta\right], \end{array} \right.$$

et ainsi de suite. Il suffit de substituer ces valeurs dans l'équation (2) pour exprimer que la section contenue dans le plan P a un contact du cinquième ordre avec sa conique osculatrice en O ; les termes en $\cot^3\theta$ se détruisent, et il reste

$$(6) \quad \left\{ \begin{array}{l} 45\, b_0^2\, (4\, b_1^2 c_0 + 3\, b_0^2\, c_2 - 6\, b_0\, b_1\, c_1 - b_0\, b_2\, c_0)\cot^2\theta \\ + 90\, b_0\, (b_0^2\, d_1 + 2\, b_1\, c_0^2 - b_0 b_1 d_0 - 2\, b_0 c_0 c_1)\cot\theta \\ + 9\, b_0^2\, e_0 + 40\, c_0^3 - 45\, b_0\, c_0\, d_0 = O. \end{array} \right.$$

Donc, par chaque droite du plan tangent passent deux plans P, réels ou imaginaires, sans compter le plan tangent lui-même, dont l'intersection avec S a sur chacune des asymptotes de l'indicatrice trois points confondus avec l'origine.

Quand S est du troisième degré, la direction des plans P est facile à définir : ils passent par les asymptotes de l'indicatrice au point M différent de O où Ox coupe la surface. Considérons, en effet, la cubique G suivant laquelle un plan P coupe S, et une conique quelconque rencontrant G en six points, A, A$'$, B, B$'$, C, C$'$; les droites AA$'$, BB$'$, CC$'$ coupent G en trois nouveaux points A$''$, B$''$, C$''$ qui, d'après un théorème connu, sont en ligne droite; si la conique devient surosculatrice à G en O, les six premiers points se confondent avec l'origine, les trois droites AA$'$, BB$'$, CC$'$ avec Ox; les trois points A$''$, B$''$, C$''$ devront donc coïncider avec M, et la droite A$''$B$''$C$''$ sera une tangente d'inflexion, ce qui exige qu'elle soit l'une des asymptotes de l'indicatrice au point M.

Pour exprimer que le contact de la section contenue dans le plan P avec sa conique osculatrice s'élève au sixième ordre, on substitue les valeurs (5) dans l'équation (3), et on arrive à une équation du troisième degré en $\cot\theta$; mais comme elle doit avoir lieu en même temps que l'équation (6), je puis retrancher de son premier membre celui de l'équation (6) multiplié par $3b_1\cot\theta$, ce qui donne lieu à des réductions,

à la suite desquelles on trouve l'équation suivante :

$$(7)\begin{cases} 45\, b_0^3 (b_0^2 c_3 - 3\, b_0 b_2 c_1 + 2\, b_1 b_2 c_0) \cot^3\theta \\ +15\, b_0 (9\, b_0^3 d_2 - 12\, b_0^2 b_1 d_1 + 6\, b_0 b_1^2 d_0 - 3\, b_0^2 b_2 d_0 - 4\, b_1^2 c_0^2 \\ \quad - 18\, b_0^2 c_1^2 + 18\, b_0 b_1 c_0 c_1 + 3\, b_0^2 c_0 c_2 + b_0 b_2 c_0^2) \cot^2\theta \\ + (45\, b_0^3 e_1 - 36\, b_0^2 b_1 e_0 - 30\, b_0^2 c_0 d_1 - 135\, b_0^2 c_1 d_0 \\ \quad + 120\, b_0 b_1 c_0 d_0 + 60\, b_0^2 c_0^2 c_1 - 20\, b_1 c_0^3) \cot\theta \\ + 3\, b_0^2 f_0 - 9\, b_0 c_0 e_0 - 15\, b_0 d_0^2 + 25\, c_0^2 d_0 = O. \end{cases}$$

Les équations (6) et (7) doivent être satisfaites en même temps pour qu'on trouve un contact du sixième ordre ; ce ne sera possible que si l'axe des x a une direction convenable dans le plan tangent.

Pour voir comment sont distribués les plans P de toutes les coniques qui ont à l'origine un contact du cinquième ordre avec S, nous prendrons un système d'axes coordonnés pour lequel l'équation de la surface se simplifie. Si l'on adopte d'abord pour axes des x et des y les asymptotes de l'indicatrice en O, pour axe des z la normale, l'ordonnée d'un point de la surface pourra se développer en une série de la forme

$$(8)\quad z = \lambda xy + \mu x^3 + \mu' y^3 + \nu x^2 y + \nu' x y^2 + \rho x^4 + \ldots$$

Prenons pour nouvel axe des z une droite dont l'angle avec le plan des xy soit φ, et dont la projection sur ce plan fasse l'angle ψ avec Ox ;

et appelons, dans ce nouveau système, X, Y, Z, les coordonnées d'un point dont les anciennes coordonnées étaient x, y, z, on a, en désignant par ω l'angle xOy :

$$x = X + \frac{\cos\varphi \sin(\omega - \psi)}{\sin\omega} Z,$$
$$y = Y - \frac{\cos\varphi \cos(\omega + \psi)}{\sin\omega} Z,$$
$$z = Z \sin\varphi.$$

En substituant ces valeurs dans l'équation (8), on aura une nouvelle équation qui permettra de développer Z suivant les puissances de X et de Y :

$$Z = \frac{\lambda}{\sin\varphi} XY + \left(\frac{\nu}{\sin\varphi} - \frac{\lambda^2 \cos\varphi \cos(\omega+\psi)}{\sin^2\varphi \sin\omega}\right) X^2Y$$
$$+\left(\frac{\nu'}{\sin\varphi} + \frac{\lambda^2 \cos\varphi \sin(\omega+\psi)}{\sin^2\varphi \sin\omega}\right) XY^2 + \left(\frac{\mu}{\sin\varphi} + \ldots\right) X^3 + \ldots ;$$

on pourra toujours trouver pour φ et ψ des valeurs qui annulent les coefficients de X^2Y et de XY^2, et l'expression de Z en série deviendra de la forme

$$(9)\quad \left\{\begin{aligned} & Z = AXY + \frac{1}{3!}\left(BX^3 + CY^3\right) \\ & + \frac{1}{4!}\left(D_0X^4 + 4D_1X^3Y + 6D_2X^2Y^2 + 4D_3XY^3 + D_4Y^4\right) \\ & + \frac{1}{5!}\left(E_0X^5 + 5E_1X^4Y + \ldots\right) + \frac{1}{6!}\left(F_0X^6 + \ldots\right) + \ldots \end{aligned}\right.$$

Telle est, au moins dans le voisinage de l'origine, l'équation de S en coordonnées obliques ; la

même équation, en coordonnées rectangulaires, représenterait une surface S', différente de S, mais homographique avec elle; à chaque conique surosculatrice à S correspond une conique surosculatrice à S'; leurs plans P et P' sont représentés par la même équation

$$\alpha X + \beta Y + \gamma Z = 0,$$

les coordonnées étant obliques pour P, rectangulaires pour P'; mais l'étude des positions des divers plans P' sera facilitée par les résultats que nous avons d'abord obtenus. Considérons le système d'axes rectangulaires par rapport auxquels l'équation (9) représente S', et supposons qu'un plan P' fasse un angle θ avec OXY, tandis que sa trace fait l'angle ζ avec OX; il est facile d'avoir la relation qui lie θ à ζ. En effet, si nous prenons dans le plan tangent deux axes Ox, Oy, faisant respectivement avec OX et OY l'angle ζ, l'équation de S' par rapport à ces axes et à OZ se déduira de l'équation (9) en y posant

$$X = x\cos\zeta - y\sin\zeta, \qquad Y = x\sin\zeta + y\cos\zeta;$$

elle aura la même forme que l'équation (4), en faisant

$$(10)\quad \left\{\begin{array}{l} b_0 = 2A\sin\zeta\cos\zeta, \quad b_1 = A(\cos^2\zeta - \sin^2\zeta), \\ b_2 = -2A\sin\zeta\cos\zeta, \; c_0 = B\cos^3\zeta + C\sin^3\zeta, \\ c_1 = C\cos\zeta\sin^2\zeta - B\sin\zeta\cos^2\zeta, \text{ etc.} \end{array}\right.$$

D'ailleurs le plan considéré P' passe par le nouvel

axe des x; θ doit donc satisfaire à l'équation (6), où l'on remplacerait b_0, b_1, etc., par les valeurs (10) ; on obtient ainsi une relation qui, multipliée par $\sin^9\theta$, devient homogène par rapport à $\sin\theta\sin\zeta$, $-\sin\theta\cos\zeta$, et $\cos\theta$, c'est-à-dire par rapport aux cosinus directeurs α, β, γ du plan P'; ce sera donc l'équation tangentielle du cône enveloppe des plans P' :

$$(11)\left\{\begin{aligned} & 360\,A^4\alpha^2\beta^2\gamma^2\,(C\alpha^3 - B\beta^3) \\ & +180\,A^2\alpha\beta\gamma\,[C^2\alpha^6 - B^2\beta^6 - A\alpha\beta(D_0\beta^4 - 2D_1\alpha\beta^3 + 2D_3\alpha^3\beta - D_4\alpha^4)] \\ & +45A\alpha\beta(C\alpha^3 - B\beta^3)(D_0\beta^4 - 4D_1\alpha\beta^3 + 6D_2\alpha^2\beta^2 - 4D_3\alpha^3\beta + D_4\alpha^4) \\ & -18A^2\alpha^2\beta^2(E_0\beta^5 - 5E_1\alpha\beta^4 + 10E_2\alpha^2\beta^3 - 10E_3\alpha^3\beta^2 + 5E_4\alpha^4\beta - E_5\alpha^5) \\ & +20\,(C\alpha^3 - B\beta^3)^3 = 0 \end{aligned}\right.$$

Cette équation représente un cône de neuvième classe pour lequel le plan des XY est un plan tangent septuple ; donc par une droite quelconque passant par l'origine, on peut mener neuf plans P'; on n'en pourrait mener que deux par une droite située dans le plan XOY. D'ailleurs l'équation (11) est en coordonnées obliques, l'équation du cône enveloppe des plans P, dont la distribution correspond homographiquement à celle des plans P'.

Pour que la conique située dans un des plans P' considérés ait avec S' un contact du sixième ordre, il faut que l'équation (7) soit satisfaite quand on y remplace b_0, b_1, etc., par les valeurs (10); on multiplie l'équation obtenue par $\sin^{12}\theta$, et on remplace $\sin\theta\sin\zeta$, $-\sin\theta\cos\zeta$, et $\cos\theta$ par α, β, γ; on trouve la seconde re-

lation qui doit être vérifiée, en même temps que l'équation (11), par les cosinus directeurs des plans P′ :

$$
\begin{aligned}
(12) \qquad & 1440\,A^5\alpha^4\beta^4\gamma^3(C\alpha+B\beta) \\
& +120\,A^3\alpha\beta\gamma^2[B^2(\beta^8+7\alpha^2\beta^6)+C^2(\alpha^8+7\alpha^6\beta^2)+10\,BC\alpha^3\beta^3(\alpha^2+\beta^2)] \\
& +360\,A^4\alpha\beta\gamma^2[D_0\alpha\beta^5(\beta^2+3\alpha^2)-4(D_1+D_3)\alpha^4\beta^4+D_4\alpha^5\beta(\alpha^2+3\beta^2)] \\
& +20\,A\gamma(C\alpha^3-B\beta^3)^2]\,C\alpha^3(\alpha^2+5\beta^2)+B\beta^3(\beta^2+5\alpha^2)] \\
& -72\,A^3\alpha^2\beta^2\gamma\,[E_0\beta^5(\beta^2+3\alpha^2)-5\,E_1\alpha\beta^4(2\alpha^2+\beta^2)+10\,E_2\alpha^4\beta^3 \\
& +10\,E_3\alpha^3\beta^4-5\,E_4\alpha^4\beta(\alpha^2+2\beta^2)+E_5\alpha^5(\alpha^2+3\beta^2)] \\
& +60\,A^2\alpha\beta\gamma[B\beta^3(5\alpha^2+4\beta^2)+C\alpha^3(4\alpha^2+5\beta^2)][D_0\beta^4-4D_1\beta^3\alpha+6D_2\alpha^2\beta^2-\ldots \\
& -120\,A^2\alpha^2\beta^2\gamma(C\alpha^3-B\beta^3)[D_0\alpha\beta^3+D_1\beta^2(\beta^2-3\alpha^2)+3\,D_2\alpha\beta(\alpha^2-\beta \\
& +D_3\alpha^2(3\beta^2-\alpha^2)-D_4\alpha^3\beta] \\
& +5(\alpha^2+\beta^2)(D_0\beta^4-4\,D_1\alpha\beta^3+6\,D_2\alpha^2\beta^2-\ldots)\;[5(C\alpha^3-B\beta^3)^2 \\
& +6\,A\alpha\beta(D_0\beta^4-4\,D_1\alpha\beta^3+\ldots)] \\
& -18\,A\alpha\beta(\alpha^2+\beta^2)(C\alpha^3-B\beta^3)(E_0\beta^5-5\,E_1\alpha\beta^4+10\,E_2\alpha^2\beta^3-\ldots) \\
& +12\,A\alpha^2\beta^2(\alpha^2+\beta^2)(F_0\beta^6-6\,F_1\alpha\beta^5+15\,F_2\alpha^2\beta^4-\ldots+F_6\alpha^6)=0.
\end{aligned}
$$

C'est l'équation tangentielle d'un cône de douzième classe pour lequel le plan OXY est un plan tangent multiple d'ordre 9.

Il s'agit de trouver le nombre des plans tangents communs aux deux cônes en dehors du plan OXY. La discussion sera plus claire si nous imaginons que dans les équations (11) et (12) α, β, γ désignent non plus les cosinus directeurs d'un plan, mais des coordonnées rectilignes ; alors ces équations représenteront les cônes lieux des normales aux plans P′ menées par l'origine ; dans le système de coordonnées obliques, ce seraient les

lieux des droites conjuguées aux plans P par rapport à l'ellipsoïde représenté par l'équation

$$X^2 + Y^2 + Z^2 = 1.$$

Le nombre des plans tangents communs aux deux premiers cônes est le même que celui des génératrices communes aux seconds cônes, ou encore des points communs aux intersections de ces mêmes surfaces par un plan représenté par $\gamma = 1$; je désigne par G et H ces intersections, ou plutôt leurs projections sur OXY. G est une courbe du neuvième degré, ayant un point septuple en O, où passent deux branches tangentes à OX, deux branches tangentes à OY, une branche simple réelle, et deux branches imaginaires; nous supposons, bien entendu, que les asymptotes OX et OY de l'indicatrice à S soient réelles. H est une courbe du douzième degré, ayant à l'origine un point multiple du neuvième ordre; chacun des axes OX et OY y est tangent à quatre branches, deux imaginaires, une à courbure infinie en O, et une branche ordinaire. Une branche quelconque de courbe passant en O y rencontre H en 9 points, en 11 points si elle est tangente à OX ou à OY; donc les points d'intersection de G et H confondus avec l'origine sont au nombre de

$$11 \times 4 + 9 \times 3 = 71;$$

les plans P ou P' correspondant à ces points ne

diffèrent pas du plan tangent OXY; il paraît donc rester $9\times 12-71$, ou 37 points, autres que O, communs à G et H; les cônes (11) et (12) admettraient 37 plans tangents communs distincts de OXY. Mais ce nombre doit être réduit par suite d'une circonstance extrêmement particulière. Si on développe suivant les puissances de α l'ordonnée d'un point de la branche à courbure finie de H qui touche OX, on trouve

$$\beta=-\frac{C}{6A^2}\alpha^2+\frac{D_4}{24\,A^3}\alpha^3+\left(\frac{CD_3}{18\,A^5}-\frac{E_5}{120\,A^4}\right)\alpha^4+\left(\frac{F_6}{720\,A^5}+\ldots\right)\alpha^5+\ldots;$$

or, on obtient précisément le même développement pour l'ordonnée d'une des branches de G qui touche OX, du moins jusqu'au terme en α^5 exclusivement, dont le coefficient ne peut contenir F_6; donc les deux branches considérées ont en O un contact du quatrième ordre; elles ont trois points communs, confondus avec l'origine, de plus qu'elles n'auraient si leurs courbures eussent été différentes; et comme la même chose arrive pour deux branches tangentes à OY, il faut réduire de 37 à 31 le nombre des points cherchés d'intersection de G et H, et par suite des coniques qui ont avec S ou S′ un contact du sixième ordre.

Quand S est du troisième degré, les coniques qui ont avec elle un contact du sixième ordre sont situées tout entières sur la surface : en effet, on peut regarder chacune d'elles comme ayant à l'origine sept points infiniment voisins sur la

cubique que son plan détermine dans la surface; cette cubique doit donc se composer de la conique considérée, et d'une droite; or, comme il n'existe que 27 droites sur une surface du troisième degré, il ne peut passer en chacun de ses points que 27 coniques ayant avec elle un contact du sixième ordre, au lieu de 31; cela tient à ce que les dérivées partielles D, E, F ne sont plus indépendantes; elles sont liées par 28—19 ou 9 relations, en vertu desquelles les branches considérées sur G et H ont un contact du sixième ordre, et non plus seulement du quatrième.

ACTION

DE

L'ACIDE CHLORHYDRIQUE

SUR LES

CHLORURES MÉTALLIQUES

Par M. Alfred DITTE

Membre titulaire

Lorsqu'on fait agir une solution d'acide chlorhydrique sur un chlorure, on constate que tous ne se comportent pas de la même manière, et l'on peut rapporter les différents résultats à plusieurs types que nous examinerons successivement.

PREMIER CAS.

1er type. — Bichlorure de mercure. Lorsqu'on sature de ce sel à une température donnée, des dissolutions de plus en plus concentrées d'acide chlorhydrique, on constate qu'il se dissout

beaucoup plus que dans l'eau pure, ainsi l'on trouve à 16°, par exemple :

HCl pour 100 d'eau.	HgCl dissous par 100 gr. de liqueur.
0	6,8
5,6.	46,8
10,1.	73,7
13,8.	87,8
21,6.	127,4
31,0.	141,9
50,0.	148,0
68,0.	154,0

Si l'on cherche à construire une courbe figurative de ces résultats en prenant pour abcisses les quantités d'acide chlorhydrique dissoutes dans 100 parties d'eau, et pour ordonnées les poids de bichlorure dissous dans 100 grammes de liqueur, on voit que les ordonnées croissent d'abord d'une manière très-rapide, et tant que la liqueur ne contient pas plus de 23 d'acide pour 100 d'eau, la courbe se rapproche beaucoup d'une ligne droite inclinée de 75° environ sur l'axe des abcisses; mais quand la concentration de la liqueur dépasse cette limite de 23 d'acide pour 100 d'eau, la quantité de chlorure dissous, tout en augmentant encore avec la quantité d'acide, s'accroît avec plus de lenteur, et la seconde partie de la courbe est voisine d'une droite, inclinée sur l'axe des abcisses de 20° seulement environ, et qui coupe la première au point qui correspond

à l'abcisse 23. Ce qui se passe à 16° a lieu également à d'autres températures ; ainsi l'on trouve :

HCl pour 100 d'eau.	HgCl. dissous par 100 gr. de liqueur. à 0°.	à 44°.
0	5,5	11,0
5,6	42,4	54,1
10,1	67,7	82,5
13,8	84,9	112,2
21,6	125,6	155,0
31,0	129,2	189,0
50,0	137,5	220,8

Or, il est aisé de se rendre compte de ce qui se passe dans ces circonstances : si après avoir saturé à froid de bichlorure de mercure, une liqueur chlorhydrique renfermant moins de 23 d'acide pour 100 d'eau, on l'échauffe de 15 à 20°, il se dissout de nouveau chlorure, et celui-ci se dépose par le refroidissement, sous la forme de beaux octaèdres modifiés ou d'aiguilles blanches et fines, selon le degré de concentration de la liqueur que l'on emploie ; si, au contraire, on fait passer à 15° dans une liqueur contenant un excès de bichlorure, un courant d'acide chlorhydrique, de manière à l'en saturer, en prenant soin de maintenir dans l'eau froide le vase où l'on opère, pour empêcher la température de s'élever notablement, on obtient par refroidissement de la dissolution, et au bout de quelques heures, de beaux cristaux transparents in-

colores qui peuvent atteindre jusqu'à 2 centimètres de longueur. Ces cristaux, extraits de la liqueur-mère, deviennent rapidement opaques et blancs à la surface ; ils laissent dégager de l'acide chlorhydrique et attirent l'humidité de l'air. Sous l'influence de la chaleur, ils fondent, puis perdent avec une grande rapidité de l'eau et de l'acide chlorhydrique et laissent du bichlorure de mercure pur. Séchés sur de la porcelaine dégourdie dans une atmosphère chargée d'acide chlorhydrique, ils donnent à l'analyse :

		Calculé.
HgCl	78,97	78,95
HCl	5,33	5,52
HO	15,70	15,70
	100,00	100,00

Ce qui correspond à la formule 4HgCl, HCl, 12HO. Ce composé, traité par l'eau, se décompose et donne de l'acide chlorhydrique et du chlorure de mercure.

Quand, sur du bichlorure de mercure pulvérisé, on verse une solution concentrée d'acide chlorhydrique, le chlorure se prend presque immédiatement en une masse compacte ; si l'on agite, la température s'élève beaucoup, de 10° environ, en même temps que de l'acide chlorhydrique se dégage. Si on sature alors la liqueur d'acide en présence d'un léger excès de matière non dissoute, et qu'on l'abandonne dans un en-

droit frais, on y trouve, au bout de 24 heures, de longues aiguilles transparentes de la combinaison 4HgCl, HCl, 12HO.

L'existence de ce composé une fois établie, examinons ce qui se passe lorsqu'on met en contact avec un excès de bichlorure de mercure des solutions différentes d'acide chlorhydrique à 16° ; tant que la quantité d'acide contenue dans la liqueur est inférieure à celle qui correspond à la dissolution du chlorhydrate de chlorure dans ces circonstances, ce composé ne peut pas se former, il se dissout simplement du chlorure de mercure dans la liqueur, et les nombres que l'on mesure représentent la solubilité de ce sel dans la liqueur considérée. Mais une fois que l'on atteint la limite à partir de laquelle le chlorhydrate de chlorure peut se produire sans être décomposé, une partie de l'acide de la liqueur se combine au chlorure de mercure qu'elle renferme, la quantité d'acide libre devient constante, et tout l'acide qu'on ajoute en plus se combine à du chlorure pour former le chlorhydrate chloruré. On comprend que pour une même quantité d'acide ajoutée à la liqueur, l'accroissement des ordonnées ne soit pas le même lorsque le chlorure se dissout simplement, ou quand il se combine à cet acide pour former du chlorhydrate chloruré.

La même chose se passe à toutes les températures, seulement comme la quantité d'acide libre nécessaire pour empêcher la dissociation du

chlorhydrate de chlorure est d'autant plus grande que la température est plus haute, la diminution brusque de l'accroissement des quantités de chlorure dissous commence dans une liqueur d'autant moins concentrée qu'elle est plus froide. Les dissolutions qui renferment la combinaison de sel et d'acide sont faiblement colorées en jaune clair.

Le chlorure 4HgCl, HCl, 12HO, n'est pas le seul composé possible du bichlorure de mercure avec l'acide chlorhydrique, et l'existence d'autres combinaisons vient compliquer le phénomène.

L'orsqu'on dissout du chlorure HgCl dans de l'acide chlorhydrique, et qu'après avoir refroidi la liqueur à — 10 degrés, on la sature de cet acide, on obtient aisément un dépôt de cristaux ; si on prend la dissolution assez étendue pour que la cristallisation n'ait lieu que vers — 15, les cristaux obtenus sont très-nets. Pour les purifier de l'eau-mère qui y adhère, il suffit de les placer sur des plaques de porcelaine dégourdie, à l'abri de l'humidité et à une température inférieure à — 5°. Ils sont alors blancs, brillants et transparents ; vers — 2° ils fondent et se décomposent. Leur composition répond à la formule HgCl, HCl, 7HO comme le montrent les nombres suivanrs :

	Trouvé.	Calculé.
HgCl. . .	57,60. . .	57,65
HCl . . .	15,51. . .	15,53
HO . . .	26,88. . .	26,81
	100,00	100,00

Si l'on augmente la proportion de bichlorure contenue dans la liqueur et si en même temps on sature celle-ci d'acide non plus à — 10 mais vers + 5 degrés, on obtient par refroidissement lent au voisinage de zéro, ou au-dessous, suivant le degré de concentration de la liqueur, de gros cristaux très-nets ; ce sont des prismes courts, transparents et incolores, ils se décomposent à l'air et fondent dès qu'on élève un peu leur température ; desséchés sur de la porcelaine dégourdie et à l'abri de l'humidité ils donnent à l'analyse :

	Trouvé.	Calculé.
HgCl. . .	67,10. . .	67,19
HCl . . .	12,04. . .	12,06
HO . . .	20,86. .	20,85
	100,00. . .	100,00

nombres qui conduisent à leur assigner la formule : 3HCl, 2HCl, 14HO.

En ajoutant du chlorure de mercure à la liqueur précédente, de telle manière que des cristaux puissent se former à des températures voisines de 15 degrés, on obtient suivant la concentration de la solution employée, ou bien de grands prismes allongés, d'une netteté parfaite, transparents et incolores, ou bien des aiguilles plus petites, mais de même forme, très-solubles dans la liqueur-mère, dès qu'on élève un peu sa température ; ces cristaux sont ceux dont nous avons parlé plus haut et qui contiennent 4HgCl, HCl, 12HO.

Si l'on ajoute encore du chlorure à la dissolution, et qu'en même temps on la chauffe à 30 degrés environ, on obtient une liqueur qui vers 20° laisse déposer des aiguilles longues et minces; celles-ci desséchées sur de la porcelaine ont l'aspect d'amiante très-blanche. Ce sont de longs prismes soyeux et brillants qui fondent sous l'action de la chaleur, et perdent ensuite de l'eau et de l'acide chlorhydrique. Ces aiguilles mises au contact de l'eau se comportent comme tous les composés qui précèdent ; elles blanchissent et deviennent opaques en perdant de l'acide, puis se dissolvent facilement. Leur composition ne diffère de celle des cristaux précédents que par trois équivalents d'eau en moins, elle répond à la formule 4HgCl, HCl, 9HO comme le montrent les nombres ci-après :

	Trouvé.	Calculé.
HgCl. . .	82,30. . .	82,24
HCl . . .	5,53. . .	5,46
HO . . .	12,16. . .	12,29
	100,00. . .	100,00

Le même composé prend encore naissance entre 20 et 40 degrés.

Enfin si l'on porte la liqueur acide vers 80° en lui ajoutant du bichlorure, elle dépose par le refroidissement vers 60° des cristaux moins riches en acide ; on les purifie sur de la porcelaine à la

température à laquelle ils se produisent et à l'abri de l'humidité, ils renferment :

	Trouvé.	Calculé.
HgCl. . .	86,58. . .	86,53
HCl . . .	3,86. . .	3,89
HO . . .	9,56. . .	9,58
	100,00. . .	100,00

d'où pour eux la formule 6HgCl, HCl, 10HO.

En ajoutant assez de chlorure pour que la cristallisation ait lieu vers 85°, les cristaux perdent leur eau, ils se présentent alors sous la forme de lamelles ou de larges paillettes blanches et minces répondant à la formule 6HgCl, HCl, car elles renferment :

	Trouvé.	Calculé.
HgCl. . .	95,78. . .	95,75
HCl . . .	4,21. . .	4,25
	100,00. . .	100,00

On voit qu'il existe toute une série de combinaisons entre l'acide chlorhydrique et le chlorure de mercure ; lors donc qu'on considère une liqueur qui renferme ces deux corps, les phénomènes qui s'y passent sont complexes, ils varient avec la quantité d'acide dissous et avec la température. D'une manière générale, toute solution chlorhydrique de bichlorure de mercure à

une température donnée, renferme de l'acide et du chlorure libres, provenant de la dissociation des composés possibles dans les conditions de l'expérience, et en même temps suivant ces conditions mêmes, un ou plusieurs de ces composés à l'état de dissolution.

Au chlorure de mercure se rattachent certains autres chlorures très-solubles dans l'acide chlorhydrique concentré, et susceptibles de donner avec lui des combinaisons cristallisées décomposables par l'eau ; tels sont les chlorures d'or, de platine, de bismuth, d'antimoine, qui donnent les composés Au^2Cl^3,HCl ; $PtCl^2,HCl$; Bi^2Cl^3 3HCl ; $Sb^2Cl^3,3HCl$.

2e type. — Chlorure d'argent. — Ce composé, insoluble dans l'eau, se dissout au contraire dans les liqueurs chargées d'acide chlorhydrique, et sa solubilité croît très-régulièrement avec la quantité d'acide qu'elles renferment ; elle augmente du reste pour une liqueur déterminée en même temps que la température, ainsi une liqueur contenant 60 d'acide pour 100 d'eau, dissout dans 100 parties à 20 degrés 1,4 de chlorure d'argent et 1,7 à 40 degrés. Ces dissolutions donnent par refroidissement des cristaux très-nets de chlorure, et précipitent quand on leur ajoute de l'eau.

Le chlorure de cuivre Cu^2Cl se comporte de même ; insoluble dans l'eau, il se dissout dans une liqueur chlorhydrique en quantité régulière-

ment croissante à mesure que la concentration augmente, et d'autant plus que la température est plus élevée; ces dissolutions donnent par refroidissement des cristaux octaédriques, et un précipité de chlorure quand on les étend d'eau.

Le chlorure de mercure $Hg^2 Cl$ se dissout également dans les liqueurs chlorhydriques, mais dans tous les cas en quantité excessivement faible; l'acide concentré n'en retient pas plus de 1 millième.

DEUXIÈME CAS.

3e type. — Chlorure de calcium. — Si l'on ajoute des fragments de ce sel fondu à une dissolution concentrée d'acide chlorhydrique, contenant par exemple 50 d'acide pour 100 d'eau, le chlorure se dissout peu à peu, et bientôt la température s'élève, ce qui produit un dégagement d'acide chlorhydrique; mais en n'ajoutant le chlorure que lentement on évite ce dégagement, la température ne s'élève que peu, et si, quand la liqueur est saturée de sel on l'abandonne au refroidissement, elle dépose en quelques heures de beaux cristaux transparents. On les obtient encore en saturant d'acide chlorhydrique la liqueur précédente et y introduisant des fragments de chlorure fondu; peu à peu ceux-ci se dissolvent pendant que des cristaux se déposent, et au bout d'un certain temps tout est transformé en cristaux. Ceux-ci sont très-avides d'eau;

desséchés sur de la porcelaine dégourdie dans une atmosphère bien sèche, ils donnent à l'analyse :

	Trouvé.	Calculé.
CaCl . . .	75,68. . .	75,51
HO. . . .	24,32. . .	24,49
	100,00. . .	100,00

nombres qui correspondent à la formule Ca Cl, 2HO du chlorure de calcium desséché, tandis que le sel cristalisé dans l'eau en retient 6 équivalents.

D'autre part, la solubilité du chlorure de calcium diminue graduellement à mesure que la quantité d'acide chlorhydrique augmente dans la liqueur; tandis que 100 grammes d'eau saturée à 15° en retiennent environ 70, 100 grammes d'une liqueur contenant 50 d'acide pour 100 d'eau n'en dissolvent plus que 27; aussi, quand dans une dissolution aqueuse saturée de chlorure de calcium, on dirige un courant d'acide chlorhydrique, il se dépose bientôt de petits cristaux de CaCl 2HO, si l'on refroidit la liqueur de manière à ce que sa température ne s'élève pas pendant le passage du courant gazeux. Lorsqu'on fait arriver un courant d'acide chlorhydrique sur des cristaux de CaCl, 6HO, ceux-ci se liquéfient d'abord, puis il se dépose bientôt de petites paillettes présentant la composition CaCl,2HO.

Chlorure de strontium. — Le chlorure de strontium anhydre se dissout dans une dissolution concentrée d'acide chlorhydrique avec élévation de température, et donne par refroidissement de petits cristaux. Ceux-ci sont des paillettes minces, brillantes et transparentes, affectant la forme d'un hexagone tantôt régulier, tantôt irrégulier, deux de ses côtés étant beaucoup plus développés que les autres, quelquefois l'apparence d'un prisme très-aplati à 8 pans, dont deux très-développés par rapport aux autres. Ces cristaux s'obtiennent encore quand on introduit, dans une solution chlorhydrique concentrée, des cristaux de chlorure ordinaire SrCl, 6HO. Ceux-ci perdent bientôt leur transparence, deviennent blancs et opaques, et la liqueur légèrement chauffée abandonne par refroidissement les petits prismes décrits plus haut, dont la composition est exprimée par la formule SrCl, 2HO, comme l'indiquent les nombres qui suivent :

	Trouvé.	Calculé.
SrCl. . .	80,81. . .	81,53
HO. . .	19,19. . .	18,47
	100,00. . .	100,00

Ces cristaux perdent leur eau sous l'action de la chaleur et deviennent anhydres ; on les obtient encore en faisant passer un courant de gaz acide chlorhydrique dans une solution saturée de chlo-

rure de strontium, il se dépose en partie à l'état de SrCl, 2HO, à mesure que la liqueur se concentre. En effet, la présence de l'acide chlorhydrique diminue beaucoup la solubilité du chlorure ; tandis que 100 grammes d'eau à 17° dissolvent 50 grammes environ de chlorure de strontium, la même quantité d'une solution renfermant 60 grammes d'acide pour 100 d'eau n'en retient plus que 2 grammes.

Chlorure de magnésium. — Lorsqu'on dissout du chlorure de magnésium anhydre dans de l'acide chlorhydrique concentré, il se produit une élévation considérable de température ; mais en refroidissant le vase de manière à prévenir tout dégagement d'acide, le chlorure se transforme en une masse de paillettes blanches, minces, très-déliquescentes ; on ne peut les débarrasser de l'eau mère que très-difficilement sur de la porcelaine très-sèche et dans une atmosphère parfaitement desséchée ; les cristaux qui, à l'air humide, se liquéfient avec rapidité renferment :

	Trouvé.	Calculé.
MgCl. . .	71,71. . .	72,52
HO. . .	28,29. . .	27,48
	100,00. . .	100,00

Ce qui leur attribue la formule MgCl,2HO. Ils se produisent aussi quand on dirige un courant

d'acide chlorhydrique, jusqu'à refus dans une solution saturée de chlorure de magnésium maintenu dans l'eau pour l'empêcher de s'échauffer. L'acide chlorhydrique diminue notablement en effet la solubilité du chlorure de magnésium ; tandis que 100 parties d'eau en dissolvent 72 à 12 degrés, on n'en trouve plus que 6,3 dans 100 grammes d'une liqueur renfermant 33,7 centièmes d'acide chlorhydrique; on conçoit que dans ces conditions des cristaux doivent se déposer.

Chlorure de cuivre CuCl. — La présence de l'acide chlorhydrique diminue notablement la solubilité de ce chlorure dans l'eau; ainsi par exemple un litre de dissolution renfermant 45 d'acide pour 100 d'eau, ne contient à 12 degrés que 290 grammes de ce chlorure, tandis que le même volume de solution aqueuse saturée en retient 630. Lorsque cette dernière est soumise à l'action d'un courant de gaz acide chlorhydrique, sa couleur devient plus foncée, elle s'échauffe, et par le refroidissement abandonne de belles aiguilles jaune-ocreux, brillantes, légèrement verdâtres, qui contiennent :

	Trouvé.	Calculé.
CuCl. . .	87,88. . .	88,16
HO. . .	12,12. . .	11,84
	100,00. . .	100,00

c'est-à-dire CuCl,HO.

La couleur des dissolutions de chlorure de cuivre est du reste en rapport avec la quantité d'eau que contiennent les cristaux qu'elles peuvent fournir ; une liqueur étendue est bleu de ciel, comme le sont les sels de cuivre fortement hydratés ; cette dissolution concentrée donne, par l'évaporation, des cristaux vertb leuâtre de l'hydrate CuCl,2HO, et devient même vert émeraude ; la couleur est beaucoup plus foncée quand on introduit de l'acide chlorhydrique, et l'on peut obtenir alors l'hydrate CuCl,HO en cristaux jaune verdâtre foncé, se rapprochant de la couleur jaune-brun foncé du chlorure anhydre.

Chlorure de cobalt. — Une solution aqueuse saturée de ce sel à 12° est rose-rouge et contient par litre 415 grammes de chlorure ; si l'on y fait arriver peu à peu de l'acide chlorhydrique, tout en maintenant la température entre 12 et 20°, elle change bientôt de couleur et finit par devenir bleu-violet foncé ; la liqueur saturée d'acide chlorhydrique à 20° ne contient plus que 205 grammes de chlorure de cobalt par litre, elle abandonne par refroidissement de belles aiguilles de même couleur qu'elle, qui renferment :

	Trouvé.	Calculé.
CoCl. . .	81,92. . .	82,55
HO. . .	18,08. . .	17,45
	100,00. . .	100,00

et qui présentent par conséquent la formule 2CoCl,3HO. — Si l'on prend une solution de chlorure de cobalt dans l'acide chlorhydrique concentré, saturée à 35° environ, puis qu'on y dirige un courant de cet acide, elle dépose en se refroidissant de belles aiguilles bleu-améthyste, qui ne contiennent plus que des équivalents égaux d'eau et de sel anhydre, et dont la composition est la suivante :

	Trouvé.		Calculé.
CoCl. . .	86,95	. . .	87,50
HO . . .	13,05	. . .	12,50
	100,00	. . .	100,00

Ces cristaux, comme les précédents, sont avides d'eau ; au contact de l'air, ils se ternissent, deviennent roses en absorbant de l'humidité, et se réduisent en poussière en changeant de forme cristalline.

Chlorure de nickel. — Une liqueur saturée de ce sel donne, quand on la soumet à l'action d'un courant d'acide chlorhydrique, un abondant précipité jaune verdâtre; en même temps, la solubilité diminue à tel point, qu'un litre de liqueur qui renfermait 600 grammes de chlorure à 10 degrés, n'en contient plus que 40 quand elle est saturée d'acide; elle en dissout un peu plus quand on élève la température, et elle dépose alors par le

refroidissement des cristaux analogues à ceux qui constituent le précipité fourni par le passage du courant d'acide dans la liqueur. Ces cristaux sont formés par un hydrate NiCl,HO bien moins chargé d'eau que le chlorure ordinaire, ils contiennent en effet

	Trouvé.		Calculé.
NiCl . . .	86,84	. . .	86,99
HO . . .	13,16	. . .	13,01
	100,00	. . .	100,00

Chlorure de manganèse. — Une solution rose saturée de ce sel à 14°, en renferme par litre 870 grammes; elle en laisse déposer la majeure partie quand on la sature d'acide chlorhydrique, et elle n'en contient plus alors que 190; à chaud, elle en retient davantage, et donne quand on la refroidit, des cristaux semblables à ceux qui se déposent lors du passage du courant gazeux; ce sont de belles aiguilles fines, brillantes et blanches, qui attirent l'humidité de l'air et qui contiennent moitié moins d'eau que les cristaux roses; elles correspondent à la formule MnCl,2HO comme l'indiquent les nombres qui suivent :

	Trouvé.		Calculé.
MnCl . . .	77,86	. . .	77,77
HO	22,14	. . .	22,23
	100,00	. . .	100,00

4e type. — Chlorure de potassium. — Ce sel cristallise anhydre dans une solution concentrée d'acide chlorhydrique comme dans l'eau, mais la solubilité décroît d'une manière régulière avec la quantité d'acide chlorhydrique que la liqueur renferme; ainsi, tandis que 100 grammes d'eau pure dissolvent à 12 degrés 35 grammes de chlorure de potassium, la même quantité d'une liqueur contenant 60 d'acide pour 100 d'eau n'en dissout plus que 2 grammes environ.

La solubilité dans une liqueur de concentration déterminée augmente, du reste, avec la température.

Un certain nombre d'autres chlorures se comportent absolument de la même manière, tels sont les suivants :

	I.	II.
Chlorure d'ammonium. . .	33,7	3,7
» de sodium. . . .	27.0	0,0
» de potassium. . .	35,0	1,9
» de baryum . . .	32,9	,4
» de thallium . . .	0,5	0,04

La première colonne du tableau indique le poids de chlorure dissous à 17° dans 100 parties d'eau; la seconde le poids du même chlorure dissous à 17° dans 100 grammes d'une liqueur renfermant 60 d'acide chlorhydrique pour 100 d'eau.

— En résumé, l'action que l'acide chlorhydrique exerce sur les chlorures métalliques dissous se réduit à deux cas très-nets : dans le premier, la

proportion de chlorure dissoute dans une quantité déterminée de liquide, augmente avec le poids d'acide chlorhydrique que cette liqueur contient; dans le second, c'est tout le contraire, la solubilité du chlorure est d'autant moindre que la liqueur est plus concentrée.

PREMIER CAS.

1er type. — Bichlorure de mercure. — La solubilité du chlorure, à une température donnée, croît d'abord régulièrement avec la concentration de la liqueur; puis, à partir d'un certain degré de concentration, le chlorure peut donner avec l'acide chlorhydrique un composé cristallisable que l'eau décompose, suivant les lois habituelles de la dissociation par l'eau. A ce groupe, appartiennent les chlorures suivants :

HgCl	qui donne	HgCl, HCl,7HO
	—	3HgCl, 2HCl,14HO
	—	4HgCl, HCl,12HO
	—	4HgCl, HCl,9HO
	—	6HgCl, HCl,10HO
	—	6HgCl, HCl
$PtCl^2$	—	$PtCl^2$, HCl
Au^2Cl^3	—	Au^2Cl^3, HCl
Bi^2Cl^3	—	Bi^2Cl^3, 3HCl
Sb^2Cl^3	—	Sb^2Cl^3, 3HCl

2e type.— Chlorure d'argent.—Les chlorures qui

appartiennent à cette catégorie sont insolubles dans l'eau ; ils se dissolvent dans les liqueurs chargées d'acide chlorhydrique, en quantité qui croît avec celle d'acide. Ils sont plus solubles à chaud qu'à froid, et l'on obtient par refroidissement le chlorure anhydre cristallisé ; tels sont les chlorures d'argent, de cuivre (Cu^2Cl), de mercure Hg^2Cl.

DEUXIÈME CAS.

3ᵉ type. — Chlorure de calcium. — La solubilité de ces chlorures décroît régulièrement à mesure que la liqueur contient davantage d'acide chlorhydrique ; elle est plus grande à chaud qu'à froid, et toujours assez considérable, même dans les dissolutions saturées d'acide. L'on obtient toujours dans ces liqueurs concentrées des chlorures hydratés cristallisés, mais renfermant moins d'eau que ceux qui se déposent d'une dissolution dans l'eau pure ; on peut ranger dans cette série :

CaCl	qui donne	CaCl, 2HO	au lieu de	CaCl, 6HO
SrCl	—	SrCl, 2HO	—	SrCl, 6HO
MgCl	—	MgCl, 2HO	—	MgCl, 6HO
CuCl	—	CuCl, HO	—	CuCl, 2HO
CoCl	—	2CoCl, 3HO	—	CoCl, 6HO
CoCl	—	CoCl, HO	—	CoCl, 6HO
NiCl	—	NiCl, HO	—	NiCl, 6HO
MnCl	—	MnCl, 2HO	—	MnCl, 4HO

4ᵉ type. — Chlorure de potassium. — Dans cette

dernière classe figurent des chlorures dont la solubilité diminue, comme celle des précédents, à mesure que la quantité d'acide augmente; ils s'en distinguent en ce que le poids de matière dissoute par les liqueurs concentrées est toujours très-faible, et en ce que, cristallisant dans l'eau aussi bien que dans l'acide chlorhydrique, les cristaux que l'on obtient ne retiennent jamais d'eau; tels sont les chlorures de potassium, de sodium, d'ammonium, de baryum, de thallium.

ACTION DU CHLORE

ET DE

L'ACIDE CHLORHYDRIQUE

SUR LE

CHLORURE DE PLOMB

Par M. Alfred DITTE

Membre titulaire

Lorsqu'on fait passer un courant de chlore dans une solution de chlorure de plomb saturée, à 12° par exemple, on observe qu'à mesure que le gaz se dissout, du chlorure se dépose, et quand la liqueur est saturée de chlore, elle ne renferme plus que 5 g., 5 de chlorure de plomb par litre, au lieu de 139 qu'elle dissolvait tout d'abord. En même temps, la dissolution a acquis des propriétés nouvelles; si on l'étend de vingt fois son volume d'eau environ, elle donne au bout de quelques heures un dépôt brun de bioxyde de plomb hydraté qui s'attache aux parois du vase, tandis que la

liqueur renferme de l'acide chlorhydrique. On obtient le même résultat avec une dissolution quelconque, froide ou chaude, et saturée de chlorure, à laquelle on ajoute 8 à 10 fois son volume d'eau de chlore ; on obtient au bout de quelque temps un dépôt de peroxyde de plomb qui s'attache aux parois et qui augmente peu à peu, sans que pour cela le plomb se précipite totalement de la liqueur. Il se produit là un phénomène absolument semblable à celui que M. Berthelot a étudié dans son Mémoire sur la préparation du chlore (*Comptes-rendus,* XCI, 251). Le chlorure de plomb dissous est partiellement dissocié par le fait de sa dissolution, la liqueur renferme donc de l'oxyde de plomb, et celui-ci est peroxydé par les oxydes du chlore que M. Berthelot a démontré exister dans les dissolutions de ce gaz (*Comptes-rendus*, XCI, 191) ; en même temps, il se forme de l'acide chlorhydrique, et comme celui-ci tend à dissoudre le peroxyde de plomb tormé, il s'établit entre les deux réactions inverses possibles un état d'équilibre ; la dilution de la liqueur augmentant la quantité de chlorure de plomb décomposé, rend plus considérable le dépôt de peroxyde de plomb, et c'est bien ce que l'expérience vérifie.

Si, à la solution aqueuse de chlorure de plomb, on ajoute de l'acide chlorhydrique et qu'en la maintenant à température constante, on y fasse passer un courant de chlore en présence d'un excès de chlorure, on voit que du chlorure de

plomb se dissout peu à peu; en même temps la liqueur se colore, elle devient jaune, puis jaune-rouge, et d'autant plus rouge qu'elle contient davantage d'acide chlorhydrique; les poids de chlorure de plomb dissous sont considérables, ainsi l'on trouve à 12 degrés, dans un litre de liqueur saturée de chlore et de chlorure de plomb :

HCl primitif dans la liqueur.	PbCl dissous après le passage du chlore.
0.	5,5
29.	13
45.	18
90.	33
125.	85
290.	175

Toutes ces liqueurs, traitées par de grandes quantités d'eau, donnent un abondant précipité floconneux de peroxyde de plomb hydraté; il en est de même avec les alcalis ou les carbonates alcalins, mais la réaction la plus nette est fournie par l'azotate d'argent; il donne en effet un précipité de chlorure mélangé de peroxyde de plomb, et d'autant plus rose que ce dernier est en quantité plus grande. L'ammoniaque dissout le chlorure d'argent et laisse une liqueur brune, qui s'éclaircit et devient incolore, en déposant le peroxyde floconneux qu'elle tient en suspension.

On obtient des résultats tout à fait analogues, si, au lieu de diriger un courant de chlore dans un mélange d'acide chlorhydrique et de chlorure de

plomb, on traite de l'acide chlorhydrique plus ou moins dilué par un excès de bioxyde de plomb, en opérant de manière à éviter tout échauffement de la liqueur; on obtient des dissolutions colorées, d'autant plus rouges que l'acide employé était plus concentré, mais jamais, quoique le bioxyde soit en excès, on n'arrive à saturer complètement l'acide chlorhydrique; il s'établit bientôt un état d'équilibre, phénomène analogue à celui que M. Berthelot a étudié dans l'action du chlore sur le chlorure de manganèse. Ces liqueurs se comportent d'ailleurs comme les précédentes avec les réactifs, l'azotate d'argent en particulier; quand on les échauffe elles dégagent du chlore, déposent du chlorure de plomb, et restent faiblement colorées en jaune.

Ces expériences autorisent à penser qu'il se forme dans l'action du chlore sur le chlorure de plomb, en présence de l'acide chlorhydrique, un chlorhydrate perchloruré de plomb analogue au composé de manganèse que M. Berthelot a signalé. Ce composé dissociable par l'eau, se décompose suivant les lois habituelles, en donnant du chlore et de l'acide chlorhydrique jusqu'à ce que l'équilibre s'établisse entre les divers éléments qui sont en présence. Il prend naissance dans l'action du chlore sur un mélange de chlorure de plomb et d'acide chlorhydrique, et il s'en forme d'autant plus que l'acide chlorhydrique est en quantité plus grande, mais l'on arrive toujours à un certain état d'équilibre, qui dépend d'ailleurs des proportions relatives des corps réagissants.

On obtient le même résultat en faisant agir un excès de bioxyde de plomb sur de l'acide chlorhydrique à divers degrés de concentration, il reste de l'acide libre, et il se forme du chlorhydrate perchloruré jusqu'à une certaine valeur limite qui correspond à l'état d'équilibre, et qui dépend de la quantité d'acide chlorhydrique que la liqueur renfermait tout d'abord.

La réaction avec le nitrate d'argent s'explique sans difficulté, on a :

$$PbCl^2,nHCl+(n+2)AgO,AzO^5=2AgCl+PbO^2+nAgCl+(n+2)AzO^5$$

et comme le bioxyde de plomb est insoluble dans l'acide azotique étendu, il reste mélangé au chlorure d'argent, qu'il colore et dont on peut le séparer par l'ammoniaque, comme on l'a dit précédemment.

Comme l'élévation de température favorise la dissociation par l'eau, on peut s'attendre à trouver dans la liqueur des quantités de chlorhydrate perchloruré de plus en plus grandes, à mesure qu'on opèrera, à température plus basse ; c'est en effet ce que donne l'expérience; ainsi l'on trouve avec une liqueur renfermant par litre 290 grammes d'acide chlorhydrique.

Température.	PbCl dissous.
+ 10°	175 grammes.
— 6.	265
— 7.	270
— 13.	305
— 15.	312

D'autre part, toutes ces dissolutions, quand on les chauffe, se décomposent avec dégagement de chlore et de chlorure de plomb.

Si, au lieu des liqueurs que nous avons considérées jusqu'ici, on prend des dissolutions plus chargées d'acide chlorhydrique, on observe un nouveau phénomène; il se produit bien encore du chlorhydrate perchloruré, mais à partir d'un certain degré de concentration de la liqueur, la quantité qui s'en forme, et qui est représentée par le poids du chlorure de plomb dissous, au lieu d'augmenter comme précédemment à mesure que l'on ajoute de l'acide chlorhydrique, va en diminuant au contraire; ainsi l'on trouve à 12 degrés dans un litre de liqueur :

Acide chlorhydrique primitif.	PbCl dissous après passage du chlore.
290	175
380	122
480	42

Ainsi la quantité de chlorhydrate perchloruré formé passe par un maximum, puis elle diminue peu à peu et une solution saturée d'acide chlorhydrique à 12° n'en contient plus que très-peu : le précipité fourni par le nitrate d'argent est de moins en moins coloré, et le résidu d'oxyde de plomb hydraté laissé par l'ammoniaque de plus en plus faible; à 12° une solution saturée de chlorure de plomb renferme la même quantité de ce sel, qu'elle ait été ou non traversée par un courant de chlore.

Nous retrouvons ici l'opposition signalée par M. Berthelot (Mécanique chimique, II, 149, 153, 409, 505, 529, etc.) entre les réactions données par les hydracides édendus, et celles que fournissent ces mêmes corps en solution concentrée; dans les premières on a des hydrates définis et stables associés à un grand excès d'eau, dans les secondes on a en même temps des hydrates dissociés et des hydracides anhydres; or, comme les hydrates stables ne peuvent pas développer dans les réactions la chaleur qui s'est dégagée au moment de la combinaison de l'acide avec l'eau, il en résulte qu'ils peuvent être sans action là où les acides à cet état pourront agir, ou même produire des réactions inverses de celles que fournissent ces derniers; par suite, dans une liqueur suffisamment concentrée, le phénomène changera de nature. C'est ce qui a lieu dans le cas qui nous occupe et les expériences suivantes mettent bien en évidence ce rôle de l'acide chlorhydrique anhydre.

Si, dans une quelconque des liqueurs qui contiennent une grande quantité de chlorhydrate perchloruré, on fait passer simultanément un courant de chlore et un d'acide chlorhydrique, en maintenant la température invariable, on voit bientôt une effervescence se produire; la liqueur dégage abondamment du chlore, en même temps elle dépose peu à peu des cristaux de chlorure de plomb, et finalement il reste un liquide jaune clair saturé d'acide chlorhydrique et renfermant

à 12 degrés 42 grammes par litre de chlorure de plomb, comme si le chlore n'était pas intervenu.

On obtient le même résultat en ajoutant peu à peu du bioxyde de plomb à de l'acide chlorhydrique saturé, maintenu à température constante et traversé par un courant d'acide chlorhydrique; il se dissout du peroxyde de plomb avec dégagement de chlore et dépôt de chlorure de plomb, tant qu'on en ajoute et que le courant passe; la liqueur faiblement jaune contient encore par litre 42 grammes de chlorure de plomb.

En résumé, lorsqu'à une température donnée, on fait passer du chlore dans une liqueur renfermant un excès de chlorure de plomb et de l'acide chlorhydrique en quantités variables, le chlore, agissant d'abord sur l'eau pure et le chlorure de plomb en partie dissocié, donne du peroxyde de plomb et de l'acide chlorhydrique entre lesquels s'établit un certain état d'équilibre. Quand on ajoute peu à peu de l'acide chlorhydrique, il se forme des quantités de plus en plus grandes de chlorhydrate perchloruré de plomb, toujours en partie dissocié, de façon telle que la liqueur renferme constamment de l'acide chlorhydrique libre et du chlore libre, qui se dégage dès que sa proportion dépasse celle qui correspond au degré de dissociation du chlorhydrate perchloruré dans les conditions de l'expérience. Les choses se passent ainsi, et la quantité de chlorhydrate perchloruré va en croissant tant que la liqueur ne contient de l'acide chlorhydrique que sous la forme d'hydrate

stable (environ HCl, 13HO, d'après M. Berthelot). A partir de cette limite, la quantité d'acide chlorhydrique augmentant de plus en plus, comme la transformation des hydrates stables liquides d'acide chlorhydrique en hydrates dissociables liquides (HCl 4HO à HCl 13HO) absorbe de la chaleur, la liqueur concentrée donne lieu à une réaction d'un autre ordre, due à l'action de l'acide anhydre de l'hydrate dissociable, et détermine un nouvel état d'équilibre; le chlorhydrate perchloruré se décompose à mesure que la quantité d'hydrate dissociable augmente, c'est-à-dire en même temps que la liqueur se concentre davantage. Cette décomposition est d'ailleurs d'autant plus lente, que la température à laquelle on opère est plus basse, car la dissociation de l'hydrate dissociable est d'autant plus faible, si bien que la liqueur renfermant par litre 480 grammes d'acide chlorhydrique et saturée de chlore, renferme encore 160 grammes de chlorure de plomb à — 13°, tandis qu'elle n'en retient que 42 à + 12°. — Ainsi, de même que la décomposition du chlorhydrate perchloruré de plomb a lieu par l'eau dans une liqueur très-étendue, elle a lieu par l'acide chlorhydrique dans une liqueur très-concentrée, sa dissociation dans une liqueur à température constante, très-considérable d'abord, diminue à mesure qu'on ajoute de l'acide chlorhydrique; elle passe par un *minimum* à partir duquel elle croît de nouveau, quand la quantité d'acide chlorhydrique dissous augmente davantage.

PIERRE ET THOMAS CORNEILLE

LIBRETTISTES

Par M. Jules CARLEZ

Membre titulaire

C'est en musicien que je me propose de parler des deux Corneille. L'un et l'autre ont participé aux essais qui marquent l'origine de notre musique dramatique ; Thomas a même pris place parmi les librettistes du premier âge de l'opéra français ; tous les deux, enfin, ont, à diverses reprises, mis leur plume au service de la musique, et associé, l'un son génie poétique, l'autre le talent qui lui en tenait lieu, aux inspirations d'un musicien. En essayant de grouper ici les faits principaux qui rattachent les deux poètes normands à l'histoire de la musique, et les observations que ces faits suscitent, je me tiens à l'écart de la voie parcourue depuis deux siècles par de savants commentateurs ; j'oublie pour un moment le Pierre Corneille du *Cid* et d'*Horace;* Thomas Corneille cesse pour moi d'être l'auteur d'*Ariane;* mon

attention se porte vers des pages moins connues ou plus volontiers délaissées, et par elles j'aborde l'étude d'une époque intéressante de notre histoire musicale.

I.

La première occasion que rencontra Pierre Corneille d'écrire des vers destinés à être chantés, lui fut offerte par le *Ballet du château de Bissêtre* (1). En ce temps-là, le moindre événement pouvait devenir le sujet d'un ballet de circonstance; la démolition ordonnée par Louis XIII, d'un château en ruines, que hantaient, au dire du peuple, lutins et fantômes, suffit à inspirer celui-ci. Corneille fut chargé d'écrire le récit qui devait annoncer le sujet du ballet ; il le composa de quatre strophes, dont voici la première :

> Toi dont la course journalière
> Nous ôte le passé, nous promet l'avenir,
> Soleil, père des temps comme de la lumière,
> Qui vois tout naître et tout finir,
> Depuis que tu fais tout paroître
> As-tu rien vu d'égal au château de Bissestre ?

Ce ballet fut dansé au Louvre, en présence du Roi, le 7 mars 1632, par le comte de Soissons et quelques autres seigneurs, puis représenté de nouveau à l'Arsenal et à la maison de ville. Un

(1) Ou, comme on l'écrit aujourd'hui : *Bicêtre*.

chanteur du temps, « le sieur Justice » fit entendre « de sa voix dextrement jointe à celle du luth », dit la *Gazette* de Renaudot, le récit de Corneille. Mais qui donc avait mis ce récit en musique ? Ici, le champ reste ouvert aux conjectures. Il ne serait pas impossible que Corneille ait eu pour collaborateur le surintendant de la musique de la chambre, Antoine Boësset, lequel ne céda qu'en 1635, à son fils Claude-Jean-Baptiste, ses importantes fonctions et les prérogatives y attachées. Il y aurait également de bonnes raisons pour que ce musicien fût, au contraire, Étienne Moulinié, le directeur de la musique du duc d'Orléans, le maître du fameux chanteur Lambert, lequel Moulinié a composé, lui aussi, les airs et divertissements d'un assez grand nombre de ballets de cette époque. Ce qui donne lieu à cette supposition, c'est le passage suivant de la relation publiée dans la *Gazette* du 12 mars : « Le sieur de Moulinié, vêtu de gaze noire parsemée d'étoiles, fit l'ouverture de cette nuit par un chant lugubre, auquel succéda un excellent concert de luths. » Si l'on pouvait acquérir cette conviction que le personnage ainsi désigné ne faisait qu'un avec le compositeur Étienne Moulinié, la question que je viens de poser semblerait bien près d'être résolue.

Constatons-le dès à présent : Corneille n'aimait point à écrire pour les musiciens ; lui-même a pris soin de nous le faire savoir :

Cent vers lui coûtent moins que deux mots de chanson,

dit-il dans l'*Excuse à Ariste*, en parlant de sa muse ; et il continue ainsi :

Son feu ne peut agir quand il faut qu'il s'applique
Sur les fantasques airs d'un rêveur de musique,
Et que, pour donner lieu de paroître à sa voix,
De sa bizarre quinte il se fasse des lois ;
Qu'il ait sur chaque ton ses rimes ajustées,
Sur chaque tremblement ses syllabes comptées,
Et qu'une froide pointe à la fin d'un couplet
En dépit de Phébus donne à l'art un soufflet :
Enfin cette prison déplaît à son génie ;
Il ne peut rendre hommage à cette tyrannie ;
Il ne se leurre point d'animer de beaux chants,
Et veut pour se produire avoir la clef des champs.

L'amour même, si nous en croyons le poète, fut impuissant à vaincre sa répulsion pour ce genre de poésie ; ensorcelé un jour par de beaux yeux, il ne put trouver deux rimes pour en célébrer la magique influence :

Tant mon esprit alors, contre moi révolté, (dit-il)
En haine des chansons semblait m'avoir quitté ;
Tant ma veine se trouve aux airs mal assortie,
Tant avec la musique elle a d'antipathie.

Ce qui n'a pas empêché Corneille d'écrire deux ou trois chansons très-agréablement tournées, comme aussi de fournir, à son insu peut-être, deux sixains, l'un à Lambert, en l'honneur de la reine Marie-Thérèse, et l'autre à Nicolas Blondel, musicien de la chapelle royale. Remarquons en-

core que ce même poète qui montrait si peu de confiance dans son aptitude à traiter le vers destiné à être mis en chant, préconisait l'emploi des stances en vers inégaux dans la tragédie, et prêchait d'exemple sur ce sujet, et cela de la façon la plus éloquente. Or, l'effet que produisent ces stances n'est-il pas comparable à celui qui résulte d'un air d'opéra succédant à un long récitatif? Et lorsque Corneille écrit ceci: « Les déplaisirs, les irrésolutions, les inquiétudes, les douces rêveries, et généralement tout ce qui peut souffrir à un acteur de prendre haleine, et de penser à ce qu'il doit dire ou résoudre, s'accommode merveilleusement avec leurs cadences inégales, et avec les pauses qu'elles font faire à la fin de chaque couplet » (1); fait-il autre chose que d'appliquer à la tragédie déclamée ce qui constituera la poétique de l'*ariette* dans la tragédie chantée? Et ne montre-t-il pas ainsi un instinct musical inconscient, mais pourtant réel?

Disons enfin que les stances de Corneille, aussi bien celles qu'il a introduites dans ses tragédies que celles qu'il a composées à part, sont de nature, en général, à recevoir sans trop de difficulté les inspirations d'un musicien; et j'aurai un peu plus loin l'occasion d'en citer un exemple récent.

Si peu disposé qu'il se montrât à marier sa muse avec celle d'un fils d'Euterpe, Corneille n'en

(1) *Examen d'*ANDROMÈDE.

rendait pas moins hommage aux charmes de la musique, et savait apprécier l'utilité du concours qu'elle apporte au drame : « Le retranchement que nous avons fait des chœurs, écrit-il quelque part (1), a retranché la musique de nos poëmes. Une chanson y a quelquefois bonne grâce, et dans les pièces de machines, cet ornement est redevenu nécessaire pour remplir les oreilles de l'auditeur, pendant que les machines descendent. » Ceci nous amène tout droit à parler d'*Andromède.*

C'est en 1650, trois ans après les représentations d'*Orfeo e Euridice* au Palais-Royal, et onze ans avant l'apparition de *Pomone*, le premier opéra français, que Corneille fit jouer son *Andromède*. Il avait écrit cet ouvrage pour satisfaire aux désirs de la Cour, que les machines et les changements à vue de la tragédie lyrique italienne avaient fort divertie, mais qui n'avait tiré qu'une médiocre satisfaction de la pièce elle-même. On pensa dès-lors qu'un ouvrage du même genre, pour lequel le génie littéraire de l'auteur du *Cid* se trouverait associé à l'esprit inventif du grand mécanicien Torelli, obtiendrait l'assentiment général. La commande en fut faite à l'un et l'autre, dès l'année 1647, et l'œuvre fut promptement achevée; mais la maladie du Roi, et bientôt après, les troubles de la Fronde, en firent reculer la première représentation, laquelle ne put avoir lieu qu'en janvier 1650

(1) *Discours sur le poëme dramatique.*

Ceux qui y assistèrent et qui applaudirent aux vers de Corneille, mais surtout aux décorations et à toutes les merveilles de la mise en scène, s'intéressèrent-ils d'une égale façon à la musique intercalée dans l'ouvrage, et se montrèrent-ils curieux d'en connaître l'auteur? C'est ce dont il est permis de douter. Ne nous hâtons pas cependant d'accuser de tiédeur le sentiment musical des courtisans du jeune roi Louis XIV; la musique, ainsi que nous le verrons bientôt, ne tenait dans *Andromède* qu'une place secondaire; or, le musicien lui-même était-il de taille à marcher de pair, soit pour le talent, soit pour la réputation, avec ses collaborateurs, c'est-à-dire avec Corneille, alors à l'apogée de ses triomphes dramatiques, et avec Torelli, lui aussi maître célèbre et incontesté dans son art? C'est ce à quoi je m'empresse de répondre.

Remarquons d'abord que le nom du compositeur d'*Andromède* se trouva vite oublié, au point que Voltaire, annotant l'œuvre de Corneille, et voulant attribuer à quelqu'un la musique de cette tragédie, laissa négligemment tomber de sa plume le nom de *Boissette*, par lequel il entendait probablement désigner un des trois Boësset qui s'entresuccédèrent dans l'espace d'un siècle. L'erreur commise à ce propos n'a été démontrée qu'à une époque récente , et l'on sait maintenant que le collaborateur musical de Corneille n'était autre que Dassoucy, l'émule de Scarron, l'homme dont les aventures burlesques tournèrent parfois au

tragique, témoin celle qui le fit rencontrer un jour dans la ville d'Avignon, par Chapelle et Bachaumont,

> N'ayant plus pour tout équipage
> Que *ses* vers, *son* luth et *son* page.

Le seul rapprochement de ces noms : Pierre Corneille, Coippeau-Dassoucy, cause un étonnement profond, et l'on ne s'explique pas du premier coup la collaboration de deux personnages aussi différents par le caractère, les mœurs, le talent, par toute l'existence qu'ils ont menée enfin. On sait pourtant que Dassoucy, bien que moins en vue que certains musiciens de son temps, ne manquait ni d'acquis, ni de notoriété ; qu'il s'était fait une réputation comme luthiste et comme compositeur ; que la duchesse de Savoie l'avait attaché à son service ; qu'il avait eu aussi la charge de maître de musique du roi Louis XIII et de son jeune fils et héritier. C'étaient là des titres officiels, positifs, et qui pouvaient suffire à déterminer Corneille dans le choix de son collaborateur, en admettant qu'il fût demeuré libre sous ce rapport.

Mais il y a plus : c'est que Corneille et Dassoucy semblent n'avoir pas borné leurs relations à celles que leur imposait la composition des parties chantées d'*Andromède*, et qu'au contraire il y a eu commerce d'amitié entre eux. Nous en voyons la preuve dans l'approbation publique, donnée en

deux circonstances, par le plus grand et le plus sérieux des deux, aux ouvrages de l'autre. En 1653, Dassoucy publie son *Ovide en belle humeur;* Corneille s'empresse de l'en complimenter par un sonnet. Trois ans après, ce sont des *Airs à quatre parties* que notre littérateur-musicien fait paraître chez Robert Ballard ; déjà Corneille avait pris soin de leur délivrer ce passe-port poétique qui figure dans le recueil :

Cet auteur a quelque génie,
Ses airs me semblent assez doux.
Beaux esprits, mais un peu jaloux,
Divins enfants de l'harmonie,
Ne vous en mettez en courroux :
Apollon aussi bien que vous
Ne les peut ouïr sans envie.

La louange est hyperbolique, c'est ce que l'on peut affirmer, même sans connaître une seule note de la musique de Dassoucy ; en relisant pourtant ces quelques vers, on s'aperçoit qu'il n'y a réellement d'outré que la note finale ; c'est sans doute que l'amitié en aura donné l'intonation. L'appréciation véritable, le verdict du bon sens est au début :

Cet auteur a *quelque* génie,
Ses airs me semblent *assez* doux.

Voilà qui est plus mesuré que l'appréciation du journaliste Renaudot, vantant l'excellence de la

composition d'*Andromède,* et désignant Dassoucy comme « l'un des plus fameux maîtres en l'art de la musique. » N'y avait-il pas là de quoi élever au plus haut diapason la suffisance d'un compositeur qui n'a pas craint de dire : « C'est moi qui ai donné l'âme aux vers de l'*Andromède* de M. de Corneille (1). » Bien lui en a pris, après tout, de risquer cette déclaration présomptueuse, puisque sans elle nous continuerions d'attribuer à Boesset ce qui appartient à Dassoucy.

Voyons maintenant quelle part Corneille a entendu faire à la musique dans sa tragédie. Il nous en instruit lui-même dans ce passage de l'Examen d'*Andromède :* « Vous trouverez cet ordre gardé dans les changements de théâtre, que chaque acte, aussi bien que le prologue, a sa décoration particulière, et du moins une machine volante, avec un concert de musique, *que je n'ai employée qu'à satisfaire les oreilles des spectateurs, tandis que leurs yeux sont arrêtés à voir descendre ou remonter une machine*, ou s'attachent à quelque chose qui les empêche de prêter attention à ce que pourraient dire les acteurs..... *Mais je me suis bien gardé de faire rien chanter qui fût nécessaire à l'intelligence de la pièce,* parce que communément les paroles qui se chantent étant mal entendues des auditeurs, pour la confusion qu'y

(1) V. M. Paul Lacroix, *La Jeunesse de Molière*, p. 173, et M. Ed. Fournier, *Corneille à la butte Saint-Roch*, p. xc de la Préface.

apporte la diversité des voix qui les prononcent ensemble, elles auraient fait une grande obscurité dans le corps de l'ouvrage, si elles avaient eu à les instruire de quelque chose qui fût important. Il n'en va pas de même des machines, qui ne sont pas dans cette tragédie comme des agréments détachés ; elles en font en quelque sorte le nœud et le dénouement, et y sont si nécessaires que vous n'en sauriez retrancher aucune que vous ne fassiez tomber tout l'édifice. »

Voilà qui est parfaitement clair et précis ; la musique ne joue dans cet ouvrage qu'un rôle des plus secondaires, un rôle de remplissage ; elle n'est aucunement nécessaire à l'action, et le dialogue pourrait très-bien se passer d'elle, toute son utilité consistant à éviter pour l'oreille des spectateurs le silence qui pourrait se produire pendant le jeu des machines ou quelque mouvement de scène. Son infériorité vis-à-vis des machines elles-mêmes est complète, car celles-ci, comme on vient de le lire, apportent à l'action un concours absolument indispensable. Corneille et Torelli peuvent donc être considérés comme les seuls et véritables auteurs de l'ouvrage, et devant eux Dassoucy n'est qu'un comparse ; on écoute les vers du premier, on s'ébahit à la mise en scène du second, et trop heureux sera le troisième, si quelque mélomane égaré dans la foule des spectateurs veut bien prêter l'oreille à ses chansons.

Nous trouvons en tête de l'ouvrage un élément nouveau : le prologue à la louange du roi, inven-

tion courtisanesque appliquée pour la première fois, en effet, dans *Andromède.* L'exemple de Corneille sera suivi par l'abbé Perrin, et surtout par Quinault, lequel portera au plus haut degré l'art d'encenser le souverain et de l'abreuver de flatteries. Les personnages du prologue d'*Andromède* sont Melpomène et le Soleil, à qui la muse emprunte ses rayons pour éclairer le spectacle magnifique auquel le Roi va assister. Ils terminent leur dialogue par le chant en duo de trois strophes qui débutent ainsi :

> Cieux écoutez ; écoutez, mers profondes ;
> Et vous, antres et bois,
> Affreux déserts, rochers battus des ondes,
> Redites après nous d'une commune voix :
> « Louis est le plus jeune et le plus grand des rois. »

Le chœur répète le dernier vers de chaque strophe, et voilà toute la musique du prologue (1). La scène III du Ier acte nous offre un hymne à Vénus, chanté par le chœur. L'acte II est un peu plus fourni de musique : l'air du Page, *Qu'elle est lente, cette journée*, divisé en trois couplets ; un peu plus loin, d'autres couplets chantés par Li-

(1) Le gazetier Renaudot, en rendant compte de la première représentation d'*Andromède,* n'a eu garde de demeurer en reste de flagorneries : « Melpomène, dit-il, ayant donc pris sa place aux pieds du Soleil, ils chantent de concert un air mélodieux à la louange du Roi, qui raviroit toute l'assistance, si elle n'étoit accoutumée aux éloges dus à ce monarque » (*Gazette de France*, 1650, nº 27).

riope; enfin, le duo entre le page et la nymphe, avec intervention du chœur, morceau parfaitement coupé et dialogué, et d'un caractère bien lyrique; tout cela, en dépit des intentions de Corneille, était de nature à mettre en relief le compositeur, et je regrette vraiment de n'avoir point eu l'occasion de voir comment il s'est acquitté de sa tâche.

Au III[e] acte, le chœur se fait entendre pendant que Persée combat le monstre, et c'est également lui qui est chargé de chanter la victoire du héros. Enfin, dans les deux derniers actes, on ne trouve plus que quelques strophes chantées en chœur; l'une de celles-ci termine la tragédie.

En laissant de côté ce qui concerne l'art du décorateur et du machiniste, et en examinant cet ouvrage au double point de vue littéraire et musical, on voit tout de suite qu'il diffère aussi bien de la tragédie avec intermèdes de chant ou de musique instrumentale, soit par exemple, *Esther* ou *Athalie*, que de l'opéra proprement dit. *Andromède* représente une variété de ce genre de productions théâtrales dans lesquelles la musique alterne avec la poésie ou la prose, ou bien encore s'unit à la déclamation des vers, sous la forme d'un accompagnement instrumental qui leur prête de nouveaux charmes. Le genre auquel se rattache la tragédie de Corneille est, dans le domaine de la littérature sérieuse et noble, le pendant de l'opéra-comique, plus léger de ton et plus riant. Pour créer l'opéra, ou plutôt la tragédie lyrique, telle qu'on l'a comprise en France pendant un siècle, il a suffi

d'étendre à toutes les parties de l'ouvrage l'élément musical qu'ici nous voyons concentré sur certains points accessoires.

Corneille donna, dix ans plus tard, un pendant à *Andromède;* cette fois, l'initiative fut prise par un gentilhomme normand, émule des Torelli et des Vigarani, c'est-à-dire expert en l'art de la machinerie théâtrale; je veux parler d'Alexandre de Rieux, marquis de Sourdéac. On sait à quel propos il commanda au poète sa tragédie de *la Toison d'or :* il s'agissait de fêter le mariage de Louis XIV et la paix conclue avec l'Espagne, et le marquis voulait faire de cette pièce l'élément principal des fêtes qu'il préparait dans son château du Neubourg, et qui furent données au mois de novembre 1660. La tragédie de Corneille passa ensuite au théâtre du Marais, où elle fut représentée l'année suivante avec un grand succès.

Tallemant des Réaux, en quelque endroit de ses *Historiettes*, dit à propos du marquis de Sourdéac, de ses goûts et de ses talents : « Il lui a pris fantaisie de faire jouer chez lui une *comédie en musique...* » De son côté, l'auteur du *Théâtre-François*, Chappuzeau, applique à *la Toison d'Or* la qualification de « grand *opéra* », et dit que celui-ci « a servi de modèle pour d'autres qui l'ont suivi. Il faut attribuer sans doute à des affirmations de ce genre, plus positives, plus tranchantes que raisonnées, l'opinion erronée que quelques écrivains de notre siècle se sont formée au sujet de l'ouvrage susdit de Pierre Corneille. Castil-Blaze voit

en lui un « prélude brillant de l'opéra français (1). » M. Gustave Chouquet annonce que « la musique jouait un rôle important dans la *Toison d'Or* (2). » D'autres vont jusqu'à présenter hardiment l'ouvrage comme un premier essai d'opéra national. Le judicieux commentateur de Corneille, Voltaire, s'était montré plus exact en disant que le poète avait voulu faire de la fable de la Toison d'Or « une espèce d'opéra, ou du moins une pièce de machines, *avec un peu de musique.* » C'est ce que démontre d'ailleurs la simple lecture de la pièce.

Dans le prologue, naturellement destiné à célébrer les événements qui ont motivé l'ouvrage, le chœur se borne à chanter quatre vers, tandis que l'Hyménée et la Paix descendent du ciel, soutenus par quatre amours. Au Ier acte, scène IV, on trouve un air chanté par Orphée, l'un des Argonautes, dont le rôle devait nécessairement échoir à un chanteur. La scène IV du IIe acte s'ouvre par un duo de Sirènes, qui doit être le morceau capital de la partition. Dans l'acte III, « une voix » se fait entendre à deux reprises, après le changement à vue. L'acte IV est dépourvu de musique ; le monologue de Médée, qui forme la scène II, eût été certainement utilisé cent ans plus tard, comme canevas d'un grand air d'opéra ; Corneille l'a traité

(1) *L'Académie impériale de Musique,* t. Ier, p. 17.

(2) *Histoire de la musique dramatique en France*, p. 99, note.

en stances déclamées. Enfin, à l'acte V, Orphée chante deux couplets, tandis que les fils de Borée combattent le dragon, et la tragédie s'achève sans musique.

Ainsi qu'on le voit, *la Toison d'Or* offre, sous le rapport musical, beaucoup moins d'importance qu'*Andromède*, et rien n'y justifie le dire de ceux qui ont voulu voir en cet ouvrage l'embryon de l'opéra français. Comme son aîné, il appartient à ce genre intermédiaire que je caractérisais tout à l'heure, et qui, s'il n'est plus la tragédie simplement déclamée, n'est pas davantage l'opéra.

Plus que jamais relégué au troisième plan, derrière le poète et le machiniste, le compositeur de *la Toison d'Or* est demeuré complètement inconnu ; sa musique a disparu, et l'oubli a enseveli son nom, à moins que ce musicien, ainsi que le veut l'opinion la plus accréditée et la mieux fondée, ne soit Cambert (1). Le premier en date des compositeurs dramatiques français aurait, dans ce cas, retrouvé avec les livrets de l'abbé Perrin et de Gilbert, un peu de la notoriété à laquelle son talent lui donnait droit, et qui lui avait été refusée avec la tragédie de Pierre Corneille.

J'en aurais fini pour ce qui concerne notre grand poète tragique, s'il ne me restait à parler de ce que l'on peut appeler sa collaboration posthume à

(1) Ou peut-être le chanteur La Grille, dont le marquis de Sourdéac utilisa, paraît-il, à diverses reprises le mince talent de compositeur.

des œuvres musicales (1). Il n'est pas question ici des opéras qui ont pu être composés sur des sujets traités par Corneille (2), mais simplement des ouvrages auxquels le travail même de sa plume s'est trouvé associé après sa mort ; je me bornerai d'ailleurs à deux faits.

Le premier, que nous rencontrons dès l'année 1708, est relatif à la naissance du ballet d'action : « C'est à la duchesse du Maine, raconte Castil-Blaze, que l'Europe doit la première idée du ballet-pantomime qui brille aujourd'hui sur tous les théâtres. Aux charmes de son esprit naturel, cette aimable princesse joignait beaucoup de lumières acquises, du savoir, de l'érudition même, et surtout une grande passion pour les spectacles. Elle désira voir de ses propres yeux un essai de l'art des pantomimes de l'antiquité, des Bathylle, des Hylas, des Pylade, qui pût lui montrer une image réelle de leurs représentations, de leurs exercices, dont elle n'avait conçu qu'une idée imparfaite en lisant leurs historiens. Elle choisit

(1) Il eût été contraire à l'objet de cette étude d'y faire figurer la tragédie-ballet de *Psyché*, donnée par Corneille, Molière et Quinault, en 1671. Ce dernier étant l'auteur de toute la partie chantée, le travail de Corneille, exclusivement littéraire, échappait dès lors à mon appréciation.

(2) Trois de ces ouvrages appartiennent au répertoire de l'Opéra français, à savoir : 1° *Chimène ou le Cid*, tragédie lyrique en trois actes, de Guillard et Sacchini (1784) ; 2° *Les Horaces*, id., id., de Guillard et Salieri (1786) ; 3° *Les Martyrs*, opéra en 4 actes, de Scribe et Donizetti (1840).

la scène dernière du IVe acte d'*Horace,* tragédie de Corneille, et la fit mettre en musique (1), comme si on avait dû la chanter. Cette musique fut ensuite exécutée sans paroles par l'orchestre, tandis que Balon et Mlle Prévost, danseurs de l'Opéra, mimaient, sur le théâtre de Sceaux, l'action et les sentiments des personnages de Corneille devenus muets. Les deux virtuoses, danseurs habiles, intelligents, pleins d'âme et de chaleur, mais novices en pantomime, s'animèrent si bien réciproquement par leurs gestes, leur jeu de physionomie, d'une vérité si parfaite, qu'ils en vinrent jusqu'à verser des larmes. On ne demandera point s'ils réussirent à toucher, à émouvoir les spectateurs (2). »

Franchissons maintenant un laps de cent soixante-dix années, et venons au 5 octobre 1878, où nous trouvons Corneille faisant son entrée à l'Opéra, en compagnie de MM. Jules Barbier, Michel Carré et Charles Gounod. On représente pour la première fois ce soir-là l'opéra de *Polyeucte;* Corneille y a contribué en se laissant emprunter, non-seulement le sujet, mais encore un certain nombre de vers, que les auteurs du livret y ont

(1) Par Mouret, le compositeur attitré des divertissements de Sceaux.

(2) *L'Académie impériale de musique,* t. Ier, p. 72. La scène choisie par la duchesse du Maine était évidemment, non celle qu'indique l'auteur, mais bien la scène V, celle qui contient les imprécations de Camille.

enchâssés avec adresse. On les retrouve, pour la plupart, disséminés çà et là dans toute l'étendue de la pièce ; sur deux points cependant, ils sont groupés en plus grand nombre ; ainsi le duo dans lequel Polyeucte entraîne Néarque au brisement des idoles, est presque entièrement formé de la scène VI du IIe acte de la tragédie. De même au début de l'acte IV, le Polyeucte de l'Opéra chante quelques fragments des stances que déclame le héros dans l'œuvre primitive.

C'est ainsi que, devenu lyrique en dépit de lui-même et malgré son dire, notre grand poète tragique a pu fournir par delà la tombe, et jusque vers le déclin du XIXe siècle, un nouvel aliment aux inspirations d'un musicien.

II.

L'aîné des Corneille cessait d'écrire à l'époque où Lulli donnait ses premiers opéras ; Thomas Corneille, de vingt ans plus jeune que son frère, assiste aux succès du compositeur florentin, et voit encore paraître après lui sur la scène de l'Opéra une cinquantaine d'ouvrages.

Musicalement parlant, les deux frères appartiennent à deux âges différents : Pierre n'était que le contemporain d'Antoine Boësset, de Lambert, de Bacilly, de Cambert ; il appartenait à la période d'élaboration, de tâtonnement. Les trente années

qui s'écouleront entre la fondation de l'Académie royale de Musique et la mort de Thomas, permettront à celui-ci d'apporter son concours à deux des nombreux compositeurs par lesquels s'affirme, dès ce moment, l'existence d'un théâtre lyrique français.

Je dois m'occuper tout d'abord de quelques ouvrages qui n'appartiennent pas au genre de l'opéra. Ce n'est en quelque sorte que pour mémoire que je citerai *le Charme de la Voix*, comédie en vers, imitée d'un auteur espagnol, Dom Augustin Moreto. Elle fut jouée en 1655, au théâtre du Marais, et ne réussit point. Le titre seul indique l'indispensabilité du concours de la musique : elle intervient, en effet, dans la scène IV du Ier acte, où deux couplets, précédés de « quelques accords de théorbes (1) » sont chantés par Fenise dans la coulisse, et entendus d'un noble seigneur, lequel s'éprend de la chanteuse, rien que par « le charme de sa voix. »

Un espace de vingt années sépare cette pièce de la tragédie de *Circé*, qui nous montre Thomas Corneille abordant le terrain parcouru naguère par l'auteur d'*Andromède* et de *la Toison d'Or*. La mise en scène de *Circé* dépassa celle de ces deux ouvrages, pour la magnificence des décors et des costumes, pour l'ingéniosité des machines, et pour les frais énormes que le tout occasionna. La

(1) Dans l'édition des *Poëmes dramatiques* de Th. Corneille, Paris, 1714, on lit : *Tuorbes*.

pièce fut jouée en 1675 au théâtre de la rue Guénégaud, et obtint un immense succès.

Les cinq actes dont elle se compose sont précédés d'un prologue dans le goût de ceux que j'ai déjà décrits ; la Musique et la Comédie s'y entretiennent en chantant, et la première dit, entr'autres choses :

Pour ce grand Roi qui sur la scène
Voit souvent tes charmes éclater
J'aimerais assez à chanter,
Mais j'ai si peu de voix qu'on ne m'entend qu'à peine.

Humble aveu qui va au devant des critiques que pouvait attirer aux comédiens la faiblesse de leurs ressources musicales.

Mise en regard d'*Andromède* ou de *la Toison d'Or*, la tragédie de Thomas Corneille offre quelques particularités utiles à signaler. Elle est entièrement écrite en vers libres, ce qui lui donne des allures moins pompeuses. Les morceaux chantés se présentent, pour la plupart, sous la forme de divertissements ou intermèdes, indépendants de l'action ; ainsi, les deux chansons du Ier acte sont motivées par une lutte musicale qui s'engage entre trois satyres, et dont le prix sera la plus belle des nymphes présentes, au choix du vainqueur. Les autres divertissements n'amenant en scène, à l'exemple de celui-ci, que des divinités champêtres, faunes, sylvains et dryades, on devine aisément le caractère de ces morceaux poétiques.

Le ton dominant est celui d'un sentimentalisme fade et souvent puéril, tel qu'on le voit dans ce couplet :

Vous étonnez-vous
D'un peu de martyre ?
C'est quand on soupire
Que l'amour est doux.
La plus belle chaîne
Ne sauroit charmer,
Si l'on n'a de la peine
A se faire aimer.

Mais ce qu'il faut constater, c'est la forme bien lyrique de ces morceaux, c'est leur développement favorable à l'essor des inspirations du musicien ; ainsi, le dialogue chanté au IIe acte par Silvie et Tircis, a toute l'ampleur des duos que Quinault donnait à traiter à Lulli. Le compositeur a donc ici toute latitude, car il ne s'agit plus pour lui d'accompagner d'un peu de musique le vol d'un dragon ou le remplacement d'un décor ; son rôle, plus important, consiste à dispenser aux spectateurs le plaisir de l'oreille, qui les reposera de l'attention qu'ils prêtent au jeu des acteurs et aux vers qu'ils récitent, ainsi qu'aux merveilles scéniques qui se déploient sous leurs yeux.

Le compositeur des divertissements de *Circé* fut Marc-Antoine Charpentier, déjà connu par la musique du *Malade imaginaire,* de Molière. Charpentier avait habité l'Italie, et travaillé la composition avec Carissimi ; de là son habileté dans

l'art d'écrire pour les voix et les instruments, habileté qui le rendait supérieur à la plupart des musiciens contemporains de Lulli. La conduite hostile que celui-ci ne cessa de tenir à son égard empêcha malheureusement Charpentier de se produire autant qu'il l'eût désiré. On prétend que ce fut en haine du musicien jaloux qui, non content de lui refuser l'accès de la scène de l'Opéra, s'acharnait encore à lui faire perdre pensions et places, qu'il s'étudia à modifier son style, de manière à lui enlever tout air de parenté avec celui que Lulli avait créé et mis en vogue.

Le sujet de *Circé* fit naître plus tard, sous la plume de Mme Gillot de Sainctonge, une tragédie lyrique, dont la musique fut composée par Desmarest. Cet ouvrage fut donné en 1694, à l'Opéra, mais ne réussit point. En revanche, la tragédie de Thomas Corneille, reprise au Théâtre-Français, en 1705, y trouva un nouveau succès ; seulement, on avait cru bon de la rafraîchir, en ce qui concernait le prologue et les divertissements, écrits à nouveau et dans un goût plus moderne par Dancourt.

Ce fut encore un des grands succès de Thomas Corneille, que cette comédie de l'*Inconnu*, qu'il donna en la même année 1675, avec la collaboration de Donneau de Visé, lequel lui avait déjà prêté, dit-on, son concours pour *Circé*. Charpentier mit en musique les chansons et ariettes répandues dans le prologue et dans les cinq actes. On y ajouta, en 1679, sa chanson du *Bavolet*,

laquelle eut un succès énorme, et ne tarda pas à devenir populaire. De Visé l'inséra dans le *Mercure galant,* en la faisant précéder de cet avis : « Voici le *Bavolet* de M. Charpentier, que vous avez tant d'envie de voir noté, et que la troupe de Guénégaud adjouta dès l'année dernière à la galante pièce de l'*Inconnu.* Comme on doit en donner quelques représentations incontinent après la Toussaint, ceux de vostre province qui s'y trouveront, pourront vous dire combien cette agréable chanson est aimée (1). »

L'*Inconnu* fut remis plusieurs fois à la scène, et souvent avec des additions nouvelles. En 1703, la pièce reparut avec de nouveaux divertissements de Dancourt, mis en musique par Gillier. On y voit figurer : l'air italien de rigueur dans toutes les comédies mêlées de musique, telles qu'on les aimait alors ; une *Noce de village*, dans le goût de la seconde moitié du XVIIIe siècle ; puis encore, une jolie romance en mouvement de sarabande, sur les paroles : *Un inconnu pour vos charmes soupire.* Cet air, qui acquit alors une certaine vogue, a échappé à l'oubli, grâce à l'attention qu'ont eue les auteurs du recueil des *Cantiques de Saint-Sulpice* de le comprendre parmi les chants, généralement très-profanes, sur lesquels ils ajustaient leurs poésies. Les enfants à qui l'on fait chanter, le matin de la première communion, le cantique : *Mon bien-aimé ne paraît pas*

(1) *Mercure galant*, octobre 1680.

encore, font entendre, sans qu'ils s'en doutent, l'air bien dénaturé, d'ailleurs, de la sarabande de Gillier, le compositeur attitré des théâtres de la foire St-Germain et de la foire St-Laurent.

Comment Thomas Corneille se trouva-t-il amené à travailler pour l'Académie royale de musique, et à rompre pour un temps la plus fidèle des collaborations que puisse offrir l'histoire du théâtre, celle de Quinault et Lulli? C'est ce qu'il me faut dire à présent.

Six ouvrages s'étaient succédé sur la scène de l'Opéra, depuis la prise de possession par Lulli du privilége accordé primitivement à l'abbé Perrin; Quinault avait fourni personnellement le poème de quatre d'entre eux, et parmi ceux-là figuraient les plus acclamés : *Thésée* et *Atys*. Le musicien et le poète s'entendaient à merveille; la situation de celui-ci semblait donc assurée. Malheureusement, il avait contre lui une cabale puissante, recrutée surtout parmi ses confrères en littérature, lesquels ne perdaient jamais l'occasion de le prendre à partie, lui et ses ouvrages, et de lui rendre hostiles les gens sur le crédit desquels il se serait cru en droit de compter, de sorte que le nombre de ses amis et défenseurs allait toujours en diminuant. « En ce temps-là, dit l'architecte Boffrand, Perrault était presque le seul à Paris qui osât se déclarer pour Quinault, tant la jalousie de divers auteurs s'était élevée contre lui, et avait corrompu tous les suffrages de la Cour et de la

Ville(1). » Boileau, qui, comme on le sait, se montra peu ménager de traits mordants à l'adresse du poète dramatique, qu'il finit pourtant par mieux apprécier, figurait alors parmi ses détracteurs les plus acharnés ; Racine lui-même, par amitié peut-être pour Despréaux, suivait le courant. Un jour vint où le pauvre Quinault, oubliant toute prudence, s'offrit de lui-même aux coups de ses ennemis. A cette époque, Mme de Montespan jouissait encore de toute son autorité sur l'entourage royal; mais son prestige auprès du roi subissait de fréquentes atteintes ; de là des accès de jalousie faciles à comprendre. Or, en janvier 1677 parut, sur la scène du château de St-Germain-en-Laye, l'opéra d'*Isis;* le sujet se prêtait facilement aux allusions, si facilement même que personne n'hésita à reconnaître sous les traits des personnages principaux, c'est-à-dire la nymphe Io, Junon, Jupiter : Mme du Ludre, alors l'objet des attentions du souverain, puis Mme de Montespan, et enfin le roi Louis XIV.

Que Quinault y eût, ou non, entendu malice, personne, je le répète, ne s'y trompa (2), et la favorite moins que personne ; et comme il ne manqua pas de gens pour lui persuader que c'était bien elle que le poète avait voulu personnifier

(1) *Vie de Quinault,* en tête de ses Œuvres ; Paris, 1778.

(2) Mme de Sévigné, dans ses lettres datées de 1677, désigne souvent Mme de Montespan par le nom de *Junon*, et Mme du Ludre par les noms d'*Io* ou d'*Isis*.

dans l'ombrageuse épouse du dieu volage, la disgrâce de Quinault fut bientôt résolue. On lui interdit l'accès de la cour; or, être banni de la cour, où se donnaient en premier lieu les ouvrages destinés à l'Académie royale de musique, c'était recevoir la défense de travailler à ces ouvrages, c'est-à-dire de collaborer avec le musicien investi du privilége de les faire représenter.

Il devenait nécessaire, dès lors, de procurer un nouveau poète à Lulli, plus affligé que personne de la disgrâce encourue par son collaborateur. Ce fut peut-être alors que Racine, pressé par MM[mes] de Montespan et de Thianges, essaya d'écrire un opéra sur le sujet de Phaéton, et que Boileau fit, dans la même intention, le prologue assez mal venu qui figure dans ses œuvres. En fin de compte, on s'adressa à Thomas Corneille, que recommandaient pour un travail de ce genre les quelques ouvrages dont nous avons parlé. Il ne se rendit pas immédiatement aux instances de ceux qui l'invitaient à prendre la place de Quinault; mais enfin, il se décida, et choisit comme sujet la fable de Psyché. Il ne pouvait faire un choix plus maladroit; ce sujet, il ne l'ignorait pourtant pas, avait été traité sept ans auparavant, et de la façon la plus heureuse, par Molière, Pierre Corneille et Quinault; il perdait donc tout caractère de nouveauté, et le poète se trouvait dans l'obligation de faire, sinon mieux, au moins aussi bien que ses devanciers, afin de soutenir avec honneur comparaison que le pub

manquerait pas d'établir entre l'œuvre de ceux-ci et la sienne.

En dépit de ces considérations, il se mit à la besogne, bâtit son plan d'une manière analogue à celui de la tragédie-ballet, emprunta à Quinault les intermèdes qui avaient figuré dans celle-ci, et le poëme achevé, Lulli écrivit une seconde partition de *Psyché*. L'ouvrage n'eut pas les honneurs d'une représentation à la Cour ; il fit sa première apparition sur la scène de l'Opéra, le 19 avril 1678, et n'obtint qu'un mince succès. Ce ne fut cependant pas, à proprement parler, une chute, puisqu'il eut plus tard deux reprises, en 1703 et 1713.

Corneille passa longtemps pour l'unique auteur du poëme de *Psyché;* il avait eu cependant un collaborateur en la personne de son neveu Fontenelle, lequel habitait encore Rouen à cette époque. Cette particularité ne fut connue que beaucoup plus tard ; Titon du Tillet dans son *Parnasse français*, publié en 1732, dit à propos de *Psyché :* « M. de Fontenelle a eu beaucoup de part à cette pièce, y ayant travaillé conjointement avec Thomas Corneille, son oncle. » C'est là, si je ne me trompe, la première révélation qui ait été faite d'une collaboration qui ne se borna pas à cet ouvrage.

En présence du peu de succès obtenu par son premier opéra, Corneille avait résolu de se renfermer dans le genre exclusivement dramatique, et de ne plus écrire que pour le Théâtre-Français. Il comptait sans le zèle infatigable de Boileau et

Racine, lesquels mirent tout en œuvre pour le faire revenir de cette détermination, et craignant de n'y pas réussir, s'adressèrent au Roi lui-même; de sorte que le poète, malgré l'envie qu'il éprouvait de rendre la place à Quinault, dut courber sa propre volonté devant l'impérieux désir du souverain. De là naquit le poëme de *Bellérophon*.

L'enfantement de l'ouvrage fut des plus laborieux; et quiconque voudrait avoir une notion précise et authentique des faits qui ont déterminé sa naissance ne se créerait pas une mince besogne. Comme pour *Psyché*, Corneille en a été cru longtemps le seul et unique père; puis un beau jour, c'est-à-dire au bout de soixante-deux ans, Fontenelle est venu réclamer sa part de paternité. Avant lui, un autre écrivain, qui mérite d'ailleurs peu de créance, De Losme de Monchesnay, en revendiquait au moins autant pour le compte de Boileau. D'un autre côté, on veut que Quinault ait également des droits à faire valoir sur le prétendu fils putatif de Thomas Corneille. S'il est difficile d'apprécier exactement la valeur de ces diverses revendications, on verra néanmoins qu'il n'est pas impossible d'établir une hypothèse, qui, tout en enlevant à l'une d'elles ce qu'elle a d'exagéré, les concilie toutes les trois jusqu'à un certain point.

En 1740, paraissait une nouvelle édition des Œuvres de Boileau-Despréaux, en tête de laquelle l'éditeur avait placé un recueil d'anecdotes intitulé : *Bolæana ou Entretiens de M. de Monchesnay*

avec l'Auteur. L'une de ces anecdotes concernait *Bellérophon*, et l'écrivain prêtait à Boileau ce langage : « Tout ce qui s'est trouvé de passable dans *Bellérophon*, c'est à moi qu'on le doit. » L'auteur du *Lutrin* racontait alors comme quoi Lulli ayant reçu de Corneille un opéra auquel il ne comprenait rien, au point qu'il eût mieux aimé « mettre en musique un exploit, » l'avait prié, lui Boileau, de donner quelques avis à son confrère, lesquels avis avaient amené une réforme complète de la pièce. Lulli, satisfait de ce résultat, aurait alors offert à Boileau une somme de trois cents louis, c'est-à-dire une rétribution égale à celle que touchait Corneille; mais l'offre aurait été repoussée avec fierté, de même que celle d'une loge perpétuelle à l'Opéra pour Boileau et sa descendance.

Sans doute Fontenelle n'eut-il pas immédiatement connaissance de l'écrit de Monchesnay, car ce ne fut que l'année suivante qu'il s'occupa de rectifier les assertions erronées qu'il contenait au sujet de la pièce de Corneille. Il adressa, à cet effet, au *Journal des Savants*, une lettre qui fut insérée dans le numéro de mai 1741. Il y établit deux points principaux : 1° Le rôle de Boileau, dans l'élaboration de la tragédie de *Bellérophon*, n'a point eu l'importance qu'on lui prête, et sa part de travail doit être considérablement réduite; 2° l'auteur de la presque totalité de l'ouvrage n'est même point Corneille, c'est lui-même Fontenelle. Non point qu'il le déclare ouvertement;

mais la façon dont il s'exprime à ce sujet ne laisse aucun doute. Ce jeune homme de province, auquel Corneille envoya le plan de sa pièce en le chargeant de l'exécuter ; cet auteur encore vivant, qui promet de se faire connaître si cela devient nécessaire, ne font évidemment qu'un avec le signataire de la lettre ; personne ne s'y trompa alors, et il est probable que Fontenelle ne se refusa pas à confirmer l'opinion générale (1).

En ce qui concerne Boileau, il reconnaît que le plan de *Bellérophon* lui avait été communiqué, et que ce fut lui qui fournit le nom d'un des personnages, le magicien Amisodar. Mais il déclare en même temps qu'à l'exception du prologue, d'un morceau qui ouvre le IV[e] acte, et des petits vers que l'on appelle *canevas,* et que le poète adapte aux airs de mouvement, placés dans les divertissements, tout le reste émane du jeune collaborateur de Corneille, et est demeuré, sauf de légers changements, tel qu'en sortant de ses mains. Fontenelle va même plus loin ; il dit qu'il n'y a nulle apparence que Boileau ait eu la moindre part aux morceaux ci-dessus indiqués, « et, ajoute-t-il, quand il les revendiquerait

(1) Il est assez singulier que dans cette lettre, Fontenelle ne parle pas de *Psyché,* à laquelle il avait travaillé antérieurement à *Bellérophon,* et qu'il raconte les faits absolument comme si le premier de ces deux ouvrages n'eût pas existé. Faut-il mettre cet oubli sur le compte des longues années écoulées depuis ce premier travail ? Cela semblerait assez raisonnable.

positivement, on ne le croirait pas, si l'on connaissait son style. »

Il résulte de là que le propos attribué à Boileau : « Tout ce qui s'est trouvé de passable dans *Bellérophon*, c'est à moi qu'on le doit, » n'est qu'une invention d'anecdotier ; sinon, il faudrait admettre que l'auteur des *Satires* s'était vanté bien à tort et sans le moindre profit pour sa réputation, étant connu son peu d'aptitude pour le genre lyrique. Croira-t-on davantage qu'il ait eu la prétention de revendiquer la meilleure part de la tragédie, rien que pour avoir donné son avis sur le plan, baptisé un des personnages, et retouché peut-être cinq ou six vers ?

Pour ne rien omettre sur ce chapitre, enregistrons après le cas de Boileau celui de Quinault, tel que nous l'apprend l'auteur de sa *Vie*. Corneille, paraît-il, après avoir choisi le sujet de *Bellérophon*. « en fit le Ier acte avec une grande facilité et le montra à Lulli, auquel il déclara qu'il avait disposé son IVe et son V^e^ acte, mais qu'à l'égard du IIe et du IIIe, il ne savait de quelle manière s'y prendre. Lulli lui dit de consulter Quinault ; celui-ci commença par lui retrancher la moitié de sa pièce, tellement que pour sept ou huit cents vers qu'elle contient, Corneille fut contraint d'en faire deux mille, malgré le désespoir où il était. Quinault ne laissa pas de le tirer d'embarras en lui dressant le sujet de sa pièce. » Si le fait est exact, ce serait donc le plan de Quinault que Corneille, après l'avoir soumis à Boileau, aurait expédié à son neveu

Fontenelle, et que celui-ci aurait achevé de réaliser (1).

Il est étonnant qu'après avoir passé par tant de mains, ce pauvre *Bellérophon* n'ait rien perdu de cette homogénéité, de ces qualités d'ensemble qui font en grande partie la valeur d'une œuvre dramatique. « Tout Paris, écrivait Donneau de Visé dans le *Mercure* de janvier 1680, est demeuré d'accord qu'on y trouve ce qui est très-rare dans un opéra, c'est-à-dire un sujet conduit, qui attache par lui-même, qui a toutes les parties de la tragédie, et dans lequel tous les divertissements naissent du corps de l'ouvrage, sans qu'on les y amène par des incidents forcés, à l'exception de la scène des Napées et des Faunes, qui a été faite contre le sentiment de l'auteur, et seulement pour fournir des vers à la musique. »

Quant à la partition, elle compte certainement parmi les meilleures de Lulli, et l'étude en est fort intéressante. Les récitatifs, genre où s'affirme la supériorité du maître, même aux yeux des profanes, offriraient de nombreux passages à citer (2). Parmi les morceaux qui font saillie sur

(1) On doit savoir que Quinault avait fait représenter en 1665, à l'hôtel de Bourgogne, une tragédie de *Bellérophon*. Il y a entre les deux ouvrages des points de contact assez frappants, malgré la différence des genres.

(2) Entr'autres : acte Ier, scène Ire, *Hélas ! Quand il faut se venger de ce qu'on aime, Qu'il en coûte pour se venger !* Passage très-expressif. Voir aussi, scène IIe de l'acte IV, le récitatif de Sténobée expirante, et certains détails de l'harmonie qui l'accompagne.

l'ensemble, soit par leurs agréments, soit par le mérite de leur facture, il faut nommer, au Ier acte, l'air en *fa majeur* de Philonoé, et le dialogue du Roi avec Sténobée; au IIe acte, un autre air très-expressif de Philonoé, et le duo des Amazones, avec lequel il forme un tout remarquable et bien complet; le beau récitatif de Sténobée, dans la scène III, l'air : *Hâtez-vous*, formé de phrases alternatives de trois et cinq mesures, puis encore l'air d'Amisodar, d'un caractère ténébreux, comme il convient aux accents d'un magicien. Dans l'acte III, il faut remarquer le duo entre Philonoé et Bellérophon, dramatique, mouvementé et bien étendu. Enfin, l'acte V nous offre une jolie marche à trois temps, où les trompettes et les timbales alternent d'une façon originale avec les violons et les violes (1).

Une dernière observation sur le livret de *Bellérophon :* Un événement politique alors récent, la signature du traité de Nimègue, avait conduit Corneille à remplir plus que de coutume, avant d'écrire son prologue, l'encensoir qu'en bon poète-courtisan il lui fallait agiter devant le roi. C'est sur le même ton que se termine la pièce, c'est-à-dire que les paroles des deux derniers chœurs, tout en s'appliquant au sujet, font allusion à la paix et au monarque à qui tout l'honneur devait

(1) La partition de *Bellérophon*, réduite pour chant et piano, par M. Th. de Lajarte, a été publiée dernièrement à Paris, par l'éditeur Th. Michaëlis, qui l'a fait entrer dans sa collection des *Chefs-d'œuvre classiques de l'Opéra français*.

en revenir. Ces derniers vers, d'après les indications fournies par Fontenelle, appartiennent en propre à Corneille. N'ayant donc eu à écrire ni le prologue, ni la conclusion de l'opéra, où d'ordinaire la flatterie se donnait un libre cours, Fontenelle voulut néanmoins fournir sa note dans le concert; ces vers, que le poète met dans la bouche du roi de Lycie (acte V, scène Ire), durent frapper toute oreille intelligente :

Qu'il est grand ce héros qui ne voit point d'obstacles
Que le sort contre lui ne forme vainement!
Pour tout vaincre il suffit qu'un héros soit amant,
La valeur et l'amour font toujours des miracles.

Bien que confiné dans sa province, le jeune collaborateur de Corneille, cela est de toute évidence, connaissait autant qu'un homme de cour la passion du roi pour Mlle de Fontange, alors dans toute sa ferveur.

Représenté pour la première fois à Paris, le 31 janvier 1679, *Bellérophon* fut joué pendant dix mois sans interruption. Il fit son apparition à la Cour, alors à St-Germain-en-Laye, le 3 janvier 1680, et plut tant au roi, qu'il en fit répéter de nombreux passages, et cela à chacune des représentations, lesquelles durèrent jusqu'à la fin du carnaval. Ainsi, à la Cour comme à la Ville, le succès fut complet (1).

(1) Voici quelle fut la distribution des rôles lors de la création, pour les représentations de la Cour, en 1680 :

L'ouvrage eut par la suite trois reprises : en 1705, 1718 et 1728; Chassé fit son premier début lors de cette dernière reprise, en jouant le rôle d'*Amisodar* (1).

La disgrâce encourue par Quinault ayant pris fin, il put apporter de nouveau à Lulli le concours de son talent poétique, que celui-ci préférait à tout autre; ils reprirent donc la série de leurs travaux communs et de leurs succès, laquelle recommence avec *Proserpine* (15 novembre 1680), et se termine avec *Armide* (15 février 1686).

Quant à Thomas Corneille, il demeura longtemps éloigné de la scène lyrique, et n'y reparut qu'à la fin de 1693, où il présenta *Médée*, de compte à demi avec son ancien collaborateur musical,

PROLOGUE : *Apollon*, Gaye; *Bacchus*, Le Roy; *Pan*, Arnoul. — TRAGÉDIE : *Bellérophon*, Clédière; *Jobate*, Gaye ou Beaumavielle: *Amisodar*, Nouveau aîné; *Sténobée*, Mlle Saint-Christophe; *Philonoé*, Mlle Aubry: *Pallas*, Mlle La Prée. Le rôle de Sténobée échut plus tard à Mlle Desmâtins, puis à Mlle Journet, et enfin à Mlle Antier. Celui de Bellérophon eut pour interprètes dans les différentes reprises, Cochereau et Tribou.

(1) Le 7 mai 1728, le Théâtre-Italien donna pour la première fois *Arlequin Bellérophon*, parodie en un acte et en vaudevilles, par Pierre Biancolelli, dit Dominique, et Romagnesi. La pièce fut bien accueillie du public. Voici, comme pendant au duo du IIIe acte de l'opéra de Lulli et Corneille, celui qu'y chantent Bellérophon et Philonoé :

Qu'ici notre amour extrême
Chante comme à l'Opéra.
Détonnons tous deux de même
Qu'on détonne en ce lieu-là.

Et disons-nous sans emblême,
Je vous aime en *A-mi-la*.
Je vous aime, je vous aime,
Le beau duo que voilà !

Charpentier. Le rôle principal fut une des meilleures créations de Marthe Le Rochois (1); à côté d'elle figuraient la demoiselle Moreau, dans le rôle de Créuse; le ténor Du Mesny, sous les traits de Jason; enfin la basse Dun, qui tenait le personnage de Créon. Malgré cette distribution de choix, l'ouvrage n'eut qu'un demi-succès. Le compositeur Charpentier était du nombre de ces musiciens dont tout le savoir, toute la délicatesse de pensée, tout le soin qu'ils mettent à s'écarter des sentiers battus et à user de procédés nouveaux, ne peuvent réussir à leur concilier les suffrages de la foule. La foule ne nie pas absolument leur mérite, mais elle se plaît parfois à le cantonner dans un genre unique, en dehors duquel l'artiste n'a plus pour elle qu'une valeur secondaire. C'est ainsi qu'aux yeux de ses contemporains, Charpentier était surtout l'auteur d'*airs à boire,* gais et rondement dessinés, peut-être aussi de motets savants et estimables, tandis que sa réputation comme compositeur dramatique ne dépassa jamais un certain niveau.

Nous en jugeons autrement aujourd'hui, et la réflexion, l'étude comparée, l'examen impartial, nous amènent à redresser, bien tard, il est vrai, les erreurs d'appréciation commises à l'égard de certains artistes, et à rendre à ceux-ci la place qui

(1) Castil-Blaze raconte une plaisante anecdote au sujet de leçons données sur ce rôle de Médée, par Mlle Le Rochois à son élève Mlle Desmâtins. (V. l'*Académie impériale de musique,* t. Ier, p. 60.)

leur est due dans l'histoire de l'art. Charpentier nous apparaît notamment comme ayant compris, un des premiers, le rôle expressif des instruments dans la musique dramatique, et excellé dans la manière de les utiliser et de les grouper pour le plus grand avantage de l'effet scénique. Sa partition de *Médée* est sous ce rapport en progrès évident sur les opéras de Lulli, qu'elle égale parfois comme vigueur d'inspiration, et comme puissance de sentiment.

Médée étant la dernière tragédie lyrique qu'ait écrite Thomas Corneille, cette étude rétrospective se trouve close. Il importe cependant d'ajouter, afin de la rendre complète, qu'en novembre 1773, à l'occasion des fêtes données à Versailles pour le mariage du comte d'Artois, *Bellérophon* fit sa résurrection, accompagné d'une magnificence et d'un luxe jusqu'alors inconnus. Machines, décors et costumes entraînèrent une dépense d'environ 350,000 livres. Mais pour cette circonstance, la musique de Lulli avait fait place à une partition nouvelle, due à Pierre Montan Berton, secondé par un musicien du nom de Granier ou Grenier.

A partir de cette reprise, aussi fugitive qu'elle avait été solennelle, le nom de Thomas Corneille cesse de figurer dans l'histoire de l'opéra français.

ESSAI

SUR

HENRI HEINE

Par M. A. BÜCHNER

Membre titulaire.



I.

Depuis la parole légendaire de Frédéric II : « Dans mes états, chacun peut faire son salut à sa façon », la tolérance religieuse a été une tradition à peu près indiscutable en Prusse. On doit donc s'étonner de l'agitation antisémitique et de la persécution juive qui viennent de se produire à Berlin. On ne voudrait pas croire ses oreilles, quand on entend les cris et les plaintes que les Teutomanes et les Chrétiens mystiques poussent à propos du nombre et de l'influence toujours croissants des Israélites dans l'empire germanique. A Paris, un pareil scandale, résultant de la mise en suspicion d'un groupe important de citoyens

dissidents, ne serait pas possible de nos jours. Au contraire, non-seulement les Israélites indigènes, mais encore ceux de l'étranger, y furent toujours bien vus. La capitale de la France a même accueilli avec une faveur spéciale plusieurs juifs d'origine prussienne, qui ont eu le privilége de l'amuser et de l'intéresser prodigieusement pendant de longues années. Henri Heine, le railleur lyrique de Dusseldorf, a été surnommé par M. Thiers « le plus spirituel des Français depuis Voltaire. » Giacomo Meyerbeer, de Berlin, l'inventeur de la musique dramatique, fut pendant longtemps le demi-dieu du grand opéra. Jacques Offenbach, de Cologne, le père de la musique amusante, est toujours la coqueluche des amateurs d'opérettes fortement décolletées. Enfin, M. Albert Wolf, également de Cologne, passe pour un des collaborateurs les plus amusants du Figaro.

Plusieurs générations successives se sont donc éprises d'une sympathie très-vive pour les personnages mentionnés. La ville de Paris leur a même reconnu droit de cité. Pour être logique, les mangeurs de juif allemands auraient dû applaudir à cette exportation de sang sémitique; mais il y a partout des gens difficiles à contenter : quand vous êtes chez eux, ils vous poussent dehors; quand vous vous absentez, ils crient à la désertion. C'est surtout Henri Heine qui est devenu victime de cette intolérance rétrospective. A peine s'était-il expatrié, que les *Gallophobes* et les *Francophages* germaniques le gratifièrent de transfuge, d'apos-

tat et de renégat. Plus tard, quand le poète fut frappé d'une interminable maladie, ses adversaires lui firent la réputation d'un viveur usé par tous les excès, comme si le plus vertueux père de famille ne pouvait être atteint d'un coup d'apoplexie. Enfin, lorsque ses souffrances arrachèrent au poète quelques gémissements susceptibles d'être interprétés comme une expression de remords, on insinua que l'impudent Arlequin d'autrefois avait jeté sa batte pour étreindre un chapelet et se prosterner en pénitent devant le trône et l'autel. Ainsi, l'œuvre du plus grand lyrique allemand, depuis Gœthe, fut peu à peu considérée comme une source de perdition, comme un témoignage de la frivolité du siècle, comme un triste monument de la honte nationale, comme un ensemble d'impossibles doctrines cosmopolites, pleines de sympathies coupables pour l'ennemi héréditaire, c'est-à-dire pour la France. Le protagoniste des libéraux unitaires qui défendait l'Allemagne en France et la France en Allemagne, fut systématiquement conspué par les nombreux partisans des nouvelles écoles religieuses, philosophiques et politiques, qui sont nées en Allemagne depuis une trentaine d'années. La popularité autrefois immense du poète a beaucoup souffert sous ces attaques, et lui aussi a dû éprouver la versatilité des choses terrestres. Récemment il s'est pourtant trouvé quelques écrivains courageux, comme le poète autrichien Alfred Meissner et l'essayiste schlesvigeois Adolphe

Strodtmann, qui ont pris en main la cause presque perdue de Henri Heine. Grâce à leurs efforts généreux, sa gloire renaît de ses cendres, et nous pouvons essayer d'esquisser, d'après eux, sa biographie et les traits de caractère principaux de son œuvre littéraire.

II.

On raconte que Henri Heine, étant né le 1er janvier 1800, avait coutume de se nommer « le premier homme du siècle. » La date est fausse, puisque le poète vint au monde le 13 décembre 1799, mais le mot peut être authentique, car lorsqu'il s'agissait d'une plaisanterie, bonne ou mauvaise, Heine ne comptait guère avec les faits. Issu d'une famille israélite et élevé dans la foi juive, le jeune homme fut d'abord destiné à devenir commerçant sous les auspices de son oncle, Salomon Heine, un des banquiers les plus puissants de la ville de Hambourg. Cet essai resta infructueux, et en 1819 le futur poète se rendit à l'université de Bonn pour y faire son droit. Il acheva ses études à Berlin et à Gœttingue et fut reçu, en 1825, « *Doctor juris utriusque tam civilis quam canonici.* » En même temps, Heine changea de profession de foi; il se fit protestant « afin d'empêcher M. de Rothschild de le traiter trop « *famillionnairement*, » comme il disait en plaisantant. En réalité ce fut pour se mettre en mesure de

devenir magistrat ou avocat. Pendant qu'il étudiait le droit, la littérature et la philosophie l'avaient attiré également. A Berlin, il fréquenta les cours d'Hégel ; il eut aussi des relations personnelles suivies avec le maître et ses principaux disciples. A l'âge de 22 ans, il avait publié, sans beaucoup de succès, un premier recueil lyrique et l'année suivante (1823), les tragédies *Ratcliffe* et *Almansor*. Ces publications le rangèrent dans l'école romantique allemande, dont il avait connu, à Berlin, les derniers représentants. Cinq ans plus tard, Heine fit paraître ses *Impressions de voyage* (*Reisebilder,* 1827), accompagnées de nombreuses pièces de vers. Ce livre populaire le rendit subitement célèbre dans toute l'Allemagne; il marqua aussi sa place parmi les jeunes écrivains libéraux et radicaux, auxquels le nom de la *Jeune Allemagne* fut bientôt donné. Dès lors Heine abandonna le projet de faire son chemin comme jurisconsulte et choisit la carrière du littérateur.

Il fit un séjour prolongé à Munich et entreprit des voyages en Angleterre et en Italie. Après la Révolution de Juillet, il se rendit à Paris, où il arriva en mai 1831. A partir de ce moment, son oncle, le banquier, qui avait déjà couvert tous les frais de ses études et de ses voyages, lui affecta une pension annuelle de 4,000 fr. Sauf deux voyages à Hambourg, où demeurait sa mère, et plusieurs excursions dans le Midi et dans l'Ouest de la France, Heine ne cessa plus d'habiter Paris ou les environs, jusqu'à sa mort, qui eut lieu le

17 février 1856. Il continua d'abord son rôle de poète lyrique et d'essayiste satirique et politique, allemand; il fut notamment un des correspondants réguliers de la *Gazette universelle d'Augsbourg*. Mais, après être entré en relation personnelle avec plusieurs sommités politiques et littéraires, il se fit aussi écrivain français et devint ainsi comme une sorte de médiateur entre les deux pays. Plus tard, Heine vécut d'une façon fort retirée. En 1841, il avait été provoqué en duel; avant de se battre, il épousa sa maîtresse, Mathilde ou Juliette Mirat, afin de lui assurer une existence honorable, s'il venait à succomber. Dans un feuilleton récent de la *Nouvelle Presse libre*, de Vienne, M. Alfred Meissner raconte qu'un jour Léon Gozlan inscrivit dans l'album de Mme Heine la légende suivante : « Pour se débarrasser d'une ancienne maîtresse, il n'y a pas de meilleur moyen que de l'épouser. » Cette anecdote semble expliquer l'isolement relatif dans lequel Heine a dû vivre vers la fin du règne de Louis-Philippe.

La Révolution de Février devint une vraie date de malheurs pour le poète. D'abord il fut atteint d'une maladie cruelle et incurable. Un coup d'apoplexie partielle l'avait frappé auparavant déjà. En dépit de tous les traitements, le mal augmenta, en se compliquant d'une atrophie de la moelle épinière. A partir du mois de juin 1848, Heine, paralysé des jambes et de la vue et tourmenté par des spasmes terribles, se trouva définitivement alité. Avec la maladie, fort coûteuse en elle-

même, la gêne était venue de plusieurs côtés à la fois. Une pension secrète, que le Ministère de l'Intérieur lui servait depuis 1837, fut supprimée par la Révolution. De plus, le changement total qui s'était produit dans la politique allemande n'était guère favorable à la vente de ses livres. Enfin, dans la situation physique où il se trouvait, la composition de nouveaux ouvrages devenait bien difficile. La principale ressource de Heine consistait donc dans la subvention que la famille de son oncle, mort en 1844, continuait à lui fournir.

Au milieu de tous ces embarras, l'intelligence de Heine était restée intacte. « Je perds la vue, dit-il alors à son amie, Mme C. Jaubert, et comme le rossignol, je n'en chanterai que mieux. » Il recevait des visites et causait avec son esprit habituel. Il composa aussi de nombreuses poésies et des morceaux de prose, soit en dictant, soit en traçant, au crayon, de gros caractères sur des feuilles de papier appuyées d'un grand carton qu'on plaçait sur ses genoux.

Dans ses pièces de vers d'alors, Heine garde tout son entrain, toute sa verve d'autrefois ; seulement sa bonne humeur l'a abandonné. Il raille toujours, mais son ironie ne se tourne plus contre les autres ; ses propres souffrances en deviennent l'objectif et une désespérance inouïe s'est emparée de lui. Ayant appelé en vain la mort, il se laisse aller à la volupté de la douleur. En sentant couler ses larmes et son sang, il trouve la con-

solation de se savoir à l'abri des sots, des fripons, des intérêts bruyants du jour et de la mode. Les grands nihilistes et pessimistes de notre siècle, Léopardi, Schopenhauer et Édouard de Hartmann, se rencontrent donc sous la plume du Béranger allemand.

« O tombe, s'écrie-t-il, tu es le paradis des oreilles délicates, ennemies de la vulgarité. La mort est un bienfait; cependant il vaudrait mieux ne pas naître du tout. » — « Qu'il rampe lentement, le temps, cet horrible limaçon ! Mais moi, je reste sans mouvement, cloué à la même place. Aucun rayon de soleil, aucune lueur d'espoir ne pénètre dans ma sombre cellule; je sais que j'échangerai cette chambre fatale seulement contre le sépulcre du cimetière. Peut-être y a-t-il longtemps déjà que je suis mort, et les bizarres fantômes qui circulent nuitamment dans mon cerveau, ne sont-ils que les revenants de l'antique race des divinités païennes. Cette espèce prend volontiers ses ébats dans le crâne d'un poète mort, dont la main desséchée cherche à décrire, le lendemain, leurs lutineries nocturnes et leurs orgies pleines de frissons et de bonheur. »

« Quand brillait le soleil de ma fortune, dit-il encore, les mouches y dansaient gaîment. Mes chers amis m'aimaient bien et partageaient avec moi, en frères, mon meilleur rôti et mon dernier ducat. — La fortune est partie, la bourse est vide, et je n'ai plus d'amis. L'éclat du soleil a disparu, la danse des mouches s'est évanouie; les amis

comme les mouches se dissipent avec le bonheur. — Près de mon lit, pendant la nuit d'hiver, veille le souci comme garde-malade. Cette garde porte une camisole blanche, un bonnet noir et elle prend du tabac. La tabatière grince affreusement, et la vieille branle sa tête hideuse. — Quelquefois je rêve que le bonheur et le jeune Mai sont revenus avec la fortune ; mais voici la tabatière qui grince, que Dieu ait pitié de moi ! la bulle de savon éclate et la vieille se mouche. »

La plus terrible des *Lamentations* du poète expirant est celle où le souvenir de sa vie passée lui apparaît comme une pièce de théâtre qu'on vient de jouer :

« Le rideau tombe, la pièce est finie ; le beau monde rentre chez lui ; je crois que j'ai entendu des applaudissements. Un public d'élite a récompensé le poète de ses battements de mains. Mais à présent la salle est muette, la joie et les lumières ont disparu. Écoutez cependant ! Un son vague et discordant a retenti non loin de la scène déserte. Peut-être qu'une corde a sauté dans un vieux violon. Quelques rats fâcheux frôlent par-ci par-là les bancs du parterre, et partout règne une odeur d'huile rance. La dernière lampe gémit et siffle désespérément et s'éteint. Cette pauvre lumière, c'était mon âme. »

Pendant ces journées de malheur, Henri Heine eut cependant le courage de songer à la rédaction de ses Mémoires. Plusieurs de ses amis intimes ont vu chez lui le manuscrit fort volumineux qui

devait les contenir. Aujourd'hui on ne sait pas au juste ce qu'elles sont devenues. Une polémique ardente s'est récemment engagée, à leur sujet, dans la presse allemande et autrichienne, et la querelle n'est pas encore vidée. Un des frères du poète, M. Gustave Heine, vient cependant d'affirmer, dans une déclaration datée de Vienne, le 28 avril 1880, que les Mémoires se sont toujours trouvés et se trouvent encore entre ses mains, mais que, conformément au vœu formel de sa mère défunte, ils ne verront jamais le jour de la publicité. Les autres productions de Heine, nées entre 1848 et 1856, n'en sont que d'autant plus intéressantes. Elles contiennent les aveux, sur la foi desquels Heine a été accusé d'apostasie nationale, de revirement politique et de conversion religieuse. Nous allons donc examiner ces témoignages, en commençant par le sujet fortement débattu de la nationalité. Heine le traite avec beaucoup de détails, dans un volume intitulé : *Confessions* (*Gestaendnisse*), dont la préface est datée de Paris, au mois de mars 1854.

III.

En s'expliquant sur « les circonstances douloureuses qui firent de lui un Prussien », Heine raconte qu'il est né, en 1799, à Dusseldorf, future « capitale du duché de Berg, qui appartenait alors au prince électeur du Palatinat. Quand le Palatinat

retourna à la maison de Bavière, le roi Maximilien-Joseph céda le duché de Berg à Joachim Murat, qui prit encore une ou deux provinces voisines et devint grand-duc (1806). A cette époque, l'avancement était rapide. En peu de temps, Murat, devenu roi de Naples, renonça au duché de Berg en faveur du prince François, neveu de l'Empereur et fils aîné du roi Louis de Hollande. Ce dernier n'a jamais abdiqué. Après sa mort, la principauté revint donc de droit au second fils du roi de Hollande, au prince Louis-Napoléon Bonaparte, empereur actuel. »

Ce raisonnement, qui ne demande qu'à être comique, n'en démontre pas moins que Heine n'était pas Prussien par droit de naissance, mais par droit de conquête. Dans une *Déclaration rétrospective,* du mois d'août 1854, destinée à compléter les *Aveux,* Heine nie formellement s'être jamais fait naturaliser français, quoi qu'on en ait dit en Allemagne. « Mes bien-aimés adversaires dans la patrie allemande, de même que plusieurs ennemis intimes fort influents ici, à Paris, ont été singulièrement égarés par la supposition erronée de ma naturalisation française. Ils s'imaginaient que je possédais un brevet de citoyen français qui me protégeait contre les vexations auxquelles l'étranger, soumis à une juridiction exceptionnelle, demeure exposé. Cette erreur bienfaisante m'a épargné bien des ennuis. Poussé par des appréhensions mélancoliques, j'avais, en effet, rempli les formalités qui n'obligent à rien et

donnent cependant la facilité d'obtenir la naturalisation sans retard, quand le besoin s'en fait sentir. Mais j'ai toujours ressenti une crainte instinctive à l'endroit de la démarche définitive. Cette hésitation m'a mis dans une fausse position, qui devint la source des embarras de mon séjour parisien, qui dure depuis vingt-trois ans. Le revenu d'une bonne place pouvait couvrir les dépenses d'un ménage, coûtant fort cher; mais le service public restait fermé pour moi qui n'étais pas naturalisé. Mes amis me montraient des perspectives de dignités et de sinécures qui pouvaient me tenter; en effet, les exemples des étrangers parvenus aux plus hauts degrés de l'honneur et de la puissance ne sont pas rares en France. De plus, je n'aurais guère eu à souffrir de la jalousie et de l'envie des nationaux; car jamais un Allemand n'avait, autant que moi, conquis la sympathie des Français. Parmi les lettrés comme dans le grand monde, les gens les plus distingués me traitaient non en protégé, mais en camarade. Le prince chevaleresque qui devait hériter du trône (1) m'aurait voulu voir prendre du service en France. Je n'oublierai pas non plus l'amabilité avec laquelle un jour, dans le jardin d'une amie princière, le grand historien de la Révolution et de l'Empire, alors

(1) Le duc d'Orléans, mort le 13 juillet 1842. Ce fut surtout la duchesse d'Orléans, princesse de Mecklembourg, qui portait un vif intérêt à Heine.

président du Conseil, me prenant le bras et se promenant longtemps avec moi, me pressait de lui dire ce que je désirais. Le son flatteur de sa voix retentit encore à mes oreilles; je sens encore le parfum du grand magnolia, devant lequel nous passâmes. Ses nobles fleurs d'albâtre brillaient sur le fond d'un ciel d'azur avec un orgueil pareil à celui que ressentait, dans ces journées de bonheur, le cœur du poète allemand. Oui, j'ai dit le mot, c'était la sotte vanité du poète allemand, c'était un caprice d'idéologue qui me retenait. Quant à ce qu'on appelle vulgairement le patriotisme, j'ai toujours été un esprit fort; cependant la pensée de me détacher tant soit peu de la patrie me donnait le frisson. Même l'esprit le plus éclairé se trouve, dans ses recoins intimes, hanté par l'ombre mystérieuse de cette superstition invincible, bien qu'on n'aime pas à en parler. Mon mariage avec la blonde et rude dame *Germania* n'avait jamais été heureux. Malgré de grandes tendresses réciproques, malgré plus d'une caresse sentimentale, il y a toujours eu du froid et de l'ennui entre nous; elle m'a fait des querelles sans fin. Aussi vivions-nous en séparation de corps, sans arriver cependant au vrai divorce. Jamais je n'ai pu me décider à me débarrasser complètement de cette croix domestique. Toute défection m'est odieuse; je n'aurais su renoncer à un chat, pas même à un chien allemand, bien que ses puces et sa fidélité me soient insupportables. A cet égard, même le plus infime cochon

de lait de ma patrie ne saurait se plaindre de moi. Au milieu des porcs distingués et spirituels du Périgord, qui ont inventé les truffes et s'en vantent, je n'ai jamais renié les modestes grognards qui se nourrissent humblement chez eux, dans la forêt hercynienne, des fruits du chêne national, mangeant dans une auge de bois comme leurs pieux ancêtres du temps où Varus fut battu par Arminius. Je n'ai pas perdu un poil de mon teutonisme, ni un grelot de mon bonnet de fou allemand; je possède toujours le droit d'y fixer la cocarde : noir, rouge et or. Je puis toujours dire : nous autres ânes allemands! avec tel professeur ou tel gymnaste, qui, en cas de naturalisation française, auraient pu me répondre : Il n'y a que nous qui soyons des ânes allemands! mais toi, tu ne l'es plus! Une pareille honte ne conviendrait pas à un poète germanique, auteur de chants allemands de première qualité. Je suis tout pénétré de la splendeur propre à la poésie allemande, et je me glorifie d'avoir conquis mes lauriers sur ce terrain. Je n'en veux pas perdre une seule feuille, et le tailleur de pierre qui gravera mon inscription funèbre pourra y mettre ces paroles : Ci-gît un poète allemand. »

Ces paroles sont tout à fait à l'honneur de leur auteur. Cependant on ne peut s'empêcher de trouver une ombre au tableau, quand on se rappelle la pension française dont Heine a joui pendant une dizaine d'années. Ce fait ne fut révélé qu'après la Révolution de Février, lorsqu'une

enquête eut lieu sur l'emploi des fonds secrets affectés au Ministère de l'Intérieur. Aussitôt un correspondant de la *Gazette universelle d'Augsbourg* porta cette affaire à la connaissance du public allemand, en l'interprétant d'une façon odieuse. Il parla de secours clandestins, rendus au prix de services inavouables ; Henri Heine aurait puisé dans le « fonds des reptiles » de M. Guizot, ministre corrupteur par excellence ; il serait devenu un publiciste à gages, vendant sa plume le plus cher possible.

Cette accusation ne produisit alors que peu d'effet en Allemagne. La grande réputation littéraire de Heine et le souvenir des persécutions politiques qu'il avait endurées, plaidaient trop hautement en sa faveur. Heine trouva pourtant utile de se défendre, d'abord dans une déclaration qui parut dans le Supplément de la *Gazette* du 23 mai 1848, et plus tard dans l'*Éclaircissement rétrospectif.* Il fit voir que la pension lui avait été allouée sous le ministère Molé (1836 à 39). Quand M. Guizot arriva au pouvoir, le 29 novembre 1840, il ne fit que confirmer cette allocation. A cette occasion, Heine fit une seule visite de convenance au dernier ministre de Louis-Philippe. Heine ajoute avec raison que les secours secrets n'avaient très-souvent aucun motif honteux, et que l'on taisait les noms des pensionnaires par simple discrétion. Quand la liste, sur laquelle se trouvait son nom, fut publiée, on y rencontra « des exilés de toutes les parties du monde, de la Grèce et de

Saint-Domingue, de l'Arménie et de la Bulgarie, de l'Espagne et de la Pologne, des noms, bien sonnants, de barons, de comtes, de princes, de généraux, d'ex-ministres, même de prêtres, qui formaient pour ainsi dire une aristocratie de l'indigence, tandis que les pauvres diables moins brillants paradaient sur des listes d'autres catégories. Le poète allemand n'avait pas à rougir de cette compagnie; il se trouvait dans la société des célébrités du talent et de l'infortune, devenues les victimes du sort. Tout à côté de son nom était inscrit un homme qui autrefois gouvernait un empire plus grand que la monarchie de Xerxès; c'était Godoy, le prince de la Paix, le favori de Charles IV d'Espagne et de sa femme, qui s'était éprise de son nez. Jamais je n'ai vu un nez plus ample, plus électoral; le pauvre Godoy a dû dépenser au-delà de sa pension française pour le bourrer de tabac. Un autre nom que je vis à côté du mien et qui me remplissait d'attendrissement et de respect, fut celui de mon ami et compagnon de malheur, Augustin Thierry, homme aussi glorieux qu'infortuné, le plus grand historien de notre temps. Le colonel Gustavssohn, ex-roi de Suède, tirait de la même caisse une pension considérable. »

Heine raconte en outre que ce ne fut que sa gêne personnelle, « la pauvreté, cette terrible maladie de l'exil, » qui pût le porter à accepter une subvention. « Je dus avoir recours à cette grande aumône, accordée par la nation française à des

milliers d'étrangers qui, chez eux, s'étaient compromis plus ou moins glorieusement par leur zèle pour la cause de la Révolution. J'aurais pu voir dans cette allocation une reconnaissance honorifique de ma réputation littéraire, ce qu'on me fit sentir d'ailleurs avec une courtoisie exquise; mais j'aimais mieux la mettre sur le compte de la générosité nationale, d'une charité et d'une fraternité politiques aussi belles et aussi touchantes que la miséricorde évangélique. »

Heine, en parlant, à pareille époque, de ses embarras financiers, rencontra plus d'un incrédule; ses indications à cet égard sont pourtant fort précises. « Je reçus ma pension, dit-il, peu de temps après l'apparition des regrettables décrets de la Confédération germanique, qui cherchaient à ruiner en moi un des coryphées de la *Jeune Allemagne*, en défendant non-seulement mes écrits déjà existants, mais encore tout ce que je pourrais publier à l'avenir. On me privait donc, sans droit et sans jugement, de ma fortune acquise comme de mes moyens d'existence; on confisquait mon cerveau; on coupait les subsistances à mon pauvre et innocent estomac. On voulait effacer mon nom du souvenir des hommes. Les censeurs de mon pays reçurent l'instruction sévère de biffer dans les journaux, comme dans les brochures et dans les livres, tous les passages où je serais mentionné, en bien ou en mal. Cette sotte persécution resta impuissante contre l'écrivain comme tel; mais mes finances en souffrirent

beaucoup. Cependant je ne suis pas mort de faim. La vie à Paris coûte cher, surtout lorsqu'on est marié et qu'on n'a pas d'enfants. Ces derniers, ces petites poupées chéries, font passer le temps au mari et surtout à la femme. De plus, je n'ai jamais possédé l'art de renvoyer les besoigneux avec des paroles seulement, et d'autant moins que la nature m'a prêté des semblants d'opulence. Les pauvres que j'avais soutenus jusqu'alors se mettaient à rire quand je leur parlais de mes propres besoins. N'étais-je pas le parent de tous les millionnaires possibles? Est-ce que le généralissime de tous les millionnaires, le *Millionnairissime*, ne m'avait pas nommé son ami? Je n'ai jamais pu faire comprendre à mes clients que le grand *Millionnairissime* m'appelait son ami, justement parce que je ne lui demandais pas d'argent; si je lui en demandais, l'amitié serait finie aussitôt. Ces pauvres hères s'imaginaient qu'on obtenait facilement quelque chose des riches. Ils n'ont pas vu, comme moi, par quelles terribles barres et serrures de fer sont garantis leurs trésors. On ne peut emprunter qu'aux gens qui n'ont que peu de chose; car, d'abord, leurs cassettes ne sont pas de fer, et ensuite, ils veulent paraître plus riches qu'ils ne sont en réalité. Bref, personne ne voulait croire à mes besoins d'argent. Dans la charte octroyée par Apollon aux poètes, à ce que rapporte Cervantes, le premier paragraphe dit : « Quand un poète affirme qu'il n'a pas d'argent, il sera cru sur parole et on ne lui

demandera pas de serment. Mais c'est en vain que je réclamais ce privilége de mon état. »

Les choses furent gâtées davantage par un éclaircissement maladroit, fourni par la *Gazette d'Augsbourg*, qui faisait supposer que Heine avait reçu une subvention, non pour ce qu'il écrivait, mais pour ce qu'il *n'écrivait pas;* les ministres de Louis-Philippe n'auraient pas acheté la parole, mais le silence d'un écrivain influent. Heine réfuta ces insinuations par des objections spirituelles et malicieuses. « A partir de 1840, dit-il, aucune attaque contre Louis-Philippe n'aurait passé à la *Gazette*, attendu que ce prince intelligent avait nommé officier de la Légion d'Honneur le censeur de ce journal. Dès lors, le censeur, trouvant que ma sympathie, d'ailleurs très-réelle pour le roi, n'était pas assez intense, supprimait complétement tous mes articles sur sa politique. Mais auparavant déjà la rédaction exerçait elle-même une sorte de censure sur tout ce que je lui écrivais. Elle devait donc savoir que ma pension m'avait récompensé, non pas de ce qu'elle imprimait, mais de ce qu'elle *n'imprimait pas* de moi, puisqu'elle a gardé en portefeuille, au lieu de les livrer à la publicité, de nombreux articles qui n'étaient pas à l'avantage de Louis-Philippe. Pour elle, je ne pouvais être l'auteur servile qui se fait payer son silence. »

Il résulte de ces éclaircissements que l'attitude prise par Heine entre la France et l'Allemagne, du temps de Louis-Philippe, fut toujours correcte,

sinon tout à fait digne. Il suffit d'ailleurs de le voir à l'œuvre. Qu'on consulte, par exemple, ses correspondances du 13 février 1841 et du 12 juillet 1842, où il parle des fortifications de Paris, des nouvelles élections et de la possibilité d'une guerre à propos de la *question d'Orient*. Évidemment, ses convictions seules guident ici la plume du correspondant de la *Gazette*. Dans les lettres relatives à ces sujets, Heine prévoit de grands malheurs, à moins que la France et l'Allemagne ne soient assez sages pour entreprendre de concert une œuvre de paix et de civilisation. Mais c'est à peine s'il ose espérer une solution pareille. « Des temps féroces, sombres, dit-il, approchent avec un bruit sinistre, et le prophète qui a composé l'*Apocalypse* devrait inventer des monstres nouveaux et tellement effroyables, que devant eux les bêtes symboliques d'autrefois ne seraient que des colombes et des amourettes pleines de douceur. Les dieux se voilent la face de pitié devant les hommes; l'avenir nous fait pressentir une odeur de roussi, de sang, d'impiété et de coups innombrables. Je conseille à nos neveux de naître avec une peau très-épaisse sur le dos. »

L'apôtre de la paix, le médiateur entre deux grandes nations rivales, paraît aussi dans la préface du poëme : *l'Allemagne, un conte d'hiver,* du 17 septembre 1844. « Calmez-vous, crie Heine aux chauvinistes d'Outre-Rhin, qui déjà l'accusent d'avoir oublié la patrie allemande; je reconnaîtrai et j'honorerai vos couleurs nationales quand elles

auront cessé de servir à un jeu oisif ou abject. Portez votre drapeau à la hauteur de la pensée allemande, faites-en l'étendard de l'humanité libre, et je verserai pour lui le meilleur de mon sang. Calmez-vous! j'aime mon pays autant que vous. A cause de cet amour, j'ai passé dans l'exil treize années de ma vie, et j'y resterai peut-être toujours, sans prendre pour cela des attitudes de martyr, sans faire la grimace de la victime. Je suis l'ami de la France comme je suis l'ami de tous les hommes, quand ils sont bons et raisonnables. *Je ne suis pas assez stupide ou méchant pour désirer que les Allemands et les Français se rompent le cou au bénéfice de l'Angleterre et de la Russie, et pour la plus grande joie des hobereaux et des fanatiques.* »

Quant aux affaires intérieures de l'Allemagne, il en parle avec la même franchise, en accusant la Prusse et l'Autriche de n'oublier leurs vieilles inimitiés qu'afin d'exercer ensemble un odieux système de compression. Le parallèle suivant entre les deux puissances allemandes, écrit vers la fin de 1832, est particulièrement intéressant. « L'Autriche, dit Heine, a toujours été un ennemi franc et loyal, qui n'a jamais suspendu sa lutte contre le libéralisme. Metternich n'a jamais fait les doux yeux à la déesse de la liberté; il n'a jamais fait de la bigoterie piétiste, il n'a jamais pleuré sur les détenus politiques, pendant qu'il les tenait à la chaîne. On a toujours su qu'il n'agissait ni par amour, ni par haine mesquine, mais grandement

et dans l'esprit d'un système auquel l'Autriche est demeurée fidèle depuis trois siècles. Pour la Prusse, nous en devons parler sur un autre ton. Il est vrai que naguère encore beaucoup de patriotes allemands ont souhaité l'agrandissement de ce pays; ils ont espéré voir dans ses rois les chefs d'une Allemagne une et indivisible. Pour moi, je n'ai jamais partagé cet espoir. J'observe avec inquiétude l'aigle prussien, et pendant que d'autres vantent sa hardiesse à regarder le soleil, moi je suis d'autant plus attentif à ses serres. Je ne puis me fier à cette Prusse, à ce bigot et long héros en guêtres, glouton, vantard, avec son bâton de caporal qu'il trempe dans l'eau bénite avant de frapper. Elle me déplaît, cette nature à la fois philosophique, chrétienne et soldatesque, cette mixture de bière blanche, de mensonge et de sable de Brandebourg. Elle me répugne, cette Prusse hypocrite, avec ses semblants de sainteté, ce Tartufe entre les États. . . . . Elle sait mettre tout à profit, même ses révolutionnaires, qui ont dû prêcher récemment par le monde que toute l'Allemagne devait devenir prussienne. Hégel lui-même a été obligé de démontrer comme rationel le *statu quo* de la servitude (1) . . . Oh, je les connais ces Jésuites du Nord. Quiconque, par besoin ou par légèreté, a une fois accepté d'eux la moindre chose, est perdu à tout jamais. »

(1) *Alles Bestehende ist vernuenftig*, c'est-à-dire : rien ne peut exister sans avoir sa raison d'être — c'est là un axiome favori du célèbre philosophe de Berlin.

Quant aux partisans fort nombreux d'une réforme nationale, prenant pour base unique la volonté du peuple, Heine ne put s'entendre avec eux non plus. Les patriotes allemands se divisaient alors en deux grandes classes : l'une impérialiste et constitutionnelle ; l'autre républicaine, unitaire ou fédéraliste. Tout poète qu'il fût, Heine possédait ce qu'on appelle le flair politique : il sentait donc bien que ni les Impérialistes, ni les Républicains ne sauraient créer une Allemagne nouvelle. Souvent il raillait à la fois les deux fractions. Les événements lui donnèrent raison. Au printemps de l'année 1848, les Radicaux allemands, devenus subitement les maîtres de la situation pendant une ou deux semaines, laissèrent passer l'occasion tout à fait inattendue, mais d'autant plus favorable, de faire table rase de l'Allemagne monarchique. Les Impérialistes contitutionnels qui arrivèrent alors au pouvoir firent preuve d'une incapacité plus grande encore, et bientôt tout espoir d'une réforme sérieuse fut perdu.

Henri Heine avait prévu de loin ce dénouement lamentable, en présageant aux Impérialistes qu'ils ne seraient jamais que les dupes de l'ambition prussienne. De l'autre côté, il ne fut pas tendre non plus pour les Républicains. A l'entendre, ceux-là ne se payaient que de phrases, et au fond, ils étaient tout aussi doctrinaires que leurs compétiteurs. Selon lui tous ces braves gens étaient assez sots pour s'imaginer que la citadelle de

l'Absolutisme tomberait devant leurs chants et leurs discours patriotiques, comme les murs de Jéricho avaient été renversés par le son des trompettes de Josué. Notre poète, placé devant le problème désespérant de la réforme allemande, offre donc la physionomie du sceptique, voire même du pessimiste et du nihiliste. Tel il se révèlera surtout plus tard, quand l'œuvre entreprise par le Parlement de Francfort aura piteusement échoué. La torpeur dans laquelle il voit plongée l'Allemagne, pendant le triomphe de la réaction, l'exaspère ; il verse des larmes de feu ; il lance des invectives passionnées jusqu'à la grossièreté. Voyez, par exemple, les strophes acerbes qu'il a l'air de mettre dans la bouche du peuple allemand pour calmer les appréhensions des conservateurs :

« Nous dormons tout à fait comme Brutus dormait. Mais Brutus se réveilla et enfonça son froid couteau profondément dans le cœur de César. C'est que les Romains étaient des mangeurs de tyrans ! — Nous ne sommes pas des Romains ; nous fumons du tabac. Chaque peuple a son goût et sa grandeur. En Souabe on cuit les meilleures boulettes. — Nous sommes des Germains bons et sensibles. Nous dormons de l'excellent sommeil des plantes, et quand nous nous réveillons, nous avons toujours soif, mais pas du sang de nos princes. — Nous sommes aussi fidèles et sûrs que le bois du chêne ou du tilleul, et nous nous en vantons. Dans le pays aux chênes et aux tilleuls,

on ne verra jamais un Brutus. — Et quand même il y aurait un Brutus, il ne trouverait jamais un César. Vainement il chercherait César. Nous avons d'excellents pains d'épice. — Nous possédons trente-six maîtres (ce n'est pas trop), et chacun porte sur son cœur un crachat qui le protége, de sorte qu'il ne craindra pas les Ides de Mars. — Nous les appelons nos pères et patrie le pays qui leur appartient par droit d'héritage. Nous aimons aussi la choucroute aux saucissons. – Quand notre père se promène, nous ôtons nos chapeaux pleins de piété. L'Allemagne, cette pieuse chambre d'enfants, n'est pas un antre de meurtriers romains. »

Une ironie plus sanglante encore règne dans la pièce qui porte l'inscription peu énigmatique : 1649 — 1793 — ???

« Les Anglais se sont montrés très-rudes et impertinents comme régicides. Le roi Charles passa sans sommeil sa dernière nuit dans White-hall. Devant ses fenêtres les railleurs chantaient, et les marteaux retentissaient sur son échafaud.— Les Français ne furent pas beaucoup plus polis. C'est dans un fiacre qu'ils conduisirent Louis Capet à la place de la Grève. Ils ne lui accordèrent point de calèche de remise, comme l'antique étiquette l'aurait exigé pour Sa Majesté. — Marie-Antoinette fut traitée plus mal encore ; elle n'eut qu'une charrette, et pour sa suite un sans-culotte, au lieu des chambellans et des dames de cour. La veuve Capet souleva avec un dédain railleur sa grosse lèvre pendante des Habsbourg.— Les Fran-

çais et les Anglais sont dépourvus de sensiblerie naturelle. Il n'y a que l'Allemand qui ait un cœur. Il restera plein de sentiment, même dans la mêlée terroriste ; il traitera la Majesté avec une piété inaltérable. — Dans un carrosse de cour, à six chevaux panachés de noir et enveloppés de crêpes, avec un cocher en larmes, tenant un fouet de deuil et assis sur un siége élevé, le monarque allemand sera, un jour, conduit à la place d'exécution et guillotiné avec de grandes révérences. »

Enfin, on dirait que Heine a prévu la plaie actuelle de l'Allemagne, sa gêne économique qui se manifeste avec éclat dans le mouvement socialiste. La vision atroce des *Rats voyageurs* témoigne de ce don de seconde vue que les poètes possèdent parfois :

« Il y a deux sortes de rats : les affamés et les rassasiés. Les rassasiés restent gaîment chez eux ; les affamés émigrent. — Ils vont loin, très-loin, sans arrêt ni repos, marchant tout droit dans une course rageuse. Ni le vent, ni le temps ne les arrêtent. — Ils passent par dessus les monts ; ils nagent à travers les eaux ; plus d'un se noie ou se casse le cou ; les vivants laissent les morts derrière. — Ces animaux bizarres ont des museaux effroyables ; ils portent la tête tondue ; ils sont tous également chauves, radicalement chauves. — Cette cohue radicale ne sait rien de Dieu ; ils ne font pas baptiser leurs enfants, leurs femmes sont le bien commun. — Cette foule de rats sensuels ne demande qu'à boire et à manger, et pendant qu'elle se rassasie,

elle ne songe pas que notre âme est immortelle. — Un rat de cette espèce sauvage ne craint ni l'enfer, ni les chats; il n'a ni sou, ni maille; il ne songe qu'à partager le monde de nouveau. — Ces rats voyageurs, hélas! sont déjà tout près de nous. Ils approchent, je les entends siffler, leur nombre est légion. — Hélas! nous sommes perdus, ils sont déjà devant les portes; le bourgmestre et le conseil branlent la tête; aucun ne sait quoi faire. — Les bourgeois courent aux armes; le clergé sonne les cloches. Le palladium de l'État et de la morale, la propriété, est menacée. — Ni le son des cloches, ni les prières des prêtres, ni les décrets politiques pleins de sagesse, ni les canons du plus gros calibre ne vous sauveront aujourd'hui, chers enfants. — Aujourd'hui, les toiles d'araignées de votre rhétorique surannée ne seront d'aucun secours; ce n'est pas avec des syllogismes qu'on attrape les rats; ils sautent par dessus les sophismes les plus raffinés. — Leur estomac affamé ne donne accès qu'à la logique du potage renforcée par des arguments de boulettes; il ne connaît que le raisonnement du bœuf rôti, accompagné de citations empruntées aux saucisses de Gœttingue. — Une morue silencieuse, au beurre noir, convient beaucoup mieux aux bataillons radicaux qu'un Mirabeau et tous les orateurs depuis Cicéron. »

Au milieu de pareils témoignages, parfois trop éclatants dans leur crudité, on peut bien constater dans l'œuvre de Heine une suite de contradictions et d'inconséquences, mais on n'en saurait faire un

crime au poète lyrique qui ne suit que ses impulsions personnelles, toujours variables. Les expériences malheureuses, dont l'Allemagne sortait alors, ne pouvaient que faire croître son scepticisme naturel, qui le fit tomber dans une désespérance entière. Nous pouvons donc plaindre, mais nullement accuser, l'attitude désolée de l'exilé mourant.

IV.

Si nous considérons maintenant les convictions religieuses de Henri Heine, le spectacle change aussitôt : vers la fin de ses jours, l'ancien impie, le railleur incrédule, fait peau neuve; il ne demande qu'à conclure une paix honorable avec la divinité. Bien qu'une conversion pareille n'ait rien de bien extraordinaire, Heine a néanmoins éprouvé le besoin de s'expliquer à ce sujet. Il l'a fait plusieurs fois, avec une franchise entière, de sorte que nous avons l'embarras du choix entre ses déclarations. Voyons d'abord ce qu'il dit dans son testament, qui est daté du 13 novembre 1851 :

« Bien que par un acte de baptême, j'appartienne à la confession luthérienne, je ne désire pas que le clergé de ce culte soit convoqué à mon enterrement; je renonce de même à l'office de tout autre culte à la célébration de mes funérailles. Ce désir ne résulte d'aucune velléité d'esprit fort. Depuis quatre ans, j'ai abdiqué tout

orgueil philosophique et je suis revenu à des idées et à des sentiments religieux; je meurs dans la croyance d'un Dieu unique, créateur éternel du monde, dont j'implore la miséricorde pour mon âme éternelle. Je regrette d'avoir parlé quelquefois, dans mes écrits, de choses sacrées sans le respect qui leur est dû; mais j'y fus entraîné par l'esprit du siècle plutôt que par mes propres penchants. Si j'ai offensé inconsciemment les bonnes mœurs et la morale, qui forment la vraie essence des doctrines monothéistiques, j'en demande pardon à Dieu et aux hommes » (§ 7).

Un commentaire important de cette profession de foi, un peu sèche, se trouve d'abord dans le *Post-scriptum* du *Romancéro*, du 30 septembre 1851. Le poète commence par décrire son misérable état physique :

« Je suis devenu maigre comme un squelette spiritualiste qui aspire à sa dissolution. Mon corps s'est tellement abîmé qu'il ne reste guère que la voix ; mon lit me rappelle la tombe sonore de Merlin l'enchanteur, qui se trouve dans la forêt Brozeliande, en Bretagne, sous des chênes élevés, dont les cimes se dressent vers le ciel comme des flammes vertes. Ah ! je t'en porte envie, mon collègue Merlin, de ces arbres et du souffle frais qui les agite ; car aucune feuille verte ne bruit jamais dans ma tombe aux matelas, à Paris, où tôt et tard je n'entends que le roulement des voitures, le retentissement des marteaux, les criailleries des rues et le son du pianotage. C'est un tombeau sans

repos ; c'est la mort sans les priviléges des défunts qui n'ont pas besoin de dépenser de l'argent, ni d'écrire des lettres ou même des livres. Il y a longtemps qu'on m'a pris la mesure pour mon cercueil comme pour ma nécrologie ; seulement je meurs avec une lenteur ennuyeuse pour moi et pour mes amis. Mais patience ! tout a une fin. Un beau matin vous la trouverez fermée, la baraque, où les polichinelleries de mon humour vous ont amusés tant de fois. » — « Quand on se trouve sur son lit de mort, on devient sensible et sentimental ; on voudrait faire la paix avec Dieu et le monde. Je l'avoue, j'en ai égratigné et mordu plus d'un ; je n'ai pas été un agneau. Mais, croyez-moi, les agneaux qu'on loue tant, se montreraient moins doux, s'ils portaient les dents et les griffes du tigre. Depuis que j'ai besoin de la miséricorde de Dieu, j'ai accordé l'amnistie à tous mes ennemis ; j'ai jeté au feu beaucoup de pièces de vers qui auraient pu blesser les hommes ou choquer le ciel. Que les vers brûlent plutôt que le *versifex* — cela vaut mieux. Oui, j'ai fait la paix avec la créature comme avec le créateur, au grand dépit de mes amis libres-penseurs, qui me reprochent ma rechûte. Le haut clergé de l'athéisme a même lancé son anathème contre moi ; il y a tant de prêtres fanatiques de l'incrédulité, qui m'appliqueraient volontiers la question, afin de me faire avouer mes hérésies. Heureusement ils n'ont pas d'autres instruments de torture que leurs écrits. Oui, je suis revenu vers Dieu comme le fils perdu,

après avoir gardé les cochons chez les Hégéliens, pendant longtemps. Était-ce la misère qui me fit rentrer ? Ce fut peut-être une raison moins misérable. La nostalgie céleste me saisit et me poussa à travers forêts et ravins par les sentiers les plus vertigineux de la Dialectique. Sur mon chemin, je trouvai le Dieu des Panthéistes, mais je ne pus l'employer ; car c'est un être lamentable, rêveur, trop confondu avec le monde et pour ainsi dire emprisonné dans l'univers ; il ne peut donner aucun secours efficace. Un Dieu véritable doit être personnel ; il faut reconnaître son existence en dehors du monde, de même que ses attributs, la bonté, la science, la justice. Alors on n'obtient l'immoralité de l'âme que par dessus le marché, comme l'os à moelle que le boucher glisse gratuitement dans le panier de la pratique dont il est content. Dans le langage culinaire, cela s'appelle *la réjouissance;* on en fait des bouillons excellents qui soutiennent fort un pauvre malade. Tout homme sensible comprendra que je n'ai pas refusé une réjouissance pareille. » « Au fond, les Panthéistes ne sont que des athées honteux, craignant moins la chose en elle-même que l'ombre qu'elle jette sur le mur. Mais après avoir joué longtemps une sorte de comédie avec le bon Dieu, les philosophes allemands ont enfin jeté le masque, en reconnaissant qu'il fallait opter entre la religion et la science, entre le Dieu absolu de la Bible et l'athéisme. Quant à moi, qui n'ai jamais reculé devant les dernières conséquences

des principes démocratiques, je dois m'accuser d'avoir rétrogradé en religion. Mais je dois démentir les bruits d'après lesquels je serais rentré dans le sein d'une église quelconque. Non! mes convictions religieuses sont restées libres de tout alliage ecclésiastique; aucun son de cloches ne m'a entraîné; aucun cierge d'autel ne m'a ébloui. Je n'ai joué avec aucun symbolisme, je n'ai pas complètement renoncé à ma raison, je n'ai rien abjuré, pas même mes antiques dieux païens, dont je me suis détourné en effet, mais en ami. C'était au mois de mai 1848, le jour de ma dernière sortie, quand j'ai pris congé des douces idoles que j'adorais, pendant mes journées de bonne fortune. Avec peine, je me traînai jusqu'au Louvre et je m'affaissai presque en entrant dans la salle où se trouve la déesse bénie de la beauté, Notre-Dame de Milo. Je restais longtemps étendu à ses pieds et je pleurais si violemment qu'une pierre aurait eu pitié de moi. Aussi la déesse me regardait-elle pleine de sympathie, désolée cependant, ayant l'air de me dire : Tu ne vois donc pas que je n'ai pas de bras et que je ne puis te secourir! — Je m'arrête, car je prends un ton larmoyant qui augmenterait peut-être, quand je songe que je dois prendre congé de toi, cher lecteur. Je me sens attendri à cette pensée, car l'auteur s'habitue finalement à son public, comme si c'était un être raisonnable. Toi aussi, lecteur chéri, tu me sembles touché jusqu'aux larmes. Console-toi cependant! nous nous reverrons dans

un monde meilleur où je te promets aussi d'écrire de meilleurs livres, pourvu que ma santé s'améliore également. Que notre âme répugne à la pensée de la cessation de notre personnalité, de l'anéantissement éternel! Le *horror vacui*, qu'on attribue à la nature, est plutôt inné dans l'âme humaine. Sois rassuré, cher lecteur; il y a une autre vie après la mort où nous nous retrouverons. »

Heine devient bien plus explicite encore dans ses *Confessions*, qui sont de 1854. Il y donne une histoire succincte du développement intérieur qui a ramené l'ancien disciple d'Hégel aux croyances ordinaires de son temps :

« J'étais venu à Paris, après la Révolution de Juillet, et j'y vivais tranquille et content. Parmi les premières personnes avec lesquelles je fis alors connaissance, se trouvait Victor Bohain, fondateur et directeur de l'*Europe littéraire*. Il me demanda quelques articles sur l'Allemagne qui formèrent enfin tout un livre. J'avouerai même que j'y ai divulgué indiscrètement le dernier mot de la philosophie allemande contemporaine, que les initiés de première classe connaissaient seuls. Le public français s'étonna fort d'apprendre que cette philosophie était tout le contraire de ce qu'on appelait jusqu'alors la piété et la crainte de Dieu, et qu'un athéisme complet était son résultat le plus actuel. Sans ménagements et avec la joie délirante des Bacchantes, les philosophes avaient arraché le rideau bleu, qui couvrait le ciel allemand, en

s'écriant : Regardez ! toutes les divinités se sont enfuies ; il n'y reste qu'une vieille fille au cœur morne et avec des mains de plomb qui s'appelle la Nécessité. Cette découverte fut nouvelle et elle fit sensation ; mais aujourd'hui de pareilles doctrines retentissent partout dans les pays d'Outre-Rhin, et c'est leur vulgarisation qui m'en a dégoûté. Au début, nous avions joué entre nous avec ces vérités cruelles, comme les esprits forts du siècle dernier, philosophant pendant leurs petits soupers. Maintenant, au contraire, elles devenaient la propriété de la foule grossière qui se mit à nier Dieu dans son jargon de cabaret. Cela commençait à sentir mauvais ; ç'en fut fait de monathéisme, d'autant plus que je m'aperçus de l'alliance secrète que l'athéisme avait conclue avec un communisme ouvert, nu, dépourvu de toute vergogne. Ma crainte du communisme n'est pourtant pas celle du parvenu tremblant pour ses capitaux, ou de l'homme d'affaires craignant pour son négoce d'exploitation. C'est l'angoisse secrète de l'artiste et du savant qui voit menacée toute la civilisation moderne. Ce danger n'est pas imaginaire, car le chiffre des communistes s'est immensément accru, pendant les dernières années, au-delà du Rhin. Or, comme les ouvriers allemands sont en même temps des athées ouverts, nous nous trouvons en présence d'une cohorte de destructeurs infiniment supérieurs aux niveleurs et aux révolutionnaires des autres pays, à cause de la logique terrible qu'ils portent dans leurs doctrines. Polonius dirait

qu'il y a de la méthode dans la folie furieuse qui les pousse. »

Quant à moi, j'avais beau prédire quels chants retentiraient un jour en Allemagne, puisque j'avais vu couver les oiseaux qui devaient donner le ton. J'avais vu Hégel, avec son visage comiquement sérieux, assis comme une poule sur les œufs féconds en malheurs, et j'avais entendu son gloussement. Pour dire vrai, je ne le comprenais que rarement, et l'entente de ses paroles ne m'est venue qu'à force d'y réfléchir. Je pense qu'il ne voulait pas être compris ; c'est pourquoi il se retranchait derrière toutes sortes de formules et ne parlait de préférence qu'à des personnes incapables de saisir sa pensée. D'ailleurs, sa conversation ne fut jamais qu'une sorte de monologue, débité d'une voix peu sonore et composé d'une suite de soupirs entrecoupés. Le choix de ses expressions était baroque ; c'est pourquoi elles se sont gravées dans ma mémoire. Pendant une belle soirée étoilée, nous nous trouvions l'un à côté de l'autre à une fenêtre, et moi, jeune homme de vingt et un ans, ayant bien dîné et pris mon café, je parlais avec extase des astres, que j'appelais le séjour des bienheureux. Mais le maître murmura sourdement : « Les astres ! hum, hum ! les astres ne sont que la lèpre luisante du firmament. » « Pour l'amour de Dieu, m'écriai-je, il n'y a donc pas là-haut un endroit plein de félicité, où la vertu sera récompensée après la mort ! » Mais l'autre, en me fixant de ses yeux pâles, dit d'un ton tranchant :

« Vous réclamez donc un pourboire de ce que vous avez soigné votre mère malade, et de ce que vous n'avez pas empoisonné Monsieur votre frère ! » A ces paroles, il regarda craintivement autour de lui, mais il se rassura en voyant approcher un de ses intimes qui lui proposait une partie de whist. »

« Je n'ai jamais été bien convaincu et encore moins enthousiaste de la philosophie d'Hégel. J'acceptais la synthèse de la doctrine, sans l'examiner, parce que les conséquences flattaient ma vanité. J'étais jeune et orgueilleux ; mon amour-propre fut satisfait en apprenant que le bon Dieu ne résidait pas dans le ciel, comme le pensait ma grand'mère, mais que moi-même, ici, sur la terre j'étais le bon Dieu (1). C'était là une pensée sublime, héroïque, qui faisait de moi la source du droit et de tous les droits. J'étais plein de charité et dépourvu de haine, car je n'avais plus d'ennemis, mais seulement des incrédules doutant de ma divinité. Mais les frais de représentation d'un Dieu qui ne veut pas être un gueux et qui ne ménage ni son corps ni sa bourse, sont considérables. Malheureusement, il arriva un jour — c'était en février 1848 — que ces deux *requisites* me firent défaut, ce qui nuisait fort à ma divinité. Comme tant d'autres dieux ruinés de cette période révolutionnaire, je dus honteusement abdi-

(1) D'après Hégel, Dieu naît et renaît et se révèle constamment dans l'histoire, c'est-à-dire dans l'homme travaillant au service de l'idée.

quer. Dès lors, l'existence de Dieu devint pour moi une source non-seulement de salut, mais encore de bénéfices notables. Pauvre et très-malade, je trouve aujourd'hui un vrai bienfait dans la pensée qu'il y a un être dans le ciel, devant lequel je puis gémir constamment ma litanie de douleurs, surtout après minuit, quand Mathilde est allée chercher le repos, dont elle a souvent grand besoin. Dieu soit loué! A ces heures je ne suis pas seul, je puis prier et pleurer autant que je veux. » « Un homme loyal peut toujours avouer la vérité; c'est pourquoi je reconnais hautement que j'ai déraisonné autrefois, en répétant l'assertion de l'école hégélienne, que le déisme avait vécu. Il n'est pas vrai que la critique rationnelle, ayant anéanti les preuves de l'existence de Dieu, telles qu'on les acceptait depuis saint Anselme, ait mis également fin à l'existence de Dieu. Le déisme est vivant, très-vivant; en tout cas, ce ne serait pas la récente philosophie allemande qui l'aurait tué. Cette dialectique à toiles d'araignée, de Berlin, ne peut faire quitter à un chien sa place près du poêle; elle ne peut tuer un chat et encore beaucoup moins un Dieu. J'ai expérimenté sur moi-même le peu de danger de ces massacres; les adeptes, notamment le féroce Ruge (1), ont déclaré qu'ils avaient fait de moi un homme mort: mais

(1) Arnold Ruge, un des vétérans du radicalisme allemand, vient de mourir à l'âge de 79 ans, à Brighton, en Angleterre, où il avait vécu pendant de longues années.

ils tuent toujours, et ceux qu'ils assomment continuent à se porter assez bien, comme cela m'est arrivé alors. » « La révolution qui s'est faite dans mon esprit, je la dois à la lecture de la Bible. Après avoir passé ma vie dans tous les bals publics de la philosophie, après m'être livré à toutes les orgies de l'esprit, après avoir frayé avec tous les systèmes possibles, sans être satisfait, je me retrouve placé aujourd'hui au même point de vue que l'*Oncle Tom :* à celui du Livre saint, et je m'agenouille à côté de ce dévot noir, saisi du même transport que lui. Moi qui autrefois avais coutume de citer Homère, je cite la Bible comme l'Oncle Tom. Ce dernier a même l'avantage d'y voir des choses plus profondes que moi, qui n'en ai pas encore bien compris la seconde partie. Tom la comprend peut-être mieux que moi : on y rencontre tant de coups de fouet qui lui sont familiers, parce qu'il les lit, pour ainsi dire, par le dos. Par contre, je puis me flatter d'avoir mieux que lui saisi la première partie, notamment le caractère grandiose, gigantesque de Moïse, de cet homme créateur du peuple d'Israël, dont les pieds reposent sur le mont Sinaï, tandis que sa tête s'élève jusqu'au ciel, où il converse avec Dieu. » « La Judée m'a toujours fait l'effet d'un morceau de l'Occident perdu dans l'Orient, où sa foi spiritualiste et ses mœurs ascétiques forment le contraste le plus bizarre avec les pays et les peuples voisins, abandonnés au culte ardent de la sensua-

lité naturaliste. La race d'Israël était pieusement assise sous son figuier, chantant les louanges du Dieu invisible et pratiquant la vertu et la justice, tandis que les temples de Babylone, de Ninive, de Sidon et de Tyr célébraient des orgies sanglantes et impudiques. C'est là ce qui explique l'admirable grandeur précoce d'Israël. De plus, c'est aux Juifs que le monde doit la Bible, qu'ils ont sauvée de la banqueroute de l'empire romain et préservée à travers le tumulte des grandes migrations, jusqu'à ce que le Protestantisme vint la chercher chez eux pour la traduire dans les idiomes nationaux et la répandre sur l'univers. Pour le penseur, c'est un spectacle singulier que celui des pays où la Bible exerça son influence, en imprimant à leurs mœurs, à leur pensée et à toute leur existence intime le cachet de la vie de Palestine, de l'Ancien et du Nouveau-Testament. Dans l'Amérique septentrionale, dans le nord scandinave et, en général, dans les pays anglo-saxons et germaniques ou celtiques, cette influence est devenue telle qu'on se croirait transporté parmi les Juifs. Les Écossais protestants, par exemple, avec leurs noms bibliques, avec leurs façons de parler qui semblent empruntées aux Pharisiens de Jérusalem, avec leur religion toute juive, sauf qu'elle permet la consommation du porc, ne sont-ils pas des Hébreux ? Il en est de même pour certaines provinces de l'Allemagne du nord et pour le Danemark, sans parler des nouvelles communautés religieuses des États-Unis, où l'on copie avec pédanterie le

genre de vie décrit par l'Ancien-Testament. Cette puissance irrésistible de la Bible, je l'ai éprouvée sur moi-même. Je lui dois la renaissance de mon sentiment religieux, qui suffit pour le poète, pouvant se passer de dogmes positifs beaucoup plus facilement que les autres mortels. Quand le public eut connaissance de ce retour sur moi-même, les bruits les plus absurdes se mirent à circuler. Des hommes très-pieux, mais pas très-intelligents, de l'Allemagne protestante m'ont demandé avec instances, si je ne ressentais pas plus de sympathies qu'autrefois pour la confession évangélique, maintenant que j'étais devenu malade et croyant ? Non, mes bons amis ; à cet égard aucun changement ne s'est produit en moi, et si je reste dans ma profession de foi protestante, c'est qu'elle me gêne aussi peu que jamais. Cependant j'avoue que je me serais volontiers détaché de tout lien spirituel pendant que je vivais à Berlin ; seulement, les autorités refusaient le séjour en Prusse, et notamment à Berlin, à tout individu qui ne reconnaissait pas un des cultes privilégiés par l'État. De même que Henri IV dit un jour en riant : Paris vaut bien une messe ! de même je pouvais dire avec raison : Berlin vaut bien un prêche ! Je pouvais admettre le christianisme éclairé et pour ainsi dire passé au filtre à travers les lumières du siècle, qu'on trouvait alors dans les temples de Berlin, comme on peut avoir de la soupe à la tortue sans tortue. A cette époque, j'étais encore Dieu moi-même ; les religions positives se valaient à mes yeux ; je

pouvais endosser leur uniforme par courtoisie, de même que, par exemple, l'empereur russe se déguise en officier de la garde prussienne, quand il fait au roi de Prusse l'honneur d'assister à une revue à Potsdam. » « Ce ne furent pas seulement les protestants qui me crurent susceptible d'une illumination évangélique; le bruit courut aussi que je m'étais converti en toute forme au catholicisme; on donna même toutes sortes de détails, en mentionnant le jour et le lieu et tout ce qui s'ensuit. Il y eut, en effet, un malentendu qui ne résultait pas d'un mauvais vouloir. Le fait est qu'à la date indiquée, je me suis trouvé dans l'église mentionnée, et que j'y ai accompli un acte religieux, mais un acte de conjonction plutôt que d'abjuration. J'y fis bénir mon mariage après l'acte civil; car ma femme, issue d'une famille très-catholique, ne se serait pas crue suffisamment mariée devant Dieu sans cette cérémonie, et c'est une bonne chose quand les femmes adhèrent à une religion positive. Le manque de foi est dangereux dans un ménage, et bien que je fusse un esprit fort, je n'ai jamais permis une parole frivole dans ma maison; car je vivais à Paris en Philistin honnête. Je fis même d'autres concessions encore. En tant que protestant épousant une catholique, j'avais besoin d'une dispense spéciale de l'archevêque, qu'on n'obtient qu'à la condition de signer un revers, d'après lequel les enfants doivent être élevés dans la religion catholique. Quant aux enfants, j'en avais

la conscience nette, et pour cause. Cependant, je dirai franchement que si l'archevêque ne m'avait accordé la dispense qu'à la condition de devenir catholique moi-même, je me serais donné à cette église. » « Je restai donc protestant, et comme tel je proteste contre les rumeurs qui pourraient nuire à ma réputation. Mais je suis loin de diriger une réclamation contre l'Église romaine. Si je l'ai combattue autrefois, ce fut au service d'une idée et nullement par animosité personnelle. Je me battais en partisan qui, après la lutte, ne garde aucune rancune à l'adversaire. D'ailleurs je connais trop bien ma taille morale pour ignorer que même mon assaut le plus furieux ne saurait nuire à un colosse tel que la cathédrale de St-Pierre. Qu'on la nomme toujours la Bastille des esprits, défendue seulement par des invalides! Sa construction gigantesque et granitique est tellement solide qu'on ne pourra la détruire que par un travail séculaire. » « J'ai toujours été poète, et comme tel j'ai possédé ma large part de cette poésie intime qui fleurit et qui brûle dans le symbolisme mystérieux du dogme et dans l'enthousiasme pour la douce et sublime reine des cieux. » « Sur cette belle terre je ne suis jamais arrivé à rien, comme on dit. Je ne suis rien devenu qu'un poète, mais un grand poète lyrique, dans un pays et chez un peuple qui ont dépassé les autres nations dans deux choses : dans la philosophie et dans le *lied*. Aucun de mes compatriotes n'a conquis le lau-

rier à un âge aussi peu avancé que moi, et si mon collègue, Wolfgang Goethe, se vante de ce que le Chinois, d'une main tremblante, peint sur verre *Werther* et *Lotte*, je puis opposer à cette gloire chinoise une autre, plus étonnante encore : une gloire japonaise. Il y a douze ans, je fis la connaissance d'un savant Hollandais qui a vécu pendant trente ans à Nangasaki. Il me raconta qu'il avait enseigné l'allemand à un jeune Japonais qui traduisit et fit imprimer mes poésies, et que c'était là le premier livre européen qui ait paru en japonais. Je n'ai pas fait d'autres recherches sur ma gloire japonaise, qui m'est aussi indifférente maintenant que le serait ma gloire finlandaise. Hélas ! la gloire, friandise douce comme l'ananas et la flatterie, me dégoûte aujourd'hui. Je puis dire avec Roméo : Malheur à moi ! je suis le fou de la fortune ! Je suis debout devant la terrine à bouillie, mais la cuiller me fait défaut. A quoi bon, quand on boit ma santé à des banquets, dans des coupes d'or et avec les meilleurs vins, tandis que loin de toute joie mondaine, je ne puis tremper mes lèvres que dans une fade tisane ? A quoi bon, quand la jeunesse enthousiaste couronne de lauriers mon buste de marbre tandis qu'une vieille garde-malade, de ses mains flétries, applique des vésicatoires à ma véritable tête, derrière les oreilles ? A quoi bon, quand toutes les roses de Schiras brillent et se parfument tendrement pour moi ? Hélas, Schiras est à deux mille lieues de la rue d'Amsterdam, où je ne sens rien,

si ce n'est l'odeur des serviettes chauffées? Hélas! l'ironie de Dieu pèse lourdement sur moi. Le grand auteur de l'univers, l'Aristophane du ciel, a voulu montrer très-clairement au petit Aristophane allemand que les plus spirituels de ses sarcasmes ne sont que des railleries misérables à côté des siennes. Je reconnais humblement sa supériorité, et cependant j'ose faire l'observation critique que voici : il me semble que le jeu cruel, dont le maître tourmente l'écolier, traîne un peu trop en longueur; car il dure plus de six ans déjà. »

Devant ces aveux réitérés, formulés avec toute la contrition désirable, il n'est pas permis de douter : Henri Heine s'est converti! il a capitulé! Mais avec qui a-t-il capitulé? à quoi s'est-il converti? Ici encore ses propres paroles peuvent nous guider. Vieux et souffrant, le poète a senti renaître le souvenir des heures que l'enfant avait passées dans les synagogues de son pays, et le païen d'autrefois, devenu « un pauvre juif malade », a cherché un refuge auprès de Jéhovah, le seul Dieu qu'il n'ait jamais offensé. En effet, dans les dernières poésies de Heine, le diable ne s'est pas fait hermite, mais rabbin. Par exemple, dans la *Princesse Sabbath*, des *Mélodies hébraïques*, le poète rappelle les fables arabes des princes charmants, que le sortilége des magiciennes change en monstres :

« Mon chant célèbre un prince frappé, comme eux, par la fatalité. Il s'appelle Israël : l'incantation d'une sorcière l'a converti en chien. Comme

un chien, il traîne sa vie misérablement pendant la semaine, au milieu des saletés et des injures de la rue. Mais à la soirée de chaque vendredi, le charme s'évanouit subitement avec le crépuscule; le chien redevient un être humain avec des sentiments élevés et des pensées sublimes; paré de ses vêtements de fête, il entre solennellement dans la maison du père, dans la Synagogue. »

Le service qui aura lieu, les chants sacrés qui seront entonnés, les cérémonies qui les accompagneront, le repas du *Schalet*, mets délicieux, ambroisie du vrai Dieu, dont Moïse a appris la recette sur le mont Sinaï, tout est décrit avec verve. On voit que le jeune Heine a traversé lui-même les semaines remplies d'humiliations et de souffrances, mais qu'il a goûté aussi les jouissances suprêmes du Sabbath :

« Hélas! cette belle journée s'écoule, l'heure fatale du sortilége approche, portée par l'ombre aux longues jambes. Le prince gémit, car les frissons de la métamorphose cynique courent déjà dans son cœur. La princesse trempe ses lèvres dans la coupe d'adieu qu'elle lui offre; il boit vite, ne laissant que quelques gouttes; il en asperge la table, prend un petit cierge et le trempe dans le liquide, où il s'éteint en sifflant. »

Le fragment consacré au souvenir du célèbre poète et rabbin Jéhuda ben Halévy (du XII[e] siècle) est animé du même souffle. Dans une sorte de chronique rimée, toute émaillée de détails techniques, Heine raconte l'histoire du savant hébreux

qui devint, peu à peu, non-seulement un théologien profond, mais encore un maître de la poésie, « l'astre et la lumière de son temps. » Son chant ressemblait à la colonne de feu qui précédait la caravane de douleur d'Israël dans le désert de l'exil ! Mais, malgré une vie longue, malgré beaucoup de gloire, dans un pays et dans un temps, où l'amour régnait en souverain maître, Jéhuda ne connut jamais qu'un sentiment : le désir qui l'appelait à la ville sainte de son peuple. Ses larmes sont devenues les perles du plus précieux des colliers, formant la plainte de la déchéance « hymne qu'on chante sous toutes les tentes du peuple de Jacob, à l'anniversaire de la destruction de Sion par Titus, fils de Vespasien. » « Nu-pieds, dans la robe du pénitent, le vieux rabbin était assis sur un tronçon de colonne renversée ; pareille à une forêt grise, sa chevelure descendait sur sa poitrine, jetant un voile sinistre sur sa face douloureusement pâle, avec les yeux d'une ombre. L'accent plein de souffrance de son chant sauvage imposait le silence aux oiseaux des ruines, et les vautours approchaient comme saisis de pitié. Mais un féroce Sarrasin arrivait à cheval, brandissant sa lance ; il enfonça le dard mortel dans la poitrine du pauvre chanteur et s'éloigna au galop comme une ombre ailée. Le sang du rabbin coula doucement ; il termina son hymne, et son dernier soupir était Jérusalem. Un mythe raconte que ce Sarrasin n'avait pas été un mécréant, mais un ange déguisé, envoyé par le ciel

pour affranchir de la terre et porter sans peine, dans le royaume des bienheureux, le favori de Dieu. »

Le tableau du rabbin mourant est d'une vérité saisissante : c'est le portrait de Henri Heine lui-même, tel que les visiteurs de l'heure suprême l'ont tracé. De même que le dernier poète juif chantait les misères de sa race, Heine décrivait alors les malheurs de sa propre vie ; comme lui, il aspirait à cette félicité définitive que l'Ancien-Testament promet aux fidèles et aux dévoués. Il est devenu Lazare, Job, Jérémie ; c'est pourquoi il a trouvé les accents pathétiquement désespérés des Prophètes. La frivolité et la coquetterie ironiques, avec lesquelles le poète peignait autrefois ses douleurs imaginaires et ses souffrances de commande, ont fait place à une sincérité effrayante ; aussi, le martyr crie-t-il, pareil à ces Hellènes qui « n'avaient pas honte de pleurer. » Ses larmes sont le dernier vestige de son paganisme ; sa consolation demeure avec les souvenirs judaïques de sa première jeunesse. Israël, « la victime de toutes les injustices passées et présentes », recueille le fils perdu. Il n'y a que le fanatisme le plus inintelligent qui puisse trouver ici une palinodie honteuse ou banale, car c'est le poète plutôt que le penseur qui s'est rétracté.

V.

Quel est maintenant le résultat de l'examen politique et religieux auquel nous avons soumis la conscience de Henri Heine? Le champion du radicalisme et de la libre-pensée est-il réellement devenu un conservateur et un croyant? Et si c'est là son cas, y a-t-il quelque chose de répréhensible dans son changement d'attitude?

Nous avons vu qu'il y a une distinction à faire ici. En politique, Heine fut toujours l'ami de la liberté et l'adversaire de l'absolutisme, mais sans appartenir à aucun parti déterminé. Il est donc resté dans son rôle de poète lyrique, être essentiellement variable, esclave des impressions du moment, des circonstances et du tempérament. Qu'on n'oublie pas non plus que Heine n'a jamais voulu jouer un rôle politique. Jamais il n'a siégé dans aucune assemblée, ni dirigé un journal, ni accepté des fonctions officielles. Ayant sauvegardé sa liberté individuelle au prix de plus d'un sacrifice, il avait droit aux avantages de sa position indépendante. Heine se disait volontiers « le parent électif et spirituel d'Aristophane. » Comme lui, en effet, il est un papillon gracieux, armé du dard formidable de la guêpe. Cependant la comparaison boite. Le grand comique d'Athènes avait son programme complet en politique et en religion : c'était un conservateur bien

convaincu. Heine, au contraire, arriva de bonne heure au nihilisme en politique; son jugement fin et subtil, découvrant facilement le défaut des systèmes, l'empêcha d'en avoir un pour lui-même. On peut alors le blâmer de ne pas avoir gardé le silence; car c'est là le devoir du sceptique bien pénétré de la stérilité de ses efforts. Mais le péché d'avoir parlé dans de pareilles conditions est tellement commun qu'on n'y peut guère fonder un reproche sérieux.

Nous arrivons au libre-penseur. Celui-là s'est rétracté; le fait reste indiscutable. Mais à quel titre pourrait-on l'en blâmer? En matière religieuse, chacun est libre de « faire son salut à sa façon », pourvu qu'il se renferme dans sa sphère individuelle. Or, Henri Heine s'est contenté de faire voir le changement qui s'est opéré en lui, sans le recommander pour l'imitation. Ce procédé est honnête et légitime.

En définitive, la volte-face politique de Heine n'a jamais eu lieu, et sa conversion religieuse n'offre aucune prise à la critique. Dans la totalité de son existence, notre poète présente donc la vraie personnification de l'individualisme germanique qui a toujours compris et détruit, toléré et raillé, défendu et bouleversé tout ce qui s'est trouvé à sa portée. Heine, l'israélite, a ressenti d'instinct le charme des plus impénétrables mystères de la foi chrétienne, mais il a mis en relief leurs côtés faibles aussi. Poète romantique, il a illustré une école, inaugurée vingt ans avant lui

par Tieck, Novalis et les deux Schlegel ; cependant, comme critique, il a tourné en dérision leurs personnes et leurs doctrines, et Gérard de Nerval a pu le nommer avec raison un *romantique défroqué*. Enfin, Heine, le patriote allemand, poursuivi chez lui par les hommes au pouvoir, a conquis droit de cité dans les lettres françaises. L'esprit gaulois a fraternisé en lui avec la philosophie spéculative d'Hégel, et c'est peut-être par allusion à ce contraste qu'il s'est nommé lui-même « un rossignol allemand ayant placé son nid dans la perruque de M. de Voltaire. »

Au milieu de tous ces faits contradictoires, je trouve dans Heine non pas la versatilité qu'on lui a reprochée, mais cette universalité qui fut toujours une des forces du génie allemand. Ajoutez l'origine mixte, moitié israélite, moitié germanique du poète, et vous comprendrez qu'il offre un mélange singulier de la profondeur et de la sentimentalité des Allemands avec le génie vif, chatoyant, hardi, parfois frivole, parfois triste, des Juifs, — mélange qui seul peut-être a pu lui concilier pour longtemps, dirons-nous pour toujours? l'intérêt et la faveur du public de deux grands pays à la fois.



COMÉDIE MOYENNE

Par Jacques DENIS

Professeur à la Faculté des Lettres, membre de l'Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen



Tous les genres poétiques, l'épopée, la tragédie, le dithyrambe, l'élégie, étaient en pleine décadence vers la fin du V[e] siècle; la comédie seule ne paraissait pas atteinte de cette décrépitude. Mais le gouvernement des Quatre-Cents, puis la tyrannie des Trente l'arrêtèrent violemment, quand elle était encore dans toute la force de son exubérante floraison; et si elle dura encore quelque temps, Aristophane eut cependant la douleur de la voir périr.

On comprend que les hommes considérables par leur fortune ou par leur position supportaient difficilement les licences des comiques, qui ne les épargnaient guère. Aussi, dès l'an 440 (Ol., 85, 1), une loi défendit de mettre les personnes en scène et de les jouer nominativement. Mais Périclès avait l'âme trop haute et

respectait trop les goûts du peuple pour tenir à l'exécution de cette loi, qu'il avait fait porter par l'archonte Morychidès ; et avant même qu'elle fût rapportée en 442 par l'archonte Euthyménès, les comiques continuèrent, comme par le passé, à s'occuper des affaires publiques et à jouer qui bon leur semblait. La loi fut renouvelée en 416, sous l'archontat de Chabrias, sur la proposition de l'orateur Syracosios, à l'instigation d'Alcibiade, furieux de la façon dont Eupolis l'avait traité, lui et ses compagnons de débauche, dans la comédie des *Baptes ou Baptiseurs* (1). Mais elle n'eut point d'effet, et l'on en fit une nouvelle, à ce qu'on croit, sous le régime oligarchique des Quatre-Cents, en 412 ; elle fut aussi inutile que les précédentes. L'ancienne comédie s'obstinait à vivre, et il était évident qu'elle durerait autant que la démocratie dont elle était, on peut le dire, l'institution favorite, quoiqu'elle ne servît en réalité qu'aux rancunes, aux médisances et aux calomnies de la faction aristocratique. Si la loi fut renouvelée en 406, comme quelques-uns le supposent, elle aurait été inefficace sans la tyrannie des Trente, comme le prouvent les *Grenouilles* d'Aristophane et le *Cléophon* de Platon, joués cette année même.

(1) Une anecdote dit qu'Alcibiade, avant de mettre à la voile pour l'expédition de Sicile, fit saisir Eupolis par ses soldats, qui le plongèrent dans la mer jusqu'à ce que mort s'ensuivît. Mais cette anecdote est sans doute controuvée. Plutarque ne la connaît pas, et on la trouve pour la première fois dans Thémistius, rhéteur du IV[e] siècle de notre ère.

Mais on sait que ces aristocrates, que ces bons amis d'Aristophane avaient peu de goût pour la liberté de penser et de parler; et l'on peut lire dans Xénophon un singulier dialogue de Socrate et de Critias, dans lequel celui-ci défend au philosophe de parler, et sur les réponses de l'intraitable railleur, lui enjoint expressément de laisser tranquilles les bergers et les troupeaux, c'est-à-dire de ne plus s'occuper de politique dans ses discours. Avec cette horreur de la liberté de la parole, on conçoit que les Trente ne devaient pas être favorables à la comédie Aristophanesque, dont on a souvent comparé la licence avec la liberté de la presse. L'ancienne comédie fut donc emportée dans le naufrage de toutes les libertés publiques (1). Mais il faut bien qu'elle ait repris quelque vie avec la démocratie, restaurée par Thrasybule, puisque les *Femmes à l'Assemblée* sont de 392. Quatre ans plus tard, lorsque Aristophane remit au théâtre son Plutus amendé ou plutôt châtré de toute politique, l'ancienne comédie n'existait plus. Les magistrats, les orateurs et les généraux n'entendaient pas être livrés aux risées du peuple, et surtout voulaient pouvoir prévariquer dans les ténèbres et impunément. Ils éteignirent cette lumière redoutable que la comédie pouvait jeter sur

(1) Les Trente n'avaient pas besoin d'une loi. Ils avaient des procédés plus expéditifs. C'est ce qui me porte à croire qu'il n'y eut pas non plus de loi sous les Quatre-Cents. La terreur qu'inspiraient leurs assassins à gage était plus que suffisante pour faire taire les comiques.

leur conduite. Mais ils ne le firent pas d'une manière violente, comme sembleraient l'indiquer ces vers d'Horace, qu'on applique quelquefois mal à propos à la Grèce (1) :

Lex
Pœnaque lata, malo quæ nollet carmine quemquam
Describi : vertere modum formidine fustis.

Le bâton n'était pas d'usage à Athènes contre les poètes, qui étaient des citoyens, et non des affranchis ou des étrangers comme à Rome. Les magistrats athéniens employèrent un moyen plus doux et plus efficace. Ils commencèrent par rogner la récompense pécuniaire qu'on donnait aux poètes victorieux dans le concours, puis finirent par ne plus leur fournir de chœur, et force fut à l'ancienne comédie de périr d'inanition.

Mais il n'y a rien de plus vivace que le genre comique. Au lieu de périr complètement, il se transforma. Seulement la transition fut si lente (388-336), elle fut marquée par de si beaux talents, qu'on a coutume de compter cette phase intermédiaire de l'art, d'un caractère assez indécis, comme

(1) Horace parle bien ailleurs d'une loi, et cette fois il s'agit incontestablement de la comédie attique,

Lex est accepta, chorusque
Turpiter obticuit, sublato jure nocendi.

mais cette loi est plus que problématique. On ne sait ni qui la porta, ni sous quel archonte : ce qui serait bien étrange pour un fait postérieur à l'archontat d'Euclide.

une forme particulière de la comédie attique : on l'appelle la comédie moyenne.

Comment se produisit-elle ? Et en quoi put-elle consister ? Je me propose d'éclaircir cette question en recherchant trois choses : 1° si la comédie moyenne n'était pas contenue dans l'ancienne ; 2° ce qui resta de la vieille comédie dans la comédie moyenne ; 3° ce qui enfin constitua celle-ci et ce qu'elle apporta de nouveau.

Au premier abord, ce qui constitue la comédie moyenne, c'est moins un élément nouveau, que la disparition du chœur et, par suite, de la parabase ou des allocutions qu'il adressait au peuple. Or, s'il y a des comédies d'Aristophane, comme les *Acharniens*, les *Chevaliers*, *Lysistrate*, qui disparaîtraient tout entières, si l'on venait à en retrancher la partie lyrique et politique, il y en a d'autres qui n'en subsisteraient pas moins dans ce qu'elles ont d'essentiel, comme les *Oiseaux*. Et ce que j'avance d'Aristophane est vrai des autres poètes de l'ancienne comédie, et je parle des plus militants, comme Cratinus, Eupolis, Phrynichus et Platon. La *Bouteille* de Cratinus aurait pu être sans chœur, comme on nous dit que l'étaient en effet ses *Ulysses* (1). Il en est de même du *Phaon*

(1) Les *Ulysses*, mis à la scène sous la loi répressive de Morychidès, manquaient-ils originairement de chœur et de parabase, comme on le répète d'après les Scholiastes ? Je n'en crois rien. Seulement, les *Ulysses*, qui n'avaient rien de politique, auront été, et plus facilement que le *Plutus*, remis à la scène sans les chœurs, à l'époque de la comédie moyenne.

de Platon et du *Monotropos ou Solitaire* de Phrynichus ; j'ajoute, du *Callias* d'Eupolis (1). Même les pièces de Cratès et celles de Phérécratès n'étaient que des drames plaisants et allégoriques, fort inoffensifs, très-voisins par conséquent des œuvres de la comédie moyenne, dont elles ne se distinguaient que par les chœurs. Qu'était-ce par exemple que la comédie de Cratès, intitulée les *Bêtes ?* Le poète y avait introduit deux personnages allégoriques, l'un qui recommandait une vie molle et délicate, l'autre une vie simple et conforme à la nature, comme au bon vieux temps de Saturne. Il avait, de plus, supposé un chœur de bêtes qui s'entretenaient entre elles et avec les hommes, et qui encourageaient ceux-ci à s'abstenir de nourriture animale. Cette donnée, on le voit, n'avait rien de politique, et les fragments qui nous restent de l'ouvrage sembleraient mieux convenir au genre d'Antiphane et d'Alexis qu'à celui d'Aristophane et de Cratinus. Une sorte de plaisanterie fine et agréable, sans politique ni personnalités, faisait tous les frais de « ces minces repas, que, selon l'expression d'Aristophane, Cratès servait aux Athéniens, en pétrissant de sa bouche délicate les pensées les plus élégantes. » De même pour son imitateur Phérécratès. Quel était le sujet de sa pièce des *Sauvages,* la plus célèbre de toutes, celle dont Platon fait mention

(1) Quoique toute personnelle, cette comédie avait une fable générale, comme l'indique le second titre, les *Flatteurs*.

dans le *Protagoras ?* Des hommes chagrins et bourrus, des misanthropes ont pris en haine la société et ses lois ; ils se sont retirés chez les sauvages ou hommes de la nature. Là, sans doute, ces personnages qui formaient le chœur, s'attendaient à ne trouver que justice, douceur, innocence ; mais ils se convainquaient par leur propre expérience que l'homme de la nature n'est pas si beau ni si bon qu'on se l'imagine, et que les plus pervers des civilisés ne sont pas plus dangereux que des hommes sans éducation et sans police, que les Muses n'ont pas apprivoisés, et qui ne connaissent point le frein nécessaire des lois. C'est là sans doute une idée sociale d'une certaine portée, mais ce n'est point de la politique agressive et personnelle, et cette idée est parfaitement innocente dans sa généralité : τοῦ λοιδορεῖν ἀπέστη, il s'abstint de l'invective et de l'injure, dit Platonius de Phérécratès. Sans doute les œuvres de Phérécratès et de Cratès étaient celles qui se rapprochaient le plus du genre qui allait remplacer l'ancienne comédie, et c'est pour cela que je les cite de préférence. Mais les poètes d'un comique plus vif et plus agressif avaient aussi laissé, comme je l'ai dit, des modèles à leurs successeurs. Si les *Ulysses* de Cratinus nous sont donnés par les scholiastes comme une œuvre de la comédie moyenne (ce qui est parfaitement faux, Cratinus étant mort trop tôt pour avoir jamais été forcé de s'exercer dans ce genre), c'est que vraisemblablement cette pièce, avec de légers rema-

niements et par le retranchement des chœurs, avait pu être et avait été accommodée au genre nouveau que les circonstances, bien plus que la loi, imposèrent aux poètes. C'est ainsi que le *Plutus* d'Aristophane est devenu ce qu'il est aujourd'hui, et peut être considéré comme un des types de la comédie moyenne.

Joué pour la première fois en 408, le *Plutus* avait été donné comme comédie politique, et par conséquent avait des chœurs, une parabase et force personnalités scandaleuses et injurieuses. Mais le sujet pouvait subsister par lui-même, indépendamment de ces ornements obligés de l'ancienne comédie. Vingt ans plus tard, lorsque, les magistrats refusant des chœurs aux poètes, ceux-ci furent obligés de transformer l'art comique, Aristophane modifia son œuvre pour la présenter de nouveau au concours (388). Mais le poète avait-il laissé dans ce δεύτερος Πλοῦτος les fragments de chœurs que nous y lisons, et quelquelques personnalités offensantes qui s'y retrouvent aujourd'hui ? En un mot, le *Plutus* est-il l'œuvre d'Aristophane telle qu'il l'arrêta en le donnant pour la seconde fois, ou bien est-il un mélange des deux éditions ? Nous n'avons point de données pour résoudre cette question (1). Aussi

(1) Cette question n'aurait même pas été soulevée si l'on ne rencontrait de temps en temps dans la pièce le mot χόρου (partes chori), qui semble indiquer qu'originairement il y avait là une partie chorale qui fut supprimée dans le second *Plutus*. Dès lors on se demande pourquoi cette partie cho-

bien cela nous importe assez peu pour l'objet que nous nous proposons. Nous voudrions connaître une œuvre de ce genre intermédiaire et transitoire qu'on a appelé la comédie moyenne ; le *Plutus* nous en donne une idée suffisante.

Chrémyle, honnête et pauvre, fatigué de vivre dans l'indigence quand tant de coquins prospèrent, acceptant jusqu'à un certain point ce sort misérable pour lui-même, parce que, vieux, il touche à sa fin, mais ne voulant pas le transmettre à son fils, est allé consulter Apollon pour savoir s'il ne conviendrait pas que son fils changeât de mœurs et devînt un vaurien et un scélérat. Le Dieu lui a répondu de suivre la première personne qu'il rencontrera en sortant du temple et de l'engager à le suivre chez lui. Chrémyle a rencontré un aveugle et s'est attaché à ses pas : ce qui fait le désespoir de son esclave Carion. Après cette vive exposition faite par l'esclave, Chrémyle interroge l'aveugle et lui demande qui il est. Celui-ci lui avoue, après quelques difficultés, qu'il est Plutus. S'il est aveugle, c'est

rale subsiste dans d'autres endroits et point là. Mais l'argument que l'on tire de la présence du chœur dans tel endroit et de son absence dans tel autre, pour prouver qu'il y a là le mélange des deux éditions, ne me paraît concluant qu'autant qu'on suppose que l'on a refusé tout à coup le chœur aux poètes, au lieu de n'arriver que peu à peu à ce refus. A moins d'admettre cette supposition comme un fait avéré et incontestable, rien ne prouve que le chœur avait complètement disparu du second *Plutus*.

qu'il ne voulait dans sa jeunesse fréquenter que les gens de bien, et que Jupiter l'a privé de la vue, afin qu'il ne discernât plus les justes des injustes. Ah ! s'il recouvrait la vue ! Chrémyle lui promet de la lui rendre, pourvu qu'il s'engage à demeurer avec lui. C'est ce qui arrive. Le bruit se répand bien vite que Chrémyle est devenu riche. Aussitôt son compère Blepsidès d'accourir, et d'exposer, de répéter obstinément, malgré les protestations de son ami, les soupçons que lui inspire un si brusque changement de fortune. Le crime seul peut enrichir ainsi du matin au soir. Chrémyle l'invite à se joindre à lui pour guérir la cécité de Plutus, de ce Plutus qui est dans sa maison et qui s'est engagé à n'honorer de sa faveur que les gens de bien, quand il pourra les connaître. Sur ces entrefaites paraît le personnage allégorique de Pénia (la pauvreté), qui leur demande ce qu'ils prétendent faire, et leur démontre qu'il n'y a rien de plus insensé que de vouloir enrichir tout le monde ; car tout le monde voudra être vertueux, quand la richesse sera le partage de la vertu. Tout le monde sera donc riche ; ce qui veut dire que tout le monde sera pauvre. Qui donc consentira à semer, labourer, planter, faire le commerce, exercer les métiers et les arts utiles, quand la pauvreté ne sera point là pour l'aiguillonner ? Rien n'est plus sérieux et, à certains égards, plus profond que ce discours de Pénia. Mais Chrémyle n'en est rien moins que persuadé. Il ira avec Plutus dormir dans le temple d'Esculape, et bientôt Carion nous apprend

que Plutus a recouvré la vue. La pièce, très-bien conduite jusqu'ici, tourne, comme presque toutes celles d'Aristophane, à la comédie à tiroir. Un juste vient consacrer à Plutus les insignes de son ancienne misère; un Sycophante, se plaindre d'être ruiné, parce que Plutus voit clair et a la sottise de n'aimer que les gens de bien. Il menace de traîner devant les tribunaux Chrémyle qui se rit de sa colère. Une vieille femme se plaint d'un jeune ami qu'elle avait et qui ne la connaît plus, parce que Plutus est venu le visiter. Après les mortels, les dieux. Mercure menace Chrémyle au nom de Jupiter, parce qu'il n'y a plus pour les dieux ni encens, ni victimes : tous les hommes sacrifient au seul Plutus, depuis qu'il n'est plus aveugle. Mercure a faim; Mercure voudrait bien se régaler; Mercure fera ce qu'on voudra. Il sera le président des jeux consacrés à Plutus; car il est convenable que Plutus institue des concours de gymnastique et de musique. Un prêtre pousse les mêmes plaintes que Mercure et les dieux : personne ne sacrifie plus, depuis que tout le monde est riche. Chrémyle accorde les choses. Le prêtre desservira le temple de Plutus, la vieille portera modestement sur sa tête, comme une vierge, les marmites qu'on va consacrer au dieu, et pour sa peine, elle aura son jeune galant.

Voilà le modèle et le type de la comédie moyenne. Or, en quoi le second *Plutus* différait-il du premier? Uniquement en ce que le chœur avait disparu, et avec le chœur les tendances et les in-

vectives politiques. Ce n'était plus qu'une allégorie ingénieuse, mais inoffensive, quoique toutes les personnalités soient loin d'en avoir été effacées. Seulement, il ne faudrait pas exagérer les choses et croire, comme on l'a souvent répété, que la disparition du chœur entraîna entièrement celle des médisances, ni même celle des remontrances politiques, et que toutes les hardiesses de la comédie se bornèrent dorénavant à des allusions plus ou moins transparentes.

Il est parfaitement vrai que la moyenne comédie ne fut pas, en général, une censure personnelle ni un pamphlet politique en action, et que rien n'est plus inexact que ces mots de *la République des Athéniens*, appliqués à cette époque de l'art : « Les Athéniens ne permettent pas de jouer le peuple dans les comédies, ni de dire du mal de lui (1), parce qu'ils ne veulent pas en entendre dire d'eux-mêmes ; mais ils livrent les riches et les nobles, les honnêtes gens aux sarcasmes des poètes ; et s'il arrive que quelqu'un des pauvres et du populaire soit pris pour plastron de la comédie, c'est à cause de son inquiétude ambitieuse, et parce qu'il cherche à avoir plus que le peuple. » Cela est faux de l'ancienne comédie et à plus forte raison de la comédie moyenne. Aristophane et ses

(1) L'auteur, quel qu'il soit, de la *République des Athéniens*, oublie les *Chevaliers* et les *Guêpes* d'Aristophane, les *Boulangères* d'Hermippe, *la Canaille* ou Σύρφαξ de Platon, et bien d'autres pièces où le bon Δῆμος et les petites gens n'étaient guère ménagés.

pareils ne jouèrent pas les nobles et les riches, les Καλοκάγαθοὶ, mais les hommes du parti populaire, qu'ils fussent riches ou pauvres, nobles ou roturiers; et d'un autre côté, Antiphane, Alexis, Eubule et autres ont plus de tendance à se moquer des petites gens que de ceux qui s'appelaient insolemment les bons; et lorsqu'ils touchent aux classes dirigeantes, ils réservent toute leur malice pour les généraux et les orateurs de la démocratie. Après cela, on peut admettre que dans la moyenne comédie la satire politique ne se fit plus, en général, que d'une manière détournée, par allusion, et, comme dit Denys de Thrace par énigme (ἡ δὲ μέση αἰνιγματώδης). Mais comme il n'y a point de règle sans exception, il faut avouer que la moyenne comédie se ressouvenait encore des habitudes de l'ancienne, et qu'il lui arrivait souvent de parler sans voile,

Nommant un chat un chat et Rollet un fripon.

Seulement il faut faire une distinction dans la loi qui défendait de jouer les citoyens : la défense de les mettre en scène fut rigoureusement observée, mais non pas celle de les attaquer nominalement.

Je crois donc que Meineke se trompe lorsqu'il admet que les poètes de la comédie moyenne mirent assez souvent en scène des personnes de leur temps; et la preuve qu'il en donne ne me paraît rien moins que concluante : « On peut en tirer, dit-il, une preuve suffisante des titres mêmes

des pièces ; et pour ne citer que les noms les plus significatifs, nous avons d'Alexis un *Amphicrate*, un *Démétrius*, un *Dropide*, un *Crateuas*, un *Midon*, un *Milcon*, un *Protochore*, un *Phèdre;* d'Amphis, un *Deziménidès;* d'Anaxandride, un *Sosippe;* d'Anaxilas, un *Nérée;* d'Antiphane, un *Euthydicus*, un *Cléophane*, un *Lampon*, un *Leptiniscus*, un *Léonidas*, un *Lycon*, un *Timon;* d'Aristophon, un *Collonidès*, un *Philonidès*, un *Platon;* de Cratinus le Jeune, un *Théramène*, un *Dionysalexander;* d'Eubule, un *Denys*, un *Pamphilus;* d'Héniochus, un *Thoricion*, un *Polyeucte;* de Mnésimaque, un *Philippe;* de Sophile, un *Androclès;* de Nicostrate et de Philétaire, un *Antyllus*. Et l'on ne peut douter, ajoute Meineke, que ces personnages n'aient été mis en scène dans les pièces qui portent leur nom, et que tout le but de la fable n'ait été de les ridiculiser ou de les décrier. » Mais il affaiblit lui-même son argument, en disant un peu plus bas : « De ces pièces les unes comme le *Denys* d'Eubule, le *Philippe* de Mnésimaque, et le *Dionysalexander* de Cratinus, s'attaquaient non à des citoyens, mais à des princes odieux aux Athéniens, le tyran de Syracuse, et les rois de Macédoine et de Thessalie ; quant aux autres, je soupçonne qu'elles ont emprunté leur titre, non à des hommes vivants et contemporains des poètes, mais à des morts fameux ; de ce nombre sont Théramène, Lampon, Timon et peut-être Androclès, du nom desquels les poètes se sont servis pour railler et flétrir dans Théramène la

légèreté et l'inconsistance des hommes politiques d'Athènes ; dans Lampon, l'arrogance des devins et des dévots ; dans Timon, l'austérité morose des hommes qui fuient la lumière ; dans Androclès, la folie furieuse des démagogues turbulents. » Eh bien ! ce que Meineke dit de ces quatre derniers personnages, il faut le dire, je crois, de tous les autres citoyens d'Athènes qui ont donné leur nom à des comédies. On pourrait le mettre en doute au sujet de Polyeucte, parce qu'on ne sait ni la date de sa mort, ni celle de la comédie où il était mis en scène. Dans tous les cas, s'il était vivant quand il fut joué par Héniochus, cela prouverait que la pièce a été faite sous l'influence de la Macédoine victorieuse, contre un homme qui s'était associé à Démosthène pour la combattre : ce serait une triste exception. Il n'y a d'exception réelle, selon moi, que pour les courtisanes ; mais les courtisanes n'étaient pas athéniennes et n'avaient nulle part d'état civil.

Mais si la défense de mettre les personnes vivantes en scène fut respectée rigoureusement, il n'en fut pas ainsi de celle de les désigner par leur nom, et souvent d'une façon assez désobligeante pour elles. Le nom de Platon revient assez souvent dans les poètes de la comédie moyenne. Vous y rencontrerez aussi les noms de Speusippe, de Xénocrate, d'Aristippe, de Bryson (d'Héraclée). Il est vrai que les railleries dont ils sont l'objet ne sont pas bien méchantes et ne peuvent se comparer avec les calomnies grossières et atroces, dont les

poëtes de l'ancienne comédie avaient accablé Socrate. Voici la plus expressive, et l'on peut la trouver assez innocente : « Mon maître, tout jeune encore, s'occupa d'éloquence et s'appliqua à la philosophie. Il y avait ici un certain Cyrénéen, du nom d'Aristippe, sage ingénieux ou plutôt le prince des sages, et l'emportant sur tous les hommes par sa vie dissolue. Mon maître devint son disciple au prix d'un talent ; et s'il n'apprit pas très-bien la rhétorique, il enleva du coup l'art de l'assaisonnement (1). » Mais on pourrait dire que les philosophes étaient des personnages sans conséquence, assez mal vus des magistrats comme du peuple, et que l'on pouvait bafouer impunément, peut-être mettre en scène, comme on y mettait les étrangers, les princes ennemis et les courtisanes.

La médisance des comiques allait plus haut ou plus loin. Je ne sais, par exemple, si Iphicrate devait se tenir pour très-satisfait d'entendre son nom et celui de son beau-père, roi de Thrace, retentir dans une comédie. Anaxandride faisait dire à un esclave, dans son *Protésilas :* « Et si tu fais comme tu dis, nous te donnerons un splendide dîner, bien plus magnifique que celui d'Iphicrate, à sa noce en Thrace. On dit pourtant que tout y était bondé de parfums, qu'on y voyait des tapis de pourpre étendus depuis la place publique jusqu'à la citadelle. Des myriades d'hommes aux

(1) Alexis dans sa pièce de *Galatée.*

cheveux sales s'y gorgeaient de beurre. On y voyait des chaudières d'airain plus grandes que des alcoves à douze lits. Cotys lui-même s'avança bien troussé, apportant de la sauce dans un conge d'or ; et dégustant les cratères (pleins de vin), il fut le premier des buveurs à se griser..... Le mari reçut pour dot deux troupeaux de chevaux gris-pommelés, un de chèvres, un bouclier d'or en guise de tasse en volute, une aiguière pour la neige, une marmite de limaille d'argent, un silo d'ognons profond de douze coudées, et une hécatombe de polypes. Voilà, dit-on, les apprêts que fit Cotys de Thrace pour les noces de son gendre Iphicrate. » N'était-ce pas reprocher au général Athénien de préférer une étrangère à une citoyenne, et la magnificence grossière des barbares à l'élégante simplicité attique, en même temps que chercher à le couvrir de ridicule par le choix même du narrateur, qui n'admire rien tant que les énormes ripailles ? Car la description que je viens de citer n'est que le prélude d'une de ces interminables énumérations de plats, si chères aux comiques de ce temps.

Peu d'orateurs, c'est-à-dire d'hommes publics, échappèrent aux médisances de la comédie moyenne. Il est vrai que les traits qu'elle leur lance peuvent paraître assez émoussés, comme celui-ci, qui atteint du même coup deux des meilleurs patriotes d'Athènes : « Péron avait fait venir d'Égypte un parfum qu'il vendit hier à Mélanopus

et dont Mélanopus a frotté aujourd'hui les pieds de Callistrate » (1). Mais les poètes ne se contentaient pas toujours de railler la voracité de Callimédon, dit Carabus, à cause de son goût pour le poisson, la friandise plus recherchée d'Hypéride, la vie molle et voluptueuse de Callistrate, l'esprit chicanier de Démosthène (2). En voici un qui enveloppe dans la même accusation de vénalité presque tous les orateurs, qui périrent plus tard victimes de la vengeance des Macédoniens. « Démosthène a reçu (d'Harpalus) cinquante talents. — Il est bien heureux, s'il ne les partage avec personne. — Méroclès a reçu aussi beaucoup d'or. — Insensé qui donne, fortuné qui reçoit! — Démon et Callisthène ne sont pas sans avoir attrapé quelque chose. — Ils étaient pauvres; il faut leur pardonner. — Et l'éloquent Hypéride a eu sa part. — Il enrichira nos marchands de poisson et s'en donnera à faire paraître les mouettes de vrais Syriens (3). » D'autres reprochent à Callistrate les plus sales débauches dans un langage dont la crudité rappelle Cratinus et Aristophane. Les accu-

(1) Le *Protésilas* d'Anaxandride.

(2) Les comiques reviennent je ne sais combien de fois sur la distinction de Démosthène, que Philippe ne donne pas (δίδωμι) l'Halonèse, je crois, aux Athéniens, mais qu'il la leur rend (ἀποδίδωμι).

(3) Timoclès, dans sa pièce de *Délos???* — Les derniers mots sont d'une recherche assez obscure. Ils signifient que, grâce à la gourmandise d'Hypéride, les mouettes auront à jeûner de poisson, comme les Syriens qui s'en abstiennent par scrupule religieux.

sations de vol et de pillage n'étaient pas épargnées à Aristogiton, cet orateur qui, disaient les comiques, avait mis son éloquence à la solde de Charès, et qui partageait le fruit des brigandages de ce général.

Les habitudes de la liberté, et par conséquent celle de se mêler des affaires publiques, étaient trop invétérées chez les Athéniens pour que la suppression du chœur arrêtât radicalement, je ne dirai pas les allusions politiques, mais même les conseils et les remontrances que le poète comique se permettait d'adresser au peuple. Non-seulement Eubulus peignait les Athéniens, « ces fils de Cécrops, comme des affamés, réduits à avaler l'air et à se nourrir de creuses espérances (1). » Non-seulement Héniochus représentait les villes grecques en délire, « gouvernées par l'Imprudence (Ἀβουλία) et perdues par l'Aristocratie et la Démocratie, qui les enivraient d'un fatal poison (2). » Mais encore, sortant de ces généralités, les poètes entretenaient le peuple des affaites présentes. Il est vrai que la parabase leur manquait pour faire du théâtre une tribune. Mais ils avaient le prologue et, de plus, ils pouvaient facilement mettre leurs pensées dans la bouche de tel ou tel personnage, comme Euripide avait fait dans ses tragédies. Cette habitude de parler au peuple des affaires publiques se perpétua jusque dans la

(1) Eubule, *Antiope*, 2e frag.

(2) Héniochus, fragment de pièce incertaine.

comédie nouvelle, lorsque la démocratie n'existait plus que de nom. C'est à la comédie nouvelle que j'emprunte les deux citations suivantes. Apollodore de Caryste, se plaignant de la rage qui pousse les hommes à se nuire par la guerre, s'écriait : « O vous tous, pourquoi quitter les joies de la vie et ne songer qu'à vous nuire en guerroyant ? Au nom des dieux, est-il une vie qui vaille notre vie champêtre, où l'on ne sait rien, où l'on ignore les biens et les maux du dehors, et comment la fortune emporte les hommes en les roulant au hasard ! Oui, voilà mon avis. Pourquoi la Grèce, digne de ce nom, aime-t-elle mieux voir les siens se déchirer entre eux et tomber morts, quand ils peuvent passer la vie joyeusement et boire aux sons de la musique ? Dis-moi, ma charmante, ou prouve-moi le contraire : n'est-ce pas là notre vie champêtre ? N'est-ce point là vraiment la vie des dieux ? Combien les choses iraient mieux dans les villes, si nous changions de régime, si tous les Athéniens au-dessus de trente ans se mettaient à boire, si nos chevaliers s'en allaient pour dix jours banqueter à Corinthe, couronnés et parfumés avant le jour, si nos alliés couraient au bain et que les gens de l'Eubée se missent à sabler leur vin ! Voilà la véritable vie. Au lieu de cela, nous nous faisons les esclaves des sots caprices de la fortune (1). » Phidippide, dans une pièce inconnue, faisait cette sortie contre Démétrius Poliorcète et

(1) Apollodore : Γραμματειοποιός, le fabricant de secrétaires.

surtout contre l'orateur Stratoclès, qui avait fait décerner les honneurs divins à ce soudard luxurieux et crapuleux : « (à qui faut-il s'en prendre de nos malheurs ?), sinon à celui qui a bouleversé les mois de l'année, qui a fait de l'acropole une auberge et a introduit des courtisanes dans la demeure de la déesse vierge. C'est à cause de lui que la gelée a brûlé nos vignes ; c'est à cause de cet impie, que le voile du temple s'est déchiré en deux, parce qu'il avait fait donner à un homme les honneurs qui ne sont dus qu'aux dieux. Voilà ce qui renverse le régime populaire, et non la comédie qui n'en peut mais (1). »

La suppression du chœur put donc diminuer considérablement, mais non pas faire disparaître les libertés, ni même les licences que prenait l'ancienne comédie. Elle n'eut pas moins une profonde influence sur l'art.

Voici les modifications que Platonius signale comme conséquences des conditions nouvelles que les circonstances et les mœurs avaient faites à la comédie. Modifications dans les sujets ; modifications dans l'appareil scénique ; modifications dans le ton général et dans le style. J'ai déjà dit en analysant sommairement le *Plutus*, que la comédie devint presque toute allégorique, parce qu'il n'était plus permis de jouer les personnes que par allusion et sous forme énigmatique. Mais il est bon de citer textuellement les

(1) Philippide. Fragments de provenance inconnue.

paroles de l'Anonyme. « Les magistrats et les riches ne voulant plus être mis en scène, défendirent de jouer personne d'une manière directe et évidente (τοῦ μὲν φανερῶς κωμῳδεῖν ἐκώλυσαν), et ne permirent que des satires détournées et sous le voile de l'énigme (ἐκέλευσαν δὲ κρυφᾶ, οἷον αἰνιγματωδῶς). » Expliquons plus clairement quels furent les sujets habituels des poètes comiques : « La comédie moyenne, dit Platonius, abandonnant ces sujets, — les satires directes et personnelles, — se mit à railler les histoires contées par les poètes. Car cela ne tombait pas sous la loi. Il leur était libre, par exemple, de persiffler Homère ou tel poète tragique pour avoir dit ceci ou cela..... Plaçant donc dans leurs comédies certains contes faits par les poètes, ils les raillaient comme mal faits. » Mais la phrase de Platonius peut donner lieu à une équivoque ; on ne sait s'il parle des fables mêmes débitées par les poètes anciens, ou de tel ou tel détail de leurs poëmes. Il y a, en effet, deux choses très-différentes dans les parodies des comiques : ou bien ils se moquaient en passant de telle ou telle pensée, de telle ou telle expression d'Homère, d'Hésiode, d'Euripide et d'autres ; ou bien ils prenaient pour sujets de leurs parodies telle ou telle tradition mythologique. C'est dans ce dernier sens qu'on peut dire que la comédie devint allégorique de politique et personnelle qu'elle était auparavant. Nous verrons dans quelle mesure cela est vrai, et s'il ne faut pas mettre des

restrictions à la proposition trop générale de Platonius. Ce qui est constant, c'est que l'allégorie eut une large place dans la comédie moyenne, et que, par ce côté, la comédie attique revenait à ce qu'avait été la comédie Dorienne ou Sicilienne, telle qu'elle nous apparaît dans les fragments d'Epicharme.

Modifications dans l'appareil scénique. Nous n'avons pas à revenir sur la suppression du chœur et de ses évolutions. Ce qui dut le plus se modifier par suite de la loi qui fut imposée aux poètes, ou qu'ils s'imposèrent à eux-mêmes, de ne plus mettre les personnes vivantes en scène, ce fut le masque dont se couvraient les acteurs. « Dans l'ancienne comédie, écrit Platonius, on faisait les masques à la ressemblance de ceux qui étaient joués, afin que, même avant que l'acteur eût prononcé une parole, on reconnût aussitôt le personnage qu'il représentait. Mais dans la comédie moyenne et dans la nouvelle, les poètes firent faire les masques tout exprès pour exciter le rire (et rien de plus) », c'est-à-dire des masques qui ne ressemblaient à personne en particulier, mais qui n'étaient que des caricatures impersonnelles et générales. « Nous voyons donc, continue Platonius, les masques de la comédie de Ménandre avec leur sourcil relevé et leur bouche toujours contournée de la même manière, mais sans rapport avec la nature des gens (οὐδὲ κατ' ἀνθρώπων φύσιν). » Une conséquence de ce changement, c'est que les masques furent assez

peu variés, tandis que, dans l'ancienne comédie, ils changeaient et se multipliaient avec les originaux qu'elle prenait pour victimes.

Enfin, le chœur en disparaissant emporta cette verve et cette fougue de bouffonnerie et de poésie qui caractérisent la comédie aristophanesque. La plaisanterie des poètes de la comédie moyenne est ingénieuse, élégante; elle n'a plus ce souffle et cette puissance qu'Aristophane et ses pareils devaient à la liberté. Il s'ensuivit une modification très-sensible dans le style, modification qui correspondait d'ailleurs avec celle qu'Euripide avait commencée dans le langage tragique, et que ses successeurs achevèrent : le style s'éloigna de plus en plus de la poésie pour se rapprocher de la prose courante. C'est ce qu'on peut entrevoir dans les fragments qui nous restent, tant de la moyenne que de la nouvelle comédie; c'est ce que Platonius nous dit expressément. « Les poètes de la comédie moyenne n'essayèrent point du style poétique (Πλήσματος μὲν οὐχ ἥψαντο ποιητικοῦ), mais employant le langage journalier, ils ont les qualités de la prose (διὰ δὲ τῆς συνήθους ἰόντες λαλιᾶς λογικὰς ἔχουσι τὰς ἀρετάς). Aussi le caractère poétique est-il rare chez eux. Mais tous ils s'appliquent à bien combiner leurs sujets (κατασχολοῦνται δὲ πάντες περὶ τὰς ὑποθέσεις). » Ce dernier caractère est impossible à vérifier; car nous n'avons pas de ces poètes une seule comédie, pas même une scène entière. Mais ne nous écartons pas de la forme, et de ce qu'il y a de plus extérieur dans la forme, je veux dire de la

diction. Plus près de la peinture de la vie que de la pure fantaisie, il était naturel que la comédie moyenne rapprochât son langage de la prose. Elle fuyait en général les gros mots, les brocards sottisiers, les hyperboles énormes et injurieuses ; elle donnait plus à entendre qu'elle ne disait, et son style était plein de ces sous-entendus qui sont les méchancetés des hommes du monde. « Autres sont les plaisanteries de l'homme libre, dit Aristote, autres celles de l'esclave ; celles de l'homme qui a de l'éducation diffèrent de celles de l'homme qui n'en a pas. C'est ce qu'on peut voir par la comparaison des comiques anciens et des comiques nouveaux (1). Les uns cherchent le ridicule dans la violence et l'obscénité des paroles ; les autres dans les sous-entendus et les allusions (τοῖς μὲν γὰρ ἦν γελοῖον ἡ αἰσχρολογία, τοῖς δὲ μᾶλλον ἡ ὑπονοία). » Aristote peut paraître bien dur et bien injuste envers les poètes de l'ancienne comédie ; mais il caractérise très-bien l'espèce d'esprit qui commença à se développer dans la comédie moyenne, et qui n'atteignit sa perfection que dans la nouvelle ; et ce genre d'esprit a bien son prix et sa grâce, quoi qu'en disent les théoriciens et les critiques de l'Allemagne, qui semblent parfois faire des comiques, des lunatiques et des fous.

Non, la comédie n'a pas tout perdu en se trans-

(1) Ces comiques nouveaux, dont parle Aristote, sont les poètes de la moyenne comédie, il n'a pas connu ceux de la nouvelle.



formant. Elle est devenue plus ingénieuse et plus fine en devenant moins fantastique et moins étrange dans ses conceptions. On peut croire aussi, d'après un mot de Platonius, que les poètes qui la cultivèrent mirent plus d'art et d'industrie dans la conduite de leurs pièces et surtout dans les dénouements. Ils n'avaient pas la ressource du chœur pour couper les scènes ou les actes ou pour terminer le jeu par des chants et des gambades, quand le poète jugeait que le jeu avait duré assez longtemps. Il fallait un vrai dénouement, et sans doute Antiphane, Alexis, Eubulus, Timoclès devancèrent Philémon et Ménandre dans ce genre de mérite. Mais, encore une fois, nous pouvons plus le conjecturer d'après un mot de Platonius que l'affirmer avec preuves à l'appui. Car les œuvres sont aujourd'hui disparues à jamais ; et la comédie de Plaute et de Térence, calquée sur celle de Ménandre et de ses rivaux, ne nous apprend rien sur la conduite et la disposition des pièces d'Alexis et d'Antiphane.

Ce genre un peu ambigu, tenant encore par beaucoup de côtés à l'ancienne comédie et touchant par d'autres à la nouvelle, dura de 387 ou 388 jusqu'à l'apparition de Philémon et surtout de Ménandre, c'est-à-dire jusque vers 321 ou 322, et dut se continuer encore quelque temps à côté de la nouvelle forme comique qui était issue de lui. Les pièces se comptaient par centaines, et Athénée en avait lu plus de huit cents dont il avait fait des extraits. Nous ne parcourrons pas

les fragments d'une quarantaine de poètes dont les noms sont venus jusqu'à nous, pour chercher à distinguer, chose impossible ou du moins bien téméraire, ce qui faisait le mérite particulier de chacun de ces poètes. Il nous paraît plus utile et moins hasardeux d'éclairer l'idée que nous avons tracée sommairement de la comédie moyenne, en interrogeant les titres mêmes des pièces qu'elle avait produites et en traduisant quelques-uns des fragments les plus significatifs.

D'après ce que nous avons dit, les pièces à titres mythologiques doivent être fort nombreuses et le sont en effet. Ce n'était pas chose nouvelle dans l'art comique. Des sujets de ce genre se rencontraient en assez grand nombre dans les œuvres de Cratinus, d'Eupolis, d'Aristophane et de leurs contemporains, surtout dans les derniers venus de l'ancienne comédie, Strattis, Alcée, Sannyrion et Théopompe. Mais ils y étaient beaucoup plus rares que dans la comédie moyenne, et ils y avaient un tout autre caractère, comme on peut en juger par les *Grenouilles* d'Aristophane, cette espèce de Νεκυία ou de descente aux enfers, où il est question des choses de l'autre monde et des choses de celui-ci, où l'hymne se croise avec l'invective politique, où les noms des démagogues, illustrés de quelque épithète plus ou moins injurieuse et obscène, se dressent à côté de ceux des dieux, où les questions littéraires, politiques et religieuses se mêlent dans une fantaisie effrénée, qui va du lyrisme le plus élevé aux bouf-

fonneries de la farce. Ces pièces mythologiques disparaissent, au contraire, presque complètement de la comédie nouvelle, qui ne connaît plus que l'homme et ses passions (1). Mais ne nous écartons pas de la comédie moyenne.

Ouvrons le recueil de Meineke, ou les *fragmenta comicorum* de l'édition Didot. Les titres d'apparence tragique y abondent. Ce sont des Athamas, des Éole, des Œdipe, des Alceste, des Busiris, des Deucalion, des Méléagre, des Danaë, des Lemniennes; longue serait l'énumération, si je voulais la continuer. Toute la vieille tradition qui avait défrayé l'épopée, la poésie lyrique et la tragédie, y passe successivement; mais il est bien entendu qu'elle n'y paraît que sous la forme de la parodie. Ou bien les comiques parodient directement la tradition, ou bien ils la parodient indirectement, en accommodant à leur but plaisant telle ou telle tragédie des grands poètes du passé ou de quelque poète contemporain, de sorte que pour entendre quelque chose à ces parodies sous la forme fragmentaire où elles nous sont arrivées, il faudrait connaître tout le théâtre tragique des Grecs. C'est à peine si nous entrevoyons de temps en temps quel a pu être le dessein du poète. Vous lisez, par exemple, ces vers de l'*Orestautoclidés* de Timoclès : « Autour de l'infortuné dorment des vieilles, Nannion, Plangon, Lycé, Gnathœne,

(1) Encore assez nombreuses dans Diphile, elles sont fort rares dans Ménandre, le vrai type de la comédie nouvelle.

Phryné, Pythinice, Myrrhine, Chrysis, Konallis, Jéroclée, Lépodium. » Ces noms de vieilles ne vous disent rien d'abord, quand même vous sauriez que ce sont autant de noms de courtisanes célèbres. Mais pourquoi viennent-elles dormir autour d'Autoclidès ? Vous êtes mis sur la voie par le nom composé que lui donne le poète. Autoclidès est poursuivi par ces vieilles courtisanes comme Oreste par les Euménides ; et comme les furies, fatiguées de leur poursuite, s'endorment près du temple d'Apollon, où s'est réfugié Oreste tout tremblant, les vieilles se sont endormies auprès de je ne sais quelle demeure où s'est réfugié Autoclidès, non moins tremblant qu'Oreste. Mais quel est son crime ? On pourrait le deviner *a priori* par la nature des ennemis qui le poursuivent. Ce sont toutes des courtisanes ; elles doivent haïr en lui celui qui n'aime point les femmes et qui, au lieu de se ruiner pour elles, se fait ruiner par des mignons. Et cette supposition est confirmée par un passage d'Eschine contre Timarque, où l'on voit un Autoclidès tout livré à l'amour infâme des jeunes garçons. Ces vieilles courtisanes sont donc les furies qui poursuivent et pour cause Oreste-Autoclidès ; et la comédie de Timoclès paraît avoir été modelée presque tout entière sur les Euménides d'Eschyle. Un mot d'Harpocration nous apprend que la comédie se terminait comme la tragédie, par un jugement : seulement Harpocration ne nous dit pas devant quel tribunal se plaidait cette

cause scandaleuse qui, partout ailleurs qu'en Grèce, aurait exigé le huis-clos. Voilà ce que j'appelle une parodie indirecte de la tradition mythique; c'est le drame d'Eschyle, encore plus que la tradition elle-même, qui est ici parodié. Au contraire, dans le *Linus* d'Alexis, la parodie me paraît directe : je ne crois pas que la mort de Linus, tué par Hercule, qui lui cassa sa lyre sur la tête, ait jamais fait le sujet d'aucune tragédie ; tout au plus y aurait-il là le sujet de quelque drame satyrique (1). Alexis prend donc cette fable telle que la tradition la lui donnait, et il l'accommode à sa guise. Il ne nous reste de son œuvre qu'une scène ou qu'un fragment de scène, où Hercule paraît avec le caractère de gloutonnerie que lui donnaient le drame satyrique et l'ancienne comédie. « Viens un peu; prends là le livre que tu voudras après avoir examiné les titres tranquillement et à loisir. Tu y trouveras Orphée, Hésiode, des tragédies, Chœrilus (2), Homère, toute espèce d'écrits charmants. On verra par ton choix quelles sont tes préférences naturelles.— Je prends celui-ci. — Voyons, montre-moi ce que c'est. — Recettes de cuisine, voilà le titre.—Tu es un philosophe, paraît-il : tu as passé par dessus tous ces livres et tu as été droit au

(1) Je ne trouve en effet dans les fragments du théâtre qu'un drame satyrique d'Achœus sur Linus.

(2) Poète épique, auteur d'une Perséide, dans laquelle était célébrée la lutte des Grecs contre Xerxès.

traité de Simos. — Quel est ce Simos ? — Un fort habile homme qui vient de s'élever à la scène tragique : c'est bien de tous les acteurs le meilleur cuisinier, et de tous les cuisiniers le meilleur acteur. Mais tu es un gaillard famélique. Que veux-tu ? Dis. — J'ai faim, sache-le bien. » M. Émile Burnouf pense que le *Linus* était dirigé contre les Orphiques. La chose n'est pas impossible. En effet, la moyenne comédie, comme nous le verrons plus loin, s'est beaucoup occupée des religions étrangères et des doctrines philosophiques, comme le pythagorisme, qui avaient de l'affinité avec ces religions. Mais le fragment que nous venons de lire, le seul qui nous reste, n'autorise point cette conjecture, quelque plausible qu'elle puisse paraître d'abord. Ce qui est certain, c'est que la vieille tradition y était ramenée au prosaïsme et au terre-à-terre de la vie de tous les jours, et que la comédie transportait Hercule et Linus au milieu de ce monde buvant, ripaillant et faisant l'amour, le seul qui fût connu des poètes, depuis qu'ils avaient renoncé aux passions politiques. Quel que soit le personnage mis en scène, dieu, demi-dieu ou héros, il est toujours un simple citoyen d'Athènes, ayant les mœurs et le langage de ces jeunes oisifs qui perdaient leur temps, leur fortune et leur santé dans la société des hétaires. Par ce côté, la moyenne comédie a conservé quelque chose de la fantaisie de l'ancienne. Elle brouille les temps et les lieux ou plutôt ne tient aucun compte de

l'espace et du temps. Elle fait Thésée contemporain de Platon, Protésilas d'Iphicrate et de Melanopus, Thésée de l'orateur Polyeucte. Antéa, fille de Bellérophon, connaît et apprécie l'art du parfumeur Péron; Omphale ne dédaigne point les pains de l'invention de Théarion l'athénien. Le géant Antée aurait pu fréquenter l'Académie; Cénée, goûter la musique de Timothée, et Hercule, se moquer de celle d'Argas. Pélops y raisonne sur la maigre chère que fait le petit peuple d'Athènes, comparée aux bœufs entiers qu'on servait aux héros de son temps. Deucalion a tâté des assaisonnements de Gadés et des thons délicieux de Byzance. Les Dieux, les héros de la guerre de Thèbes ou ceux de la guerre de Troie jouent au cottabe ou devinent des logogriphes, fort en honneur chez les Grecs au V[e] et au IV[e] siècle. En un mot, nous ne sortons jamais ni d'Athènes, ni du temps de nos comiques; et ce n'est pas toujours à un spectacle gai et plaisant que nous assistons. On devine les misères de l'esclave dans ce vers, le seul qui reste du *Ganymède* d'Eubulus : « Le sommeil nourrit celui qui dîne mal. » Mais les plus tristes réalités de la vie antique éclatent dans cette scène d'Antiphane sur le même sujet mythologique, avec autant de vérité et de force que dans les belles scènes analogues de Plaute. C'est Laomédon qui interroge le παιδαγώγος de Ganymède sur sa disparition. « Hélas ! je n'entends pas des questions équivoques et enveloppées. — Tu vas m'en-

tendre. Je parlerai clairement. Si tu sais quoi que soit de l'enlèvement de mon enfant, il faut le dire de suite, avant que je ne te fasse pendre. — Me donnes-tu un logogriphe à déchiffrer, maître, en me demandant si je sais quelque chose de la disparition de ton fils, ou que veulent dire tes paroles? — Holà quelqu'un! Qu'on me donne vite des liens. — Ce que je ne sais pas..... — Peut-être. — Voudrais-tu m'en punir? — Nullement; mais qu'on m'apporte un pot d'eau de mer..... Eh bien! sais-tu pourquoi il te faut boire ceci? — Je le sais à peu près : tu veux prendre quelque gage de ma fidélité. N'est-ce pas cela? — Alors, les mains retournées et attachées derrière le dos, tu vas m'avaler ce breuvage d'une seule haleine..... » La comédie réelle se mêlait donc à la fiction mythologique pour la transformer et la renouveler, et c'est en cela que consistait le plus souvent la parodie sérieuse ou plaisante de la fable.

Ainsi, la parodie occupe une grande place dans les compositions d'Antiphane et de ses rivaux; elle n'en a pas une moindre dans leurs plaisanteries et dans leur style, et alors elle se produit sous deux formes principales : ou bien le poète rapporte textuellement ou à peu près textuellement un vers, une sentence d'Euripide ou de tout autre ancien écrivain illustre; et soit par les idées dont il l'entoure, soit par le personnage dans la bouche duquel il la place, il lui communique un air plaisant qu'elle n'a pas en elle-même; ou bien sans rappeler expressément personne ni

aucun texte, il dit d'un ton tragique et avec les figures les plus audacieuses de la poésie les choses les plus vulgaires et les plus basses ; et ce contraste est lui-même plaisant. C'est ce que Meineke ne paraît pas très-bien entendre, ou plutôt ce qu'il entend très-bien dans un endroit, et ce qu'il oublie et méconnaît dans un autre, lorsqu'il avance que les poëtes de la moyenne comédie paraissent avoir affecté le style figuré ; et, pour le prouver, il se prévaut d'une remarque d'un scholiaste d'Aristophane sur ce vers du Plutus :

Ἢ γῆς αρότροις ῥήξας διάπεδον κάρπον Δηοῦς θερίσασθαι,

« Ou déchirant la plaine avec la charrue, moissonner le fruit de Déo (Cérès). »

Ce vers, dit le scholiaste, sent la moyenne comédie (ἤδη τὸ ἔπος τοῦτο τῆς μέσης κωμῳδίας ὄζει). Faut-il en conclure que la diction des poëtes comiques de cette période s'éloignait de la prose courante, et qu'ils affectaient dans leur dialogue des expressions et des figures outrées, à peine supportables dans le dithyrambe? Je n'en crois rien, et, selon moi, toutes les fois que le ton s'enfle, que l'expression s'éloigne des habitudes d'une fine et simple conversation, on est autorisé à voir dans ce langage une parodie et une raillerie du style poétique. Souvent les comiques nous en avertissent eux-mêmes. Ainsi je ne sais quel per-

sonnage d'Antiphane dit pompeusement, dans l'Ἄγροικος (*le Paysan*) : « Et d'abord je prends une galette désirable que la vivifiante Cérès donne par bonté aux mortels pour les charmer

Αἰρῶ ποθεινὴν μᾶζαν, ἣν φερέσβιος
Δηὼ βροτοῖσι χάρμα δωρεῖται φιλῶς,

ensuite les tendres membres d'une chèvre, bien cuits, pleins de suc, chair nouvelle

Ἔπειτα πνικτὰ τακερὰ μηκάδων μέλη,
Χλόην καταμπέχοντα, σάρκα νεογενῆ. »

A ce discours, celui auquel il s'adresse lui fait cette question : « Que veux-tu dire? — Je lis une tragédie de Sophocle », répond le beau diseur, qui ne parle ce langage emphatique que pour se moquer. Je lis un dithyrambe de Cinésias, ou une ode de Timothée, ou une élégie d'Antimaque, ou un chœur de Laodamas ou de tel autre tragique, pourraient répondre la plupart des personnages qui le prennent sur ce ton sublime. Ce genre de parodie est partout dans la moyenne comédie, aussi bien dans les pièces morales que dans les pièces de critique littéraire ou dans les pièces allégoriques et mythologiques.

La comédie, ne trouvant pas, sans doute, la légende assez riche, en avait une particulière sur certains personnages historiques. C'est à elle que l'on doit probablement le roman de l'amour de

Sapho pour Phaon, de son désespoir et de sa mort au saut de Leucade. Déjà l'ancienne comédie avait la *Sapho* d'Amipsias (1). La moyenne a la *Sapho* d'Antiphane, celle d'Amphis, celle d'Ephippus, celle de Timoclès, auxquelles vient s'ajouter la *Sapho* de Diphile, un des rivaux de Ménandre. C'est à la même légende, sans doute, qu'il faut rapporter le *Phaon* et le *Leucadien* d'Antiphane, la *Leucadienne* (2) d'Alexis et celle d'Amphis. Malheureusement il est impossible de rien dire de précis de toutes ces pièces : si tous les fragments avaient l'étendue et la signification de ceux du *Phaon* de Platon le comique, il nous serait loisible de savoir si ces comédies étaient des pièces d'amour ou de critique littéraire. Mais c'est à peine si nous entrevoyons qu'il s'agissait d'amour dans la *Sapho* de Timoclès, et probablement de littérature dans celle d'Antiphane, où Sapho était représentée comme une σοφὴ ou habile femme, qui proposait et déchiffrait des logogriphes.

Le nom de Sapho nous servira de transition aux pièces de la comédie moyenne à titres littéraires. On sait que les *Grenouilles* d'Aristophane peuvent être considérées jusqu'à un certain point comme un feuilleton de critique sur le génie

(1) Il n'en reste que le titre. — Quant au *Phaon* de Platon, il roulait sur une légende toute différente, sans rapport à Sapho.

(2) Les titres de *Leucadien*, de *Leucadienne*, pourraient bien ne désigner que le peuple ou le pays d'un personnage.

d'Euripide et d'Eschyle. Il en était de même des *Crapatalli* (petite monnaie) de Phérécrate, des *Muses* de Phrynichus, des *Laconiens* et du *Poète* de Platon, etc. La critique littéraire n'était donc pas une nouveauté dans l'art comique. Mais elle paraît avoir pris un développement singulier dans la comédie moyenne. L'*Archiloque* d'Alexis, le *Dithyrambe* d'Amphis, l'*Hésiode* de Nicostrate, les *Muses* d'Ophélion, la *Poésie* d'Antiphane, les *Poètes*, la *Poétesse* et l'*Amateur de tragédies* d'Alexis, le *Phileuripide* d'Axionicus n'étaient pas les seules pièces qui représentassent la critique littéraire dans la comédie moyenne. Nous verrons, en parlant de celles qui représentent la guerre des comiques contre les philosophes et contre les charlatans religieux, qu'elles devaient être la plupart moitié littéraires et moitié religieuses ou philosophiques. Nous n'avons rien à dire du plus grand nombre des comédies de critique littéraire, parce que les fragments en sont trop rares ou trop insignifiants. Mais nous avons le bonheur de pouvoir saisir le sujet de la *Poésie* d'Antiphane : c'était l'éternelle querelle de la comédie et de la tragédie. Lequel des deux arts demande le plus de talent ou de génie ? « Heureux poëme que la tragédie ! s'écrie Antiphane. Les sujets qu'elle traite sont connus des spectateurs, avant qu'aucun personnage prononce une parole ; le poète n'a besoin que de les rappeler. Si je nomme Œdipe, tout le monde sait le reste : ce qu'a fait son père Laïus ou sa mère Jocaste, quels ont été ses fils et

ses filles, ce qu'il a fait et souffert lui-même. Si quelqu'un prononce le nom d'Alcméon, tous, même les petits-enfants, crient que, dans sa folie, il a tué sa mère. Et aussitôt voilà qu'Adraste indigné arrive, puis se retire..... Puis, s'ils n'ont plus rien à dire et qu'ils soient dans l'embarras, ils font lever dans leurs drames quelque machine, aussi facilement qu'on lève le doigt, et cela suffit aux spectateurs. Pour nous, il n'en va pas ainsi : il nous faut tout inventer, personnages, événements passés, événements qui vont se produire, catastrophe, épisode. Pour peu que quelque Phidon ou quelque Chrémès néglige la moindre chose, il est sifflé. A Pélée et à Teucer, il est permis de tout faire. » Nous ne savons pas ce que répondait le défenseur de la tragédie, pas plus que nous ne pouvons supposer la conduite de la pièce. Nous ne sommes pas plus avancés avec le φιλοτραγῳδὸς d'Alexis, qui devait être une dérision de l'art tragique, mais où cependant devaient être exposés les avantages de ce genre de poëme, comme le donne à deviner l'unique vers qui nous en reste : « Il est d'un homme sage de tenir ferme contre la fortune. » C'est, en effet, ce que nous apprennent les catastrophes tragiques, et c'est ce que nous voyons dans ce passage des Διονυσιαζοῦσαι (femmes célébrant les fêtes de Bacchus), pièce de Timoclès que j'avais oubliée en citant les comédies qui, par leurs titres, indiquent des considérations littéraires : « Mon bon, écoute et vois si je dis quelque chose. L'homme est un animal misérable par nature et

la vie porte avec elle beaucoup de chagrins. L'homme a donc imaginé cette consolation de ses peines : c'est que l'âme, oubliant ses propres maux et se sentant fortifiée à la vue de ceux d'autrui, s'en retourne avec plaisir dès qu'elle a reçu cette instruction. Considère, en effet, si tu le veux, les tragiques. Que de services ils rendent à tout le monde ! Le mendiant, dès qu'il a appris que Téléphe était plus indigent que lui, supporte plus facilement sa pauvreté. Celui qui est en proie à quelque folie contemple celle d'Alcméon et se plaint moins de la sienne. A-t-on mal aux yeux ? Les fils de Phinée étaient aveugles. Un père a-t-il vu mourir son enfant ? Il sent alléger sa douleur au spectacle de Niobé. Est-on boiteux ? On contemple Philoctète. Quelque vieillard est-il dans l'infortune ? Il voit celle d'Æneus. Car, en songeant à des malheurs plus grands que les siens endurés par d'autres, chacun déplore moins ses propres souffrances. » Je ne sais si la *comédotragédie* d'Anaxandride se rapportait à la comparaison de la tragédie et de la comédie ou si elle n'était qu'une peinture de la vie humaine, pleine à la fois de rire et de larmes, de soleil et de pluie, et que Platon appelle dans le Philèbe une tragicomédie (τῇ τοῦ βίου ξυμπάσῃ τραγῳδιᾴ και κωμῳδίᾳ). Le *Phileuripide* d'Axionicus sortait des considérations générales et dépeignait sous un jour ridicule un partisan de l'illustre tragique. « Ils ont tous les deux, disait quelque part Axionicus, une telle maladie d'admiration pour Euripide, que toutes

les autres poésies leur paraissent bonnes à être chantées sur le flageolet et ne sont à leurs yeux qu'une grande pauvreté. » Il est évident que le comique se moquait du poète autant que de ses fanatiques. On peut le voir par une tirade lyrique célébrant les apprêts d'un dîner et qui a toutes les allures d'un chœur d'Euripide ; mais cela n'a de piquant que dans le texte. Il est peu vraisemblable que les comiques, qui se moquaient de tous les écrivains, anciens ou contemporains, se soient épargnés les uns les autres. Nous ne rencontrons plus de traces de cette guerre civile que dans un trait lancé contre Araros, un des fils d'Aristophane, dans le *Parasite* d'Alexis. C'est quelque convive qui, impatienté de voir un parasite avaler du vin verre sur verre, lui dit ironiquement : « Je veux te faire goûter de l'eau ; j'en ai dans un puits une grande quantité, plus froide que le froid Araros. » Nous savons d'ailleurs que les comiques ne dénigraient point toujours les écrivains en renom : témoin ces vers enthousiastes d'Antiphane sur les dithyrambes de Philoxène. « Philoxène l'emporte de beaucoup sur tous les poètes. D'abord il emploie partout des expressions originales et qui lui sont propres. Et puis quel heureux mélange de variations et de couleurs dans son chant ! Ce fut vraiment un Dieu parmi les hommes que cet artiste savant dans la véritable musique. Voyez ceux d'aujourd'hui : ils font en misérables termes de misérables vers, tout entrelacés de lierre (κισσόπλεκτα), tout arrosés de

sources (κρηναῖα) et ne marchant que sur des fleurs (ἀνθεσιπάτητα), et cela à force de coudre ensemble les lambeaux d'autrui (1). »

La guerre contre les philosophes n'est qu'une variété de la guerre contre les mauvais écrivains. Des pièces entières, le *Platon* d'Aristophon, le *Phèdre* et peut-être le *Phædrias* d'Alexis, peut-être encore le *Cléophane* d'Antiphane y étaient consacrées. Mais il nous est impossible de nous faire quelque idée de ces comédies avec le peu qui nous en reste. Je me contenterai de recueillir les petites méchancetés des comiques contre Platon, l'Académie et le Lycée. Les deux plus vives sont peut-être cette apostrophe d'Amphis : « O Platon, que tu ne sais rien, si ce n'est de prendre une mine maussade, comme un colimaçon, en redressant gravement tes sourcils ! » (2) et un long passage d'Epicrate, tiré on ne sait de quelle comédie sur les divisions et définitions platoniciennes : « Que fait Platon, et Speusippe, et Ménédème ? Chez qui sont-ils maintenant logés ? Quelle question, quel problème est actuellement l'objet de leurs méditations ? Si tu en sais quelque chose, conte-le-moi, par la Terre ! — Je puis te donner à ce sujet d'exactes informations. J'ai vu, le jour des Panathénées, toute une troupe de jeunes gens réunis dans le gymnase de l'Acadé-

(1) Antiphane, dans le *Tritagoniste* ou acteur de troisièmes rôles.

(2) Amphis, dans son *Dexidémidès*.

mie, et je leur ai entendu tenir des discours absurdes au-delà de toute expression. Discutant sur la nature, ils séparaient dûment l'animal qui a vie de l'apparence que présentent les arbres et des espèces que forment les légumes; et tout entiers à ce beau sujet, ils cherchaient à quel genre appartient la gourde. — Et quelle définition en donnaient-ils? A quel genre rapportaient-ils cette plante? Dis-moi ce que tu en sais. — D'abord, ils restèrent tous muets, et, la tête baissée, ils creusèrent longtemps la question. Enfin, tandis que les autres continuaient à regarder la terre et à réfléchir, un des jeunes gens s'écria tout à coup que c'était un légume à la forme ronde. Un second prétendit que c'était un arbre; un troisième, une herbe. Ce qu'entendant un médecin, venu de Sicile, leur péta au nez comme à des niais. — Oh! certes, je n'en doute pas, ils furent vivement irrités et se récrièrent qu'on se moquait d'eux, car c'est une incongruité de se conduire ainsi dans ces sortes de conférences. — Mais non; les jeunes gens ne s'en soucièrent aucunement; et Platon, qui était présent, sans paraître troublé, du ton et de l'air le plus tranquille, leur ordonna de définir le genre de la gourde, et eux ils continuaient leurs divisions. » Je pourrais me dispenser de citer les autres plaisanteries auxquelles Platon fut en butte; mais il n'est pas mauvais de les recueillir, ne fût-ce que pour montrer combien sont sots les gens d'esprit, quand ils parlent de ce qu'ils ignorent. Mais ces

plaisanteries ont l'avantage de reproduire pour nous quelque chose du ton des conversations athéniennes.

Beaucoup de ces plaisanteries semblent un éloge involontaire de Platon. Quand Anaxandride, dans son *Thésée*, représente un personnage « se contentant de figues pour toute nourriture, comme Platon » ou qu'Alexis en montre un autre « parlant seul à seul avec lui-même » comme le philosophe, ou qu'Aristophon, dans ce bout de dialogue, dit : « Dans trois jours je le rendrai plus maigre que Phidippide. — Quoi ! si peu de temps pour faire périr les gens », on peut simplement voir dans ces vers, qui veulent être méchants, des témoignages de la frugalité et de la gravité de Platon. De même, ces vers de la *Méropis* d'Alexis ne sont méchants que par l'intention qui y a fait fourrer le nom du philosophe d'une manière inattendue : « Tu viens à point, dit une femme qui est sans doute une hétaire ; pleine d'anxiété, je n'ai fait que monter et descendre, comme Platon ; mais je n'ai rien trouvé de bon ; je n'y ai gagné que de me fatiguer les jambes. » Il est à croire que les malices qu'Anaxilas avait mises dans son *Botridion* (boucle d'oreille), dans sa *Circé*, dans ses *Riches*, et dont parle Diogène Laerce sans les citer, n'étaient pas moins inoffensives. Les critiques des doctrines platoniciennes étaient-elles plus dangereuses ? « Tu parles de choses que tu ne sais pas, vrai rival de Platon, disait je ne sais quel person-

nage de l'*Ancylion* d'Alexis, et bientôt tu connaîtras le nitre et l'oignon », c'est-à-dire tu connaîtras toutes choses comme Platon qui ne connaît rien. Cratinus le jeune, dans son *Fils qui passe faussement pour supposé*, traduisait l'ignorance de Platon en scepticisme : « Es-tu homme? — Sans doute. — As-tu une âme? — Pour parler comme Platon, je ne le sais pas trop, mais je le soupçonne. » Je rapproche les deux textes suivants qui ont rapport au bien. Un esclave disait à son maître dans l'*Amphicrate* d'Amphis : « Quant au bien que tu recevras de cette femme, je ne sais pas moins ce qu'il est que je ne connais le bien de Platon. Attention ! » Malheureusement nous sommes privés des explications saugrenues que cet esclave donnait sur le bien. Alexis, dans son *Milcon*, plaçait ces mots, je pense, dans la bouche d'un maître de maison qui donnait à dîner : « Quoiqu'ils n'apportent point les plats chauds, le bien, comme dit Platon, est toujours et partout le bien, m'entends-tu? et le doux est absolument le doux ici ou là. » Voilà le premier mot qui rappelle quelque chose des théories platoniciennes. Le suivant est de la même espèce : « Mon corps mortel s'est desséché ; la partie immortelle de mon être est remontée dans les airs, n'est-ce pas là une leçon de Platon? » disait Alexis dans son *Olympiodore*.

En vérité, ces comiques parlent des doctrines de Platon avec la même compétence que nos petits journaux de Spinosa ou de Hegel, de panthéisme,

de déisme, d'athéisme et de tous les ismes qui font bien dans une phrase. Ils semblent ignorer, n'avoir jamais lu ce dont ils parlent : ce qui ne les empêche pas de déclarer Platon aussi stupide qu'un homme touché de la foudre. « C'est un parfum de Libye ; ne va pas le gâter en y mêlant la lecture de quelque livre stupide de Platon (ἐμβροντητον), » lisons-nous dans un fragment d'on ne sait quelle comédie d'Ophélion. C'est là l'histoire de tous les temps, de celui de la moyenne comédie, aussi bien que du nôtre.

La seule trace évidente d'une lecture de Platon est ce passage du *Phèdre* d'Alexis, écho affaibli de quelques idées du *Banquet*. « Étant parti du Pirée à cause de mes disgrâces et de mon indigence, il me vint à l'idée de philosopher. Or les peintres, pour le dire en un mot, me paraissent ignorer ce qu'est l'Amour, dans les images qu'ils font de ce dieu. Il n'est ni mâle ni femelle, ni dieu ni homme, ni ignorant ni sage ; il est composé de toutes sortes de choses différentes rassemblées de toutes parts, et, dans son type, il réunit toutes les formes. Il a l'audace de l'homme, la timidité d'une femme, l'ignorance d'un fou, la raison d'un sage, l'impétuosité d'une bête sauvage, l'activité indomptable et l'ambition d'un démon. Je ne sais pas ce qu'il est, et pourtant il a quelque chose de tout cela, et je suis bien près d'en trouver le nom », c'est-à-dire la définition.

L'Académie n'était traitée ni mieux ni pis que son fondateur ; et l'on peut trouver assez bénignes

les accusations qu'Antiphane et Ephippus portent contre elle. C'est d'abord la belle tenue et l'élégance de ses sectateurs. « Ami, sais-tu qui peut être ce vieillard?—A son seul aspect, on peut reconnaître qu'il est grec de nation. Vois cette belle et brune tunique, ce manteau blanc, ce chapeau mou, ce bâton artistement travaillé, cet élégant petit coffret. Qu'en faut-il davantage? Il me semble que je vois l'Académie elle-même. » Voilà tout ce qu'Antiphane, dans son *Anteos*, trouve contre l'Académie. Ephippus n'est guère plus mordant dans ce passage du *Naufragé :* « Ensuite se lève un jeune homme, à l'esprit subtil, à la chevelure rasée tout frais par le tranchant du rasoir, à la longue barbe non coupée et tombant élégamment, au pied bien chaussé d'un brodequin, à la poitrine gracieusement couverte par les replis de son manteau, soutenant sur une canne sa démarche majestueuse; c'est quelque jeune homme sorti de l'Académie, un de ces élèves de Platon qui savent combattre hardiment avec de petites propositions Brysoniennes — effilées — comme — des — rognures — de — bois (βρυσωνοθρασυμαχειοληψικερμάτων), tout frais émoulu de l'art lucratif des paroles captieuses et capable de débiter un discours étudié ; il prononça ces mots qui venaient d'un autre et non de lui : ô hommes de la terre des Athéniens. » Si vous retranchez le long mot composé que j'ai cité et les paroles prétentieuses Ἄνδρες τῆς Ἀθηναίων χθόνος à la place de ἄνδρες Ἀθηναῖοι on ne voit point le comique et le mordant de cette peinture.

Antiphane a voulu être plus vif contre le Lycée dans cet endroit de son *Cléophane :* « Qu'est-ce ceci ? N'est-ce point de la folie ? ou qu'est-ce autre chose ? Diras-tu par Jupiter qu'un homme raisonnable doit suivre dans le Lycée ces sophistes efflanqués, crève-de-faim, secs comme bois de figuier ? Faudra-t-il qu'il dise comme eux : — Cette chose n'est pas, elle devient ; ce qui devient n'est pas encore devenu ; et s'il a été autrefois, ce qui devient n'est pas actuellement. Ce qui n'est pas n'est rien ; or, ce qui n'est pas encore devenu n'est pas jusqu'à ce qu'il soit devenu ; mais il n'est pas encore devenu. Car il ne serait devenu que parce qu'il était. Et s'il n'était pas encore, il ne serait jamais devenu par ce qui n'est pas, car c'est impossible. S'il est devenu en quelque manière par lui-même, il ne sera plus. Et comment pourrait-on dire que ce qui n'est pas deviendra jamais ? Car de ce qui n'est pas, rien ne peut se faire. — Je le demande, que signifie ce galimatias ? Apollon lui-même n'y entendrait rien. »

Ce qui demeure établi, c'est que la guerre commencée par l'ancienne comédie contre la philosophie se continua dans la comédie moyenne avec moins de violence, mais avec non moins d'acharnement et de malveillance qu'auparavant. Aussi lorsqu'un imbécile, qui portait et déshonorait le nom de Sophocle, fut parvenu à faire passer, en 316, un décret qui chassait les philosophes d'Athènes, Alexis poussa, dans ses *Chevaliers,* ce cri d'admiration et de joie : « C'en est fait de

l'Académie ; c'en est fait de Xénocrate. Que les dieux comblent de biens Demétrius (de Phalère) et nos législateurs, parce que ces hommes qui transmettaient, disait-on, la science de la parole, ils les envoient aux corbeaux hors du sein de l'Attique. » Quelle était donc la cause de cette haine et de cette animosité des comiques contre la philosophie et les philosophes ? Il faut mettre en première ligne l'esprit étroit et aveugle de ceux qui se nommaient les honnêtes gens, les bons. Je ne sais si nos conservateurs actuels sont de meilleure composition et d'une plus ferme intelligence ; quant à ceux de l'antiquité, toute nouveauté les effrayait ; ils n'admettaient la légitimité de la libre pensée qu'autant que la vérité ne les dérangeait pas dans leurs intérêts et leurs habitudes. En second lieu, la morale des philosophes n'est pas précisément celle des poètes comiques, dont les principes n'ont jamais été bien austères, et moins en Grèce que partout ailleurs. Écoutons ce passage plein de verve qui nous a été conservé de l'Ἀσωτοδιδάσκαλος (maître de corruption) d'Alexis : « Que contes-tu là ? Que rabâches-tu du Lycée, de l'Académie, de l'Odéon, des Thermopiles ? Niaiseries de sophistes ! Tout cela n'est pas gai. Buvons sec, buvons, gaudissons-nous, Sicon, tant qu'il est possible de retenir notre âme. Vive le tapage, Manès ! Rien de plus charmant que le ventre. Il est ton père, il est ta mère, à lui seul. Vertus, ambassades, commandements militaires, vains hochets, songes dont on s'étourdit. La mort te

glacera au jour fatal. Tu ne posséderas alors que ce que tu auras bu et mangé, voilà tout. Le reste, poussière, Périclès et Codrus et Cimon ! » Antiphane dit encore mieux et plus brièvement (dans son *Soldat ou Tychon*) : « La bouchée que tu auras bel et bien entre les dents, voilà pour toi le seul bien assuré. »

On comprend que cette morale se trouvait encore moins bien de l'ascétisme pythagoricien que de la philosophie de Platon et d'Aristote. De plus, il y avait ici une raison particulière qui poussait contre cette secte les comiques et bien d'autres personnes. C'est qu'elle formait une espèce de communauté religieuse, et que toute communauté de ce genre, fermée aux regards du public, effrayait les croyants et même les incrédules. La Grèce se sentit menacée dans son esprit, dès le milieu du Ve siècle, par une invasion de superstitions étrangères. La Thrace lui avait envoyé Sabazius et Cotytto ; la Phrygie, Cybèle ; l'Asie sémitique, Adonis ; on commençait à parler d'Isis. L'orphisme qui avait peut-être ranimé les mystères d'Eleusis, et qui avait fait l'admiration, pour ne pas dire plus, de Pindare, d'Eschyle et d'Hérodote, était devenu suspect ; et même ceux qui, comme Platon, lui étaient plutôt favorables qu'hostiles, ne le voyaient pas sans ombrage se glisser près du lit des malades et des mourants avec ses cérémonies expiatoires et ses promesses. Le pythagorisme, qui se confondait ou que l'on confondait avec lui, partagea les défiances qu'il excitait. La moyenne comédie, comme

l'ancienne, ne pouvait qu'être l'ennemie de ces intrusions étrangères et si peu conformes aux habitudes grecques, quoiqu'elles aient fini par faire partie de l'hellénisme. Ce qui pourrait étonner, c'est que la critique des opinions religieuses ait laissé si peu de traces dans nos fragments, si l'on ne savait qu'ils ne nous sont parvenus presque tous que par Athénée, qui cherchait surtout dans ses auteurs des connaissances culinaires. Nous trouvons, il est vrai, trois titres de comédies dirigées contre les pythagoriciens, les *Pythagorisants* de Cratinus le jeune, la *Pythagoricienne* d'Alexis, et le *Pythagoriste* d'Aristophon. Antiphane raille en passant leur vie ascétique dans quelques vers de sa *Neottis*, de son *Corycus*, de ses Μνήματα ou tombeaux; Cratinus et Alexis, dans certains endroits de leurs *Tarentins*, et Mnésimaque, dans son *Alcmæon*. Mais leur plaisanterie est extrêmement superficielle; elle ne voit que l'extérieur de la secte, et s'arrête à la mine mortifiée des Pythagoriciens, et (ce qui a lieu d'étonner) à leur malpropreté (1). Quant aux sectes religieuses

(1) Les poètes de la comédie moyenne expriment-ils ici un fait, ou bien, sans qu'il y eût rien de pareil dans la réalité, arrivent-ils *a priori* et par voie de raisonnement à cette conclusion, que quiconque donne trop à l'âme doit négliger le corps, le laisser jeûner, dépérir, et par suite se soucier assez peu de sa propreté ou de sa malpropreté, finalement élever au rang de chose pieuse et sainte ce qui offense les sens et la nature? Je ne crois pas que jamais les Pythagoriciens *grecs* aient estimé ni pratiqué la malpropreté, non plus que la mendicité.

proprement dites, qu'elles formassent ou non des confréries ou sociétés secrètes, si l'on espère en connaître quelque chose par les comiques, on voit bientôt cette espérance déçue. Examinons-nous les fragments des pièces dont le titre semble promettre quelque chose de religieux, on n'y trouve à peu près rien. Rien dans l'*Orphée,* dans l'*Adonis*, dans le *Métragyrte,* dans les *Egyptiens,* dans la *Mystis* d'Antiphane; rien dans l'*Adonis* d'Araros ou dans celui de Phyliscus; rien dans les *Saints* (εὐσέβεις) ni dans la *Pharmacomantis* d'Anaxandride; rien dans les *Hiérophantes* de Nicostrate; rien dans les *Thesprotes,* les *Devins,* le *Trophonius* d'Alexis. A peine rencontrons-nous çà et là quelques mots contre les prêtres mendiants de la Cybèle phrygienne. Mais quelques-unes des moqueries de la comédie contre les superstitions égyptiennes sont venues jusqu'à nous. Anaxandride, dans sa pièce des *Cités,* supposait que les Égyptiens avaient envoyé une ambassade aux villes confédérées pour demander d'entrer dans leur alliance, et qu'un orateur athénien répondait à leurs envoyés : « Non, je ne puis m'allier avec vous. Nos mœurs ni nos lois ne s'accordent avec les vôtres; elles en diffèrent du tout au tout. Tu adores le bœuf; je le sacrifie aux dieux. Tu regardes l'anguille comme une divinité très-grande; et nous, comme le plus excellent des mets. Tu as horreur de manger la chair du porc; j'en fais mes délices. Tu vénères le chien; je le fouaille, quand je le surprends à manger mon repas. Ici la loi veut que les prêtres soient entiers;

chez vous, à ce qu'il semble, ils doivent être châtrés. Si tu vois un chat malade, tu pleures et te lamentes; je le tue et l'écorche avec plaisir. La musaraigne est chez vous en grand honneur; je n'en fais aucun cas. » C'est ce que Timoclès devait développer plus au long dans sa comédie des *Égyptiens* (1), comme on peut voir par l'unique quatrain qui nous en reste : « Et comment l'ibis ou le chien nous sauverait-il ? Là où l'on se montre impie envers les divinités reconnues de tout le monde, qui donc se tournerait, pour être sauvé, vers l'autel d'un chat? » Mais dans une pièce tout entière, consacrée aux Égyptiens et à leurs superstitions, exprimait-il des idées moins communes et un peu plus profondes qu'Anaxandride dans ses *Cités!* On l'ignore.

A côté de la critique des opinions, la comédie moyenne plaçait celle des mœurs, des caractères et des conditions sociales, ainsi que des aventures et des intrigues dont la société du temps donnait de fréquents exemples.

Un certain nombre de pièces portent en titre le nom d'un peuple : ainsi la *Béotie* d'Antiphane et celle de Théophile ; les *Thébains*, la *Brutienne*, les *Locriens*, les *Tarentins*, le *Syracusain* d'Alexis, le *Corinthiaste* de Philétaire, les *Thessaliens* d'Anaxandride, etc. Si quelques-uns de ces titres n'ont pas plus de signification que l'*Andrienne* ou

(1) Antiphane avait une comédie de même titre. Déjà l'ancienne comédie avait son Αἰγύπτιος. Mais de cette pièce de Callias, nous ne connaissons que le nom.

le *Carthaginois,* il est probable cependant qu'une partie de ces pièces dépeignaient plus ou moins des mœurs locales, et que, comme dans nos vaudevilles où l'on met en scène des Anglais, les poètes de la comédie moyenne représentaient les personnages étrangers avec les ridicules vrais ou faux que leur prêtait le préjugé populaire; les Thébains et les Thessaliens avec leur voracité, les Tarentins avec leur luxe dissolu et leur bavardage, chaque nation avec son caractère réel ou de convention. De même quand ils mettaient au théâtre un habitant de quelque bourg de l'Attique, comme dans le *Thoricien* et le *Phréarrien* d'Antiphane, ils devaient le traiter comme nos comiques traitent les gens de province.

La courtisane, qui paraît peu dans l'ancienne comédie, commence à prendre une place considérable dans la comédie moyenne, en attendant qu'elle ait le rôle dominant dans la nouvelle. C'est ce que prouvent les titres d'un grand nombre de pièces qui portent des noms de courtisanes: la *Chrysis,* la *Philotis,* la *Melitta*, la *Maltaké* d'Antiphane; la *Dorcis,* l'*Amphotis,* la *Méropis,* la *Pamphila* d'Alexis; la *Neottis* d'Antiphane, d'Eubule et d'Anaxilas; la *Porphyra* de Timoclès, la *Philinna* d'Axionicus, l'*Anti-Laïs* d'Epicrate, la *Nannion* d'Eubule, la *Kynagis* de Philétaire, etc., sans compter un grand nombre de noms de peuple ou de métier, mis au féminin, et un certain nombre de noms mythologiques, qui désignaient plutôt des héroïnes de la galanterie athénienne

que des déesses ou demi-déesses de l'Olympe. La *Gynécomanie* d'Amphis et la *Pallakê* d'Alexis résument en un seul mot toute l'espèce mise en scène (παλλαχὴ, concubine), et la nature de la fable dans laquelle cette espèce était placée (γυναικομανία, passion folle pour la femme). Naturellement le prostitueur avait son rôle dans la plupart de ces comédies : il avait donné son nom au πορνόβοσκος d'Eubule et d'Anaxilas, et avait la première place dans l'*Orthanès* (1) d'Eubule. Je ne parle pas des amours contre nature dépeints dans bien d'autres pièces que le *Ganymède* d'Eubule et d'Antiphane. Tout ce monde, hommes et femmes, méritait bien le nom d'infâmes (Ἄσωτοι), titre d'un drame d'Antiphane ; et ils avaient tous été à l'école de l' Ἀσωτοδιδάσκαλος d'Alexis.

Je ne ferai que deux remarques sur les pièces de ce genre. D'abord elles ont souvent pour titre non pas un nom indifférent et fictif, comme beaucoup de comédies de Ménandre, mais le nom de telle ou telle courtisane en renom, ce qui est rare dans la comédie nouvelle. La raison en est, je crois, que la comédie nouvelle s'attachait à peindre les mœurs générales de la courtisane, tandis que la comédie moyenne représentait les aventures vraies ou fausses de telle hétaire connue. En second lieu, toutes ces pièces, qui étaient bien plus des comédies d'intrigue que des comédies de

(1) Orthanès était une divinité Athénienne, ministre de Priape auprès de Vénus.

mœurs, me paraissent avoir été moins dramatiques que satiriques. Elles étaient remplies de tirades contre ces harpies sociales, qui semblaient n'avoir d'autre fonction que de manger jusqu'aux os les jeunes fous tombés dans leurs filets. Et ces tirades étaient souvent pleines de verve, témoin celle-ci, tirée de l'*Isostasion* (ou de la femme bien équilibrée) d'Alexis. « D'abord si elles ne volent et ne gagnent sur tout le monde, elles n'ont rien fait ; elles cousent donc toute sorte d'intrigues contre nous. Et quand elles ont gagné quelque argent, elles prennent chez elles d'autres femmes, novices dans l'art. Aussitôt elles les mettent sur la forme et leur changent les manières et la mine. Est-elle petite ? On lui met du liége à ses pantoufles. La grande a des semelles minces et ne sort pas sans pencher la tête sur l'épaule, pour ôter quelque chose de sa taille. Manque-t-elle de hanches ? On lui coud quelque chose par dessous, et les passants s'écrient en la voyant : oh ! les belles formes ! Mais elle a le ventre gros : qu'on lui fasse une poitrine comme en ont les acteurs comiques ; quand elle sera debout, son ventre semblera rentrer en arrière, comme s'il était tiré par un crochet. Elle a les sourcils roux ; on a du noir pour les peindre. Par malheur elle est noire ; on l'enduit de céruse. Elle est trop pâle ; on use alors de la poudre aux amours. Au contraire, si elle a quelque chose de beau, on le met à nu. A-t-elle de belles dents ? Il faudra rire pour que les gens voient une si jolie

bouche. Si elle n'a pas envie de rire, elle reste enfermée tout le long du jour, tenant une petite branche de myrte entre les lèvres, pour qu'elle s'accoutume à montrer ses dents bon gré mal gré. »

Je ne traduirai pas l'invective d'Anaxilas dans sa *Néottis* contre cette « exécrable race » des courtisanes, qu'il compare à Charybde, à Sylla, à la Chimère, aux Harpies, au Sphynx (1), à tous les monstres dévorants du monde réel et de la fable. Au lieu de montrer finement leurs ruses et leurs piéges, il énumère les hétaires les plus fameuses, Plangon, Sinope, Gnathène, Nannion, Théano, Phryné, et les compare successivement à tel ou tel des fléaux précités. Ce caractère purement littéraire et satirique de la moyenne comédie éclate partout. Au lieu d'agir, les personnages débitent des thèses, comme les moralistes et les faiseurs de satires. Vous retrouveriez facilement le thème de la seconde satire d'Horace, dans Xénarque (Le *Pentathle*) et dans plusieurs de ses émules. Je me contente de citer un trait contre les femmes en général. Un personnage de la *Chrysilla* d'Eubule feint de prendre en main leur défense. « O vénérable Jupiter, dirai-je du mal des femmes ? Non. Plutôt mourir ! Elles sont de tous les biens le plus précieux. Si Médée fut une méchante femme, il faut du moins faire grand cas de Pénélope. On me citera Clytemnestre ; je réponds par Alceste. On s'élèvera contre la perversité de Phèdre. Eh

(1) Les Grecs disent la Sphynx.

bien... (1). Par Jupiter! Quelle honnête femme lui opposerai-je? Oui, laquelle? Malheur à moi! les honnêtes femmes m'ont bien vite fait défaut, mais quel nombre de mauvaises j'ai encore à citer! » Ces jolies épigrammes et des thèses satiriques, spirituellement développées, tenaient trop lieu, je crois, de la vive peinture des mœurs et de la passion par le moyen d'une action vraisemblable et bien conduite.

Nombre de métiers avaient fourni des titres aux auteurs de la moyenne comédie; et pour commencer par ceux qui ne sont pas sans rapport avec l'honnête profession dont nous venons de parler, nous voyons défiler les friseuses (Κουρὶς), les parfumeuses ('Αλείπτρια), les vendeuses de couronnes (Στεφανοπώλιδες), les joueuses de flûte ('Αυλητρὶς), les joueuses de cythare (Κιθαριστρία), les joueuses d'instruments à cordes de toute espèce (Ψαλτρία), les danseuses ('Ορχηστρὶς), et, pour achever le tableau, les pleureuses, ou plutôt les joueuses d'instruments lugubres pour les enterrements (Καρίνη) (2). Si la baigneuse manque, nous avons la salle de bain (Βαλανεῖον). Sans nous arrêter aux joueurs de flûte ou de cythare, aux chanteurs qui s'accompagnaient sur la lyre (Κιθαρῳδὸς), ni même aux fabricants de poupées (Κορύ-

(1) « Il en est jusqu'à *deux* que je pourrais citer. » Le passage d'Eubule est bien plus piquant que ce vers de Boileau.

(2) Je me dispense du nom des auteurs. Il sera facile de le retrouver dans la table des comédies, soit dans Meineke, soit dans l'édition Didot.

πλαθος), prenons des métiers plus utiles, en commençant par les plus rudes. C'est d'abord le paysan en général (Ἄγροικος), le bouvier (Προβάτεος), le chevrier (Ἀιπολος). Amphis n'a pas oublié le vigneron (Αμπελουργος). Mais passons à de rudes métiers qui appartiennent à la ville comme à la campagne. Le foulon (Κνάφευς), le crépisseur de murailles (Κονιατὴς) et la femme tournant la meule (Μυλωθρὶς), dans le pistrinum ou Μύλων, avaient eu les honneurs de la scène. Les travailleurs de la mer ne sont représentés dans nos fragments que par le pilote (Κυβερνητὴς) et par la femme du pêcheur, qui porte au marché la pêche de son mari (Ἀλιευομένη). Quant aux poissonniers, s'ils n'ont donné leur nom à aucune comédie, ils sont partout présents, et nous entendons les malédictions des consommateurs contre leurs ruses pour rafraîchir la marée avariée ou pour tromper l'acheteur dans le change des monnaies. A tous ces hommes de peine, il faut joindre les thétes, qui louaient le travail de leurs bras (Θητεύοντες), et les esclaves, qui ne sont représentés dans les titres de la moyenne comédie que sous le nom d'esclaves marrons (Δραπέται), qui font la maraude sous les ordres d'un chef (Δραπεταγώγος).

Les métiers de luxe qui avaient donné le nom à des comédies ne sont pas en grand nombre dans nos fragments. Citons pourtant le fabricant de lyres (λυροποίος), le fabricant de gobelets (ἐκπωματοποίος), l'orfèvre (χρυσοχόος), le pharmacien (φαρμακοπώλης), avec le médecin qui fait vendre ses drogues (Ἴατρος).

Le peintre (ζωγράφος) est le seul qui représente les arts libéraux dans cette liste, d'ailleurs fort incomplète, des professions d'Athènes. Mais la plupart des métiers seraient inutiles sans le marchand qui vend leurs produits (Ἔμπορος, Ἐμπόλη (1)) et sans le bailleur de fonds (τοκιστὴς), qui était la plupart du temps un affreux usurier, toujours prêt à mentir et à se parjurer (τοκιστὴς ἢ καταψευδόμενος). Le culte, si l'on excepte l'hiérophante, n'avait fourni aux poètes comiques que des personnages de circonstance, tels que les porteuses de corbeilles sacrées (Καλαθήφοροι, Κανήφοροι), les porte-flambeaux (Λαμπαδόφοροι), les processionnistes (πανηγυρισταὶ), et les porteurs de vases (φιαλήφοροι), à moins que ces derniers ne soient, comme c'est plus probable, des esclaves de service dans les festins.

Ces énumérations un peu fastidieuses nous aident à comprendre comment les poètes de la moyenne comédie pouvaient jeter quelque variété dans leurs pièces, dont le sujet était toujours le même, une intrigue d'amour, et moins qu'une intrigue d'amour, une simple aventure de mauvais lieu accompagnée de festin et de buverie. Telle est en effet la définition qu'Antiphane donnait lui-même de son art. Un jour qu'il lisait une de ses pièces à Alexandre et que celui-ci ne paraissait pas la goûter, « il faut, ô roi, dit-il, pour goûter de telles œuvres, avoir souvent assisté à des dîners où l'on paie son écot, et reçu et donné des coups

(1) ἐμπόλη, emplette ou trafic.

pour une maîtresse. » Ces titres de pièces, d'ailleurs, nous montrent que la moyenne comédie avait fait une peinture plus étendue et plus complète de la société athénienne, que la comédie aristophanesque, qui ne touchait qu'incidemment et en passant à tout ce qui ne relevait point de la politique. Enfin, si, pris un à un, ils nous disent peu de chose, réunis, rapprochés les uns des autres, ils jettent quelque jour sur la nature d'une forme de l'art, qui autrement serait entièrement perdue pour nous. Aussi braverai-je l'ennui en continuant mon énumération.

Je parlerai donc des comédies représentant certaines professions qui étaient ou avaient été très-estimées à Athènes et dans toute la Grèce. Ce sont d'abord celles qui se rapportaient aux jeux publics : l'athlète qui dispute le prix du pugilat (πύκτης), celui qui s'exerce au pancrace ou à toutes les espèces de combats pour lesquels des prix étaient proposés (παγκρατιαστὴς, πένταθλος), et enfin le cocher qui conduit un char dans la carrière (Ἡνίοχος) pour le riche à qui sa fortune permettait d'élever des chevaux (ἱππότροφος). Nous entrevoyons ici le sens de ces drames comiques, au moins de ceux qui représentaient des athlètes. Depuis Xénophane jusqu'à Platon, en passant par Euripide, les plaisanteries n'avaient pas été épargnées à ces lourdauds qui développaient leurs forces physiques aux dépens de leur esprit, et même de la véritable vigueur nécessaire au soldat-citoyen. On ne parlait que de leur voracité, que

de leur stupidité, que de leur inutilité à la guerre, lorsqu'il fallait supporter les fatigues, les privations et la faim. Meineke conjecture avec raison, ce semble, que tel était le sens du *Pancrasiaste* de Théophile, et le seul fragment qui en reste vient à l'appui de cette conjecture. Que si les courses de chevaux n'avaient pas été aussi dépréciées au V[e] siècle, il est à croire qu'elles furent beaucoup moins en honneur au IV[e], lorsque les grandes fortunes eurent été détruites par la guerre, et je suppose que l'écuyer et son maître n'étaient pas à l'abri des plaisanteries qui pleuvaient sur l'athlète. Dans tous les cas, lorsque les mœurs vinrent à dégénérer, celui qui dépensait une partie de sa fortune à élever des chevaux de course n'était pas plus en honneur que celui qui élevait des oiseaux rares ou des oiseaux de combat (Ορνιθόκομος), ou même que celui qui nourrissait délicatement des petits chiens coquets (Κυάριον), fort en faveur auprès des dames, comme le prouve un fragment de la comédie mythologique de *Procris*. Le chien forgé et animé par Vulcain, donné par lui à Jupiter qui le donne à Europe, laquelle le donne à Minos, lequel le donne à Procris, devient une espèce de bichon auquel sont prodigués les plus tendres soins. « Faites une molle couchette pour le chien ; placez sous lui des laines de Milet, et dessus cette fine étoffe de pourpre — O grand Apollon ! — Puis arrosez son gruau de lait d'oie (1)

(1) Application de la locution proverbiale « lait d'oiseau ».

— O grand Hercule ! — Puis frottez-lui doucement les pieds de ce parfum précieux..... »

Mais revenons aux professions exploitées par la comédie moyenne. Le maître d'armes (Ὁπλόμαχος) formait la jeunesse comme le maître de gymnastique. Seulement, au temps où nous sommes arrivés, l'hoplite était à peu près remplacé à Athènes par le soldat armé à la légère (Πελταστὴς), et le service militaire, au lieu d'être le service civique par excellence, tendait à devenir un métier : on voyait partout des soldats mercenaires (Στρατιωτης). Aussi, l'on n'avait plus la même estime pour la valeur guerrière. Nous touchons en effet à l'époque du soldat fanfaron. Il n'est pas encore le fier-à-bras et le tranche-montagne qu'il deviendra sous les successeurs d'Alexandre ; mais il est déjà un hâbleur, contant sans sourciller les plus absurdes merveilles. Écoutons le Tychon d'Antiphane. « C'était en Chypre, dis-tu ? y êtes-vous restés longtemps ? — Tout le temps de la guerre. — Dans quelle ville ? parle, je t'en prie. — A Paphos. Là on pouvait voir une chose extraordinairement délicieuse, vraiment incroyable d'ailleurs. — Et laquelle ? — Des colombes, et personne autre, éventaient le roi pendant qu'il dînait. — Et de quelle manière ? Je te dispense du reste, mais explique-moi de quelle manière. — Il se frottait d'un parfum apporté de Syrie, qui est, dit-on, la nourriture préférée des colombes. A son odeur, elles accouraient à tire d'aile, mais des esclaves placés tout autour du roi les écartaient, et elles,

s'envolant un peu, pas beaucoup, pas de çà et là, le ventilaient de telle sorte qu'elles excitaient autour de lui un vent régulier et pas trop vif. » Un fragment du *Philippe* (1) de Mnésimaque nous rapproche davantage du soldat fanfaron; mais l'hyperbole y est poussée à un tel point que c'est l'exagération d'un caractère naturellement exagéré. « Sais-tu que tu auras à combattre contre des hommes (c'est de nous que je parle), qui dînent d'épées aiguisées, et pour assaisonnement avalent des torches ardentes ? Puis au dessert, un esclave nous apporte pour friandises des flèches de Crète et des morceaux de lances brisées, que nous avalons comme des pastilles(2). Nous avons pour coussins de tête des boucliers et des cuirasses; pour tapis de pieds, des frondes et des arcs; et pour couronnes, des catapultes. » Nous ne savons si Xénarque et Alexis étaient aussi amusants et moins faux que Mnésimaque, dans leur Στρατιώτης; mais le *Géryon* d'Ephippus nous présente une autre variété du hâbleur non moins extravagante que ce mangeur d'épées. Peu importe que le poète désigne ou non Alexandre sous le nom de Géryon ; ce n'est pas lui qu'il fait parler, mais un de ses officiers revenu de l'Asie, ce pays des merveilles et des mensonges. Et ce menteur qui vient de loin conte de telles bourdes que son interlocuteur lui crie : « Cesse de souffler de si froides sornettes, mon capitaine

(1) Probablement le roi de Macédoine.

(2) Mot à mot comme des pois-chiches.

Macédonien. Éteins le feu (que tu viens d'allumer pour chauffer la marmite royale contenant cent poissons plus grands que la mer de Crète); éteins ce feu, de peur d'incendier jusqu'aux Celtes. » Ce type du hâbleur, né de l'habitude des armées mercenaires, mais accru et développé par les expéditions lointaines, ne fut pas perdu pour la nouvelle comédie, qui, après l'avoir emprunté à la comédie moyenne, transmit aux Latins le soldat fanfaron.

Les relations de famille n'offrirent pas aux comiques une mine moins féconde que les métiers ou les professions. Nombre de pièces avaient tiré leur titre de là. C'était d'abord le *Mariage* d'Antiphane, la *Nourrice* d'Alexis, ou les *Nourrices* d'Eubule. Antiphane avait fait représenter un φιλοπάτωρ et un φιλομήτωρ, des ὁμοπάτριοι ou *enfants nés du même père*, des *sœurs* (ἄδελφαι), auxquelles répondaient les ἄδελφοι d'Alexis, des sœurs jumelles (δίδυμαι) qui avaient pour pendant les frères jumeaux d'Anaxandride, d'Aristophon, d'Alexis et de Xénarque. C'étaient encore les φιλάδελφοι d'Anaxandride et d'Amphis, et les σύντροφοι (nourris ensemble) d'Alexis. A côté des fils vrais était le fils ou l'enfant supposé, ou encore l'enfant qui passe faussement pour supposé (ψευδυποβολιμαῖος). Il ne faut pas oublier les enfants du premier lit (πρόγονοι). Le tuteur (ἐπίτροπος) était joué à côté de l'orpheline ou de l'héritière (ἐπίκληρος) qui contient en germe la femme richement dotée avec son orgueil, la *mulier dotata* du théâtre latin. Les fils de famille vauriens (ἔφηβοι, νεανίσκοι) avec les vieillards

insensés (Γεροντομανία) venaient compléter le tableau. J'y ajouterais la Γυναικοκρατία (gouvernement des femmes) d'Alexis et d'Amphis, si l'on ne supposait, peut-être à tort, que ces deux pièces avaient quelque tendance de satire politique et sociale, comme le φιλαθήναιος (ami, partisan des Athéniens) d'Alexis, le φιλοθηβαῖος (partisan des Thébains) d'Antiphane, et les Δημοσάτυροι (satyres populaires) dirigés par Timoclès contre les démagogues. Cela ne fait aucune difficulté pour ces trois dernières pièces; mais je suis bien moins sûr que la *gynécocratie* fût analogue *aux femmes à l'assemblée* d'Aristophane. Pourquoi n'aurait-ce pas été l'empire, le despotisme de la femme dans la famille, et principalement sur son mari? Mais je dois placer ici sans difficulté la *femme aimante* d'Alexis, *amour pour amour* (Ἀντερῶσα) d'Antiphane et de Nicostrate, auquel Antiphane avait donné pour pendant et pour contraire *l'amour malheureux* (δυσέρωτες).

Enfin il semblerait, à lire certains titres, que la comédie moyenne avait déjà essayé la peinture des caractères. Quand nous voyons dans Héniochus et Timoclès un πολυπράγμων (homme affairé, intrigant); dans Ophélion et Anaxilas un Μονότροπος (solitaire, misanthrope); dans Mnésimaque, un Δύσκολος (bourru); dans Timoclès, un Ἐπιχαιρέκακος (envieux) et un φιλοδικαστὴς (passionné pour les procès); dans Philiscus, un φιλάργυρος (avare); dans Antidote, un Μεμψίμοιρος (homme qui se plaint du sort); dans Alexis, un φιλόκαλος (élégant); dans

Antiphane, un Αὐτοῦ ἐρῶν (amoureux de soi-même); enfin, dans Amphis, Antiphane, Alexis et Eubule, des Κυβευταὶ (joueurs); quand, dis-je, nous lisons tous ces titres de pièces, nous pouvons nous imaginer que la comédie de caractère et la haute comédie ont déjà pris naissance au IVe siècle. Je crois qu'on se tromperait, et que sous tous ces titres il n'y avait que des aventures ou des circonstances fortuites, qui mettaient plus ou moins en relief les dispositions bonnes ou mauvaises des personnages.

J'ai appelé comédie d'intrigue la comédie moyenne; cette expression n'est pas exacte. C'est comédie de circonstance qu'il faudrait dire, si ce mot n'avait pas dans notre langue un sens spécial et arrêté. Mais de quelque nom qu'on l'appelle, on peut s'en faire, je crois, une idée vraie, en disant qu'elle n'était qu'une fable ou un conte mis en action. C'est un fait, une aventure, un accident plus ou moins plaisant qui en faisait le fond; l'intrigue peu développée et peu compliquée, et les caractères à peine ébauchés n'étaient que des accessoires. Il resta beaucoup de cela dans la nouvelle comédie, qui eut en plus les mœurs et la passion savamment représentées. Aussi, les titres de comédies qui ne signifient qu'un accident, comme ψευδολησταὶ (les faux voleurs), ψευδομαστίγιας (le faux fouetté), συναποθνήσκοντες (les hommes mourant ensemble), Δὶς πενθῶν (le deux fois affligé), Ἁρπαζομένη (la femme ou la fille enlevée), ξενίζων (le dépaysé), sont-ils ceux qui, selon moi, ex-

priment le mieux la nature de la comédie moyenne. C'est ce qu'expriment encore des titres tels que le *Trésor*, la *Lettre*, les *Lettres*, la *Mèche de cheveux*, l'*Anneau*, *Près d'un puits*, le *Problème*, les *Proverbes*, pièce qui avait pour pendant *Ésope*. Il nous est resté un type de cette comédie dans les *Ménechmes*, qui me paraissent avoir eu leur antécédent dans l'Ὅμοια (la Ressemblante) d'Alexis et d'Antidote, dans les Ὅμοιοι d'Éphippus, et même dans les Ὁμώνυμοι d'Antiphane et de Denys, ou dans les Δίδυμοι d'Alexis et les Δίδυμαι d'Antiphane. Or, qu'est-ce que les *Ménechmes?* Une suite d'aventures plaisantes, ayant leur principe dans un fait tout exceptionnel et tout accidentel, une simple ressemblance physique. Voilà, si on veut l'appeler ainsi, l'intrigue des pièces de la comédie moyenne. Qu'elles portent des titres mythologiques, politiques, religieux, moraux, elles consistaient généralement dans une sorte de fabliau ou de conte mis en action.

J'ai laissé de côté, à dessein, deux personnages qui étaient la cheville ouvrière de toutes les comédies dont nous cherchons à nous faire une idée, le parasite et le cuisinier, quoiqu'ils eussent fourni le titre de plusieurs pièces, le Μάγειρος *ou le cuisinier* de Nicostrate, les *Cuisiniers* d'Anaxilas, et le *parasite* d'Antiphane et d'Alexis. C'est qu'ils n'appartiennent pas plus aux comédies qui portent leur nom qu'à toute autre. Ils sont les Pitres ou les Graciosi, les farceurs obligés de la bande. Cela suppose que, dans toutes ces comédies, il y avait

festin et ripaille; c'était là, ce semble, une pièce maîtresse et consacrée de l'art comique à cette époque. Non que les Grecs en général et les Athéniens en particulier fussent gros mangeurs et fort amis de la bonne chère. Aristote a remarqué qu'un Grec qui mangerait autant que le plus tempérant des Gaulois serait taxé de gloutonnerie, et l'un des poètes dont nous remuons ici les débris a défini l'Athénien : Grand parleur, petit mangeur. Mais les Grecs trouvaient je ne sais quel plaisir à ces énumérations monotones (1) de plats que nous offrent les fragments de la comédie moyenne (2). Je ne sais si nos comiques avaient hérité le cuisinier de la comédie Sicilienne; ils lui doivent certainement le parasite. Mais ce sont des cuisiniers et des parasites d'une espèce particulière : ils sont les sophistes et les philosophes de leur profession. Déjà, je l'avoue, le parasite d'Epicharme raisonnait son art; ce n'était pas un pique-assiette et un flatteur grossier et sans esprit. Mais le parasite et le cuisinier de nos poètes me paraissent avoir cela de propre qu'ils possèdent non-seulement l'art,

(1) Je dois prévenir qu'elles nous paraissent d'autant plus monotones que ces textes ne sont plus à leur place et qu'ils sont ramassés tous ensemble dans nos recueils ou même dans Athénée qui a eu le goût singulier de réunir dans son *Banquet des Sophistes* tout ce qui concernait la table dans l'ancienne littérature. Il y a toutefois là une sorte de tic qu'on doit signaler dans la comédie moyenne.

(2) Cela se trouvait déjà, quoique à un moindre degré, dans la comédie Sicilienne de la fin du VI[e] siècle.

mais la théorie et la philosophie de leur métier. Vous n'êtes pas maître de donner à dîner comme vous l'entendez; vous avez des comptes à rendre à votre cuisinier de louage. Il doit savoir quels sont vos convives, quelle est leur condition, quelle leur patrie, quel leur caractère, quel leur âge; car toutes ces connaissances lui sont indispensables pour régler dûment le menu du repas. On croirait qu'il a étudié ou deviné la formule qui revient si souvent dans l'Éthique d'Aristote « comme il faut, où et quand il faut, dans la mesure qu'il faut. » Il ne veut point se déshonorer, lui et sa science, la première de toutes, pour vous complaire à vous profane qui n'y entendez rien. Sinon, adressez-vous à quelque gâte-sauce du commun, qui n'a pas approfondi les mystères sacrés de l'art, et qui n'en connaît ni la divine origine, ni la fin bienheureuse avec les savants moyens qui répondent à la beauté de cette origine et de cette fin.

Le parasite n'est pas moins savant ni moins digne. Il sait qu'il y a des parasites qui déshonorent ce nom, dévorant les mets, ne les dégustant pas, muets comme Télèphe, ne répondant aux questions que par des signes, ou bien supportant, par amour de la mangeaille, les coups de poing ou les plats et les os qu'on leur lance à la tête, vraies enclumes des banquets. Quant à lui, il est un ami nécessaire, flattant finement les goûts des convives et s'attachant à leur fortune, tant qu'ils sont riches et qu'ils peuvent lui procurer du plaisir. Il sait par cœur ses poètes et ses philosophes,

dont il débite avec aisance et à-propos les plus sages maximes ; au besoin, il est assez inventif pour leur en prêter. Il tient école de son art, comme Isocrate tient école d'éloquence et Platon de dialectique. Et certes, sa science ne le cède en rien à celle du philosophe ou du rhéteur. C'est ce parasite élégant, ingénieux, beau parleur, aussi ferré sur la littérature et la philosophie que sur la connaissance des vins fins et des bons morceàux, que Ménandre a pris à ses devanciers, les Alexis et les Antiphane.

On peut maintenant, sinon reconstruire par la pensée le système dramatique de la comédie moyenne, du moins s'en faire quelque idée. Tenant encore à la vieille comédie, d'où elle était sortie par une sorte de démembrement, et se ressouvenant toujours de son origine par l'allégorie et par la parodie dont elle ne paraît s'être jamais dégagée complètement, elle touche à la comédie nouvelle par la peinture non-seulement de la πόλις ou de la société purement politique, mais de la société grecque tout entière, par l'emploi constant des aventures amoureuses, par le caractère fictif et partant plus général des personnages qu'elle met en scène, par l'indication enfin, sinon par le développement de certains travers et de certains vices, qui pourraient facilement devenir des caractères. Elle ne lègue pas seulement à l'art de Philémon et de Ménandre quelques types, tels que le parasite, le cuisinier, le hableur et le soldat fanfaron, qui ont déjà

atteint chez elle, les deux premiers du moins, toute la perfection dramatique et plaisante dont ils sont susceptibles. Mais on peut dire qu'elle lui livra toute préparée la matière qu'il mit en œuvre, comme le donnent à penser tant de titres identiques dans l'une et l'autre comédies. On pourrait même croire qu'elle fit plus, et qu'elle ne laissa rien à inventer à la comédie nouvelle; car nous lisons d'un côté dans l'*Anonyme* que les poètes qui la cultivèrent mirent tout leur soin dans la conception et la combinaison de la fable dramatique; et c'est ce qu'Antiphane semble dire lui-même, lorsque, opposant la comédie à la tragédie, il revendique pour celle-là le mérite de tout inventer, personnages, exposition, action, catastrophe ou dénouement. D'un autre côté, Suidas rapporte qu'Anaxandride introduisit dans l'art comique l'amour et les viols de jeunes filles, ce qui le fait traiter d'impur éhonté (παμμιάρος) par la pudique Eudoxie, dans son *Violier* (1); et, renseignement encore plus clair et plus positif, les auteurs de la vie d'Aristophane et certains grammairiens avancent que le grand comique ne laissa pas seulement aux poètes de la moyenne comédie des modèles dans son second *Plutus* et dans son *Æolosicon*, mais encore à ceux de la nouvelle dans son *Cocalus* où il avait mis un viol, une reconnaissance et toutes les autres choses qu'a plus particulièrement recherchées

(1) Jardin ou champ de violettes.

Ménandre (ἐν ᾧ εἰσάγει φθορὰν καί ἀναγνωρισμὸν καὶ ἄλλα πάντα ἃ ἐζήλωσε Μένανδρος). Mais sans discuter ces faits que les critiques modernes admettent peut-être trop facilement, ne serait-il pas extraordinaire que toute l'antiquité eût attribué un art nouveau à Ménandre, s'il n'avait fait que suivre Aristophane et Anaxandride? Et ne serait-il pas plus étrange encore que la comédie grecque, après la suppression du chœur, eût péniblement cherché sa voie pendant plus de soixante années, si elle lui eût été montrée dès le commencement? Je me défie beaucoup, je l'avoue, des informations, comme de l'intelligence de Suidas et des scholiastes. Il leur suffit généralement de constater des faits matériels, quand ils ne les controuvent pas par méprise au lieu de les constater, sans se donner la peine de les comprendre. Une amourette, un viol, une reconnaissance ne constituent pas nécessairement une action comique, fussent-ils suivis du dénouement obligé, le mariage. Il s'agit de savoir comment on fait jouer ces ressorts, et si la fable se développe conformément aux lois de la nature et de la vraisemblance, ou au gré des caprices fantasques du poète. Je veux bien croire qu'Antiphane, Alexis, Eubule et les autres ont porté plus d'attention que les auteurs de l'ancienne comédie à la constitution régulière de l'action. Mais les souvenirs mythologiques et littéraires, la parodie, ne venaient-ils pas sans cesse en interrompre le cours, et ne se perdait-elle pas, ne s'évanouissait-elle pas dans ce fatras ingé-

nieux et plaisant, mais étranger au développement des mœurs et de la passion, ces deux ressorts essentiels de l'action tant tragique que comique?

Quelque talent que décèlent les débris informes de la comédie moyenne, elle paraît avoir eu le défaut irrémédiable et mortel de n'être qu'un art de transition. Renonçant à la haute fantaisie des Cratinus et des Aristophane, elle n'est point arrivée, ce semble, à ces développements de mœurs et de passion si vifs, si ingénus, si délicats ou si profonds, qui caractérisent le drame de Ménandre. Elle fut moins une forme de l'art qu'une pierre d'attente. Après Aristophane, l'action et l'intérêt restaient à créer, bien que son art fût complet. C'est ce qu'il faut bien entendre pour ne pas retomber dans ces ineptes comparaisons de Ménandre et d'Aristophane, où l'on sacrifie invariablement l'un à l'autre. Je dis que l'art aristophanesque était complet, quoique l'action y fût presque nulle et l'intérêt absolument nul, parce qu'il pouvait se passer, et j'ose dire, parce qu'il lui était nécessaire de se passer de ces deux éléments, qui paraissent cependant essentiels à la comédie en tant que drame. Il est tellement fantastique, qu'une action vraisemblable et, par suite, l'intérêt sont contradictoires à son essence. Mais une fable vraisemblable et bien conduite, l'émotion, l'intérêt deviennent indispensables dès que ce fantastique disparaît. Or, il me paraît douteux que la comédie moyenne ait su les trouver.

C'est pourquoi l'art des poètes qui s'y sont distingués est resté incomplet, quelque génie d'invention qu'ils aient déployé. C'est pourquoi, avec tout leur talent et tout leur esprit, ils ont laissé à Ménandre, qu'ils ont incontestablement préparé et qui leur doit beaucoup, la gloire d'inventer la comédie humaine et universelle. Car celle d'Aristophane n'est que la comédie grecque, et pas même la comédie grecque, mais la comédie de l'Attique à un moment donné de l'histoire d'Athènes (1). Celle d'Antiphane et d'Alexis est entre les deux, et c'est ce qui en fait le caractère indécis et équivoque : elle n'est que la comédie moyenne, c'est-à-dire la comédie intermédiaire, ni chair, ni poisson, comme disaient nos ancêtres.

(1) Ce qui n'empêche pas qu'elle ne soit une merveilleuse production de l'esprit. Mais elle est, comme le lyrisme de Pindare, *absolument inimitable* et demande de longues études pour être comprise et goûtée, parce qu'elle est trop particulière, trop indigène. On peut voir, par ce qui reste de la comparaison d'Aristophane et de Ménandre par Plutarque, que les anciens eux-mêmes, à six siècles de distance, ne l'entendaient plus. Plutarque n'est pas moins injuste et aveugle que Laharpe et nos critiques du XVIIIe siècle, à l'égard d'Aristophane.

QUELQUES DOCUMENTS INÉDITS

SUR

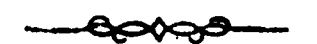
L'ADMINISTRATION PROVINCIALE

SOUS LOUIS XIV

Lettres écrites par Louis XIV et ses ministres à Daniel Huet — avec plusieurs lettres inédites du Dauphin, du grand Condé et du duc du Maine

Par A. GASTÉ

Secrétaire de l'Académie



Si volumineuse que soit la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV,* l'éditeur, M. Depping, — bien qu'il ait eu à sa disposition les collections les plus importantes (1), — n'a pu la donner aussi complète qu'il l'eût désiré ; et cela se comprend sans peine, car beaucoup de pièces ont été égarées ou anéanties.

D'heureux hasards vous font quelquefois mettre la main sur des documents qu'on pouvait croire à jamais disparus. C'est ce qui nous est arrivé. Grâce à l'obligeance du conservateur de la Bibliothèque de Vire, M. Ch. Fédérique, nous avons

(1) Voir la Préface de la *Corresp. admin. sous le règne de Louis XIV.*

pu copier, sur les originaux, un certain nombre de lettres adressées à Daniel Huet, évêque de Soissons, puis d'Avranches, par Louis XIV lui-même, ou, de la part du roi, par Seignelay, Châteauneuf, Pontchartrain et Lavrillière ; enfin, plusieurs lettres d'un caractère plus intime signées du Dauphin, de Louis de Bourbon, plus connu sous le nom du grand Condé, et de Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine (1).

L'administration de Louis XIV a été étudiée dans ses moindres détails, et les lettres, dont nous parlons, n'apporteront aucun fait nouveau, de nature à modifier le jugement qu'on doit porter sur un règne mémorable entre tous, mais si diversement apprécié par les historiens.

Il m'a semblé, toutefois, qu'il y aurait quelque intérêt à mettre ces documents inédits en lumière, d'abord parce que, pour la plupart, ils concernent la Normandie, et que, d'un autre côté, ils empruntent un caractère tout particulier à la haute situation que Huet avait occupée à la

(1) Ces documents se trouvent renfermés dans un carton gracieusement offert par M. le vicomte de Saint-Pierre, sénateur, à la Bibliothèque de Vire, et d'où nous avons déjà tiré deux lettres inédites de la Princesse Palatine, mère du Régent, et la correspondance des échevins de Caen avec leur illustre compatriote (*Mémoires de l'Académie de Caen*, 1879. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1879). — Une copie de ces lettres a été envoyée par M. C. Fédérique à la Bibliothèque Nationale.

cour, en qualité de sous-précepteur du Dauphin, à ses relations non interrompues avec son royal élève, et à l'estime profonde que n'a cessé de lui témoigner Louis XIV.

I.

Six de ces lettres concernent les Protestants. Huet avait été nommé à l'évêché de Soissons, l'année même de la révocation de l'Édit de Nantes, en 1685. On sait qu'il ne prit pas possession du siége épiscopal de Soissons, et qu'en 1689 il permuta avec Brulart de Sillery, nommé évêque d'Avranches (1). Mais, bien qu'il n'ait jamais été installé à Soissons, Huet n'en recevait pas moins du roi des ordres qu'il avait à faire exécuter dans son diocèse.

La révocation de l'Édit de Nantes fut signée le 17 octobre 1685. On en connaît les principaux articles : démolition des temples ; défense aux Réformés de s'assembler pour l'exercice de leur religion, à peine de confiscation de corps et de biens ; injonction aux ministres qui ne voudront pas se convertir de sortir, sous quinze jours, du royaume ; interdiction des écoles particulières pour l'instruction des enfants des Réformés ; baptême forcé des enfants qui naîtront de parents protestants ; injonction aux religionnaires fugitifs de rentrer en France dans un délai de quatre

(1) *Mém. de D. Huet*, trad. Ch. Nisard, p. 219.

mois, sous peine de confiscation de leurs biens; défense aux Réformés de sortir du royaume, à peine de galères pour les hommes et de confiscation de corps et de biens pour les femmes.

Cet édit fut immédiatement expédié aux gouverneurs et aux intendants. On n'attendit même pas l'enregistrement qui eut lieu cinq jours plus tard, le 22 octobre, au Parlement de Paris.

Les dragonnades, la crainte, l'intérêt, le désir de soustraire les siens à la licence de la soldatesque opérèrent beaucoup de conversions, mais quelles conversions! Les nouveaux convertis assistaient, il est vrai, aux offices catholiques, mais leur esprit errait parmi les ruines de leurs temples démolis. Pendant qu'autour d'eux on psalmodiait, en latin, les cantiques du Roi-Prophète, insensibles à la majestueuse douceur du chant grégorien, ils murmuraient les Psaumes de Marot, mis en musique par Goudimel, Claudin le Jeune, Guillaume Franc et Louis Bourgeois (1); et, rentrés chez eux, au lieu de lire le catéchisme qu'on leur avait imposé, ils faisaient, comme autrefois, de pieuses lectures dans la Bible. Lire la Bible! chanter les Psaumes mis en français par Clément Marot, lequel — comme chacun sait — donnant à dîner à Diane de Poitiers, s'avisa de lui faire manger gras un jour maigre! Était-ce là le fait

(1) V. O. Douen, *Clément Marot et le Psautier huguenot*. Paris, 1878-1879. — Voir aussi *Revue critique*, numéro du 31 janvier 1881.

de *convertis* bien sincères? On fit comprendre à ces pauvres gens qu'une pareille licence était intolérable. Comme ils tenaient à chanter les Psaumes en français : « Donnez-nous, dirent-ils, les Psaumes traduits par M. Godeau. » Les strophes du *nain de Julie*, devenu évêque de Vence, n'étaient pas encore suffisamment orthodoxes. Louis XIV fit envoyer aux évêques des instructions à ce sujet. Voici la lettre qui fut adressée à Huet le 22 janvier 1686 :

« Monsieur,

« Le Roy a esté informé que la pluspart des nouueaux conuertis ont encores vn grand attachement à la lecture de leur bible et autres liures heretiques, et au chant des pseaumes de Marot, et comme cela est capable de les maintenir dans l'esloignement qu'ils ont d'aller dans les Eglises pour assister au service diuin, Sa Majesté m'a donné ordre de vous escrire qu'Elle estime tres necessaire que vous vous appliquiez particulierement a la suppression de ces liures, et qu'Elle fait escrire au s^r^ Bossuet d'agir de concert avec vous suiuant l'authorité qu'il a dans la province pour faire executer ce que vous estimerez conuenable à cet egard.

Ces mesmes nouueaux conuertis ont demandé des liures de la traduction des pseaumes faite par Mr Godeau et il y en a mesme qui ont pris l'habitude de les chanter au lieu de ceux de Marot,

ce qui estant encores tres capable de les maintenir dans l'esloignement qu'ils ont des ceremonies de l'Eglise, Sa Majesté m'a ordonné de vous escrire aussy qu'Elle estime qu'il faut empescher cet vsage dans l'estendue de v[re] diocese et qu'Elle a mesme deffendu à M[r] Pellisson d'enuoyer de ces liures qui luy auoient esté demandez de plusieurs endroits.

« Je suis,

« Monsieur,

« Votre tres humble et tres aff[né] seruiteur,

« SEIGNELAY. »

« A Versailles, le 22e janvier 1686.

« M. l'Eu. de Soissons (1). »

Le 14 août de la même année, Huet recevait une lettre plus importante, signée Louis, contresignée par Seignelay, le fils de Colbert :

« Mons[r] l'Euesque de Soissons, les soins continuels que je donne a tout ce qui regarde la reunion sincere de mes sujets a vne mesme religion, m'ayant fait connoistre l'importance de s'appliquer a l'instruction des enfans dans les principes de la religion catholique, j'ay estimé nécessaire qu'il y aist dans chaque diocese vn

(1) Au dos de cette lettre, on lit cette note écrite de la main de Huet :

« Lettre de M[r] de Seignelay du 22 janu. 1686 p[r] empescher les nouueaux conuertis de se servir des Pseaumes de Marot et de Godeau. »

ecclesiastique d'vn merite et d'vne pieté singuliere qui fust particulierement destiné par son Euesque a la visite des m^{res} d'Escoles du diocese pour veiller a leur conduite, examiner s'ils s'acquitent de leur deuoir auec pouuoir de les destituer et de faire tout ce qu'il jugera a popos *(sic)* pour l'instruction et l'Education des enfants; et comme je sçais que vous vous estes distingué dans v^{re} diocese par la maniere dont vous auez contribué a la conuersion des heretiques qui y estoient, je ne doute point que vous ne connoissiez l'aduantage qu'on peut tirer de ce que je vous propose en cette occasion, et je seray mesme bien aise que vous me fassiez sçavoir le nom et les qualitez de l'Ecclesiastique que vous aurez preposé pour cet effet, sur ce je prie Dieu quil vous ayt, Monsr l'Euesque de Soissons, en sa s^{te} garde. Escrit a Versailles le XIIIe jour d'aoust 1686.

« LOUIS,

« COLBERT (1). »

(Sceau royal.)

(1) Cette lettre était accompagnée du billet suivant :

« Monsieur,

« Je vous enuoye vne lettre du Roy contenant ce que Sa Majesté veut estre obserué à l'égard des m^{tres} d'Escolles de vostre diocese, et je profite en mesme temps de cette occasion pour vous asseurer que je suis,

« Monsieur,

« Vostre tres humble et tres aff^{né} serviteur,

« SEIGNELAY.

« A Versailles, le 14e aoust 1686.

« M^{r} l'Eu. de Soissons. »

On le voit, les évêques devaient choisir un ecclésiastique pour surveiller les maîtres d'écoles. Mais les évêques étaient-ils toujours bien libres de choisir l'ecclésiastique à qui ils voulaient confier cette surveillance? Il paraîtrait que non, si l'on en juge par les lignes suivantes, extraites d'une lettre adressée à Huet le 8 décembre 1686. On verra que l'évêque de Soissons n'était pas d'accord avec son chapitre sur ce point délicat :

« Monsieur,

« J'escris au Chapitre de Soissons que la volonté du Roy est que le chanoine que vous auez estably inspecteur des escoles execute sa commission sans trouble. »

Le reste de la lettre est assez curieux. Tout en instruisant Seignelay du mauvais vouloir de son chapitre, Huet demandait pour ses gens ce que nous appellerions un « permis de chasse. » Seignelay promet de l'envoyer, mais à une condition :

« A legard du breuet de permission de chasser pour vos gens je vous l'expedieray, mais je vous prie de m'enuoyer la coppie de celuy que vous dittes auoir esté expédié a feu M[r] l'Euesque de Soissons, ne pouuant juger pour quelle raison

ces breuets sont necessaires dans les lieux où il n'y a point de capitainerie royalle des chasses.

« Je suis,

« Monsieur,

« Vostre tres humble et tres affné seruiteur,

« SEIGNELAY (1). »

« A Versailles, le 8 décembre 1686.

« Mr l'Euesque de Soissons. »

Trois ans plus tard, au mois de mars 1689, Caen voyait arriver l'intendant Foucault, qui se montrait disposé à renouveler en Basse-Normandie les exploits par lesquels il venait de se signaler en Poitou. Quelques jours seulement après son arrivée, il envoyait à Condé-sur-Noireau et dans les environs une compagnie de dragons pour disperser les assemblées des Protestants et faire arrêter trois prédicateurs (2). Ce pays, en effet,

(1) Peu de temps après Huet recevait le « permis de chasse » demandé :

« Monsieur,

« Je vous enuoye le breuet de permission de chasser que vous auez demandé. Je profiteray toujours auec plaisir des occasions qui se rencontreront de vous rendre quelque seruice estant,

« Monsieur,

« Vostre tres humble et tres affné seruiteur,

« SEIGNELAY.

« A Versailles, le 17 décembre 1686.

« M. l'abbé Huet. »

(2) Sophr. Beaujour. *Essai sur l'histoire de l'Église réformée de Caen,* p. 392.

n'avait jamais été bien soumis. Depuis l'interdiction du temple des Isles (1680) les Protestants condéens, très-nombreux, n'avaient cessé de se réunir, au Dézert, avec leurs coreligionnaires d'Athis, pour y entendre la parole de leurs ministres. Bien plus, en 1686, grâce à la tolérance du juge (Châteauneuf dira la *licence*), les Protestants de Condé se réunissaient dans le greffe même de la juridiction. Huet qui, à cette date, se trouvait très-probablement dans son abbaye d'Aunay, fut informé de ces réunions secrètes; en sa qualité d'évêque de Soissons, il fit ce qu'auraient fait ses collègues, il dénonça à Châteauneuf les Protestants de Condé-sur-Noireau. Châteauneuf lui répondit :

« Monsieur,

« J'ay receu la lettre quil vous a pleu mescrire du 29 du mois passé avec le memoire qui vous a esté remis touchant les assemblées secrettes des huguenot (*sic*) qui se font en Basse-Normandie, et mesme dans le greffe de la jurisdiction de Condé-sur-Noyreau par la licence du juge qui les souffre, dont ayant rendu compte au Roy, Sa Majesté m'a ordonné d'enuoyer led. mémoire à M. de Gourgue pour s'informer particulièrement de ce quil contient. Et si la chose se trouue veritable faire arrester les coupables et tenir la main a ce que le procez leur soit fait et parfait. »

La fin de cette lettre, non moins intéressante

pour l'histoire du Protestantisme en Basse-Normandie, va nous faire connaître une particularité qui semble avoir échappé à l'historien si consciencieux de l'*Église Réformée de Caen*. Il s'agit de Samuel Le Sueur, sieur de Colleville, petit-fils, par sa mère, du savant orientaliste Samuel Bochart, lequel, en 1683, avait été forcé, par l'ordre du Roi, de se défaire de sa charge de conseiller au Parlement de Normandie (1). M. S. Beaujour nous dit que, « noté comme religionnaire opiniâtre, » Le Sueur de Colleville fut enfermé, à la révocation de l'édit de Nantes, d'abord au château de Caen, puis à l'abbaye du Val-Richer, à la Bastille, à l'abbaye de St-Martin-des-Champs, et enfin de nouveau au château de Caen, sans que les tortures physiques ou morales pussent vaincre son inébranlable fermeté. M. S. Beaujour ne nous dit pas que ce généreux martyr eût un instant de faiblesse et qu'il feignit de se convertir, sans doute pour sortir du Val-Richer, sa deuxième prison (2). — Nous aimerions à penser que, pour épargner de

(1) S. Beaujour, op. cit., p. 414; Mancel, *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, XIV, p. 404.

(2) N'eût-il qu'*un* instant de faiblesse ? On lit dans la *Correspondance de Huet au P. Martin*, Bibl. de Caen, mss. n° 204 :

« 15 mars 1700.

« Je serais bien aise de savoir si M. de Colleville Le Sueur a fait, comme vous me le faites entendre, quelque nouvelle abjuration de la religion huguenotte, car il est certain qu'il l'avait abjurée autrefois. »

nouvelles rigueurs au petit-fils du savant dont il avait été le disciple et l'ami, Huet demanda qu'on le transférât à l'abbaye d'Aunay. Il est probable que, poussé par un beau zèle et désireux de complaire au Roi, le futur évêque d'Avranches essaya de rendre plus solide et plus vraie une conversion dont il avait le droit de suspecter la sincérité, et qu'il montra, à cette occasion, moins de discrétion que dans l'heureux temps, où, disciple de Bochart, il évitait avec le plus grand soin de soulever la plus petite question religieuse (1). Comment Le Sueur de Colleville reçut-il les catéchismes de Daniel Huet? Assez froidement, sans doute, puisque, comme on va le voir, le Roi commande à Châteauneuf de renvoyer ce protestant *mal converti* à l'abbaye du Val-Richer :

« Cependant je vous diray que M. de Matignon m'ayant enuoyé vne lettre que vous luy auiez escrite au sujet du s^r^ de Colleuille pour le faire transférer à v^re^ abbaye où vous pourriez juger plus facilem^t^ des sentimens dans lesquels il est présentement depuis sa conuersion, j'en aurois rendu compte au Roy qui m'a commandé d'expédier les ordres nécessaires, lesquels j'ay enuoyé à M. de Matignon pour les faire exécuter, dont j'ai creu vous debuoir donner aduis et vous dire que si vous ne trouuez pas le d^t^ s^r^ de Colleuille dans les dispositions nécess^res^ pour pouuoir proffiter de vos

(1) *Mém. de D. Huet,* trad. C. Nisard, p. 27.

bonnes et sçauantes instructions, l'intention du Roy est de le renuoyer à l'abbaye de Valricher.

« Je suis,

« Monsieur,

« V^re^ très-humble et très-aff^né^ serviteur,

« CHATEAUNEUF.

« A Versailles, ce 7 octobre 1686.

« M. l'abbé Huet, nom^é^ à l'Éuesché de Soissons. »

C'est encore le nom de Châteauneuf, ce secrétaire d'État qui, dès 1679, avait fait démolir vingt-deux temples, qu'on retrouve au bas d'une lettre, datée du 25 septembre 1693 ; c'est lui qui, au nom du Roi, réveille le zèle des évêques et leur enjoint de prendre les noms des enfants des nouveaux catholiques, qui manqueront aux instructions et catéchismes, afin de punir les parents par quelque peine pécuniaire.

Voici sa lettre :

« Monsieur,

« Le Roy ayant esté informé que plusieurs pères et mères nouueaux catholiques négligeoient d'enuoyer leurs enfans aux Ecoles, Instructions et Catéchismes qui se font dans leurs paroisses, Sa Majesté a jugé qu'il seroit bon qu'ils fussent punis par quelque peine pécuniaire lorsqu'ils y manqueroient pour leur donner plus d'atention ladessus ; à cette fin, elle a fait mander à M^rs^ les

Intendans et Comm^{res} départis dans ses prouinces qu'il est necessaire que les Ecclesiastiques et M^{res} d'Ecoles chargez dans les paroisses de l'Instruction des Enfans des nouueaux catholiques en tiennent un rolle exact et que lorsque quelqu'vn manquera de s'y trouuer aux jours marquez, ils en donnent aussi tost auis au juge, qui sans delay condamnera les peres et meres à cinq sols damande pour chaque fois que chacun de leurs enfans aura manqué de venir aux Ecoles et Instructions, lesquelles amandes seront distribuées aux pauvres du lieu, et comme Sa Majesté a eu auis que dans beaucoup de paroisses on ne faisoit pas de Catéchismes et d'Instructions les festes et dimanches, ce qui est d'autant plus à desirer pour l'Instruction des nouueaux conuertis, Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire ainsi qu'à tous les archeuesques et euesques de mon departement, quelle vous exhorte de vouloir vous faire éclaircir le plus tost qu'il sera possible s'il y a quelques paroisses de vostre dioceze ou on ne fasse que rarement des catechismes et instructions, et de renouueler les ordres que vous estimerez conuenables pour qu'il y en ait les festes et dimanches regulierement.

« Je suis toujours,

« Monsieur,

« V^{tre} tres humble et tres aff^{né} serviteur,

« CHATEAUNEUF.

« A Fontainebleau, ce 25 septembre 1693. »

On sait les tristes résultats que produisirent ces persécutions de toutes sortes. Un nouvel édit parut le 13 décembre 1698, qui reconnaissait que l'œuvre de la conversion était loin d'être achevée (1). On essaya d'une demi-tolérance qui ne réussit guère mieux que ne l'avait fait la contrainte ouverte. Toutefois, quelques Protestants se laissèrent prendre à ces trompeuses apparences. Une dame Le Moine n'hésita pas à recourir à l'évêque d'Avranches, comme à un intermédiaire officieux, et le pria d'envoyer à Châteauneuf « un mémoire concernant les biens de son mari », qui, comme tant d'autres Français, avait pris le chemin de l'exil. Châteauneuf donna une réponse évasive : « Convertissez-vous d'abord ; ensuite, nous verrons ce que Sa Majesté voudra bien décider. »

Monsieur,

J'ay veu ce qu'il vous a plu me mander le 23 du mois d'aoust dernier en m'enuoyant vn memoire de la da[e] Le Moine concernant les biens qui appartenoient à son mary, le Roy a donné en divers temps des Edits et déclarations à l'esgard de ceux qui s'estoient retirez du royaume, si cet absent estoit entièrement dans la resolution d'y reuenir pour abjurer la R. P. R. et viure en bon catholique, je verrois ce que Sa Majesté voudroit

(1) Voir H. Martin, *Hist. de France*, t. XIV, p. 347.

faire sur cette demande. On ne peut estre plus veritablement que je seray toujours,

« Monsieur,

« V^re^ tres humble et tres aff^né^ seruiteur,

« CHASTEAUNEUF.

« A Fontau le 4e sepbre 1699. »

M. l'Euesque d'Auranches.

II.

Les Protestants qui, pour échapper à la persécution, quittèrent la France (1), emportèrent, dit Vauban, plus de trente millions de livres. La guerre de la Ligue d'Augsbourg et les folles dépenses de Louis XIV en bâtiments vont bientôt ruiner le trésor. Depuis la mort de Colbert jusqu'à la fin de 1688, la dette annuelle s'était accrue de 3,700,000 fr., et la dépense de 7 millions. En 1689, on fit une émission de 500,000 fr. de rentes, au denier dix-huit (2). Le contrôleur-général Le Pelletier, effrayé, donna sa démission, et fut remplacé par Pontchartrain. Celui-ci accepta en souriant le lourd fardeau sous lequel avaient ployé les épaules de son prédécesseur. Créations d'offices, ventes d'augmentations de gages, refonte des mon-

(1) « Quatre-vingts à cent mille personnes de toutes conditions sortirent de France. » Vauban, cité par Gaillardin, *Hist. de Louis XIV*, t. V, p. 121.

(2) H. Martin, XIV, p. 119.

naies, avec perte de dix pour cent pour les particuliers ; Pontchartrain ne recula devant aucun moyen immoral pour servir « les intérêts du Roy. » En même temps que la refonte des monnaies, il fit décréter une mesure très-regrettable pour les arts : l'ordre fut donné à tous les particuliers d'envoyer à la Monnaie les meubles et ustensiles d'argent massif et même la vaisselle au-dessus du poids de trois ou quatre marcs. On fit des pertes inestimables (1), dit Saint-Simon, « ces admirables façons étant plus chères que la matière. » Le clergé pouvait se croire à l'abri d'une pareille mesure et penser qu'on n'oserait pas toucher à l'argenterie des églises. Il n'en fut rien.

Louvois fit un mémoire pour convaincre Louis XIV qu'il pouvait, sans scrupule, envoyer à la Monnaie les trésors des églises, et il appuya son dire d'un argument que le P. de La Chaize a dû lui envier : « *On éviteroit par ce moyen,* disait-il, *plusieurs sacriléges qui arrivent souvent dans les églises par l'espérance qu'ont les voleurs qui y entrent d'y pouvoir trouver l'argenterie* (2). » Louis XIV trouva l'argument irrésistible, et pour ôter aux voleurs du diocèse d'Avranches toute espèce de tentation, il écrivit lui-même à Huet (comme sans doute il l'avait fait aux autres évêques de France (3)) pour le prévenir de faire

(1) Saint-Simon, VII, 210.

(2) Voir *Œuvres de Louis XIV,* t. VI, fév. 1690. — Cf. Cam. Rousset, *Histoire de Louvois*, t. IV, p. 378.

(3) M. Camille Rousset (*Hist. de Louvois*, IV, 378) dit que

envoyer à la Monnaie toute l'argenterie des églises du diocèse d'Avranches, sauf les vases sacrés « nécessaires pour la décence du service divin » (1) :

« Mons[r] l'abbé Huet vous aurez veu par mon edit du mois de decembre dernier et ma declaration du XIIII[e] du mesme mois, ce que jay creu deuoir faire pour empescher que les especes dor et dargent ne continuent à sortir de mon royaume. Et je ne doute point que vous n'ayez apris que pour remplacer en partie celles qui en sont sorties pendant les années precedentes, j'ay auec plaisir enuoyé à la Monnoye les meubles dargent que jauois dans mes apartemens. Et comme jay esté informé qu'il y a beaucoup dargenterie dans les eglises au delà de celle qui est necessaire pour la decence du seruice diuin dont la valeur estant remise dans le commerce aporteroit vn grand auantage à mes sujets, je vous faits cette lettre pour vous exhorter à examiner ce qu'il y a d'argenterie dans chaque eglise du dioceze d'Auranches, ce que vous croirez qu'il sera à propos

cette circulaire, dont la minute, avec les corrections de l'archevêque de Reims, frère de Louvois, se trouve au dépôt de la guerre (910), fut expédiée le 22 février. — La lettre envoyée à Huet, au mois de décembre, serait-elle une lettre de *rappel*?

(1) On lit dans les *Mémoires de Nicol. Foucault*, à la date de 1690 (p. 260) :

« Le Roi ayant jugé à propos de faire porter à la Monnoie l'argenterie d'une certaine qualité, même celle des églises, cela a été exécuté dans les diocèses de Bayeux, de Coutances et d'Avranches. »

dy en laisser outre les vazes sacrez ausquels il ne faut point toucher, et ce que l'on en pourra refondre vous asseurant que vous ferez chose qui me sera fort agreable et fort utile au bien de mon Estat, d'ordonner qu'elle soit portée dans mes monnoies pour estre conuertie en espèces d'or et d'argent la valeur en estre payée comptant sur le pied porté par ma déclaration du XIIII decembre dernier à ceux qui ly aporteront, et ce qui prouiendra de lad. argenterie superflue estre ensuitte employé au profit des eglises à qui lad. argenterie apartenoit par les soins de ceux qui sont chargez de leur administration. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ayt, Mons[r] l'abbé Huet, en sa s[te] garde. Ecrit à Versailles le VI[e] jour de decembre 1690.

« LOUIS. »

« PHELYPEAUX. »

Veut-on savoir ce qu'on enleva aux trésors des églises de France? Louvois va nous l'apprendre. Il représenta au Roi (1) « qu'il serait bon de supprimer partout les parements d'autels en or et en argent, les tabernacles d'argent, les statues des saints en argent, excepté celles de la Sainte-Vierge. » Et voici ce qu'on pouvait leur laisser : « Aux églises des villes on laisseroit un bénitier, une lampe, une croix, six chandeliers en argent.

(1) Voir son *Mémoire* (*Œuvres de Louis XIV*, t.VI, fév. 1690). —Voir Gaillardin, *Hist. de Louis XIV*, t V, p. 267. — Voir aussi à cette date M[me] de Sévigné, Saint-Simon et le *Journal* de Dangeau.

On n'en laisseroit aucun dans les campagnes ; des croix et des chandeliers en bois doré ou en bronze doré seroient très-suffisants. »

Ces misérables expédients ne comblèrent pas le déficit toujours croissant. Malgré nos succès sur terre à Neerwinden, à la Marsaille, malgré l'éclatante revanche de La Hougue, prise devant Cadix, Gibraltar et Malaga, « on périssait de misère au bruit des *Te Deum* (1) » (Voltaire). A la ruine causée par la guerre se joignait la disette. La récolte de 1692 avait été perdue par les pluies ; celle de 1693 n'avait pas été meilleure. La panique devint générale ; les accapareurs, profitant de ces tristes circonstances, vendaient le blé à des prix exorbitants. Le roi commença par taxer les grains : les marchés se vidèrent. Il prit une autre mesure : il ordonna le recensement général des grains appartenant, soit aux communautés, soit aux particuliers. On devait envoyer au marché, à raison de certaine quantité par semaine, et y vendre au prix courant la moitié du blé qu'on possédait. Le 26 septembre 1693, l'évêque d'Avranches recevait de Pontchartrain la lettre suivante :

(1) « Vos peuples. . . meurent de faim. . . La France entière n'est plus qu'un grand hôpital désolé et sans provision » (Fénelon. *Lettre à Louis XIV*). — Voir Gaillardin, *Hist. de France*, t. V, p. 446. — Voir, sur la misère (1693) à Orléans, à Beauvais, à Nevers, à Châlons, à Rochefort, à Meaux (lettre de Bossuet), la *Corresp. admin.*, t. I, p. 899 et suiv.).

« A Fontainebleau le 26 septembre 1693.

« Monsieur,

« Le Roy cherchant tous les moiens imaginables de contribuer au soulagement de ses sujets et de faciliter la subsistance des pauures en procurant l'abondance et par conséquent le bon marché des bleds, sa Ma^{té} a fait publier une déclaration du 5 de ce mois qui porte entre autres choses qu'il sera fait des visites exactes dans toutes les granges et greniers tant des communautez que des particuliers pour sçauoir la quantité de grains qui s'y trouvera et p^{r} obliger ceux qui les ont a en porter la moitié aux marchez publics dans les temps qui leur seront prescrits par M^{rs} les Intendans des Prouinces, mais comme Sa Ma^{té} ne doute pas que ceux qui ont coutume de reseruer leurs grains pour ne les vendre qu'à l'extrémité et dans le temps de la plus grande cherté, ne prennent toutes les précautions et ne pratiquent tous les artifices imaginables pour éluder l'effet de ses bonnes intentions, Elle a jugé qu'il n'y auoit point de meilleur moien pour sçauoir precisement la quantité de grains qu'il peut y auoir dans l'estendue de chaque paroisse, que de sçauoir combien les curez en auront recueilly de leurs dixmes, ce qui fait une espece de controlle fort seur du produit, dans cette veüe Sa Ma^{té} m'a commandé de vous faire sçauoir qu'elle desire que vous obligiez chacun des curez ou autres decimateurs

de votre diocese de vous enuoier ou à vos grands vicaires le plustost que faire se pourra vne declaration signée et certifiée d'eux de la quantité de bled et d'auoine qu'ils auront recueilly de la dixme de cette année, obseruant de marquer sur quel pied la dixme se leue dans leurs paroisses, et à l'égard des gros decimateurs, qu'ils distinguent ce qu'ils en auront recueilly de chaque paroisse. Et comme il peut arriver que la plupart des curez n'auront pas encore fait battre leurs grains, ils pourront aisement marquer la quantité de gerbes et la quantité de grains qu'ils jugent en leur conscience qu'elles peuvent produire. Vous prendrez, s'il vous plaist, la peine de faire faire un extrait de ces déclarations bien distingué par paroisse, et de me l'enuoier le plustost que faire se pourra, si quelques vns des curez et decimateurs differoient trop longtemps à vous remettre leur déclaration, vous pourrez toujours m'enuoier de quinzaine en quinzaine l'extrait de celles qui vous auront été adressées.

« Je suis,

« Monsieur,

« Vostre tres humble et tres affectionné serviteur,

« PONTCHARTRAIN.

« M. l'Eu. d'Auranches. »

(*En marge.*) « Il sera bon que vous preniez la peine de faire imprimer la table et le mémoire

que je vous enuoie, pour en enuoyer autant à chacun de vos curez et autres beneficiers prenans dixmes.

« Je proffite de cette occasion pour vous dire que le Roy vous ayant enuoyé ses ordres pour la conuocation d'vne assemblée extraord[re] du clergé, vous ne pouuez trop presser la nomination des deputez de votre dioceze ny choisir avec trop de soin des personnes non-seulement instruites et intelligentes, mais facilles et capables d'expedients (1). »

Appauvrie par la guerre, la France commençait aussi à manquer d'hommes. Colbert, pour recruter nos flottes, avait imposé à la France, comme l'a si bien dit Michelet (2), « le plus rude sacrifice qui jamais lui fut demandé avant la conscription, toute la population des côtes, enregistrée, numérotée, pouvant d'un moment à l'autre être enlevée par l'État. » Fatigués de leurs courses sur mer et de leurs travaux sans gloire, beaucoup de marins, profitant de la mauvaise tenue des registres des baptêmes, ne craignaient pas de se faire vieux avant l'âge, ou simulaient des infirmités qui leur créaient des droits à la retraite. Pontchartrain, pour réprimer ces abus, écrivit aux évêques, les priant d'ordonner aux curés des paroisses maritimes de mettre « le registre des baptistaires » à la disposition des com-

(1) Notons en passant ce curieux *post-scriptum*.

(2) Michelet, *Hist. de Fr.*, t. XIII, p. 278.

missaires de marine. Voici la lettre que l'évêque d'Avranches reçut, à ce sujet, à la fin de décembre 1693 :

« Monsieur,

« Il est de consequance pour le seruice du Roy que l'on puisse sçauoir veritablem[t] l'age d'vn matelot, lorsqu'il a passé 50 ans, pour mieux juger de son inualidité et preuenir les abus qu'il peut y auoir à cet esgard. Ainsy je vous prie de vouloir bien ordonner aux curez de votre diocese qui sont establis dans les paroisses maritimes de signer gratis les extraits baptist[res] de ces sortes de matelots, lorsqu'ils en seront requis par les commissaires de marine qui sont dans les departem[s] des classes.

« Je vous prie de leur ordonner pareillem[t] de faire voir le liure de leurs baptistaires auxd. commiss[res], lorsqu'ils feront la visite des paroisses de leur departem[t], pour qu'ils puissent conoistre l'age des enfans des matelots qu'ils pouront mettre sur le registre des mousses qu'ils doivent tenir.

« Je suis,

« Monsieur,

« Votre tres humble et tres affectionné seruiteur,

« Pontchartrain.

« A Versailles, le 27[e] decembre 1693.

« M. l'Euesque d'Auranches »

III.

Les évêques du XVII[e] siècle étaient, comme on le voit, singulièrement occupés. Sans parler de l'administration spirituelle de leurs diocèses, — quand ils y résidaient (1), — ils étaient les agents du Roi et remplissaient des fonctions dévolues aujourd'hui aux préfets, aux inspecteurs d'Académie, aux contrôleurs, etc. Quand ils avaient des abbayes, le Roi en faisait même des geôliers. Pouvaient-ils suffire à tant de besognes si différentes ? Étaient-ils secondés par leur clergé ? Pas toujours. Huet, nous l'avons vu, rencontrait de la résistance dans son chapitre métropolitain. L'évêque de Poitiers était obligé d'avouer à Pontchartrain, au sujet des curés de son diocèse, que les uns « étaient incapables d'instruire les nouveaux catholiques et que les autres les scandali-

(1) On connaît l'épigramme de Racine : *Sur l'assemblée des évêques, convoquée à Paris par ordre du Roi :*

Un ordre, hier venu de Saint-Germain,
Veut qu'on s'assemble. On s'assemble demain.
Notre archevêque et cinquante-deux autres
Successeurs des apôtres
S'y trouveront. Or de savoir quel cas
S'y doit traiter, c'est encore un mystère :
C'est seulement une chose très-claire
Que nous avions cinquante-deux prélats
Qui ne résidoient pas.

saient par leur mauvaise conduite (1). » Et Pontchartrain lui répondait : « Vous estes à plaindre dans une telle situation par l'impossibilité qu'il y a de remédier en même temps à l'ignorance des uns et au désordre des autres. » Et, pour obvier au mal dans la mesure du possible, il lui recommandait de se conformer, dans le choix des ecclésiastiques qu'il emploierait à l'instruction des nouveaux catholiques, à ce qui était prescrit par un mémoire adressé aux évêques deux ans auparavant, « et d'envoyer pendant trois mois dans des séminaires les ecclésiastiques qui tenaient une mauvaise conduite. » Cette lettre en dit long sur l'instruction et la conduite du clergé de certaines provinces à la fin du XVII[e] siècle. Le mal était-il aussi grand en Normandie ? Nous ne le croyons pas. Toutefois, les deux lettres qui vont suivre nous prouveront que tout n'était pas pour le mieux dans les deux beaux diocèses de Bayeux et d'Avranches :

« Monsieur,

« Auant la reception de la lettre qu'il vous a pleu m'escrire du 4 de ce mois, j'auois rendu compte au Roy de la mauuaise conduite du s[r] Huard, curé de Chancervon (2). Et Sa Majesté ayant

(1) *Corr. admin. sous Louis XIV*, t. IV, p. 504.

(2) Champcervon, canton de La Haye-Pesnel, à 16 kilomètres d'Avranches.

jugé à propos de l'enuoyer pendant six mois dans vre seminaire, j'ay adressé à M. Foucaut les ordres necessaires, et le paquet en a esté remis au Pere de La Chaize, et comme je ne doute pas qu'il ne vous layt donné, je n'ay qu'à vous asseurer que je voudrois auoir de meilleures occasions de vous faire connoistre que je suis,

« Monsieur,

« Votre tres humble et tres affné seruiteur,

« CHATEAUNEUF.

« A Versailles, ce 5 feber 1695.

« M. l'Euesque d'Auranches. »

« Monsieur,

« J'ay rendu compte au Roy du mémoire qui a été donné contre la vie scandaleuse du nommé Le Roux, curé de St-André-de-Fontenay : Sa Majesté n'a pas estimé à propos de donner aucun ordre contre luy, parce que les faits dont il est accusé sont assez graues pour que son procès luy soit fait, et a témoigné qu'elle étoit surprise de ce que l'Evêque dans le diocèse duquel est la cure de Fontenay ne faisoit pas faire contre ce curé les

procédures qui conviennent en cette occasion. Je suis toûjours veritablemt,

« Monsieur,

« Votre tres humble et tres affné seruiteur,

« LAVRILLIÈRE.

« A Fontau, le 3e juillet 1708.

« M. l'Euesque d'Auranches l'ancien. »

IV.

Il me tarde d'arriver à une lettre envoyée à Huet le 18 novembre 1700, c'est-à-dire très-peu de temps après qu'il eut résigné ses fonctions d'évêque d'Avranches, et obtenu du Roi, comme dédommagement, l'abbaye de Fontenay-sur-Orne. Cette lettre semblerait prouver que notre savant compatriote, malgré toute la reconnaissance qu'il avait et qu'il devait avoir pour le Roi, dont il avait reçu tant de bienfaits (1), sut lui résister,

(1) Voici en quels termes Louis XIV écrivait à Huet, quand il l'eut nommé à l'évêché d'Avranches :

« Monsr Huet, je vous écris cette lettre pour vous faire sçauoir que je desire que vous vous rendiez à Pasque prochain aupres de moy, afin que je vous puisse expliquer mes intentions à l'occasion de l'Euesché d'Auranches auquel

lorsque, poussé par Bossuet, l'orgueilleux monarque poursuivait avec tant d'acharnement l'auteur des *Maximes des Saints*, allant jusqu'à menacer le Pape d'un schisme (1), s'il n'envoyait promptement une condamnation nette et précise de ce livre *reconnu mauvais* et qui mettait son royaume en combustion, et ordonnant à tous les archevêques et évêques de France de publier la constitution du Pape contre le livre de M. de Cambray et d'envoyer à Versailles deux exemplaires de leur mandement (2).

On sait quels solides liens d'amitié unissaient l'évêque de Meaux et l'évêque démissionnaire d'Avranches. Cette amitié datait de loin, car elle avait commencé le jour où le premier, nommé précepteur du Dauphin, et l'autre, appelé à la cour, pour le seconder dans sa tâche laborieuse, avaient pu se connaître et s'apprécier. Mais qui saura jamais ce que Huet a pensé de la conduite violente de son illustre ami dans l'affaire du quiétisme (3)? On ne trouve pas dans ses *Mémoires*

je vous ay nommé. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ayt, Mons[r] Huet, en sa sainte garde. Écrit à Versailles le IX[e] jour de mars 1690.

« LOUIS. »

(Cachet royal.) « PHELIPPEAUX. »

(1) Voir H. Martin et Gaillardin, *Hist. de France*.

(2) Voir de Bausset, *Vie de Fénelon*, t. II, p. 246.

(3) Bossuet avait envoyé à Huet sa *Déclaration* et celle de l'archevêque de Paris et de l'évêque de Chartres, contre le

un seul mot sur cette question délicate. Quoi qu'il en soit, rien ne nous dit qu'il ait obéi au Roi et qu'il ait fait publier dans son diocèse « la consti-

livre des *Maximes des Saints* de Fénelon, avec un billet ainsi conçu :

« *A Mgr l'Euesque d'Avranches.*

« A Versailles, 19 novembre 1697.

« Je m'acquite avec joie et avec respect de mon devoir en me donnant l'honneur de vous envoyer cet écrit, et je suis, comme vous savez,

« Monseigneur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« J. BENIGNE, *Ev. de Meaux.* »

(Bibl. de Caen, Manuscrits, *Corresp. de Huet*, n° 206, I, p. 283). Lettre copiée par M. Baudement.

On connaît trois lettres de Fénelon à Huet. — Voir la *Correspondance* de Huet, copiée par M. Baudement (Bibl. de Caen, mss. n° 206, p. 179 et suiv.). En voici deux fragments : « Je ne puis m'empêcher, Monseigneur, de répondre à la lettre que vous avez écrite au P. de Vitry, comme si vous m'aviez fait l'honneur de m'écrire à moi-même. Rien n'est si flatteur que l'approbation d'un prélat qui joint à la plus vaste érudition une si exacte critique, avec l'imitation de la plus pure antiquité » (22 septembre 1709). — « Je suis trop bien payé de mon petit présent par vos louanges. Rien ne m'est plus flatteur que d'être approuvé par un juge qui a perfectionné sa critique dans une connaissance très-familière de tout ce qu'il y a de meilleur dans l'antiquité » (30 décembre 1709). — Malgré sa soumission éclatante à la décision du Saint-Siége, et malgré sa mansuétude bien connue, je doute que Fénelon eût écrit sur ce ton affectueux à un collègue qui aurait fait un mandement contre lui.

tution du pape, du 12 mars 1699, portant condamnation du livre intitulé : *Explication des maximes des Saints sur la vie intérieure.* » On serait porté à croire, en lisant la lettre qui va suivre, qu'il ne publia aucun mandement et ne donna à son grand vicaire aucun ordre à ce sujet.

« Monsieur,

« Le Roy ayant désiré que tous Mrs les Archeuesques et Euesques enuoyassent deux exemplaires de leurs Mandemens au sujet du liure de M. l'Archeuesque de Cambray, J'en ay reçû de tous ceux de la Province de Normandie, à l'exception du dioceze d'Auranches, J'en ay écrit à M. vôtre successeur (1) qu'il n'auait rien trouué la dessus dans le secrétariat. Ainsi j'ay estimé à propos de vous le marquer afin que vous preniez la peine de me faire sçauoir si vous en auez donné vn ou vôtre grand vicaire en vôtre absence, auquel cas vous aurez agreable de m'en enuoyer deux exemplaires. On ne peut estre plus veritablement que je suis,

« Monsieur,

« Votre tres humble et tres affné serviteur,

« LAVRILLIÈRE.

« A Versailles, le 18e novembre 1700. »

M. Huet.

(1) Quelques mots ont été oubliés : « *qui m'a répondu.* »

V.

Nous n'avons pas choisi les lettres que nous venons de mettre en lumière ; nous nous sommes contenté de les ranger par ordre de dates et de matières, essayant d'en tirer, sur certains points de l'administration sous Louis XIV, les renseignements et les leçons qu'elles contiennent.

A ces documents qui font voir, à notre avis du moins, l'envers plutôt que le beau côté du « grand règne », nous allons joindre quelques lettres d'un caractère plus intime.

Huet avait conservé avec son royal élève les plus affectueuses relations, et ne négligeait aucune occasion de lui témoigner son respectueux attachement. Tantôt il se contente de lui envoyer de ses nouvelles ; une autre fois il lui adresse ses compliments de condoléance à l'occasion de la mort de la Reine, sa mère. Si de pauvres gens d'Aunay avaient besoin de secours, il ne craignait pas de faire appel à la générosité de son élève ; s'il apprenait que le Dauphin s'était distingué devant Philipsbourg, il se hâtait de lui envoyer ses félicitations. Il lui écrivait, s'il avait besoin de son appui, pour obtenir de la cour de Rome, à un taux modéré, les bulles, — qu'on devait lui faire payer si cher, — pour l'évêché d'Avranches (1). Il lui

(1) *Mém.*, p. 225.

écrivait enfin, pour le féliciter de la naissance d'un petit-fils, ou pour l'informer que s'il ne paraissait plus à la cour, c'est que la vieillesse, avec son triste cortége d'infirmités, lui faisait préférer un séjour plus tranquille.

« Ce 12 juillet 1680, à St-Germain.

« J'ay reçeü la lettre que uous m'auez escrite du premier de ce mois ; uous ne deuez pas douter que ie n'aye esté bien aise d'apprendre de vos nouuelles par uous mesme, et qu'il ne me soit toûiours fort aise de faire ce que uous me demandez, car l'affection que i'ay pour uous peut uous asseurer que ie ne uous oublieray pas, et je desire que uous en soyez persuadé.

« Louis. »

(Deux cachets, cire rouge, armes du Dauphin).

« Monsr l'abbé Huet, les pertes comme celle que ie viens de faire (1) se font trop sentir pour ne paroître pas au dehors. Mais ce qui a paru de la mienne n'est rien a comparaison de la douleur que i'en ay eüe. Je m'asseure que vous y aues pris toute la part que vous me temoignez, et vous deuez croire que ie vous en say beaucoup de gré,

(1) Marie-Thérèse d'Autriche mourut le 30 juillet 1683, à l'âge de quarante-cinq ans.

aussi bien que de ce que vous m'auiés écrit sur vn autre suiet dans le tems de mon affliction. La dessus ie prie Dieu qu'il vous ait, mons[r] l'abbé Huet, en sa s[te] garde.

« Ecrit à Fontainebleau, ce 23 août 1683.

« V[re] ami,

« Louis. »

« Ce 3 aoust 1685, à Versailles.

« Je suis persuadé, puisque vous me le dites, que la charité que vous me demandez pour ces pauures gens de vostre village, ne sauroit estre mieux employée ; et ie vous enuoye quinze louis pour cela, que vous leur distribüerez comme vous le iugerez à propos. D'Estancheau m'a appris l'accident qui vous est arriué (1) : j'en suis fâché, et ie souhaite que vous en soyez bientost quitte.

« Louis. »

« Au camp deuant Franckendal, ce 18 9[bre] 1688 (2).

« Je ne suis point surpris que vous ayez toute la ioye que vous me témoignez par vostre lettre

(1) De quel accident s'agit-il? Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur ce sujet.

(2) On voudrait connaître la lettre de Huet à son élève, à l'occasion de la prise de Philipsbourg. Celle de Montausier est célèbre :

« Monseigneur, je ne vous fais point de compliment sur la prise de Philipsbourg : vous aviez une bonne armée, des

du 7 de ce mois, de ce que ie viens d'aioûter aux conquestes du Roy, mon seigneur et pere, sachant comme ie le say que ses interests et les miens vous touchent veritablement : Je vous en say beaucoup de gré. Mais ne croyés pas de moy tout ce que vous me dites, car vous vous tromperiés, et j'ay trop d'affection pour vous pour ne tascher pas de vous empescher d'estre dans l'erreur.

« LOUIS. »

« Ce 6e may 1699, à Versailles.

« Dans le moment mesme que je recoy la lettre que vous m'avez écrite du 4e, je vous envoye la recommandation que vous me demandez pour Rome. Je souhaite qu'elle produise tout l'effet que vous pouvez désirer. Car je m'interesse aux choses qui vous regardent : soyez en bien persuadé et que ce sera toûjours avec plaisir que je vous en donnerai des marques.

« LOUIS. »

bombes, du canon et Vauban. Je ne vous en fais point aussi sur ce que vous êtes brave : c'est une vertu héréditaire dans votre maison. Mais je me réjouis avec vous de ce que vous êtes libéral, généreux, humain, et faisant valoir les services de ceux qui font bien; voilà sur quoi je vous fais mon compliment. » Voir Mme de Sévigné, lettre du 1er déc. 1688.

Frankenthal, dont on commença l'attaque le 15 novembre, se rendit après trente-huit heures de combat. V. Cam. Rousset, *Louvois*, IV, p. 145, et Mme de Sévigné, lettre du 22 novembre 1688.

« Monsr l'Evesque d'Avranches. Vous m'avez donné tant de marques de l'affection et de l'attachement que vous avez pour moy, que je m'asseure bien que dans une chose aussi importante, que la naissance de mon petit-fils (1), vous avez eü toutte la joye que vous me témoignez : je vous en say beaucoup de gré et de touttes les benedictions que vous me souhaités. La dessus je prie Dieu qu'il vous ait, Monsr l'Euesque d'Avranches, en sa s^te garde. Écrit à Versailles, ce 13 juillet 1704.

« V^re bon ami,

« Louis. »

« Monsr l'Evesque d'Avranches. Vous ne devez pas trouver estrange, que i'aye dit que l'on ne vous uoyait plus à la cour, puisque c'est une marque de mon souvenir. Mais ie suis bien fasché que vos infirmités en soient la cause. D'Estancheau m'avoit rendu conte de ce que vous me dites et quoy que ie ne l'eusse point oublié, ie voulois que vos incommodités fussent passées, parce que je m'intéresse à tout ce qui vous touche. La dessus ie prie Dieu qu'il vous ait, Monsr l'Evesque d'Avranches, en sa s^te garde. Ecrit à Fontainebleau, ce 14 septembre 1705.

« V^re bon ami,

« Louis. »

(1) 25 juin. Madame la duchesse de Bourgogne accouche à Versailles d'un fils que le Roi nomme duc de Bretagne.

Enfin, voici deux billets écrits à Huet, le premier par le grand Condé, qui répond aux félicitations que lui avait adressées le sous-précepteur du Dauphin, après la bataille de Senef (11 août 1674); le second par le duc du Maine, demandant à l'évêque d'Avranches son suffrage pour son protégé, l'abbé de Langle, à qui il désire faire obtenir la place d'agent du clergé.

« Au camp de la Buissière, ce 24 aoust 1674.

« Vous ne deuez pas douter que ie n'aye receu auec plaisir la lettre que vous m'auez écrite sur ce qui s'est passé icy, et que ie n'aye esté bien ayse de voir les sentimens que vous auez pour moy. Je peux vous asseurer que i'en ay autant de reconnoissance qu'on en peut auoir, et que j'auray tousjours pour vous toute l'estime et l'amitié que vous pouuez attendre de moy.

« LOUIS DE BOURBON. »

M. Huet.

« A Fontainebleau, le 2 novembre 1696.

« Je viens d'apprendre, Monsieur, que la place d'agent du clergé est vacante par la nomination de M. l'abbé de Croissy à l'éuesché de Montpellier; et le Roy ayant trouué bon que je la demandasse pour M. l'abbé de Langle, je vous prie de vouloir bien joindre vostre suffrage à celuy de Mess[rs] vos confrères à qui j'en écris. Comme je seray fort

aise de luy pouuoir donner des marques de l'amitié particulière que j'ay pour luy, je vous auray vne obligation tres sensible de tout ce que vous voudrez bien faire en sa faveur dans cette occasion; et je n'en perdray jamais aucune, Monsieur, de vous en marquer ma reconnoissance, et l'estime tres particulière que j'ay pour vous.

« L. A. DE BOURBON. »

ESSAIS D'HISTOIRE

DU DRAME ROMANTIQUE

L'AMOUR DANS LE DRAME

Par M. A. JOLY

Membre titulaire

On a tout dit sur la valeur littéraire des drames de V. Hugo, sur leurs mérites et leurs défauts, sur leurs insuffisances dramatiques et tout ce qu'ils offrent de factice et de convenu, sur leur force d'invention, leur puissance et leur originalité, leur merveilleux coloris, leur rare beauté lyrique, leur langue étincelante, toute semée de ces vers d'un relief étrange, aux sonorités métalliques, qui éclatent,

Comme autant de clairons sonnant des tintamarres.

Je voudrais y chercher autre chose, et, dans une étude toute psychologique, voir comment le drame romantique, dans *Hernani* et dans quelques autres

œuvres du même temps, a compris et essayé de peindre l'amour, quelle expression nouvelle il a tenté de lui donner, ce qu'était l'amour à la mode de 1830. Car, si l'amour est éternel, l'expression de l'amour est essentiellement sujette à la mode.

Hernani est le chef d'une famille nombreuse, dont les membres ont bien des traits communs; il est le frère jumeau de Didier, le frère aîné d'Antony.

Notons cependant tout de suite que ce doit être tout au moins un frère d'un autre lit. Les mères étaient évidemment différentes, et filles d'un tout autre climat. On voit qu'Antony a dans les veines du sang de Tiennette la négresse. En effet, dans les deux théâtres, les amoureux, malgré une foule de traits communs, offrent cependant bien des diversités de caractères. Ce sont deux tempéraments différents. Dans le théâtre de V. Hugo, on aime surtout avec son imagination; et dans celui d'A. Dumas, on aime avec ses sens, rien que ses sens. On a eu bien raison de le définir le drame physiologique.

Les deux écrivains, à cet égard comme à beaucoup d'autres, obéissent à deux tendances littéraires bien distinctes. Ils ont pu se faire plus tard des emprunts, réagir l'un sur l'autre; mais ils diffèrent essentiellement à l'origine. En dépit de tout, V. Hugo représentera toujours le drame d'imagination, le drame avant tout poétique. A. Dumas est le vrai père du réalisme violent, brutal et matérialiste.

L'amoureux du drame romantique, celui qui a le droit de ressentir et d'inspirer de l'amour, droit absolument refusé au « bourgeois glabre », qui peut bien se reproduire, obtenir même un certain attachement routinier, vulgaire, mais non l'amour vrai, l'amour romantique, l'amour exalté, brûlant, irrésistible, l'amour par coup de foudre, le jeune premier romantique se reconnaît à un certain nombre d'épithètes, toujours les mêmes, qui lui constituent comme une sorte de signalement des plus précis et des plus nets.

Tout d'abord il est *fatal* et il est *funeste*, Hernani le déclare expressément, et il ajoute :

> Chargé d'un mandat d'anathème,
> Il faut que j'en arrive à m'effrayer moi-même.

« Moi *fatal* et méchant », dira de son côté Didier. Il se sent et se dit poursuivi par une implacable fatalité. Il est heurté dans l'orage à des écueils sans nombre. Il a été fait pour haïr, bien qu'il ne sût qu'aimer.

> Va, si jamais le Ciel à mon sort qu'il renie
> Souriait. . . . . n'y crois pas ! ce serait ironie.

Il en est de même dans *Angelo*. C'est ainsi que Victor Hugo dépeint dans sa préface l'amoureux : « ce Rodolfo mélancolique et violent, passionné et *fatal*, frappé comme homme par l'amour, comme prince par l'exil. »

Et ce caractère s'étend même à la race. Non-seulement Rodolfo est fatal, mais il l'est de père en fils. « Prenez garde, dit-il à Tisbé, ma famille est une famille *fatale.* »

Tout ce qui approche d'Hernani, tout ce qui tient à lui est également *fatal.* Quand Charles-Quint lui demande son nom :

> Je le garde secret et *fatal* pour quelque autre.

Son chemin aussi est *fatal* et il a un front maudit.

Le mot, du reste, a fait fortune. Il n'est pas particulier au héros de V. Hugo. C'est le secret même du romantisme. « Bocage, dit Th. Gautier, était le véritable idéal du jeune premier romantique. La tendresse, la passion, la beauté même ne suffisaient pas pour faire un amoureux accompli, il fallait encore une certaine fierté dédaigneuse, un mystère à la façon de Lara et du giaour, en un mot, une *fatalité* byronienne. Derrière l'amant on devait sentir un héros inconnu, en lutte aux injustices du sort et plus grand que son destin. On retrouve les traits principaux de ce caractère dans la plupart des pièces du temps. »

Ce mot de fatalité, on pourrait l'inscrire au frontispice du drame romantique, comme V. Hugo a écrit Ἀνάγκη sur sa *Notre-Dame de Paris.*

Hernani est poussé par une force mystérieuse. Il a à peine la conscience de ses actes. Tu me crois peut-être, dit-il,

Un homme comme sont tous les autres, un être
Intelligent, qui court droit au but qu'il rêva ?
Détrompe-toi. Je suis une force qui va !
Agent aveugle et sourd de mystères funèbres !
Une âme de malheur faite avec des ténèbres !
Où vais-je ? je ne sais. Mais je me sens poussé
D'un souffle impétueux, d'un destin insensé.
Je descends, je descends, et jamais ne m'arrête.
Si parfois, haletant, j'ose tourner la tête,
Une voix me dit : marche ! Et l'abîme est profond,
Et de flamme et de sang je le vois rouge au fond !
Cependant, à l'entour de ma course farouche,
Tout se brise, tout meurt. Malheur à qui me touche !
Oh ! fuis ! détourne-toi de mon chemin *fatal*.
Hélas ! sans le vouloir, je te ferais du mal !

Antony aussi est *fatal* comme Didier, comme Hernani. Et cette idée de fatalité se retrouve à chaque page du drame. C'est la fatalité qui l'a mis sur le chemin d'Adèle. C'est la fatalité qui le jette au devant de ses chevaux, quand elle ne songeait qu'à le fuir. Et cette fatalité Dieu lui-même la reconnaît et l'accepte. « Mon Dieu, s'écrie Adèle d'Hervey au Ve acte, qu'est-ce donc que cette fatalité à laquelle vous permettez d'étendre le bras au milieu du monde, de saisir une femme qui avait toujours été vertueuse et qui voulait toujours l'être, » etc. ?

A. Dumas trouvait que Firmin était incapable de bien jouer Antony, parce que « il lui manquait la fatalité qui fait les Oreste de tous les temps. »

Ainsi, le drame a repris pour son compte le

mot de la tragédie grecque. A. de Vigny le répète sans cesse, il y voit la condition nécessaire du genre.

Seulement le drame l'entend autrement que l'antique tragédie. Pour celle-ci la fatalité était dans les choses : il y avait des événements auxquels le héros ne pouvait échapper. Ici, c'est la passion qui est la fatalité. C'est dans le cœur qu'elle agit. Il y a un amour fatal, irrésistible, qui fait que les personnages n'ont plus de volonté, plus de personnalité, et qu'ils n'auraient plus de responsabilité, si, en effet, il pouvait y avoir pour l'homme une telle situation morale.

La fatalité antique laissait au personnage toute sa valeur morale : il pouvait lutter. Il était vaincu, terrassé ; mais il s'appartenait jusqu'au dernier moment. C'est là ce qui fait l'incomparable beauté du *Prométhée* d'Eschyle. OEdipe, de son côté, commet des crimes abominables ; mais c'est à son insu. Il n'abdique jamais sa conscience, et quand il connaît sa faute, il gémit et se punit.

Il y a là un être toujours humain, connaissant le bien et le mal, ayant le sentiment de sa responsabilité.

Singulier progrès des modernes ! Ils ont déplacé la fatalité et ôté ainsi à la créature tout sentiment d'elle-même et du devoir. Elle n'est plus, comme dit V. Hugo, qu'une force aveugle, ou plutôt une inertie obéissant à une force extérieure.

Conception dramatique étrange ! Confession ingénue qui nous donne le secret des impuissances

du drame romantique! Depuis la Grèce antique, on avait toujours cru que le drame était avant tout l'histoire d'une âme, de ses agitations, de ses transports, de ses luttes contre les passions ou contre la destinée. Le personnage romantique n'est pas une âme, c'est une force qui va on ne sait où et qui n'en sait rien elle-même, une âme faite d'ombre, de nuit, de ténèbres, de brume; quelque chose de sombre, de vague, de flottant; une sorte de fantôme. Heureuse représentation de l'humanité! On voit là l'effet inconscient de ce panthéisme nuageux, qui est au fond la vraie philosophie de Victor Hugo.

D'ailleurs, tous ces personnages se vantent. Ils n'ont rien à démêler avec cette terrible puissance que représente la fatalité antique, cette force mystérieuse, inéluctable, dont les dieux mêmes étaient les tributaires, rien à faire avec ce terrible problème qui trouble encore les âmes modernes, cette puissance secrète en éternel procès avec le libre arbitre. Le maître d'Antony a un nom bien moins pompeux : c'est le hasard. Il le dit lui-même : « Le *hasard* seul semble jusqu'à présent avoir réglé ma destinée. Si vous saviez combien les événements les plus importants de ma vie ont eu des causes futiles?..... Dieu me garde d'avoir une idée arrêtée. J'aime trop, quand cela m'est possible, charger le *hasard* du soin de penser pour moi. »

A quoi cependant reconnaît-on qu'un homme est *fatal?* Cela ne s'analyse pas, cela ne se discute

pas. On est *fatal* ou on ne l'est pas; de même que l'on est *supérieur*. Car être *supérieur*, et *supérieur* dans les mêmes conditions, est aussi un des traits caractéristiques du jeune premier romantique.

Antony est supérieur. « Oh! dit Adèle d'Hervey à sa sœur, si tu l'avais suivi comme moi au milieu du monde où il semblait étranger, parce qu'il lui était *supérieur!* » Et dans un autre endroit, quand elle vient de le fuir : « Peut-être, se dit-elle, peut-être suis-je partie trop tôt et le danger n'était-il pas aussi grand que je le croyais. Pourquoi cette agitation, ce trouble, quand je vois tant de femmes ?..... Oh ! c'est qu'elles ne sont pas aimées d'Antony ; l'amour banal de tout autre m'eût fait sourire de pitié. Mais son amour à lui,..... lui *si supérieur* à tous les autres hommes. Ah ! voilà pourtant ce qu'un préjugé m'a enlevé ! »

Il faut noter, en passant, qu'on ne peut s'empêcher de sourire quand on voit cet enthousiasme pour le héros du drame et qu'on songe qu'on est au temps de la poésie personnelle, que le poète désormais a le droit et le devoir de se peindre lui-même, de s'occuper de lui-même, que l'auteur a déclaré en tête de son œuvre que c'est bien de lui qu'il y est question et qu'ainsi c'est à lui-même qu'il décerne ces éloges enthousiastes.

Et cette supériorité suffit à tout excuser : Adèle, au IVe acte, après avoir soigneusement exposé combien elle est coupable, combien inexcusable, tout à coup se ravise : « Dieu et toi, dit-elle, savez

qu'une femme ne pouvait résister à tant d'amour. Ces femmes si vaines, si fières, eussent succombé comme moi, si mon Antony les eut aimées..... Car quelle femme pourrait résister à mon Antony? »

A quoi tient donc cette supériorité? L'auteur ne se met pas en peine de nous en fournir les preuves, de nous en donner même une idée. Je sais bien qu'Antony nous dit dans un passage : « arts, langues, sciences, j'ai tout étudié, tout appris. » Mais de cette supériorité il n'est plus question dans le reste de la pièce; il n'a pas l'air de s'en préoccuper le moins du monde, et Adèle n'y songe pas davantage. Non, il est supérieur parce qu'il est supérieur. Les hommes ordinaires doivent prouver leur supériorité : Lui n'en a pas besoin. Il dit lui-même qu'il est supérieur : elle aussi déclare qu'il est supérieur; il n'en faut pas davantage. Ils constituent à eux deux à cet égard un jury suffisant, le seul vraiment compétent. Ne sont-ils pas les élus de l'amour, les seuls dignes d'en comprendre les mystères?

On a du reste bien raison de ne pas analyser. Au fond il n'y a rien là que caprice et effet matériel. Cet amour naît d'un regard, il est instantané. Il y a là, nous le verrons plus loin, quelque chose de tout physique, comme une sorte d'influence magnétique. C'est le corps qui parle au corps.

Cette impuissance même à caractériser la supériorité lui donne je ne sais quoi de mystérieux qui en fait la grande séduction; le mystère est la première condition de la supériorité aussi bien que

de la fatalité, et il en est la force. On ne nomme pas l'homme fatal. On le désigne par un pronom, *lui*, pronom solennel qui dit bien des choses. « C'est *lui*, *lui* Antony....., toujours *lui!* — Dans toutes les circonstances graves ce *lui* reparaît. Il est irrésistible. C'est *lui*. Que répondre à cela? Qu'est-ce en présence de cela que les scrupules, la pudeur, la délicatesse des sentiments, le devoir? C'est *lui*. Le pronom personnel prend du reste dans ce drame une importance et une valeur qu'on ne soupçonnait pas. Au Ve acte, Adèle dit que son mari la tuera. Antony s'écrie : *lui* te tuer, *toi* mourir, *moi* te perdre! » Les voilà tous.

Cependant, pour aider les faibles yeux du public non initié à le reconnaître, le jeune homme fatal a un costume particulier, un costume sombre comme lui-même, comme son âme. Didier est tout habillé de noir. Rodolfo, dans *Angelo*, apparaît, c'est le texte qui le dit, « vêtu de noir, sévère, une plume noire au chapeau. » Il a une beauté particulière, une beauté qui se sent plus qu'elle ne s'explique ou se démontre, qui se reconnaît surtout à l'effet produit, au choc, qui inspire l'amour fatal, une beauté qui n'est pas la beauté grecque régulière, classique, qui peut être même parfois la laideur. Les académiciens la méconnaissent fatalement, les bourgeois et bourgeoises passent à côté d'elle sans la voir. Mais celui qui en est doué ne manque jamais d'en avoir conscience; c'est là le point capital. Il est pourtant un de ses caractères essentiels qui peut frapper même les yeux

des Philistins. Le jeune homme romantique est pâle. La pâleur, dit A. Dumas, est pour ses personnages un des premiers besoins du drame moderne. Et une des choses qui l'ont consolé de voir son drame échapper aux mains de Mlle Mars et de Firmin, c'est que « l'une n'osait pas, et que l'autre ne pouvait pas être pâle » (*Mém.,* t. XVIII, p. 240). Th. Gautier aussi nous a donné son portrait physique, ce qu'il était ou au moins ce qu'il aurait voulu être : « pâle, livide, verdâtre, un peu cadavéreux, s'il était possible. Cela donnait l'art fatal, byronien, giaour, dévoré par les passions et les remords. Les femmes sensibles vous trouvaient l'air intéressant. » Il a dit la désolation de ceux qu'une nature marâtre avait mal à propos doués d'un teint frais et rose et d'un air de santé. Cependant ici encore il y a une différence entre les amoureux des lacs et les frères d'Hernani. Les premiers étaient pâles, mais d'une pâleur maladive, blanchâtre, lunaire, la lune est leur maîtresse adorée et leur muse; les autres ont une pâleur chaude, une pâleur d'Orient ; ils sont pâles jusqu'à en être parfois olivâtres, basanés et fauves de ton, comme Joseph Bouchardy, un « maharadjah de Lahore : » comme Petrus Borel, le lycanthrope. « Olivâtre de peau, doré de légers tons d'ambre, avec des yeux d'Abencerage pensant à Grenade, des yeux exotiques ou nostalgiques, Petrus réalisait absolument l'idéal de la beauté romantique, il semblait tout environné d'ombre, tout enveloppé de ce mystère qui en est le charme et l'inexpli-

cable séduction. Il n'était pas contemporain, rien en lui ne rappelait l'homme moderne; il semblait toujours venir du fond du passé » (Th. Gautier, p. 20, 22).

Il est curieux de voir comme les hommes ont varié avec les temps dans l'appréciation de la beauté. Dans les poëmes et les romans du moyen âge, au temps où la force est la première qualité du héros, pour être beau, tous les auteurs du temps sont d'accord à cet égard, il faut avoir le visage coloré, une large carrure, une haute taille, toutes les apparences de la force et de la santé. Dans l'âge des rêveurs, la beauté se compose de pâleur et de faiblesse.

Ainsi Hernani est *fatal*, et de plus il est *funeste*. C'est là une de ses originalités, une de celles dont il est le plus fier, un des titres dont il aime à se parer en toutes circonstances :

> Je suis banni, je suis proscrit, je suis *funeste*

s'écrie-t-il.

Et Didier, parlant de lui-même, dira de son côté :

> Moi, *funeste* et maudit.

Hernani porte malheur à tous ceux qui l'approchent, surtout à ceux qui ont la déplorable pensée de l'aimer. Et c'est là précisément une de ses plus puissantes séductions, une de celles qui le rendent irrésistible.

Monts d'Aragon ! Galice ! Estramadoure !
Oh ! je porte malheur à tout ce qui m'entoure !
J'ai pris vos meilleurs fils ; pour mes droits, sans remords
Je les ai fait combattre et voilà qu'ils sont morts !
Voilà ce que je fais de tout ce qui m'épouse !
(Act. III, Sc. IV.)

Fuis ma contagion, dit-il à Doña Sol (Act. III, Sc. IV).

Et Didier, de son côté, dit à Marion :

A me suivre poussée,
Tu vas cherchant l'exil, la misère.

Et Hernani dit :

Jamais à l'épouse, un époux plein d'orgueil
N'offrit plus riche écrin de misère et de deuil.

Je dois t'être *odieux*, dit-il ailleurs, et en effet ils ne se contentent pas d'être funestes, ils se font gloire d'être mauvais ; on sait quelle part ont dans le romantisme les instincts sataniques, quelle place, depuis Méphistophèles, le diable a tenu dans cette poésie.

« Moi fatal et méchant », soupire Didier. Il est sombre, en outre ; il a beaucoup de *brume* et beaucoup de *nuit*.

Car je suis mauvais, dit Hernani. Je rentre dans ma nuit, dit-il à Doña Sol, je noircirais tes jours avec mes *nuits*.

C'est un démon redoutable, te dis-je,

Que le mien ; mon bonheur, voilà le seul prodige
Qui lui soit impossible.

Ai-je droit, dit son frère Didier presque dans les mêmes termes,

Ai-je droit d'accepter ce don de son amour,
E 'de mêler ma brume et ma nuit à son jour ?

Hernani nous dit lui-même qu'il n'est qu'un fou furieux, un sombre insensé,

Qui ne sait caresser qu'après qu'il a blessé.

Et ailleurs :

Oui mon astre est mauvais,
J'ignore d'où je viens e j'ignore où je vais.
Mon ciel est noir.

. . . .

Laisse-moi suivre seul ma sombre route.

. . . .

Mais sais-tu ce que peut cette main généreuse
T'offrir de magnifique ? Une dot de douleurs :
Tu pourras y choisir ou du sang ou des pleurs.

Mais Hernani, comme Didier, se calomnie. Ce malheur qu'ils portent avec eux, cette influence néfaste, ils n'en sont point responsables, car ce sont au contraire des hommes « au cœur profond et doux. » Non ils subissent et ils répandent l'influence d'une inéluctable fatalité.

Antony, dans A. Dumas, est odieux aussi. Mais il y a en ce point encore une différence essentielle entre les deux auteurs. Ce mot, dans V. Hugo, n'était qu'une hyperbole métaphorique du personnage se noircissant à plaisir. Chez Dumas, c'est l'expression trop exacte de la vérité.

Il ne craint pas, en effet, de donner à ses jeunes premiers des caractères franchement et véritablement *odieux*. Dumas reprochait à notre vieux théâtre un optimisme exagéré; lui obéit à un pessimisme sans limite, et cela n'empêche pas ses héros d'être adorés. Tout au contraire. Mais ils sont tout d'une pièce, méchants sans hésitation ni remords. Il n'a nul désir de gazer un peu leurs mauvais instincts. Il ne cherche aucunement à nous intéresser; il trace une peinture âpre et brutale de toutes les réalités mauvaises. Ils courent au mal ou sont dans le mal carrément et sans aucun déguisement. Antony, Arthur, dans Thérésa, vont avec fureur à la satisfaction de leurs désirs. Alvimare, dans Angèle, est franchement et absolument odieux. Le drame d'A. Dumas est féroce. Et ce qui le rend plus terrible encore, c'est que Hernani est une création poétique, tandis que Dumas se pique avant tout de réalité. Il a supprimé le *lointain*. Hernani vivait dans le passé, dans l'idéal, au pays de Poésie. Antony a la prétention d'appartenir à la vie réelle. L'aventure est d'hier; elle relève absolument de la Cour d'assises. Le héros lui appartient par le guet-apens, le viol et l'assassinat; il ne lui échappe que par le suicide.

Ce sont là toutes choses trop réelles, nommées et visées par des articles connus du Code.

Cependant, comme ils sentent l'iniquité du sort qui les poursuit, malgré les bénéfices dont il est accompagné, puisque c'est à lui qu'ils doivent la tendance des femmes *fatales*, ils éprouvent de temps en temps le besoin de maudire la destinée qui leur est faite. *Maudire* est une des spécialités du romantique, comme la désespérance un de ses caractères et une de ses supériorités.

Lui seul sait insulter à cette fatalité qui l'écrase, à ce pouvoir tyrannique, plus fort mais moins grand que lui ; lui seul est en possession de l'ironie satanesque, de ce rire amer, avec lequel il fait justice de la supériorité brutale des choses et qu'il tourne au besoin contre lui-même. Il y a des moments où la foule le croit heureux. Heureux, lui, quel blasphème ! Oh oui, s'écrie Didier, avec un rire éclatant et désespéré :

Est-ce pas que je suis bien heureux ?

Et dans Antony : Vous êtes donc heureuse, Madame ? — Adèle : Oui, heureuse. — Antony : Moi aussi ! Adèle, je suis heureux ! — Vous ! — Pourquoi pas ?... Douter, voilà le malheur. Mais lorsqu'on n'a plus rien à espérer ou à craindre..... Qui donc, en me regardant, oserait dire qu'Antony n'est pas heureux ! Et ailleurs : Nous ne sommes pas malheureux à demi, *nous !* Regarde-moi en face, Adèle. Nous sommes heureux, n'est-ce pas ?

En effet, le jeune homme romantique est essentiellement malheureux. Le sort lui est contraire, la société lui est marâtre, elle l'a rejeté. On sait combien en ce temps d'insurrection chronique était à la mode l'homme hors la loi, l'*outlaw* sous toutes les formes, brigand, bandit, pirate, klephte, contrebandier, bohémien, le déclassé, l'homme en dehors des conditions sociales et qui a par conséquent le droit de les maudire. On raffolait du Gœtz de Berlichingen de Gœthe, des bandits de Schiller, du Robin Hood de Walter Scott. Béranger chantait successivement le gueux, le bohémien, le braconnier, le contrebandier. C'est le temps du triomphe de Robert-Macaire, on donnait au théâtre Robert-Macaire en paradis. On célébrait tous les parias. L'honnête et classique C. Delavigne, lui-même, avait écrit un *Paria*.

V. Hugo n'a pas voulu refuser à Hernani cette supériorité.

Hernani est un bandit. Vous viendrez, dit-il à doña Sol,

> Commander ma bande, comme on dit,
> Car vous ne savez pas, moi je suis un bandit.

On s'étonne bien quelque peu que doña Sol, qui va s'enfuir avec lui, ne sache rien de sa profession; mais enfin la voilà proclamée.

> Moi je suis pauvre, dit-il ailleurs, et n'eus
> Tout enfant, que les bois où je fuyais pieds nus;

. . . . . . Je n'ai reçu du Ciel jaloux
Que l'air, le jour et l'eau, la dot qu'il donne à tous.

C'est ainsi que, dans les *Orientales*, le Klephte a pour tous biens

L'air du ciel, l'eau des puits
Un bon fusil bronzé par la fumée, et puis
La liberté sur la montagne.

Cependant Hernani a encore, sous ce rapport, quelques progrès à faire. Il est encore dans la tradition cornélienne. Il n'a que l'apparence d'un déshérité. Il rappelle don Sanche d'Aragon, qu'on ne manquera pas de retrouver au dénouement fils de roi. Comme lui, Hernani est sorti d'une illustre maison; il est presque l'égal d'un roi. Peut-être, dit-il lui-même,

Peut-être aurais-je aussi quelque blason illustre,
Qu'une rouille de sang à cette heure délustre.

Sous ce nom d'Hernani se cache celui de Jean d'Aragon.

Il faut attendre la Révolution de 1830 pour que la donnée se complète, se présente franche et provocante et que le héros rompe tout à fait en visière aux préjugés. Didier, lui, est réellement ce que Hernani paraissait être : il n'a ni père ni mère; il est sans naissance comme sans fortune.

A. Dumas précisera davantage encore les situations; il mettra hardiment sur la scène Antony le

bâtard. Il fera mieux encore dans Richard d'Arlington. Richard n'est pas moins bâtard qu'Antony et, de plus, il est fils de bourreau. Il faudrait être bien exigeant pour lui demander davantage.

La bâtardise est, à cette date, tout à fait en honneur au théâtre. Celui qui est en possession d'un état civil régulier peut bien espérer de se marier, il faut même qu'il se marie, cela va bien à ses préjugés, à sa façon étroite de comprendre l'amour; il convient d'ailleurs qu'il reproduise la race taillable et corvéable des bourgeois, qui paieront leurs places au drame romantique, mais il ne faut pas qu'il se flatte d'allumer une vraie passion.

C'est qu'en effet le romantisme aime à se mettre en dehors de toutes les lois sociales et même de toutes les convenances. Il ne veut rentrer dans aucun cadre, il ne veut ressembler à personne, il tient à être excentrique. Fils de la liberté, il ne veut compter avec rien, avec aucune règle, aucun frein. Il a horreur de toute espèce de sujétion. Il proclame les lois acceptées par tous étroites et mesquines; elles gênent sa libre expansion. Il les déclare mortelles au génie, à la fantaisie, sa maîtresse préférée. Elle est la seule loi qu'il reconnaisse. Le poète et l'artiste, en effet, par cela seul qu'ils sont poètes et artistes, sont au-dessus de la morale, au-dessus du sens commun. Ils sont au-dessus de toute règle, parce qu'ils ont en eux-mêmes une règle supérieure, un droit supérieur. Le stoïcien d'Horace n'est pas plus roi, pas plus

dieu que le poète. Il est essentiellement libre. Le romantisme n'a-t-il pas pour point de départ et pour vraie charte le mépris de toute règle et de toute loi ?

Il regarde comme une des conditions de la grandeur morale de mépriser ce qu'il appelle des préjugés populaires et ce qui n'est que le bon-sens, le sens commun, le devoir même. Il ne se contente pas de mépriser ces lois, il proteste contre elles, il les attaque violemment. On sait de quelles déclamations elles ont été l'objet à cette date, comme elles sont maltraitées dans les romans de Georges Sand. Les amoureux du drame, comme ceux du roman, ne se font faute de les mettre en cause. Antony les maudit, et Christian dans *Clotilde*, Christian, voleur, assassin, traître à celle qui a tout sacrifié pour lui, Christian, au lieu de se repentir, s'en prend à la société. L'auteur, poussant à l'absurde le paradoxe romantique, en a fait une sorte de Prométhée du crime. Il n'est plus un coupable, c'est seulement un vaincu. « Je me suis, dit-il, mesuré avec la société qui m'était ennemie (on voit qu'elle avait bien ses raisons), j'ai lutté contre elle de toutes les armes....., j'ai épuisé toutes les chances de la justice, parce qu'il y avait combat. Mais grâce ! crier grâce parce que je suis *vaincu!* Non, non. La mort plutôt; la mort, c'est mon dernier droit, je le veux. » Il s'attaque à l'humanité tout entière. Il l'insulte du haut de ses crimes. « Oh ! les misérables, les hommes, où sont-ils ?... exécrables fous. »

Non-seulement le romantique ne s'enregimentera pas dans cette société, qu'il trouve si mal faite; mais il est en révolte ouverte contre elle. Braver les habitudes bourgeoises, indigner et horripiler le bourgeois est son rêve incessant. Il se forme des groupes qui n'ont pas d'autre mot d'ordre. Ainsi s'est créé la société des Bousingaux dont Petrus Borel a été le plus bel ornement.

Quelques-uns ont des revendications modestes et peu dangereuses en dépit de l'étonnement et du scandale qu'elles provoquent; elles ne dépassent pas le costume. Elles consistent à répudier la redingote et l'habit, vêtements bourgeois, étriqués et sans poésie, et à faire, ainsi que Th. Gautier, confectionner pour une occasion solennelle, comme la première représentation d'Hernani, sur un patron longuement médité, un gilet en forme de pourpoint, taillé dans une pièce de satin cerise, ou à porter la barbe, tombée depuis des siècles en désuétude, ou à défaut de cette barbe enviée, d'arborer au moins une chevelure mérovingienne. C'est le temps du rapin de plume ou de palette.

D'autres prennent plus au sérieux la révolte contre les lois sociales et la transportent ingénument dans la vie réelle, et vont logiquement se faire tuer sur quelque barricade.

De plus habiles se font une vie en partie double comme Philothée O'Neddy. Ils distinguent soigneusement entre la prose et la poésie, entre la vie réelle et la vie de l'imagination. Ils ont

deux existences, celle qu'on voudrait avoir et celle qu'on subit ; l'existence réelle qu'on dissimule, la vie de l'imagination qu'on affiche. Ils consentent, en prose, à entrer dans cet organisme social tant conspué, même à en être un des rouages les plus modestes et les plus bourgeois ; ils sont expéditionnaires en quelque ministère. Dans leur vie poétique ils secouent tous les freins, ils rejettent tous les jougs. Ils mènent la grande existence révoltée. Ils écrivent des poëmes intitulés *Feu et Flammes*. Ils ne vivent que pour l'art et l'amour.

S'ils sont mal avec le monde, ils ne sauraient être mieux avec Dieu qui le tolère. Ils le prennent à parti. Ils sont toujours prêts à lui demander compte de sa création. Dieu n'a qu'à se bien tenir avec eux. Comme Manfred, ils n'ont jamais plié le genou devant lui. Il est vrai qu'à bien regarder les choses, cela peut paraître aujourd'hui beaucoup plus facile et moins héroïque que de ne pas le plier devant un homme.

Le monde leur semble une chose mal faite et profondément grotesque. Ils n'en parlent qu'avec une ironie hautaine. Car l'ironie est le propre du romantique. S'il méprise profondément ce gros rire, qui est celui de la foule et de la comédie, le rire qui s'attaque aux personnes, ce persiflage misérable, il a, lui, le rire qui s'attaque aux choses, le rire amer, le rire général, supérieur, qui plane sur tout, qui anéantit toutes choses, parce qu'il compare sans cesse l'infini dont il est le grand-prêtre à ce monde fini, si mesquin. Il

se moque de la création, il se moque de l'homme. Il éclate en sarcasmes désolés : il a le rire méphistophélique.

Tout au moins en ses jours d'apaisement et de clémence, il est humoristique ; l'humour est une joie mêlée de tristesse et de mélancolie.

Car la mélancolie est encore un des traits caractéristiques du jeune romantique. Ce qui le constitue fatal avant tout, c'est qu'il doit mourir jeune. On le voit, on le sent, il le comprend lui-même. Ils portent tous au front un signe de mort. De là le touchant attrait qu'ils inspirent. Il y a quelque chose de mélancolique en leur destinée, et c'est par cette mélancolie qu'ils se rattachent aux héros de l'âge précédent, aux héros de Millevoye et de Lamartine. Comme eux, ils se sentent tous condamnés. Les plus turbulents eux-mêmes, ceux qui semblent les plus vivants, qui ont l'activité la plus fiévreuse et la plus dangereusement fiévreuse, se traduisant par les actes les plus violents, ne reculant devant aucun crime, adultère, viol, assassinat, ceux-là, en somme, n'aboutissent et ne peuvent aboutir qu'à la mort.

Chose curieuse, jamais littérature n'a eu cette passion de la jeunesse, et jamais littérature n'a eu tant soif de la mort.

Le romantisme a été la littérature des jeunes. Place aux jeunes était leur devise et ils la justifiaient. Ils sont tous entrés dans la gloire à l'âge où d'autres cherchent péniblement leur voie. Ils célèbrent la jeunesse sur tous les tons. Toute leur

poésie n'est qu'un hymne en son honneur. Jamais on ne s'est senti aussi heureux d'être jeune. Jamais on n'a éprouvé et exprimé d'une façon si provocante l'insolence de la jeunesse. Rien de plus caractéristique, à cet égard, que la pièce fameuse de Th. Gautier, qu'il intitule avec justice : *Fatuité*, et qui commence par ces mots : « *Je suis jeune.* » C'est le plus bruyant chant de triomphe de l'homme, ivre de ses vingt ans, qui se sait un bon estomac et se voit en possession de tous ses sens. C'est le dithyrambe de la matière jouissant d'elle-même.

Mais justement parce que l'école a cet enivrement de sa jeunesse, elle ne peut pas se consoler de la perdre : *Et noluit consolari quia non est.* Comme elle ne rêve qu'un emploi de son activité, l'amour, elle est comme les femmes galantes, elle ne voit rien, elle ne conçoit rien en dehors et au-delà de la jeunesse. Jamais depuis Ninon, maudissant sa vieillesse dans cette lettre fameuse à Saint-Évremond, jamais on n'a eu ce désespoir de vieillir. A trente ans, on proclame sa vie terminée, et avec quels cris de douleur, quelle sourde rage! On peut en voir l'expression dans Sainte-Beuve et dans tant d'autres. L'école pourrait prendre pour épigraphe le mot de l'antiquité sur la mort précoce de tous ceux qui sont aimés des dieux.

Cependant, en dépit de cet hymne éternel à la jeunesse, il n'y a rien de moins jeune en réalité que le jeune homme romantique. Il n'a aucune

des grâces, aucun des entraînements, aucun des enthousiasmes, aucune des illusions, aucune des naïvetés de son âge. Autrefois, tout en engageant le jeune homme dans des actions tragiques, on essayait de lui laisser comme une certaine fleur de jeunesse. Le jeune premier romantique a toute la lassitude morale et tout le désenchantement d'un vieillard. Didier le dit en parlant de lui-même :

> Me voici jeune encore et pourtant
> *Vieux*, et du monde las, comme on l'est en sortant.

A peine le jeune homme a-t-il approché de ses lèvres la coupe de vie, et tout de suite il l'a rejetée avec dédain. Il s'est approprié tous les doutes, tous les désespoirs, toutes les impuissances de toutes les littératures. On sait, en effet, et c'est un des lieux communs de l'histoire littéraire, quelle place tiennent dans la littérature de ce temps le doute et la mélancolie, comme on y fait profession de tristesse. La fatigue de vivre, la satiété, la maladie de l'inassouvi sont à cette date le partage des âmes supérieures. On sait les noms de ces grands désabusés et de ces grands souffrants. Lord Byron et Gœthe, de Senancourt et Sainte-Beuve ont exprimé toutes les satiétés de la passion, de la débauche, de l'intelligence et même du rêve. Le siècle s'était passionné pour tous ces amoureux de la mort. Il les avait fait siens par l'enthousiasme qu'il leur accordait. La jeunesse

désormais ne souhaite rien, n'attend rien, ne croit à rien, ni à Dieu, ni à l'âme.

> Je pourrais pour son sang t'abandonner ma vie
> Et mon âme. . . si j'y croyais,

dit A. Dumas dans une pièce de vers dont il a fait la préface d'Antony, et qui est à l'en croire une confession. Ils sont tous atteints d'un mal commun, l'impuissance de vivre. Chatterton dira comme disait Antony, comme disait Hernani (Acte III, sc. III) :

> Je ne puis ni vivre ni mourir.

C'est que le romantique a une conception fausse de la jeunesse et de son rôle. Dans toute vie bien ordonnée, selon le vœu de la nature comme selon les lois de la société, la jeunesse n'est qu'un passage et une préparation aux devoirs sévères de la maturité. Pour le romantique la jeunesse est son but à elle-même, elle est une fin. Au-delà il n'y a plus qu'à souhaiter de mourir et de mourir vite.

Quel est, en effet, le but qu'il pourrait poursuivre? Quel digne emploi pourrait-il faire de ses facultés et de ses énergies? Voulez-vous qu'il abaisse et asservisse son âme poétique à ces misérables emplois vulgaires et routiniers, qui sont bons pour cette bourgeoisie qu'il déteste et

méprise. Il ne remplit donc aucune fonction, il n'a aucun métier.

Il est essentiellement *inutile*. Il en fait profession. Hernani le proclame (Act. III, sc. IV) :

Je m'en vais inutile avec mon double rêve.

Le jeune romantique est comme le lys dont parle l'Écriture. Il a été paré des mains de Dieu et il se laisse contempler pour le plus grand bonheur de l'humanité. Il a jeté un vaste regard sur le monde, et, dans ce qui occupe les autres hommes, il n'a rien vu qui soit digne de lui. Il a étouffé en lui l'ambition, le désir de la gloire : il n'est resté de vivant en lui qu'une force, l'amour. Sa vraie fonction, non classée dans les fonctions sociales, c'est d'aimer et surtout d'être aimé. Le jeune romantique est créé expressément pour l'amour. Il est seul digne, seul capable d'aimer et d'être aimé. Le jeune homme de 1830 appartient avant tout à la passion. Il est la passion même. Supprimez la passion, il n'a plus de raison d'être.

Le jour, en effet, où il n'est plus aimable ni aimé, il n'a plus qu'à sortir de ce monde. Comme les héros de Gœthe et de Châteaubriand, comme Werther, comme René, Hernani est fait pour mourir avant l'âge. Il le sent bien lui-même. Au milieu de son activité fiévreuse et de ses emportements de parole, il a bien des fois en pensée devancé

l'heure de sa mort. « Tu vis, dit-il à Doña Sol. Tu vis et je suis mort. »

Seulement, à la différence de ses prédécesseurs immédiats, les amoureux à la façon de Millevoye et de Lamartine et de ceux qu'Alfred de Musset appelait les rêveurs à nacelles, des amoureux des lacs et du clair de lune, il ne doit pas s'éteindre lentement, il a une mort très-agitée. La violence, en effet, est un des caractères de la poétique nouvelle. « Les grands hommes du temps passé, dit Th. Gautier, qu'on peut écouter sur ces mystères du romantisme, ont pipé les niais de leur époque avec du sucre, ceux de maintenant aiment le poivre; va pour le poivre : voilà le secret des littératures. » Hernani ne se contente pas d'en offrir à ses auditeurs, il en a usé lui-même; et c'était au moins du poivre de Cayenne.

En effet, il est dans la nature du drame de chercher avant tout l'énergie. Il tient à en faire montre, parfois même à en faire parade. Il est comme une machine soumise à la plus haute pression. En toute circonstance il faut qu'il donne toute sa *force*. Il veut obtenir toujours la plus grande intensité de vie.

De là des drames fortement charpentés, des entassements d'événements, des actions très-compliquées et très-chargées, les passions les plus violentes possibles, la plus grande chaleur dans les sentiments, beaucoup de mouvement, la scène toujours pleine de personnages toujours agités,

l'expression la plus énergique, chaque mot le plus frappant, le plus saisissant qu'on puisse imaginer. Et comme, lorsqu'on s'adresse à la foule, les sens sont bien plus vite et plus fortement frappés que l'intelligence, le côté matériel des événements dramatiques sera surtout mis en relief. On tâchera que le corps y parle au corps. On aura tout ce qui agit énergiquement sur lui, le mouvement physique, le geste violent, le cri, le spectacle.

Cette physionomie nouvelle du drame est l'effet naturel, obligatoire, des conditions nouvelles de toute sorte au milieu desquelles il se produit, conditions politiques, sociales, morales, littéraires.

Réaction contre la tragédie, qu'il accuse de froideur, il cherche avant tout la chaleur, le mouvement, la vie.

Œuvre de jeunes gens, il a toute la vivacité, toutes les audaces, toutes les turbulences de la jeunesse.

Il éclate en même temps qu'une révolution politique, par laquelle la liberté vient d'être violemment reconquise, où la puissance de l'individu s'est énergiquement affirmée par un contre-coup naturel. On a vu en littérature l'initiative personnelle seule maîtresse, toutes les barrières rompues, le plaisir de tout oser, le désir d'aller à toutes les limites, de développer sa force jusqu'aux plus extrêmes violences. Enfin, il apparaît dans un temps où les doctrines matérialistes triomphent, où le Saint-Simonisme a proclamé l'amour libre.

C'est surtout dans l'expression de l'amour que le drame cherchera cette force poussée jusqu'à la violence ; et quand il n'ira pas à la violence, il ira tout au moins jusqu'à l'exagération.

Car, ainsi que nous l'avons dit au début, il y a dans le drame deux familles très-différentes d'amoureux : il y a les rêveurs et il y a les violents; il y a l'amour poétique avec V. Hugo, et l'amour réaliste avec A. Dumas. Mais tous deux exagèrent l'expression de l'amour, et toujours avec la prédominance du corps et de la matière.

Ainsi, on a dit de tout temps que la passion possédait l'homme tout entier, que l'homme passionné ne s'appartenait plus, qu'il était absolument étranger à tout ce qui n'était pas son amour. Voyez comme le poète prend au pied de la lettre et traduit en réalité matérielle cette idée toute morale.

Hernani, en effet, est dans une sorte de catalepsie morale. Tout entier à son amour, il ignore absolument les choses du dehors. Comme le sage d'Horace, la chute du monde ne l'étonnerait pas; il ne s'en apercevrait même pas. Il ne sent ni le froid, ni le chaud; il ne perçoit pas les bruits du dehors. La foule le croirait insensé; il est seulement parfaitement amoureux.

Au premier acte, il est arrivé sous une effroyable tempête. Jésus! lui dit Doña Sol en touchant son vêtement :

Jésus ! votre manteau ruisselle,
Il pleut donc bien?

Hernani ne s'en est point aperçu. Je ne sais, répond-il. Vous devez avoir froid? continue Doña Sol inquiète. — Ce n'est rien. Doña Sol, avec cette attention de femme amoureuse, veut lui retirer son manteau. Hernani, comme un homme tout à fait absent de lui-même, répond par une tirade exaltée et sur un ton solennel :

Doña Sol, mon amie,
Dites-moi, quand la nuit vous êtes endormie,
. . . .
. . . .
Un ange vous dit-il combien vous êtes douce
Au malheureux que tout abandonne et repousse ?

Et comme elle insiste encore et lui demande de nouveau s'il a froid, « moi, lui dit Hernani, employant au propre la vieille métaphore classique et faisant un jeu de mots sans y songer :

Moi ! je brûle près de toi.

Chose curieuse, et rapprochement singulier, dans l'histoire de l'esprit français, entre deux littératures qui, à cette heure, ne se connaissent pas, c'est ainsi que le *Roman de la Table-Ronde* peignait l'amour parfait dans Lancelot du Lac. Lui aussi arrivait à cette insensibilité physique absolue.

L'ouïe chez Hernani semble également éteinte.

Dans cette même scène du premier acte, Hernani, tout à sa pensée, n'entend aucune des paroles de Doña Sol. Il faut qu'elle lui répète :

Chère âme, ne pensons plus au duc.

De même au deuxième acte, lorsque Doña Sol, qu'il est venu chercher et qui, mieux inspirée que lui, sentant la gravité des dangers qui les menacent, veut fuir avec lui ; lorsque Hernani, qui entend bien que le drame ait cinq actes, a refusé de l'emmener, et que, tenant absolument à être surpris pour la seconde fois, il lui a répondu :

Eh bien non ! je reste.

. . . .

Oublions-les, restons.

lorsqu'en dépit de toutes les vraisemblances, dans une situation aussi menaçante, il veut se faire donner par elle une *représentation* de tendresse, et *posant* Doña Sol comme le sculpteur qui *pose* son modèle, il lui a dit :

Sieds-toi sur cette pierre,
Des flammes de tes yeux inonde mes paupières,
Chante-moi quelque chant.....
Parle-moi ; ravis-moi.....

ou plus loin :

Oh ! laisse moi dormir et rêver sur ton sein.

Doña Sol s'écrie tout à coup épouvantée :

Le tocsin !
Entends-tu ? le tocsin !

Eh non, dit Hernani, toujours halluciné :

Eh non ! c'est notre noce
Qu'on sonne.

Doña Sol, restée plus lucide, le presse encore. Lève-toi, lui dit-elle :

Lève-toi. Fuis, grand Dieu ! Sarragosse
S'allume.

Hernani est toujours dans le même état de somnambulisme, étranger à toutes les réalités, poursuivant son rêve éveillé :

Nous aurons une noce aux flambeaux.
C'est la noce des morts, la noce des tombeaux.

Et quand ce n'est plus seulement Doña Sol qui essaie d'éveiller ce dormeur incorrigible, et qu'éclate un violent bruit d'épées entrechoquées et de cris, Hernani, au milieu de ce vacarme, se recouche paisiblement sur le banc de pierre et dit :

Rendormons-nous !

La femme amoureuse nous est peinte des mêmes

couleurs. Elle aussi a abdiqué toute personnalité morale, elle aussi est la proie de l'amour fatal.

Où et comment est né l'amour de Doña Sol pour Hernani ? Comment cette fille de grande race en est-elle arrivée à adorer cet inconnu, ce bandit, on ne nous le dit pas. Rosine, dans une situation toute analogue à celle-ci, se prend de passion pour Almaviva sans savoir qui il est, mais ce n'est pas pour cela qu'elle l'aime. Elle l'aime parce qu'elle est jeune et parce qu'il est jeune et beau, parce que Bartholo est vieux et jaloux et qu'il la tyrannise, et Beaumarchais a soin de nous montrer cet amour naissant et croissant.

Ici rien de semblable. Et cela d'ailleurs serait contraire au caractère de l'amour romantique.

Doña Sol aime Hernani parce qu'elle l'aime. C'est un amour fatal. Elle l'aime parce qu'il est inconnu, parce qu'il est mystérieux.

Et du jour où cet amour est né il l'a prise tout entière. Elle n'a pas même lutté comme Phèdre. Il n'y a plus en elle d'être moral. C'est une abdication complète. Elle ne vit plus qu'en Hernani et par Hernani, et ce qui caractérise absolument cet amour romantique, c'est le caractère tout physique de cet abandon de soi-même. C'est quelque chose comme la possession, telle que la comprenait le moyen âge.

Voyez en effet : Doña Sol nous est présentée comme une vaillante fille : colombe et tigresse. Elle sait se défendre toute seule contre la séduction, résister à toutes les tentations et résister

même à la force. Elle est prête à tous les sacrifices. Elle ne craint ni la faim, ni la soif, ni les courses pieds nus, à travers la montagne, ni la fuite ni l'exil, ni aucune des formes de la souffrance et de la misère ; elle les envisage sans pâlir et les supportera sans se plaindre. Elle ne craint pas de proclamer hautement, même à la face de Charles-Quint qu'elle brave, son amour pour un bandit. C'est une lionne quand il s'agit de défendre son bonheur. Prenez garde, dit-elle à son oncle, quand il menace son époux, prenez garde, je suis de la famille :

Écoutez-moi, fussé-je votre fille,
Malheur, si vous portez la main sur mon époux.

Cette fière et vaillante créature ne s'appartient plus, n'existe plus en présence d'Hernani. Elle n'a plus ni conscience, ni sentiment, ni volonté. C'est la somnambule domptée par le magnétiseur. « Je vous suivrai, je vous suivrai, a-t-elle répété à plusieurs reprises à Hernani, qui lui a remontré toutes les épreuves qui l'attendent :

Nous partirons demain.
Hernani, n'allez pas sur mon audace étrange
Me blâmer. — Êtes-vous mon démon ou mon ange ?
Je ne sais. Mais je suis votre esclave. Écoutez :
Allez où vous voudrez, j'irai. Restez, partez,
Je suis à vous. Pourquoi fais-je ainsi ? je l'ignore.
J'ai besoin de vous voir et de vous voir encore,
Et de vous voir toujours. Quand le bruit de vos pas

S'efface, alors je crois que mon cœur ne bat pas;
Vous me manquez, je suis absente de moi-même;
Mais dès qu'enfin ce pas, que j'attends et que j'aime,
Vient frapper mon oreille, alors il me souvient
Que je vis, et je sens mon âme qui revient.

Ange! s'écrie Hernani. Il faut avouer que ce n'est pas le mot qu'on attendait. Cet amour là n'a rien d'angélique, il est plutôt animal, au moins tout physique. Cela est bien commode pour la femme entraînée. Cela supprime pour elle toute responsabilité, tout remords. Il n'y a plus même de faute.

Adèle aussi, en présence d'Antony, semble subir une influence magnétique. Sa volonté semble tout à fait absente. Elle l'aime malgré elle. Elle a un rôle avant tout passif. Ce n'est presque plus une coupable, c'est une victime, une proie.

Le poète nous la représente comme une femme intelligente, en même temps comme une honnête femme, d'âme élevée, de sentiments délicats, de cœur tendre. Elle sent le danger : elle comprend que pour le conjurer ce n'est pas trop de tous ses devoirs autour d'elle, de sa fille et de son mari; elle ne le cherche pas; loin de là, elle est résolue à le fuir. Elle ne discute pas avec le devoir comme le ferait une héroïne de G. Sand. Elle n'aime pas sa faute par avance, comme tant d'héroïnes de perdition; elle ne s'y prépare pas en y pensant. Son cœur n'a pas une complice dans son imagination. Elle voit admirablement ce qui est juste et bien.

Elle n'est pas non plus charmée ni séduite. Elle

a peur d'Antony. Il lui est aussi odieux qu'il est aimé. S'il est permis, dit-elle, à notre mauvais ange de se rendre visible, Antony est le mien.

Mais malgré tout cela, dès qu'Antony paraît, le sens moral s'éteint absolument. Il ne faut pas qu'elle le revoie; s'il lui parle, surtout s'il la regarde, elle ne peut plus répondre d'elle-même. S'il la regarde, tout est là. C'est évidemment affaire de fluide. « Oh! c'est qu'il y a dans ses yeux une fascination, dans sa voix un charme! »

C'est bien en effet une fascination : elle est dans cet état plus ou moins légendaire des petits oiseaux devant le serpent. Le moyen âge eût reconnu là un fait de possession. Son âme est tout à coup désarmée devant ce seul regard, ce son de voix. Admirable découverte morale du romantisme donnant au physique cet irrésistible supériorité sur le moral!

En vérité, ce n'est pas là la peinture d'une âme. C'est un cas de somnambulisme. L'auteur est préoccupé de trouver une expression de l'amour plus frappante que toutes celles qu'on a essayées jusqu'à lui, de peindre un amour plus fort que tous les amours antérieurs, une passion plus brûlante. Il voudrait trouver quelque chose qui n'ait jamais été dit, il n'y a pas réussi; ce que l'on sent surtout ici, c'est l'effort. Au lieu des ardentes et naïves effusions d'un cœur bien épris, on reconnaît partout le travail pour trouver des formes nouvelles; et Hernani en est réduit à s'écrier ingénuement :

Pardonne : je voudrais aimer, je ne le sais !
Hélas ! j'aime pourtant d'une amour bien profonde !

Il n'aboutit en somme qu'à cette banalité :

Que n'ai-je un monde ?
Je te le donnerais.

Hernani et Didier sentent et expriment sans cesse naïvement cette impuissance. Ils se plaignent, ils se désolent, ils ne peuvent traduire cette passion qui est censée être si forte en leur âme ; ce volcan se traduit par de sourds grondements, mais il n'éclate pas. Ils ne savent qu'arracher des larmes à leur maîtresse, et puis ils s'écrient :

Oh tu pleures ! tu pleures !
Et c'est encor ma faute. Et qui me punira ?
Car tu pardonneras encor ! Qui te dira
Ce que je souffre, au moins, lorsqu'une larme noie
La flamme de tes yeux, dont l'éclair est ma joie ?
Je suis bien malheureux !
. . . .

On voit dans cette langueur et cette inertie des personnages une grande différence avec le passé. Il y a eu d'autres âges de l'humanité où la littérature a fait de l'amour le but et le souverain régulateur de la vie humaine. L'amour alors est un principe d'actions et de louables actions. C'est un sentiment tout idéal, il échauffe les âmes, il est une source de perfectionnement moral, il est

l'inspirateur des grands exploits. Ainsi pensait la poésie des Troubadours. Ainsi disait le *Roman de la Table-Ronde*. Ainsi faisait encore toute une partie de la littérature du XVI[e] siècle italien, héritière et enthousiaste de Pétrarque. Dans le XVIII[e] siècle même, qui n'a pas la réputation d'être très-chevaleresque, ni très-romanesque, M[me] d'Houdetot écrivait à Rousseau (1) : « L'amour, tel qu'il est dans mon âme, ne peut la dégrader et n'est capable que d'ajouter à ses vertus....... Ne méprisons pas un sentiment qui élève l'âme autant que le fait l'amour et qui sait donner tant d'activité aux vertus. L'amour, tel que nous en avons l'idée, ne peut subsister dans une âme médiocre, et il ne peut jamais avilir celle qu'il occupe ni lui inspirer rien dont elle ait à rougir. »

Utopie pour utopie, combien la conception poétique du passé est supérieure à celle des romantiques! L'amour y est bien un principe d'activité et d'activité noble. Comme il est avant tout l'abnégation, le renoncement, le sacrifice, le sacrifice de tout son être à un autre être, il se traduit nécessairement par une série d'actes au profit de ce second moi. Il en est tout autrement dans le drame romantique; chez lui l'amour tue l'action. Ou il est rêveur, et il se trouve une activité suffisante dès qu'il a enfanté des rêves, ou il est sensuel et égoïste, et ne rêve que la possession.

(1) V. *Les amis et les ennemis de Rousseau*, t. II, p. 366.

Tel est le caractère du drame d'A. Dumas. Ce en quoi Antony se distingue des créations de V. Hugo, ce qui lui fit un éclatant succès, ce qui passionna toute une partie de la jeunesse, c'est qu'il prétend peindre l'amour avec toutes ses réalités, la passion effrénée, n'écoutant rien, sacrifiant tout à elle-même, le paroxysme de la passion. Ne demandez à cet amour ni délicatesse, ni tendresse, ni attention. Il n'est que violence, éclat, flamme dévorante. L'homme passionné est exalté, il est un peu fou, il est délirant; tel se montre Antony. C'est son essence même, la fièvre est son état naturel. Tout chez lui est excessif. En le comparant à Hernani, on voit bien qu'ils ne sont pas nés à la même date, au même moment; l'un est né avant, l'autre après la révolution de Juillet, et il a pris sa large part des libertés récemment conquises. Comment rêver un personnage plus emporté, plus dramatiquement expéditif que ce « bâtard à l'œil fatal, à la bouche moqueuse, qui brave en face les préjugés du monde, qui arrache l'appareil de sa blessure pour pouvoir rester impunément chez sa maîtresse, qui l'adore, qui la maudit, qui la viole et qui la tue, tout cela dans deux heures, pour lui prouver la force de son amour; qui s'en va la relancer jusque dans la chambre de son mari, où il la tue pour l'empêcher d'être déshonorée » (1). Ce drame est un perpétuel orage. On ne peut s'empêcher de

(1) A. Royer, *Hist. univ. du Théâtre.*

sourire en voyant sérieusement tracé ici le portrait dont Théophile Gautier, si respectueux cependant pour tout ce qui touche à l'école, a fait une caricature dans la *Jeune France* (V. *Rodolphe, comment aime un romantique*). Du reste, ces exagérations, qui nous semblent étranges et déclamatoires, à nous gens pacifiques et de sens rassis, gens pratiques et utilitaires, n'étaient que l'expression naturelle et vraie d'âmes ardentes et convaincues, des générations les plus exaltées qui aient été dans l'histoire du monde, et chez qui l'imagination était souveraine maîtresse.

L'amour d'Antony est uniquement sensuel. Celui-là ne se paie pas de mots; il ne poursuit pas de vaines utopies. La théorie amoureuse du passé allait se perdre dans le ciel platonicien; lui, en dépit de ses dithyrambes, ne poursuit que les réalités les plus grossières. Il n'est que le désir, l'appétit et le plus monstrueux égoïsme. On vous dit que la passion est sacrée. Cela veut dire en réalité que l'amoureux se croit le droit de lui tout sacrifier, parce qu'elle le fait grand et supérieur, et à ce titre, il n'a pas de devoirs, ou il n'en a que vis-à-vis de lui-même. Ils se résument tous en un seul, la satisfaction de ses désirs. En dépit de tous les beaux noms dont il le pare, son amour n'est qu'un appétit. Antony ne songe pas un instant à se sacrifier pour Adèle, il trouve tout naturel de la sacrifier à ses désirs. Quand il prétend l'aimer, il n'aime que lui-même et la satisfaction de ses sens, il ne veut que s'assouvir. L'amoureux, dans ce

drame, est une bête de proie. A force de vouloir faire cet amour énergique, on le fait bestial. C'est un amour de satyre. L'homme coupable de l'ignoble attentat du troisième acte n'a plus rien à démêler avec la littérature. Tout le rôle d'Antony peut se résumer en ces deux mots qu'il adresse à Adèle au second acte : Je vous veux, je vous aurai. C'est à peu près ainsi qu'on devait comprendre l'amour dans l'âge de pierre, au temps de l'homme des cavernes.

A. Dumas croit avoir inventé la peinture de l'amour vrai. La belle découverte, et que cela est neuf et instructif! Que nous apprend-il, en effet? Que l'amour est un appétit et qu'il veut absolument se satisfaire. En somme, Antony n'est pas une créature humaine dans le vrai sens du mot, se sachant responsable de ses actes, se décidant librement entre le bien et le mal, chez qui la passion peut faire taire la conscience, mais ne la supprime pas; Antony ne semble pas même croire qu'on puisse résister à un désir. Il se laisse toujours aller à la dérive. Il n'a que des instincts.

Et à ce propos, on ne peut se défendre d'un rapprochement qui n'a rien de flatteur pour le XIXe siècle. Dans le IIe siècle, avant J.-C., il y a eu dans la Rome païenne un poète comique qui avait aussi dans les veines du sang africain. Les mœurs antiques permettaient toutes les peintures. La comédie antique, en particulier, avait pour spécialité de peindre les mauvaises mœurs. Térence, ayant à son service un pareil fonds et de

telles licences, a revêtu de pudeur et de chasteté les situations les plus scabreuses. Et le poète de 1830, qui donne encore à son drame une teinte de religiosité, qui parle sans cesse de Dieu, d'ange et de prière, croit faire acte d'invention et de génie en donnant de l'amour l'image la plus brutale, en faisant appel à toutes les sensualités.

Et notez que nous retrouvons ici ce mépris de la loi morale que nous avons déjà signalé. Le romantisme a le mariage en aversion. Il affectionne l'amour libre, plus encore, l'amour coupable. L'adultère est le premier de ses droits et, comme l'insurrection en ce temps, le plus saint des devoirs. Phiothée O'Neddy le chante et l'exalte. L'adultère est un des ragouts, une des perfections de l'amour romantique. Il est une des formes de la revendication de la liberté humaine méconnue, confisquée par la fausse organisation sociale du temps, une des reprises légitimes de la femme incomprise, tenue par la loi en état de servage, une protestation de l'homme qui poursuit son affranchissement au nom de la liberté naturelle, de l'amour vrai et de la poésie; la poésie et le Saint-Simonisme s'accordent en ce point. Jamais la poésie dramatique n'a fait une telle consommation de l'adultère. Le drame romantique a inventé les beautés, les supériorités et les grandeurs de l'adultère, le droit à l'adultère, comme quelques années plus tard on proclamera le droit au travail. Il est à chaque instant dans le théâtre d'A. Dumas. Il y est jusqu'à l'inceste (V. *Teresa*).

Et notez qu'il n'y est pas seulement comme le résultat naturel des entraînements de la passion, il y est avec recherche. Les personnages du drame s'y complaisent parce qu'il est criminel. C'est-là, en effet, un des traits caractéristiques de l'état moral de ce temps. Nous trouvons là un des rêves que caressent le plus volontiers ces imaginations tourmentées et maladives, ces consciences troublées et peu sûres d'elles-mêmes. On aime à se dire et à se croire capable d'un crime, de quelque grand crime, inouï, monstrueux. C'est une des formes de la *supériorité*.

Dans cette recherche ardente d'originalité, qui est le mérite, mais qui est aussi la maladie de cette littérature, c'est-là un des moyens de se séparer de la foule. On se plaît à se mettre en opposition violente avec elle, à fouler ostensiblement aux pieds ses habitudes, ses instincts, même ses croyances, à lui imposer tout ce qui lui répugne. De là la recherche du violent d'abord, puis de l'horrible, puis de l'odieux, enfin du crime lui-même, du crime bien net, bien accusé; c'est à qui inventera le plus énorme. Dans chacun des contes de P. Borel, que Théophile Gautier appelait son maître, il y a quelque invention monstrueuse, à soulever le dégoût, et tout au moins un crime. Antony se mettant en dehors de la société nous dit : « Il me faut à moi d'autres douleurs, d'autres plaisirs, et peut-être d'autres crimes. » Et ailleurs : « Devoirs et vertus, vains mots ! Un meurtre peut vous rendre veuve. Je puis le prendre sur moi,

ce meurtre... Il y a un crime entre vous et moi... Soit, je le commettrai. » Il est vrai qu'Antony n'est pas vraiment un passionné, c'est un maniaque et un fou furieux. La vérité sur lui est dans ces paroles d'Adèle : Vous êtes insensé et vous me rendez folle. Mais Alexandre Dumas a repris cette belle pensée pour lui-même. Dans une préface en vers qu'il a mise à son drame et où il nous apprend, ce que l'œuvre révélait d'une façon éclatante, qu'il y a beaucoup de lui-même dans son personnage (1), il se montre à nous préoccupé pour son compte de ces malencontreuses imaginations, il nous dit qu'une voix mystérieuse lui parle d'assassinat et lui fait « comprendre le mystère du meurtre et de l'échafaud. » J'ai rêvé, ajoute-t-il, de grève et d'échafaud.

Et ce n'est pas là une fantaisie personnelle ou passagère. Trois ans plus tard, nous voyons V. Hugo recueillir ces belles inventions et leur donner place dans *Marie Tudor*. C'est le dernier raffinement de la galanterie, la preuve d'amour la plus délicate que puisse donner un cœur bien épris. On offre à sa maîtresse un crime à commettre, comme dans un autre temps on offrait un bracelet. « Je me damnerai, et je commettrai

(1) Il a pris pour épigraphe ces mots de Byron : Ils ont dit que Child Harold c'était moi... Que m'importe?

Et il ajoute : « Voici des vers que j'ai faits il y a deux ans. *Si je connaissais* une meilleure explication de mon drame je la donnerais. »

un crime quand tu voudras, dit Gilbert à Jane. » Notez qu'il n'y a aucune raison pour que cette petite ouvrière éprouve le besoin de se voir offrir un assassinat. Le crime a pour Gilbert un attrait tout particulier, il en rêve. « Je suis, lui dit-il ailleurs, un honnête homme sans doute; mais je voudrais être un voleur et un assassin et être aimé de toi. » « Vois-tu, ajoute-t-il pour compléter son idée, je donnerais pour un baiser de toi mon âme, » et Jane, pour bien montrer qu'il a rencontré juste et trouvé la véritable expression d'un cœur amoureux, s'écrie : « Quel noble cœur vous avez, Gilbert! »

« N'est-ce pas, dit-il encore, l'amour rend bien méchant? » C'est expressément le contraire de la théorie ancienne, le perfectionnement de l'âme par l'amour.

Chose curieuse et qui justifie la réflexion ingénieuse d'un critique, disant que la littérature exprime l'état de l'imagination, non l'état de l'âme d'une société, c'est dans une des périodes les plus douces qu'ait connues notre histoire que l'on se plaît à rêver des choses terribles et à rêver qu'on les accomplit soi-même.

Mais au fond de tout cela nous retrouvons toujours une pensée de mort.

En effet, l'idéal de ces jeunes gens, la plus chère de leurs espérances amoureuses, la seule félicité dont ils semblent capables, ce n'est pas de vivre, c'est de mourir ensemble. En toute la fleur de leur jeunesse, ils renouvellent cette société de

la mort commune, des Συναποθανούμενοι, imaginée par ces épicuriens blasés, à bout d'existence et d'espoir, Antoine et Cléopâtre après leur désastre. C'est le fait même de cette impuissance de vivre qui leur est naturelle.

Oh ! l'amour, s'écrie Hernani :

L'amour serait un bien suprême
Si l'on pouvait mourir de trop aimer.

Mourir surtout de la main de l'être adoré : ce qu'Hernani traduit en cette incomparable hyperbole, d'une expression si trouvée :

Oh qu'un coup de poignard de toi me serait doux !

Pareille est l'expression de Doña Sol. Elle possède enfin son Hernani. Elle est dans toute l'ivresse de son amour :

Je me sentais joyeuse et calme, ô mon amant ;
Et j'aurais bien voulu mourir en ce moment.

Et, en effet, cet amour d'Hernani et de Doña Sol, toujours troublé, toujours inquiet et haletant, ne trouve son expression apaisée et sereine que lorsqu'ils portent tous deux la mort dans leur sein. C'est là que se place ce couplet délicieux :

Calme-toi, je suis mieux. Vers des clartés nouvelles
Nous allons tout à l'heure ensemble ouvrir nos ailes.
Partons d'un vol égal vers un monde meilleur.

De même, Antony n'a qu'une chose à offrir à Adèle, l'assassinat par adoration.

La suprême volupté pour deux amants, ce serait de mourir foudroyés dans les bras l'un de l'autre, sur les ruines du monde ; mise en scène coûteuse et rare, mais qu'ils rêvent éperdûment.

Il y a dans la littérature un couple illustre d'amoureux dont le souvenir a été évidemment présent à la pensée de V. Hugo, quand il écrivait Hernani ; car quelques scènes de son œuvre rappellent tout à fait le vieux drame de Shakspeare. Comme Hernani et Doña Sol, Roméo et Juliette doivent être frappés jeunes par la mort, moissonnés en la pleine floraison de leurs jeunes tendresses. Mais quelle différence ! Comme ceux-là ne demandaient qu'à vivre ! Quelle plénitude et quelle intensité d'existence ! Que de jours longs et fortunés la destinée est venue détruire ! Comme ils ressemblent peu à ce couple maladif, toujours larmoyant et gémissant. Pour ceux-ci, le poison n'est pas venu interrompre leur vie, il est venu à propos les tirer de l'impasse où ils se débattaient péniblement ; car Hernani, même à son bonheur présent, mêle encore du fiel d'autrefois. Si Ruy Gomez ne venait pas réclamer la vie d'Hernani, demain il se retrouverait avec ses tristesses, ses langueurs, ses fatalités, et il irait lui-même chercher la délivrance.

Le romantisme du reste se plaît, et c'est même sa vraie marque, à associer perpétuellement les idées de mort et d'amour, d'anéantissement, de

plaisir. Il voit là un assaisonnement et comme une amère saveur ajoutée à la volupté, un ragoût de plus donné à la passion. C'est un raffinement et une bravade dans laquelle les épicuriens blasés se sont complu de tout temps, depuis l'antique Égypte et ses légendaires festins. Ces danses macabres, ces triomphes de la mort, prodigués dans un but d'édification par le moyen âge finissant, le romantisme en fait l'expression de sa gaîté ou de sa passion. C'est ainsi qu'en souvenir des nuits enflammées de Newstead-Abbey, le petit cénacle, en ses modestes orgies dans un cabaret de banlieue, faisait circuler le vin d'Argenteuil « dans le crâne des morts. »

Ce rapprochement violent, qui mêle un frisson d'épouvante au plaisir, vous le trouvez sans cesse dans l'expression de l'amour et vous le retrouvez dans les petits détails matériels. Quand, par ordre d'Adèle, on fait l'inventaire des poches d'Antony évanoui, on y trouve un portefeuille plein de gages d'amour et un poignard, un petit poignard, un joli poignard finement sculpté, tour à tour instrument de meurtre et vrai joujou familier, un poignard qu'il portait toujours au grand effroi d'Adèle, dont le pommeau, chef-d'œuvre d'art, porte un cachet et une devise, qui lui sert d'habitude à cacheter ses lettres, et qui lui servira tout à l'heure à tuer Adèle. « Je le reconnais bien, dit-elle, à ces idées d'amour et de mort constamment mêlées. » Ce n'était pas seulement du reste au théâtre, mais dans la vie ordinaire,

que le jeune romantique, habitué à rêver drame et événements dramatiques, se sentant par état et vocation destiné aux grandes aventures, les souhaitant et les appelant de tout son cœur, ne voulant pas manquer l'occasion d'un crime, avait toujours un poignard sur lui, comme on a un mouchoir. Le poignard à cette date était devenu un petit meuble familier. On l'avait sur soi, ou sur sa table; il servait de coupe-papier, en attendant qu'il servît à couper la gorge. Quelques-uns, hélas! le prenaient au sérieux. Témoin Rabbe, qui, après avoir écrit son dithyrambe enflammé *Au vieux poignard*, finit par un suicide.



Les différents traits que nous venons de recueillir procèdent moins de l'observation que des souvenirs littéraires et de l'imagination. L'imagination, en effet, prédomine à cette date. Elle est la maîtresse absolue et la source de la littérature, comme l'étaient autrefois la réflexion et la raison, comme l'est aujourd'hui l'observation, le besoin de précision et d'exactitude.

On n'a jamais eu cet amour et cette passion de poésie, cette croyance à la poésie. Th. Gautier nous représente cette génération comme composée de « pâles adolescents aux longs cheveux, croyant fermement qu'il n'y avait d'autre occupation acceptable sur ce globe que de faire des vers ou de la peinture. »

On a dit cent fois comment, au lendemain des grandes luttes de l'Empire, la France, forcée de se replier sur elle-même, mais toujours batailleuse,

n'avait fait que changer de terrain et avait mis la même ardeur à combattre pour des idées. De là une singulière surexcitation des cerveaux, un singulier éveil de l'imagination, une véritable fièvre.

Comme les preux chevaliers du temps jadis, qui partaient en guerre, rompaient des lances pour la beauté de leur dame, on était prêt à mourir pour les mérites d'un hémistiche. On se gourmait au théâtre pour les unités ; on eût fait volontiers des barricades pour ou contre la loi des unités.

On voyait alors ce qu'on n'avait pas vu, ce qu'on ne reverra peut-être jamais, des gens prenant au sérieux la vie poétique, essayant de la reproduire dans la vie ordinaire, essayant de donner une existence réelle à tous les types créés par la fantaisie des poètes aimés, de les copier, de les *faire revivre*. On avait pris en pitié la vie moderne avec son confortable et ses facilités bourgeoises, sans passions et sans catastrophes. On avait la nostalgie de l'Orient, des pays du soleil, des grandes aventures. On se croyait Werther, et ces gens qui trouvaient l'existence de 1830 trop pâle et monotone se tuaient ingénument pour le plus grand honneur de la vie ardente et échevelée. On essayait d'être Lara, d'être Manfred.

En quel autre temps trouverait-on un idéal du poète comparable à celui qu'en trace en maint endroit A. de Vigny, qui s'est fait l'interprète de ses besoins, le porte-voix de ses aspirations, justifiant ce titre *d'inutile* que nous appliquions plus

haut à l'amoureux romantique? « Le poète, dit-il dans la préface de Chatterton (*Dernière nuit de travail*), le poète a besoin *de ne rien faire* (souligné dans le texte) pour faire quelque chose en son art. Il faut qu'il ne fasse rien d'utile et de journalier pour avoir le temps d'écouter les accords qui se forment lentement dans son âme. » C'est, selon lui, un être exceptionnel d'une sensibilité exquise, vibrant à tous les sons, frissonnant à toutes les brises.

L'auteur nous a donné dans *Stello* une idée plus complète encore de la façon dont il entend la *mission* du poète ; car ce n'est rien moins qu'une mission. Il y a quelque chose de mystique et dans la conception qu'il a de son rôle et dans l'expression qu'il lui donne. Le *Docteur noir* ne cause pas, il révèle le *mystère* de la poésie. C'est une véritable religion. Le poète est un être saint entre tous, presque Dieu. Il est son fils aîné, son verbe, son interprète, la fleur de l'humanité. Il est le guide des nations, il est inspiré directement par Dieu, il inspire les actions publiques, il a la conscience de l'avenir, il dit le mot qu'il faut dire, et la lumière se fait. Du reste, c'est un être à peu près unique, à peine en compte-t-on deux ou trois par séries de siècles.

Il y a dans le livre un chapitre qui porte ce titre imposant : *Credo*. Le poète y dit, avec recueillement : Je crois en moi. Je crois fermement en une vocation ineffable qui m'est donnée. Il a ce respect de lui-même que « doit

avoir l'homme qui se sent une muse au fond du cœur. »

Du reste son inspiration a droit à la plus complète liberté. Tout ce que produit l'artiste est utile, dès que cela est admiré. Lui seul est en possession de la vérité; bien supérieur aux hommes politiques, à l'homme pratique, à celui devant lequel le monde s'incline. « Tout ordre social est bâti sur un mensonge plus ou moins ridicule, tandis qu'au contraire, les beautés de tout art ne sont possibles que dérivant de la vérité la plus intime. Le pouvoir, quel qu'il soit, trouve une continuelle opposition dans toute œuvre ainsi créée. — Le pouvoir repose sur un mensonge. »

Le poète est le premier des hommes, parce qu'il possède la première et la plus rare des facultés, l'imagination. Quand il l'a perdue, ou qu'il la sent faiblir, il peut *descendre* à la politique; il lui restera toujours plus qu'il ne faut pour y tenir la première place.

Ainsi l'humanité se divise en deux classes, une minorité presque imperceptible, une élite, et le troupeau de l'humanité, les poètes et les non poètes : les non poètes attachés aux réalités et aux servitudes de l'existence, comme le bœuf ou le cheval au sillon et ayant droit au travail plus qu'aux jouissances, le poète dispensé de tout travail et ayant droit à toutes les jouissances.

Chose curieuse que cette conclusion donnée à ce moment par la jeunesse à ses rêves démocratiques!

Elle aboutit ingénument à l'oligarchie. Ainsi faisaient également les Saint-Simoniens qui, démolissant l'ancienne société en haine des priviléges, divisaient la société en deux parts inégales, d'un côté la foule innombrable, de l'autre le petit nombre des penseurs, c'est-à-dire des Saint-Simoniens.

Mais la poésie, la vraie vie poétique, ne suppose pas absolument des œuvres. Pour être, elle n'a pas besoin de s'exprimer. Elle est surtout la conception, la poésie de la pensée. Quand elle se traduit par des mots et se revêt d'une forme, elle commence à perdre de son idéalité. La poésie, c'est donc surtout le rêve. On est poète surtout par l'exaltation, par l'originalité, par toutes les habitudes d'une vie excentrique et indépendante.

C'est ce qui fait que le drame a été accueilli avec un tel transport par cette génération. C'est là, en effet, qu'est sa vraie patrie, c'est là seulement qu'elle trouve place à ses énergies spéciales, là qu'elle rencontre des êtres pensant comme elle, là que son individualisme égoïste peut se donner libre carrière.

Le drame donne également satisfaction à cet égard aux sanguins et aux satanesques d'une part, de l'autre aux mélancoliques et aux désabusés.

L'impuissance de vivre dans la vie réelle, cet alanguissement, cet énervement qui se refusent à toute action, disposent tout naturellement à se passionner pour le drame, pour ses violences et ses inventions excessives. L'imagination, en effet,

est d'autant plus ardente que l'activité est plus engourdie. Inerte dans la vie réelle, l'homme a besoin d'une action violente en imagination. Il y a là une loi de réaction naturelle, une compensation. D'un autre côté, ces fantaisistes, dans la vie réelle, se heurtent sans cesse à la loi et à ses représentants. Dans le drame, seulement, l'homme ne comptant que sur lui-même et sur ses forces, décidé à satisfaire lui et ses passions, se peut jeter à travers la société, comme un sanglier à travers une haie, sans regarder à ses côtés, renversant tout sur son passage. C'est ainsi qu'il fait sa trouée dans le drame, et que s'il succombe dans sa lutte contre le monde et la fatalité, du moins il aura la consolation dernière de tomber en bravant et maudissant, et sans s'avouer vaincu.

C'est à cet effort personnel, égoïste et violent que le drame doit son originalité et sa sombre énergie, son puissant relief.

Il a aussi, en dépit des étonnements que nous causent aujourd'hui des personnages aussi fantaisistes (car ces œuvres, si différentes de nos habitudes d'esprit, sont déjà pour nous des monuments du passé, tout aussi loin de nous, à certains égards, qu'une tragédie de Corneille ou de Racine), il a sa part de vérité, vérité relative; c'est le temps, non pas absolument tel qu'il a été, mais tel qu'il rêvait d'être.

Ces noms d'Hernani, de Didier, d'Antony, suffisent à eux seuls à évoquer toute une époque.

Cette peinture de l'amour, une des créations les

plus originales du Drame, a droit à une notable place dans l'histoire littéraire, car elle est en même temps l'expression saisissante de toute une période très-particulière de notre littérature, héritière d'une période de doute; mais elle-même ardente, fiévreuse et troublée, livrée à toutes sortes de vents et de courants contraires, et offrant le reflet exact de toutes les révolutions politiques, philosophiques, morales et sociales du moment.

DEUX ACADÉMICIENS CAENNAIS

AU XVII[e] SIÈCLE

ANTOINE HALLEY & JEAN DE MONTFLEURY (1)

Par M. Henri MOULIN

Ancien magistrat à Paris, membre correspondant

Je viens soumettre à l'Académie, qui m'a fait l'honneur de m'admettre parmi ses correspondants, une *Étude* sur deux de ses plus anciens membres, poètes tous deux, l'un latin, l'autre français, Antoine HALLEY, membre fondateur, Jean DE MONTFLEURY, mort doyen de la Compagnie.

Ces deux célébrités normandes, contemporaines l'une de l'autre, qui durent à la poésie l'illustration de leur nom, dont les ouvrages, imprimés à Caen au XVII[e] siècle, sont aujourd'hui une

(1) L'Académie n'oublie pas qu'elle a déjà inséré dans ses *Mémoires* (1858) une Étude sur A. Halley, par M. V.-E. Pillet, membre correspondant; mais elle estime que les documents inédits apportés par M. H. Moulin, sur A. Halley et J. de Montfleury, feront de son Étude un utile complément du travail si intéressant de M. Pillet [Note du Comité d'impression].

rareté, eurent l'un et l'autre des frères, auteurs comme eux, et des compatriotes homonymes, avec lesquels plus d'un bibliographe les a confondus.

Le hasard ayant fait tomber entre mes mains des lettres inédites de l'un et de l'autre, j'ai voulu les entourer de quelques recherches, de quelques renseignements biographiques, et en réserver la primeur à l'Académie. C'est un tribut que ma reconnaissance essaie de payer à la bienveillance de la savante Compagnie qui a daigné m'adopter.

Halley, Antoine, est né à Bazanville, près de Bayeux, en 1593 (1).

Il fut professeur de belles-lettres à l'Université de Caen et principal du collége du Bois, *Sylvani Musæi*. Il forma d'excellents élèves, parmi lesquels,

(1) On chercherait vainement dans les biographies Chaudon-Delandine et Michaud un article sur Antoine Halley.

L'auteur des *Trois siècles de la littérature* a consacré une notice à Pierre Hallé, et passé sous silence Antoine Halley.

Huet a dit de lui « qu'il s'étoit acquis par son talent poétique une renommée considérable, qui ne fit que grandir jusqu'à la fin de sa vie. » *Huetii commentarius de rebus ad eum pertinentibus.*

M. G. Mancel lui a consacré cette courte appréciation : « Ant. Halley, poète latin, dont s'honore l'Université de Caen, et qui, suivant Huet, fit son capital de la poésie latine, imita Virgile et Claudien, eut un beau tour de vers et fut exact sur la quantité. » *Mém. de l'Acad. de Caen,* 1845.

Enfin l'abbé de Vissac lui a aussi réservé quelques lignes dans sa thèse pour le doctorat : *De la poésie latine sous Louis XIV.*

en première ligne, le savant évêque d'Avranches, Daniel Huet; l'historiographe de France, Mézeray, et votre fondateur, Moisant de Brieux.

Huet et Moisant de Brieux n'oublièrent jamais ce qu'ils devaient à leur ancien maître.

« Je suis obligé, dit Huet, dans ses *Mémoires*, de rendre ce témoignage de ma reconnaissance à M. Halley, que j'estime un des plus grands bonheurs de ma vie d'avoir été son disciple domestique pendant cinq ans. Il m'a formé l'esprit, il m'a raffiné le goût, il m'a donné l'intelligence des bons auteurs. Il m'a appris une infinité de choses rares et curieuses. »

« Il est l'auteur de mes vers, disait de son côté M. de Brieux, comme Dieu est l'auteur de la vie. » Et chacun sait, surtout en Normandie, que M. de Brieux en a fait beaucoup, et de très-bons, en français et en latin (1).

Lorsqu'il fonda l'Académie, en 1652, sa reconnaissance ne pouvait manquer d'y appeler, parmi les premiers membres, son ancien professeur. Halley y siégea donc dès l'origine, en compagnie de Bochart, de Huet, de Segrais, de Ménage et de Caillières, gouverneur de Cherbourg.

Cette entrée de Halley dans l'Académie, à sa naissance, était justifiée d'ailleurs par ses amitiés avec le P. de La Rue, le P. Petau et les plus

(1) L'Académie de Caen a couronné en 1873 l'éloge de Moisant de Brieux, par M. R. Delorme, et publié ses *Œuvres choisies*. Caen, 1875, in-8°.

savants jésuites de son temps, par de nombreux services rendus à l'Université, d'éclatants succès dans les concours poétiques, le retentissement de ses vers latins et l'estime dont le monde des lettres entourait l'auteur.

Grand admirateur de Virgile et de Claudien, il s'était efforcé d'imiter ces modèles, et plus d'une fois il y était heureusement parvenu.

Bayle écrivait de lui dès ce temps-là : « C'est l'un des meilleurs poètes de son siècle »; et Huet et Ménage, P. Cailly, Michel Gonfrey et le P. de La Rue composaient des vers en son honneur.

Comme Toulouse, qui avait au XIVe siècle son collége du Gai-Sçavoir, devenu ses Jeux floraux, Rouen et Caen avaient, l'une, dès le XIe siècle, d'après Wace, mais plus vraisemblablement, avec la plupart des historiens, à la fin du XVe; l'autre, au XVIe, en 1527, leur Puy-de-la-Conception, leur Fête aux Normands, leurs Palinods enfin.

Le mot *Palinods* s'appliquait tout à la fois aux réunions dans lesquelles se lisaient les pièces couronnées et se distribuaient les prix, et aux pièces elles-mêmes qui pouvaient s'y produire, au gré des concurrents, sous la forme de chant-royal, d'ode, de ballade, de sonnet, etc., etc.

Le Palinod de Caen s'ouvrait au mois de décembre de chaque année dans l'une des salles de l'Université.

C'était un champ-clos dans lequel se donnaient rendez-vous toutes les illustrations de la province. L'assemblée était toujours brillante et nombreuse;

on y lisait les poésies en l'honneur de l'Immaculée-Conception, et les poètes y recevaient leurs couronnes au milieu des applaudissements.

L'un des plus redoutables joûteurs de ces concours était Ant. Halley. Il y fut souvent vainqueur, si souvent même, que, pour ne pas décourager ou éloigner à l'avenir les concurrents, l'Académie crut devoir intervenir, et prier son poète de s'abstenir désormais d'entrer en lice. Cette abstention ne fut pas moins glorieuse pour le poète, tant de fois lauréat, que toutes les couronnes auxquelles il renonçait volontairement. On aurait pu joindre à son nom l'épithète d'invincible, et dire l'invincible Halley, comme on devait dire un siècle plus tard l'invincible Thomas.

Halley envoyait souvent au même concours deux pièces sur le même sujet, l'une latine, l'autre française, ou toutes les deux latines. Ses *Opuscula miscellanea* renferment de nombreuses pièces couronnées à Caen et à Rouen, avec cette mention : « *Laureatum epigramma, quod Rothomagi et Cadomi primam palmam obtinuit.* »

Lorsque la révolte des Pieds-Nus amena en Normandie le chancelier P. Séguier, avec des pouvoirs extraordinaires, un corps d'armée, et une justice exceptionnelle et expéditive, Halley lui adressa, à son entrée à Caen, une pièce de vers. Faisant l'éloge de la magnanimité de l'envoyé de Richelieu : où l'on pouvait craindre, lui disait-il, de rencontrer un lion, l'on n'a trouvé qu'un agneau.

« Dum Seguerus init generosi mœnia Cadmi,
Adventare leo creditur, agnus adest. »

L'excessive sévérité avec laquelle le Chancelier avait comprimé l'insurrection méritait-elle un pareil éloge, qui, sous une autre plume, eût pu passer pour une épigramme ? Assurément la louange était plus séante, s'adressant au même haut fonctionnaire, lorsqu'il visita Caen pour la seconde fois, en 1642, et augmenta les priviléges de l'Académie.

Quel lettré ne se souvient de la querelle que fit naître à la cour et à la ville, vers le milieu du XVIIe siècle, la prééminence de deux sonnets, l'un sur Job, de Benserade; l'autre de Voiture, sur Uranie ? Les deux beaux esprits eurent leurs partisans et leurs adversaires ; deux camps se formèrent, *les Jobelins*, à la tête dequels était le prince de Conti, *les Uranistes*, conduits par un trio féminin, Mme la duchesse de Longueville, Mmes les marquises de Sablé et de Montausier.

La guerre fut longue et vive ; les épigrammes et les satires se succédèrent sans amener ni paix ni trêve. Enfin un jour, lasse de tout ce bruit, Mme de Longueville, dont le mari avait été gouverneur de Normandie, appela son aumônier, l'abbé Aubert, et le chargea d'écrire en son nom à Ant. Halley, pour le prier de se constituer, « avec les poètes et autres beaux esprits de Caen » juge entre les auteurs de Job et d'Uranie, et par sa sentence « d'assoupir un schisme qui avoit plus

troublé le royaume que ne l'avoient fait les dernières guerres (1). »

Halley accepta cette mission délicate et embarrassante, car les deux sonnets ne valaient guère mieux l'un que l'autre, et ils sont depuis longtemps oubliés.

L'arbitre choisi par Mme de Longueville se prononça, avec sa protectrice, pour Voiture, mais Moisant de Brieux donna la préférence à Benserade. Ce jugement, toutefois, hâta l'apaisement de la querelle, déjà bien calmée par la lassitude des combattants, et qui tomba, comme toute chose humaine, devant des événements plus récents.

Nous avons des vers de Halley adressés au Dauphin, au duc de Montausier, à Huet, à Ménage, et à d'autres personnages recommandables par leur nom, par leurs dignités ou par leurs œuvres.

L'une de ses meilleures pièces est sa ville de Caen, *Cadomus,* dans laquelle il célèbre toutes les gloires de « cette Athènes normande. »

Parmi les noms qui trouvent place dans ses vers, beaucoup, illustres alors, sont aujourd'hui à peu près inconnus. Deux siècles écoulés ont emporté leur célébrité.....

A part la famille trop peu nombreuse des érudits, amis des chroniques de leur province, notre génération, trop oublieuse, ne se souvient guère de J. Soreth, ce réformateur et ce premier

(1) Lettre de l'abbé Aubert à Halley, insérée dans les œuvres de ce dernier, avec sa réponse.

général des Carmes ; des savants professeurs de l'Université, Gosselin, de Drosé et de La Bigne; du recteur Michel Du Pré, correspondant de Scaliger et de Juste-Lipse ; de l'avocat A. Le Haguais, poète latin et français ; du docte Rouxel, l'honneur de la chaire d'éloquence et de philosophie de la Faculté de Caen, l'un des vainqueurs habituels du Puy.

Mais à côté de ces noms presque oubliés, il en est d'autres que le temps a protégés et grandis. Tels ceux de l'imitateur de Ronsard, J. Bertaut;

De Malherbe, que la France, dit-il, vénère *comme le dieu de sa poésie :*

> « Ille Malerbæus, quem gallicus orbis adorat
> *Carminis ut numen patrii... ;* »

Des deux Vauquelin ;

De La Fresnaie, le père, savant dans l'art d'Apollon, dont le temps respectera les vers, en ajoutant à la renommée du poète :

> « Arte quoque instructus phœbeâ, et nobile cujus
> Vivet opus semper, famamque augebit eundo ; »

De Des Yveteaux, le fils, à la plume et à la parole également éloquentes :

> « . . . . . Mel cujus ab ore diserto
> Et liquidum e calamo nectar scribente fluebat (1); »

(1) Halley ne se trompait pas quand il prédisait aux œuvres de Vauquelin de La Fresnaie, poète, magistrat et guerrier, une éternelle durée.

Éditées en 1555 et 1605, elles étaient de nos jours deve-

De Cauvigny-de-Colomby, l'un des membres-fondateurs de l'Académie française, conseiller et orateur du Roi :

« Regni ad res summas orator regius... »

De Le Metel de Boisrobert, ce favori du cardinal de Richelieu, plus habile que tous les médecins à guérir les maux de son Éminence, et à l'égayer par ses plaisantes reparties :

« . . . . Metellus,
« Ingenii vates peramæni, Academicus una,
« Dilexit quem Richelius. . . . .
. . . . Medicis qui doctior ægrum
« Sanare, alloquioque ipsum recreare faceto
« Qui norat. . . . . »

« Toutes nos drogues ne vous serviront de rien, disait au cardinal son médecin, si vous n'y mêlez un peu de Bois-Robert (1). »

N'est-ce pas dans le même sens que M. John Lemoinne, recevant M. Labiche à l'Académie, et comparant la gaîté, la bonne humeur du réci-

nues fort rares, et l'objet des convoitises des bibliophiles, qui se les disputaient à prix d'or, quand par hasard un exemplaire en était signalé dans une vente.

C'est pour faire cesser cette disette et compatir à ces convoitises que M. Julien Travers les a réimprimées, 1869-1872, accompagnées d'annotations, d'un portrait à l'eau-forte par M. de Merval, et d'une excellente notice sur la vie et les œuvres de l'auteur.

(1) Note de Halley à son poëme sur Caen.

piendaire à une liqueur généreuse, disait : « On peut mettre du Labiche en bouteille, et en expédier aux malades et aux mélancoliques ; c'est plus souverain que toutes les eaux ? »

Après l'éloge de ses compatriotes en réputation, Halley fait celui de sa ville et de ses monuments, de son académie, de ses écoles de droit et de médecine, de belles-lettres, de sciences et d'arts, de son collége du Bois, qu'il dirigeait.

L'étude des modèles, la connaissance des langues anciennes, de fréquents exercices poétiques, une aptitude naturelle lui avaient rendu familière la langue de Virgile. Tout devenait pour lui matière à versification, et l'on eût pu lui appliquer ce qu'Ovide disait de lui-même :

« Et tout ce que j'écris prend la forme du vers, »
« *Et quod tentabam dicere versus erat.* »

Aussi sa veine féconde saisissait-elle toutes les occasions de produire. Il versifiait pour le chancelier P. Séguier, venant en Normandie réprimer une insurrection ; pour Mme la duchesse de Longueville, visitant le gouvernement de son mari ; pour Pomponne de Bellièvre, nommé à la première présidence du Parlement ; pour Mgr de Nesmond, faisant son entrée dans sa ville épiscopale ; pour Mgr Hardouin de Péréfixe, appelé au siége archiépiscopal de Rouen, et à l'éducation du jeune roi, etc., etc. Une solennité académique, le mariage, la maladie, la convalescence, la mort

d'un ami, lui inspiraient des chants de joie ou de deuil, un épithalame ou une élégie, une ode ou une épitaphe.

Puis ces pièces achevées s'adressaient, comme un hommage ou un souvenir, comme un témoignage de respect ou d'affection, au roi, au dauphin, au cardinal ; à Mgrs Ph. Cospean, de Lisieux ; D. Huet, d'Avranches ; de Péréfixe, de Rouen ; à Mézerai, à Segrais, à de Brieux ; au chancelier P. Séguier, qu'il appelait « le prince des hommes à toge, l'illustre gardien des lois :

« Magne togatorum princeps. . . . . .
. . . . Custos o maxime legum ; »

Au duc de Montausier, précepteur du dauphin et gouverneur de la province, qu'il saluait du titre de

. . . . « Teneri generosus rector Achillis,
« Neustria quo pariter merito rectore superbit. »

La mort de Moisant de Brieux, son élève, son ami, son confrère à l'Académie, son émule en poésie, lui inspira l'une de ses plus touchantes élégies. Elle a pour titre : « *Super mortem nobilissimi ac eruditissimi viri, Jacobi* MOSANTII DE BRIEUX, DE LA LUZERNE et DE MARTRAGNY. »

Plusieurs fois Ant. Halley avait songé, à la sollicitation de ses amis, à rassembler ses poésies éparses ; il s'y décida enfin, après plus d'un ajournement, vivement pressé par Huet, par Ménage

et par le P. de La Rue, qui promettait à son recueil l'immortalité. *Collige*, lui écrivait-il,

« Collige dispersos per tot tibi tempora fetus ;
« . . . . . . Stabunt immota, tuumque
« Nomen apud seros sistent monumenta nepotes. »

Ménage, de son côté, au nom de la France savante, lui disait :

« Ede tuos tandem, Phœbi nova gaudia, versus :
« Te rogat hoc blanda Gallia docta prece. »

Enfin nous ne savons quel lettré, sous le pseudonyme de son libraire, ajoutait, s'associant aux vœux de Ménage et du P. de La Rue, et exagérant l'éloge :

« Sæcula te vatum regem ventura loquentur ;
« Prisca fatebuntur vix habuisse parem. »

Pour triompher des dernières hésitations de Halley, et prévenir de nouvelles promesses et de nouveaux retardements, ses amis et ses collègues de l'enseignement s'étaient ligués entre eux. C'étaient Ph. de Petiville, P. Cally, Michel Gonfrey, G. Pyron, F. Le Petit et dix autres qui lui adressaient leurs requêtes versifiées.

« N'oubliez pas, cher Halley, disait encore le P. de La Rue, que viennent pour nous, poètes, quoique fils des dieux, comme pour le vulgaire, le jour fatal et le terme inéluctable de la vie.

« Summa dies, Hallæe, et non revocabilis ævi
« Terminus, ut plebi, nobis quoque vatibus instat,
« Dîs geniti quanquam. . . . . »

Halley était alors plus qu'octogénaire ; il ne pouvait guère prolonger sa résistance et il céda devant cet argument *ad hominem*. Il n'était que temps d'ailleurs, car l'impression de son livre à peine terminée, il mourait quelques mois après, dans la même année.

C'était en 1675. Les presses de Caen qui déjà, en 1652, avaient livré à la publicité un *Traité sur la grammaire latine*, du même auteur, offrirent aux admirateurs du poète le volume de ses *Œuvres mêlées*.

« ANT. HALLÆI, *regii eloquentiæ professoris, et musei Sylvani gymnasiarchæ, in academia Cadomensi, opuscula miscellanea.* »

L'auteur plaça son recueil sous le patronage du duc de Montausier, comme les P. Rapin et Vanière placèrent l'un, ses *Jardins,* l'autre, son *Prædium rusticum* sous celui du premier président Guillaume de Lamoignon, et de son fils, intendant du Languedoc, Nicolas de Lamoignon de Bâville.

C'était une habitude, au XVIIe siècle, entre les écrivains, les poètes latins notamment, et les membres de la Compagnie de Jésus, de s'adresser mutuellement, avec quelques lignes autographes, leurs pièces détachées. Il y avait entre eux échange de lettres, de procédés et de petits cadeaux littéraires. Nous avons vu plusieurs poésies de Santeul

adressées, avec un envoi de sa main, à Du Périer, aux P. Sanadon, Porée et Vannière.

C'est ainsi que le P. de La Rue, ayant offert un exemplaire de son petit poème sur *la Jaunisse* à Halley, celui-ci l'en remercia par la lettre suivante, qui s'imprime pour la première fois.

MON RÉVÉREND PÈRE,

Je n'ay point de paroles pour vous remercier, comme je voudrois, de l'obligeante lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire et des précieux dons qu'il vous a pleu m'envoyer tout ensemble. Non content de m'apprendre de si belles choses que j'ignorois, vous m'avez adressé de l'or, au lieu du plomb que vous aviez receu de moy, je veux dire vos beaux épitaphes et nommément celuy où vous parlez de la maladie à qui la couleur de ce riche métal a donné le nom, et l'excellent livret qui mérite mieux d'estre appellé *Libellus aureolus* que celuy à qui Cicéron a donné cet épithète.

M. de Neuré, un très sçavant homme, gouverneur de nos jeunes princes de Longueville, qui m'estoit venu voir, me l'aiant pris entre les mains, a bien tost reconnu ce qu'il valloit, et résolu, au mesme temps, d'en faire venir pour son usage. Si je ne craignois d'abuser de vostre bonté, je vous supplierois me faire encor ce redoublement de faveur que de m'apprendre si quelque auteur a escrit la vie de vostre S. Sulpice-Sévère de Bourges, comme plusieurs ont fait celle du débonnaire, auquel seul, et non à l'autre, plusieurs églises sont dédiées et des paroisses portent son nom dans nostre diocèse de Bayeux. Je ne sçais si c'est de mesme dans celuy de Bourges.

Je souhaiterois fort sçavoir aussi si l'on pourroit trouver

les catalogues des Evesques de Baiœ en Campanie, car il est certain que cette ville estoit Episcopale avant que d'estre submergée. Ni Leander, ni Cluverius, dans sa grande Italie, n'en disent rien. J'apprends qu'un auteur, Hugelinus, travaille à nous donner la liste de ceux d'Italie, mais qu'il n'est encore venu jusques là. Je serois bien ravy de vous avoir encore cette obligation et de sçavoir si quelqu'un de ces Evesques de *Baiœ* auroit eu le nom de Saint-Sulpice. Mais comme je sçay que vos heures vous sont précieuses, je n'ose pas me rendre davantage importun auprès d'une personne de si rare mérite et occupée à de si hauts desseins. Mon but principal dans celle-cy est de vous témoigner ma gratitude en qualité,

Mon Révérend Père, de

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

HALLEY.

A Caën, 20 mai 1655 (1).

Ant. Halley avait un frère, Henri, mort en 1688, qui professa le droit avec succès à l'Université de Caen, et un homonyme, Pierre HALLÉ, son contemporain, professeur de belles-lettres et poète latin comme lui, non moins célèbre, mais n'ayant avec lui ni lien de parenté, ni même parité d'orthographe de nom.

Pierre était aussi, Messieurs, notre compatriote; Bayeux l'avait vu naître en 1633. De précoces succès

(1) La signature de cette lettre démontre l'erreur des biographes qui ont écrit *Hallé* au lieu de *Halley*, erreur relevée déjà, mais sans preuve certaine, par M. Hippeau, dans *La Biographie-Didot*.

à l'Université de Caen, qui appelèrent sur lui l'attention et l'intérêt, lui ouvrirent la carrière de l'enseignement ; à 24 ans il professait la rhétorique, à 29 il était recteur de l'Université.

Ce fut en cette qualité qu'il harangua le chancelier P. Séguier, venu à Caen, nous l'avons dit, pour réprimer la révolte des Pieds-Nus. L'arrivée du grand justicier rapprocha et mit en présence les deux homonymes, Antoine et Pierre, lui offrant, l'un ses vers élogieux ; l'autre, son compliment en prose, *salutationem*, mais tous deux se servant de la langue latine, que Séguier d'ailleurs, le protecteur de l'Académie, parlait et entendait aussi bien que la française.

Le chancelier fut si satisfait de la harangue de P. Hallé, que de ce jour il le prit sous sa protection. Il voulut assister de sa personne à sa thèse de doctorat en droit, et l'attira ensuite à Paris.

La grande ville applaudit, comme Caen, à son talent. Il professa au collége d'Harcourt les humanités, puis la rhétorique. Il y attirait, — c'est Huet qui nons l'apprend, — « une grande affluence d'auditeurs », si grande, qu'à trois reprises dans un an, il fut obligé de changer le local de ses cours, trop étroit pour la foule qui s'y pressait.

En 1646, il devint lecteur et interprète du Roi pour les langues grecque et latine, avec 1,200 livres de gages, et en 1654, « professeur ès saints décrets, » à la Faculté de droit. La chaire qu'il y occupa était une chaire nouvelle, créée pour lui,

dans le but « de rétablir la Faculté en son ancienne réputation et splendeur (1). »

P. Hallé mourut en 1689, âgé de près de quatre-vingts ans, au château de Choisy, dans les bras de l'abbé, son ami et son exécuteur testamentaire; son éloge parut au *Journal des Savants*, de janvier 1690.

D'une piété douce et sincère durant toute sa vie, il laissa par acte de dernière volonté une somme suffisante pour célébrer des messes à l'ouverture des cours de droit, la veille des grandes fêtes de Noël, de Pâques et de la Pentecôte, et pour faire une distribution aux professeurs, aux docteurs honoraires et aux agrégés.

En dehors de ses ouvrages imprimés, *l'Éloge de G. Naudet*, ses *Discours et ses Poésies*, ses *Dissertations sur les censures de l'Église*, il avait composé des traités sur *la Régale*, sur *la Simonie*, sur *l'Autorité des Papes et des Conciles*, traités restés manuscrits, et dont l'impression, au dire des rares lecteurs qui ont pu les feuilleter, n'eût pas été sans utilité. (2).

(1) Le P. Nicéron, t. III. Cette chaire était appelée « chaire royale et de lecteur ès saints décrets. »

(2) Les œuvres imprimées de P. Hallé sont :
Elogium Gabrielis Naudœi, 1651, in-4°;
Orationes et Poëmata, 1655, in-8°;
Scholœ juris Encomia, 1656, in-4°;
Dissertationes de censuris ecclesiasticis, 1659, in-4°;
Institutionum canonicarum, Libri IV, opus ad prœsentem ecclesiœ gallicanœ usum accommodatum, 1685, in-12.

Je n'ai plus, Messieurs, qu'à vous entretenir brièvement de l'un de vos anciens confrères, mort doyen de la Compagnie, poète en son temps, de moins de valeur et de renom qu'Antoine Halley, mais auquel cependant ses vers valurent des éloges et des récompenses académiques.

Jean Le Petit de Montfleury était né à Caen, en 1698, d'une famille honorable et noble. Son grand-père servit avec distinction dans les armées du roi Louis XIV, et son père était l'un des gentilshommes désignés pour accompagner Jacques II, dans son expédition d'Angleterre.

De Montfleury cultiva de bonne heure les lettres, et il écrivit en prose et en vers. Nous avons de lui des livres de morale, des odes, des épîtres, des poëmes, mais peut-être la qualité s'efface-t-elle devant la quantité.

Les rares biographes qui ont parlé de lui l'ont diversement jugé. « Ce fut un homme, dit l'un, d'un talent estimable et d'une rare vertu. »

« Il eut, dit un autre, une candeur et une droiture peu communes ; la simplicité qu'on remarquait dans ses mœurs se fait trop souvent sentir dans ses vers. »

Enfin, au jugement d'un troisième, plus sévère, « toutes ses odes sont au-dessous de la médiocrité. »

Faut-il accepter sans conteste cette rigoureuse appréciation, et n'y a-t-il pas dans les poésies de Montfleury un choix à faire pour sauver son nom de l'oubli ?

Il faut se garder de le confondre, — ce qu'on

a fait quelquefois, — avec l'abbé Jean-Baptiste De Montfleury, son frère, chanoine de Bayeux, auteur de *Lettres curieuses et instructives à un Père de l'Oratoire*, 1728, in-12, et de la traduction d'un petit poëme latin sur *le Fer*, du P. de La Sante; ni surtout avec l'auteur dramatique, Antoine-Jacob Montfleury, auquel on doit *la Femme juge et partie*, qui en 1669 balança un instant, — comment le croire aujourd'hui! — le succès du *Tartuffe*.

De Montfleury, notre compatriote, nous a laissé, au milieu de beaucoup d'autres pièces, toutes imprimées à Caen et à Bayeux, de 1722 à 1761, des odes et des épîtres, sur *le Papier;* sur *le Zèle;* sur *la Prise de Berg-Op-Zoom;* au cardinal *De Fleury;* sur *les Grandeurs de la Vierge;* sur *l'Existence de Dieu et sa Providence;*

Des poëmes, *Grandeur de Jésus-Christ*, et *La Mort justifiée;*

Un ouvrage en prose, *Essai sur l'Instruction morale, politique et chrétienne.*

A quel grand personnage écrivait-il, et laquelle de ses petites pièces lui adressait-il, en 1725, par la lettre suivante :

MONGr,

Parmi les importantes occupations de votre altesse sérénissime, oserois-je espérer qu'elle jettera les yeux sur ce petit ouvrage?

D'ailleurs rien ne la porte à le lire : le sujet en paraît rebuttant; celuy qui prend la liberté de le luy présenter

a bien l'honneur d'être connu de Monseigneur l'ancien Evêque de Fréjus, mais il n'a pas celuy de l'être de votre Altesse sérénissime. Un mot de votre part, Monseigneur, y donneroit un grand relief, et je n'ose aspirer qu'à l'honneur d'avoir fait un effort pour vous persuader du zèle respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

De votre altesse sérénissime,

Le très humble et très obéissant serviteur,

DE MONTFLEURY.

A Caen, ce 19e may 1725.

Cette lettre est sans adresse et sans indication de nom; mais, ou nous nous trompons fort, ou elle était destinée au cardinal de Fleury, alors premier ministre, auquel s'appliquent à merveille le monseigneur et l'altesse sérénissime. Il venait d'entrer au ministère, et ne devint cardinal qu'en 1726, avec le titre d'Éminence.

Si l'épître devait aller trouver une altesse quelconque, autre que le futur cardinal, cette phrase : « Celui qui prend la liberté de vous présenter ce « petit ouvrage a bien l'honneur d'être connu de « Mgr l'ancien Évêque de Fréjus, mais il n'a pas « celui de l'être de votre altesse sérénissime », ne signifierait rien, et n'aurait pas de sens. Qu'importerait, en effet, à une Altesse étrangère au cardinal de Fleury que son correspondant eût ou n'eût pas été connu de l'ancien évêque de Fréjus? tandis qu'écrite pour ce dernier, la phrase s'explique tout naturellement par le rapproche-

ment entre l'évêque d'autrefois et le ministre d'aujourd'hui. De l'ancien évêque, qu'il a connu, auquel il a eu déjà peut-être l'occasion d'offrir quelques vers inédits, de Montfleury se recommande auprès du nouveau ministre, avec lequel il n'a encore eu aucun rapport, et auquel il présente pour la première fois un petit ouvrage. Il demande à l'Altesse ministérielle la même bienveillance qu'il a trouvée jadis auprès de l'Éminence épiscopale (1).

Le cardinal de Fleury est donc bien le haut personnage auquel s'adresse le poète caennais. Mais quel ouvrage, « au sujet rebutant », accompagne la lettre ? Ce ne peut être, à moins d'une pièce inédite, ou restée inconnue, que l'ode sur *le Papier*, de 1722. Cette pièce était en effet la seule imprimée alors, et toutes les autres ne le furent que longtemps après.

Ici, Messieurs, se termine mon Étude. Elle se compose de tous les documents, imprimés et inédits, que mes recherches ont pu réunir sur deux

(1) De Fleury (André-Hercule), né à Lodève, en 1653, mourut à Paris, nonagénaire, en 1743.

A 15 ans, chanoine de Montpellier; à 24, aumônier de la reine Marie-Thérèse et bientôt après du roi; il devint évêque de Fréjus, en 1698; précepteur du jeune roi Louis XV, 1715; ministre, 1725; et cardinal, 1726.

Le Régent lui avait donné l'abbaye de St-Étienne de Caen.

Il était membre de l'Académie française, de celles des sciences et des inscriptions et belles-lettres.

écrivains qui doivent vous être chers à un double titre, comme compatriotes et comme confrères.

En choisissant pour sujet de mon travail ces deux individualités, je me suis proposé d'appeler la lumière sur leur vie et leurs ouvrages, de témoigner à l'Académie ma gratitude, et d'apporter ma pierre à l'édifice que chaque année elle élève aux lettres. Ce but, je l'aurai atteint, si elle daigne faire un accueil favorable à l'œuvre et à l'ouvrier.

LA VIE

SA DURÉE

CHEZ LES DIFFÉRENTS ÊTRES VIVANTS

Par M. CHAUVET

Professeur de philosophie à la Faculté des Lettres
Membre titulaire

La vie a une durée déterminée qui dépend essentiellement de sa nature. Elle a tout ce qu'il faut pour exercer ses diverses fonctions pendant un certain temps, au bout duquel elle s'arrête dans l'impuissance d'aller plus avant. On remarque ainsi un progrès, qui commence à la première heure de l'enfance, ou à la naissance (1), puis un point culminant, et enfin une décadence qui se termine à la dernière heure de la vieillesse ou à la mort. C'est là son cours fatal, qui peut être abrégé par mille accidents, comme il arrive si souvent, qui ne peut être prolongé par aucun

(1) Il serait plus juste de le faire commencer à l'instant de la conception.

moyen humain. C'est ce que j'appelle la durée *normale* de la vie.

Il ne faut pas confondre cette durée normale de la vie, soit avec la durée *moyenne*, soit avec la durée *extrême*.

Chacun sait ce qu'on entend par la durée moyenne de la vie. Comme il vient d'être dit, des accidents de toute sorte, les uns qui se rapportent à l'organisme même, les autres qui se rapportent aux circonstances extérieures, peuvent arrêter la vie à un point quelconque de son cours. Regardez autour de vous : vous voyez mourir des vieillards, mais combien aussi d'hommes dans la force de l'âge, combien de jeunes gens, combien d'adolescents, combien d'enfants, même au maillot! C'est la triste moisson de la cruelle maladie. C'est aussi quelquefois la sauvage hécatombe que les rois ou les empereurs belliqueux s'offrent à eux-mêmes. — Eh bien ! en calculant toutes ces vies si inégales, en compensant les plus courtes par les plus longues, et toutes les unes par les autres, on obtient le chiffre de la vie moyenne, ou de la durée moyenne de la vie. Cette durée moyenne, du temps de Voltaire, était de 22 à 23 ans, en France; elle est aujourd'hui de 28 à 32, si les opérations de la statistique sont justes.—Mais cette durée moyenne est celle que les hommes se sont faite à eux-mêmes; elle n'a rien à voir avec la nature. Il n'est pas dans la nature de la vie de s'arrêter dans l'enfance, dans la jeunesse, dans l'âge mûr, ni même dans les premiers temps de

la vieillesse : il est dans sa nature de ne s'arrêter qu'à la fin, c'est-à-dire lorsque les fonctions, épuisées par leur exercice même, sont devenues incapables de s'exercer davantage.

Chacun sait également ce qu'on entend par la durée extrême de la vie. Supposez une complexion qui ne laisse absolument rien à désirer ; chaque organe est parfaitement constitué, et tous les organes ensemble s'accordent et s'entr'aident dans une harmonie que rien ne trouble. Supposez, en outre, un milieu à souhait, une réunion de circonstances toutes propices : point de malheurs dans la famille, point de bouleversements dans la société, point de fléaux dans l'air. Vous comprenez qu'un être ainsi fait, ainsi placé, vivra tout ce qu'il est possible de vivre. Vous n'aurez pas la vie d'un Mathusalem, mais vous aurez encore une vie d'une fort belle longueur, pour des gens post-diluviens ; vous aurez, par exemple, la vie de 152 ans de ce Thomas Parr, dont la tragique histoire vous est sans doute connue. — Th. Parr était né sur les confins du pays de Galles. Devenu fameux par son grand âge, le roi Charles Ier désira le voir. On l'appela à la Cour, et là, pour le fêter, on le fit trop manger. Il mourut donc d'indigestion. C'est alors qu'il eut l'honneur d'être disséqué par Harvey, qui constata que ses viscères étaient parfaitement sains, les cartilages de ses côtes nullement ossifiés, et qu'il eût pu vivre plusieurs années encore.—Telle est la durée extrême de la vie. C'est la vie se prolongeant

autant qu'il lui est donné de se prolonger, lorsque tout la favorise au dedans et au dehors. Mais ces durées extrêmes sont nécessairement des durées rares, exceptionnelles, et qui sortent de l'ordre de la nature.

La durée normale de la vie est, au contraire, celle qui est selon l'ordre de la nature. C'est le nombre d'années que chacun vit, ou du moins peut et doit vivre, en vertu de la constitution primitive et saine du corps, lorsque rien ne l'altère notablement.

Et ce n'est pas seulement la vie humaine qui a ainsi une durée normale, différente de la durée moyenne et de la durée extrême; c'est la vie partout où elle s'exerce, dans l'animal comme dans l'homme, dans la plante comme dans l'animal, dans la création tout entière. Partout, en chaque espèce animée, la vie trouve dans les conditions organiques qui lui sont faites, dans les circonstances qui lui sont données, une mesure qu'elle doit atteindre, si elle n'en est pas empêchée par quelque obstacle imprévu, qu'elle ne peut dépasser. C'est le fil des Parques : il a un commencement et une fin, et peut être coupé avant la fin, mais non prolongé au-delà.

Telle est la durée normale de la vie en général.

Or, c'est cette durée normale qui nous intéresse, et c'est sous le rapport de cette durée normale que j'entreprends de comparer entre eux l'homme, l'animal et la plante.

I.

Et d'abord, quelle est la durée normale de la vie dans l'homme?

Cette question peut être résolue par deux procédés différents : historiquement et physiologiquement.

La méthode historique est fort simple, et on devine facilement en quoi elle consiste. Elle consiste à interroger les annales de l'humanité, et à examiner à quel âge meurent les hommes qui meurent de vieillesse, par conséquent à l'extrémité naturelle de la vie. Ce travail n'a jamais été fait, que je sache, d'une manière suivie et avec la rigueur scientifique. Mais on peut recueillir çà et là des renseignements édifiants, et en tirer une conclusion satisfaisante.

Le traité d'Aristote, *De la longévité et de la brièveté de la vie*, ne nous fournit aucune indication. L'auteur se borne à des affirmations générales et à des explications sans valeur ou sans portée. Le traité de Lucien, *Des longues vies*, est, au contraire, un recueil d'exemples. Mais la méthode et la critique font également défaut. L'écrivain, qui ne veut qu'encourager un ami à espérer une longue vie, interroge la fable aussi bien que l'histoire, cite les peuples aussi bien que les individus, et parmi les peuples, les Sères, qui, dit-il sérieusement, vivent jusqu'à trois cents ans. On y voit aussi que les philosophes parviennent

souvent à un fort grand âge, ce qu'il ne me déplairait pas de croire. — Pour rencontrer des faits précis, authentiques, rigoureusement constatés, il faut arriver à Pline.

Les longues vies n'étaient pas rares du temps de Pline. C'est ce que prouvent des extraits du recensement fait par l'ordre de l'empereur Vespasien, et consignés par le naturaliste romain dans son *Histoire*.

« Sans qu'il soit besoin de compulser tous les re-
« gistres, dit Pline, je me bornerai à citer la partie de
« l'Italie située entre l'Apennin et le Pô. A Parme,
« trois citoyens déclarèrent 120 ans; un, à Brixel-
« lum, 125; deux, à Parme, 130; un, à Plaisance,
« 131; une femme, à Faventia, 135; à Bologne,
« Terentius, fils de Marcus, et à Rimini, Aponius,
« 150; Tertulla, aussi à Rimini, 137; à Veleiacium,
« ville située sur des collines, six déclarèrent 110
« ans; quatre, 120, et Mucius Felix, fils de Mucius,
« de la tribu Galeria, 140. Mais pour ne pas nous ar-
« rêter plus longtemps à prouver ce que personne
« ne conteste, la huitième région de l'Italie offrit
« au recensement cinquante-quatre hommes de 100
« ans; quatorze de 110; deux de 125; quatre de
« 130; autant de 135 ou de 137; trois de 140 (1). »

Ces données de Pline ne se rapportent qu'à l'époque où il vivait. Haller, interrogeant diverses époques, et tirant parti de toutes les ressources dont il disposait, avait rassemblé un grand nombre

(1) Pline, *Hist.*, VII, 49.

d'exemples de longues vies. Il en comptait plus de mille de 100 à 110 ans; soixante de 110 à 120; vingt-neuf de 120 à 130; quinze de 130 à 140; six de 140 à 150; une de 169.

En notre XIX[e] siècle, les cas de longévité abondent pareillement. Il nous en est révélé pour ainsi dire de tous côtés, sans compter tous ceux, certainement très-nombreux, qui n'arrivent pas à la notoriété publique.

Je lis dans le *Journal des Débats*, du 26 octobre 1858 :

« M[me] de Saint-Quentin, née à St-Dizier (Haute-Marne), le 22 octobre 1758, a célébré vendredi dernier, 22 octobre 1858, l'anniversaire de sa centième année révolue. »

Et dans *La Patrie*, du 14 juillet 1859, cet article tiré du *Dinanais :*

« Nous avons actuellement dans notre ville un cas de longévité remarquable. M[me] la vicomtesse de Marigny, sœur de Châteaubriand, est entrée dans sa centième année. »

M. Flourens raconte qu'un de ses auditeurs lui écrivait en 1857 :

« Vous avez sans doute connaissance du bel exemple de longévité que nous a donné un de nos compatriotes, le nommé Delpeuch, mort il y a quelques années au village de Mazze, près St-Cernin (Cantal). C'était le doyen de l'armée française; il avait assisté à Fontenoy et faisait partie de ces fanfarons de la gloire militaire qui, sous le commandement de M. d'Auteroche, autre auver-

gnat, saluèrent les Anglais et les engagèrent à tirer les premiers. A l'âge de 120 ans, Delpeuch, qui avait conservé sa fanfaronnade, se présenta pour tirer au sort, au grand étonnement du délégué de la préfecture, qui ne s'attendait pas à voir paraître une semblable recrue. »

Je lis dans *l'Assemblée nationale* du 7 octobre 1855 :

« Un document officiel, publié récemment en Russie, prouve combien les latitudes septentrionales sont favorables à la prolongation de la vie humaine. Dans un des derniers recensements faits par ordre du gouvernement, on voit qu'il est mort en Russie dix vieillards qui avaient plus de 110 ans, un qui en avait 130. En moyenne, on compte mille soixante-trois centenaires dans l'Empire, dont cent dix-sept pour le gouvernement de Kasan, quatre-vingt-douze pour le gouvernement de Kichenoff, quatre-vingt-trois pour celui de Saroloff, soixante-onze pour celui de Catherinoslaw, soixante-sept pour celui d'Orembourg, etc. Le même document rappelle que dans le district de Polosk, sur les frontières de la Livonie, un homme était parvenu à l'âge de 168 ans. Il avait vu sept souverains sur le trône de Russie, et se rappelait très-bien la bataille de Pultawa, en 1709, où il avait combattu comme soldat dans les rangs des Russes. Il est mort au commencement de ce siècle, laissant quatre fils, dont l'aîné avait 96 ans, et le plus jeune 82. Tous les membres de la famille de ce patriarche vivent à Polotska, petite ferme qui a

été donnée à leur père par l'impératrice Catherine II. »

Ces quelques exemples, recueillis à peu près au hasard, appartiennent à quatre années différentes (1855, 57, 58, 59); j'ai eu la curiosité, en 1879, de relever les cas de longévité en France, relatés par les journaux (du moins ceux que je lis), pendant les mois de novembre et décembre de cette même année 1879, et j'en ai compté dix, — à commencer par ce M. Pelpel, chef d'une grande industrie parisienne, qui fêtait il y a un an (1) son centenaire avec tout le personnel de sa maison, et envoyait en province des lettres de faire part, comme pour un mariage. Il est mort cet hiver, mais d'une chute. Je remarque, parmi les neuf autres vieillards :

Michel Solis, métis de Bogata, dans la république de San-Salvador, lequel n'a pas moins de 160 ans (M. L. Figuier a raconté son histoire);

Rose Cauchois, veuve Lefebvre, née le 29 octobre 1779 (Beaumesnil, Eure), qui, pour avoir été estropiée à vingt ans par un accident de voiture, n'en porte pas moins gaillardement ses cent ans sur ses béquilles;

Marie David (Lassagne, Lot), morte à l'âge de 100 ans, laissant un fils âgé de 78 ans.

Et enfin Nicolas Le Noble (Mesnil-Servin, près Rambouillet), qui vivait avec sa fille âgée de 81 ans, et qui, à l'âge de 100 ans 1 mois, a succombé à

(1) J'écrivais ceci en mars 1881.

une fluxion de poitrine rencontrée en travaillant avec tout son village au déblaiement des neiges pendant l'avant-dernier hiver.

Mais qu'est-il besoin d'attester les journaux ? Je m'assure que plus d'un d'entre nous a dans sa propre famille, ou connaît dans les familles voisines, quelque vieillard en train d'atteindre sa centième année (1). Ces heureux centenaires, grâce à Dieu, ne sont pas si rares qu'on pense. Il n'y a pas trop longtemps que j'ai vu mourir mon aïeule paternelle dans sa 99e année, et sa mère à elle-même était morte à plus de 90 ans, d'une fluxion de poitrine qu'elle prit pendant un hiver rigoureux, en faisant une course folle à travers champs.

Or, de tous ces faits, et de bien d'autres, les naturalistes qui procèdent par la méthode historique tirent, avec plus ou moins de logique, une conclusion fort encourageante, sinon pour les jeunes gens, qui n'ont pas besoin d'encouragement, au moins pour ceux qui se sentent mûrir à vue d'œil. Ils considèrent les durées dépassant la centaine comme des durées extrêmes, qu'il

(1) A l'instant où je lisais ces lignes, un honorable membre de notre compagnie, M. Sophronyme Beaujour, m'apprenait qu'il venait de fêter, avec quelques amis, le centenaire de l'un de nos compatriotes, M. Bouillie, né en mai 1781. J'ai le plaisir d'ajouter que M. Fauvel, notre poétique confrère, s'associait à ces justes honneurs rendus à ce grand âge, en chantant l'heureux vieillard en des vers charmants, comme il sait les faire.

n'est guère permis d'espérer, et la centaine elle-même comme la durée normale de la vie, qui n'est *naturellement* interdite à personne.

La méthode physiologique conduit par un autre chemin au même résultat. Elle part de ce principe que tout est fixe et régulier dans la vie, que la gestation a une durée déterminée, l'accroissement une durée déterminée, la vie totale une durée déterminée. Elle constate qu'il existe un rapport constant entre la gestation et l'accroissement ; plus la gestation est longue, plus l'accroissement est long. Elle infère de là qu'il doit exister également un rapport constant entre l'accroissement et la durée totale, c'est-à-dire normale de la vie. Elle cherche enfin quel est ce rapport.

Il paraît que Buffon, l'inventeur de cette méthode, avait hésité et chancelé dans cette voie où il était le premier à marcher. Il n'avait pas su trouver le signe certain qui marque le terme de l'accroissement. Il n'avait pas vu exactement combien de fois la durée de l'accroissement se trouve comprise dans la durée de la vie. Ce que Buffon n'avait pu faire, M. Flourens, venu après lui, l'a fait heureusement, en s'inspirant de son propre génie. Il a constaté et expliqué que l'homme (et il n'en est pas autrement de l'animal) cesse de croître au moment où les os se réunissent à leurs épiphyses. Il a constaté et expliqué que le rapport entre la durée de l'accroissement et celle de la vie humaine est cinq, ou à fort peu près. Il

a enfin constaté et expliqué que l'homme, croissant pendant vingt ans, doit vivre pendant un siècle.

Une existence séculaire, voilà donc ce que paraît comporter l'organisme humain, et quiconque meurt avant ce terme reculé meurt avant le temps marqué par la nature. Voilà, du moins, le témoignage de l'histoire et le témoignage de la science, qui se confirment réciproquement.

Il y a une objection, et qui se présente d'abord. On dit : si le suprême ouvrier avait organisé l'homme pour vivre cent ans, se pourrait-il que l'espèce humaine presque tout entière restât si fort en deçà de cette limite ? — Mais la réponse est, ce me semble, très-simple.

Comme quelqu'un l'a dit, je crois, l'homme ne meurt pas, *il se tue*. Il se tue par le physique, et il se tue par le moral. Examinez en effet notre conduite. Au lieu du régime naturel, qui nous convient, nous nous sommes fait un régime artificiel, qui nous est mortel. La nuit, il faudrait dormir : nous la donnons au travail, et plus souvent aux vaines distractions, aux folles ivresses. Le jour, tandis que le soleil éclaire l'horizon et réjouit la terre, il faudrait travailler, exercer nos organes, nos facultés : nous nous reposons à contre-temps et à contre-sens. Et ce n'est pas tout. Cette vie, si mal distribuée, nous l'alimentons à tort et à travers. Nous ne mangeons pas, nous festoyons. Nous nous offrons des repas malsains, après nos fatigues malsaines. Nous sacri-

fions à une fausse faim, à une fausse soif. Nous irritons ou nous séduisons notre palais, nous donnons le change à notre estomac, par des mêts délicats savamment préparés; par des breuvages qui sont de délicieux poisons. Nous faisons nos divinités de nos viscères. Et ce n'est pas tout. Cette vie ainsi compromise, où la passons-nous? Dans des villes où les maisons s'entassent sur les maisons, dans des appartements exigus, encombrés de meubles, où il n'y a ni air à respirer, ni place pour se mouvoir. Nous nous étouffons, nous nous asphyxions, nous nous paralysons. Et vous voulez cependant que l'organisation résiste, se développe, fournisse la carrière à laquelle elle est destinée! c'est vouloir un miracle, tout simplement.

Mais ce n'est encore là qu'une partie du mal, et la moindre. Peut-être pourrions-nous triompher d'un mauvais régime; mais comment triompher de l'action délétère de nos abominables passions? Comment triompher de la débauche, cette lèpre du corps, cette honte de l'âme? de la cupidité qui nous fait braver, à notre détriment, le chaud et le froid, des privations de toutes sortes, des fatigues sans proportion avec nos forces, et jusqu'aux éléments conjurés? de l'ambition, de l'insatiable ambition, qui nous emporte haletants à la poursuite d'objets toujours nouveaux, jusqu'à ce qu'elle nous abandonne enfin à notre épuisement ou à notre désespoir?

Chose étonnante! victimes de nos vices, nous le

sommes aussi, hélas! de nos vertus mêmes, et de nos plus nobles sentiments, de nos plus saintes affections. Membres de la société, nous prenons à cœur notre tâche d'hommes et de citoyens; nous faisons dignement, fièrement notre devoir : qu'arrive-t-il? Nous avons la peine, un autre a la récompense; nous avons le mérite, un autre a l'honneur. Et qui sait? nous serons peut-être calomniés, méprisés, bafoués, conspués; et si l'on ne nous verse pas la ciguë, comme à Socrate, on pourra bien nous laisser mourir de misère et d'angoisses, comme un Gilbert ou un Malfilâtre. — Nous nous rejetons dans la famille, dans ce cher asile, tout chaud d'affections pieuses, dans ce nid tout ouaté d'amour et de dévouement. Mais là, mon Dieu! à côté des plus divins plaisirs et des plus purs, là nous attendent trop souvent les plus poignantes inquiétudes, les plus déchirantes douleurs, des douleurs qui laissent après elles une plaie incurable. Vous représentez-vous un père, une mère, penchés sur le petit lit aux blancs rideaux, naguère tout plein de cris joyeux, de folâtres ébats, maintenant morne, immobile et vide? Vous les représentez-vous menant le deuil de leur vie, conduisant là-bas dans le champ des morts, la petite créature bénie, et la laissant sous cette froide pierre qu'elle ne soulèvera pas?..... Et vous vous étonnez que la vie humaine soit si souvent flétrie en sa fleur, brisée par le milieu! Ah! que bien plutôt je m'étonnerais, moi, les choses étant ce qu'elles sont, que tant de vaillants

lutteurs encore, trompant l'ennemi qui les cerne, parcourent jusqu'au bout l'espace que la nature s'était promis à elle-même.

II.

Telle est la durée normale de la vie humaine. Quelle est maintenant la durée normale de la vie animale ? Et pour commencer par les animaux les plus voisins de nous, quelle est la durée normale de la vie de ceux qui ont comme nous un double système nerveux et le sang chaud, c'est-à-dire des mammifères et des oiseaux ?

On a parfois, malgré l'invraisemblance, accordé une extrême longévité aux mammifères, ou du moins à quelques-uns d'entre eux. Tel est l'amour des hommes pour le merveilleux qu'ils lui font volontiers accueil dès qu'il se présente, et sous quelque forme qu'il se présente. Vous n'êtes pas sans avoir entendu parler de ce fameux cerf qui fut pris dans la forêt de Senlis par Charles VI. Il était porteur d'un collier sur lequel étaient écrits ces mots: *Cæsar hoc me donavit,* « ceci est un présent de César. » On n'eut garde de douter que ce cerf n'eût vécu à la cour des empereurs romains, ce qui lui octroyait une assez belle antiquité. Il eût été, ce semble, plus naturel d'admettre que ce cerf pouvait bien venir des forêts de l'Allemagne, où les empereurs avaient l'habitude de prendre le titre honorifique de César.

La vérité est que la durée normale de la vie

chez les mammifères est soumise à la même loi que dans l'espèce humaine. Elle est égale au temps de l'accroissement multiplié par 5. Or, le temps de l'accroissement est, dans le chameau, de 8 ans ; — dans le cheval, de 5 ; — dans le bœuf, de 4 ; — dans le lion, de 4 ; — dans le chien, de 2 ; — dans le chat, de 18 mois ; — dans le lapin, de 12 ; — dans le cochon d'Inde, de 7, etc. — La durée normale de la vie est conséquemment, dans le chameau, de 40 ans ; — dans le cheval, de 25 ; — dans le bœuf, de 20 ; — dans le lion, de 20 ; — dans le chien, de 10 à 12 ; — dans le chat, de 9 à 10 ; — dans le lapin, de 8 ; — dans le cochon d'Inde, de 6 à 7, etc.

Cette loi bien établie, et suffisamment vérifiée par l'expérience, a permis de calculer la vie normale de l'éléphant, sur lequel on n'avait que des données incertaines et plus ou moins fabuleuses.

Les gens à imagination grandiose prétendaient que l'éléphant vit 500 ans ; Aristote avait dit 200 ; d'autres 130, 140, 150 ; Buffon, au moins 200 ; Cuvier, près de 200 ; M. de Blainville, 120. Pour savoir où est la vérité, il suffisait de savoir à quel moment de la vie de l'éléphant se fait la réunion des os et des épiphyses. Or, on trouve, dans les *Transactions philosophiques*, l'histoire d'un jeune éléphant qui mourut à l'âge de 28 ans, et dont les épiphyses n'étaient pas encore soudées. D'un autre côté, il n'y a pas fort longtemps qu'un éléphant d'Afrique mourut à la ménagerie de Paris ; il avait 30 ans accomplis, et les épiphyses étaient soudées.

Cette soudure a donc lieu de 28 à 30 ans, c'est-à-dire vers la trentième année. L'accroissement de l'éléphant est donc d'environ 30 ans; la durée normale de la vie de l'éléphant est donc d'environ 150 ans (1).

Voilà pour les mammifères. Les oiseaux paraissent plus favorisés. Les auteurs s'accordent à leur attribuer de fort longues existences, quelquefois des existences démesurées. S'il faut en croire Pline, Hésïode attribuait à la corneille neuf fois la vie de l'homme, au cerf quatre fois la vie de la corneille, et au corbeau trois fois la vie du cerf. Calculez, si vous l'osez, la vie du corbeau! Voilà de quoi faire pâmer d'aise les amateurs d'impossible.

Fontenelle prétend avoir connu un perroquet qui vécut près de 120 ans.

On lit dans Buffon que Willughby vit une oie qui, *par preuve certaine*, avait 100 ans.

Parlant en son nom personnel, Buffon ne fait pas difficulté d'admettre que l'aigle vit un siècle, ou peu s'en faut.

Sans doute, ce sont là des chiffres à amuser les badauds, et dont il y a fort à rabattre. Mais il est du moins une chose incontestable, c'est que beaucoup d'oiseaux, qui mettent moins d'une année à croître, ne laissent pas que de vivre de 15 à 25 ans. Ainsi je ne sais plus quel naturaliste a pu s'assurer qu'un rossignol parvenu à la vieil-

(1) Voir Flourens, *De la longévité humaine*, p. 89.

lesse se trouvait dans sa dix-septième année. Ainsi Gesner a vu à Mayence un chardonneret âgé de 23 ans. La proportion entre le temps de l'accroissement et celui de la vie est donc chez les oiseaux beaucoup plus belle que chez l'homme et les mammifères.

Buffon a donné de ce fait une explication qui n'est peut-être pas la seule, mais qui paraît vraie. Selon lui, ce qui fait la vieillesse, c'est-à-dire la difficulté et l'imperfection de la vie, et finalement ce qui amène la mort, c'est la consistance de plus en plus grande des parties solides de l'organisation, les os, les cartilages, les membranes, etc. Au commencement de l'existence, les sucs nourriciers sont employés à faire croître ces parties en longueur et épaisseur; mais plus tard, le corps ayant atteint ses proportions définitives, ces mêmes sucs, qui n'augmentent plus le volume des parties solides, en augmentent la densité, et mettent ainsi un obstacle de plus en plus difficile à surmonter, et à la fin insurmontable, aux mouvements des organes, à la circulation des fluides, et en général aux fonctions, c'est-à-dire à la vie. Or, ce funeste travail de *solidification* doit être plus lent chez les oiseaux. Pourquoi? Par une raison fort simple : c'est que la texture des os et en général des parties solides est plus lâche chez les oiseaux. La substance en est plus légère, et par conséquent demeure plus longtemps poreuse. La vieillesse et la mort doivent donc se faire plus longtemps attendre.

Je ne demanderais pas mieux que de descendre des animaux à sang chaud aux animaux à sang froid, et ensuite à ceux qui n'ont qu'un système nerveux simple, et enfin à ceux qui n'ont qu'un système nerveux diffus, si même ils en ont un; mais les renseignements me manquent. Cette question de la durée normale de la vie dans les différentes séries animales est encore une question nouvelle, dont les naturalistes se sont peu occupés. C'est de plus une question fort difficile. Parmi ces animaux, si nombreux et si divers, il en est qui échappent à la plus patiente, à la plus entreprenante observation, par exemple ceux qui vivent dans les profondeurs de l'océan ou dans les entrailles de la terre. Tout au plus, dans cette pénurie de recherches et de connaissances, pourrais-je donner quelques indications sérieuses sur les poissons.

On sait d'une manière vague que les poissons vivent fort longtemps.

« J'ai vu, dit Buffon, des carpes chez M. le comte de Maurepas, dans les fossés de son château de Pontchartrain, qui ont au moins 150 ans bien avérés, et elles m'ont paru aussi vives et aussi agiles que des carpes ordinaires. »

Duhamel, qui écrivait quelques années après Buffon, se borne à dire :

« Les carpes des fossés de Pontchartrain, qui sont les plus grosses et les plus anciennes que je connaisse, ont sûrement plus d'un siècle. »

Admettons cette dernière mesure. Il est certain

que vivre un siècle, c'est fort joli pour une carpe. Mais ce qui me frappe bien plus que ce fait, c'est sa conséquence : car si une carpe, ce petit poisson, vit un siècle, combien donc doivent vivre les poissons géants ! Vous n'ignorez pas que les grands animaux, à quelque ordre qu'ils appartiennent, comme ils ont une croissance plus longue, ont aussi une plus longue existence (1). Une carpe de cent ans, cela suppose au moins un requin de mille ans, et je le dis, je crois, sans plaisanter.

Buffon expose quelque part que les poissons vivent des siècles, parce qu'ils ne cessent de croître qu'au bout d'un grand nombre d'années. Je ne sais pas combien de temps les poissons mettent à croître, et Buffon ne le savait guère, et les naturalistes d'aujourd'hui ne le savent pas suffisamment. Mais il y a une excellente raison de la longévité des poissons, donnée par Buffon, et répétée par M. Flourens, c'est la mollesse de leur squelette. Les os des poissons sont des arêtes, et, plongés dans l'eau salée, ils peuvent conserver leur ductilité d'une manière pour ainsi dire indéfinie.

(1) Aristote constate aussi cette longue vie des grands animaux, et l'explique à sa manière. Selon lui, les conditions de la vie sont l'humidité et la chaleur : les grands animaux ont plus d'humidité et la conservent mieux (*De la longév.*, ch. IV et V).

III.

Sur la durée normale de la vie dans le règne végétal, on n'a encore, sauf erreur, rien établi scientifiquement. Il y a des faits bien constatés, et en grand nombre; il n'y a pas de loi découverte et formulée. Quel est le temps de l'accroissement des plantes, des arbres? Cessent-ils jamais de croître? Supposé qu'ils cessent, quelle est la proportion entre le temps de leur accroissement et la durée totale de leur vie? Ces questions ne sont ni résolues, ni en train de l'être, et je ne saurais dire si elles ont fixé l'attention des botanistes.

Ce qui est incontestable, c'est que les plantes de grandes dimensions, les arbres, et surtout certains arbres, peuvent prolonger leur existence bien au-delà d'un siècle, ou même pendant des milliers d'années. Pour rencontrer des arbres séculaires, il suffit de regarder autour de nous, sur les promenades de nos villes, dans nos bois et nos forêts, ou même dans nos jardins. Ceux d'entre nous qui ont le bonheur d'habiter une maison égayée d'un jardin, et qui ont cet autre bonheur d'avoir reçu l'un et l'autre de leurs aïeux vénérés, y peuvent, je m'assure, saluer des arbres que connurent plusieurs générations avant eux, et s'y rafraîchir sous le même ombrage où elles se rafraîchissaient. — Mais si nous parcourons la France, l'Europe, le monde ancien et nouveau, alors nous rencontrerons dans les familles végé-

tales des vieillards à terrifier l'imagination. Il me suffira de citer quelques exemples pris dans une multitude.

Dans notre chère Normandie, au village d'Allouville, près Yvetot, il est un chêne à l'ombre duquel dorment les morts. Sa circonférence est de plus de 8 mètres. En notant exactement sa croissance pendant une période déterminée, on a calculé qu'il n'a pas moins de 800 ans. — Il dut être planté vers l'an 1000 de notre ère, alors qu'on était dans l'attente de la fin du monde.

Il est près de Saintes un autre chêne, le plus grand peut-être de l'Europe. Haut de 20 mètres, il a un diamètre de 9 mètres à sa base. Dans la partie détruite de ce tronc monstrueux, on a ménagé une chambre de 3 mètres de hauteur sur 4 de largeur, dont les parois sont tapissées de lichens et de fougères. Ce témoin des siècles écoulés doit être âgé de 2000 ans ou à peu près. — Il était là lorsque Jésus-Christ apportait aux Juifs un dogme qui devait renouveler l'univers.

Sur la côte du Malabar, il existe des figuiers extraordinaires. L'un d'eux s'est étendu, multiplié au point qu'il offre maintenant 350 gros troncs et plus de 3,000 petits. Ces troncs présentent ensemble une circonférence de 600 mètres; une armée de 7,000 hommes pourrait camper sous son ombrage. Ce figuier, devenu une population, remonte au moins au IVe siècle avant l'ère chrétienne. — Il eût pu voir Alexandre, si Alexandre eût poussé ses conquêtes jusque-là.

En Californie, un voyageur a constaté l'existence d'arbres gigantesques de la famille des conifères. L'un de ces arbres, qui n'a pas moins de 8 mètres 60 centimètres de diamètre, date au moins du XII[e] siècle avant Jésus-Christ. — Il balançait sa tige dans les airs, lorsque Samson assommait les Philistins, armé de la mâchoire que vous savez; lorsque le beau Pâris courait les mers avec la tendre Hélène; lorsque le pieux Enée, emportant le vénérable Anchise sur ses filiales épaules, oubliait sa femme, qui se perdait.

Dans l'île de Ténériffe, on voit un dragonnier. Sa tige a plus de 20 mètres de circonférence. Il croît avec une lenteur extrême. De sorte que l'on évalue sérieusement son âge à plus de 50 siècles. — Il n'y avait pas longtemps que Dieu se reposait, lorsqu'il commença de paraître à la surface de la terre.

A l'embouchure du Sénégal, il est des boababs d'une antiquité fort respectable. En 1454, le navigateur vénitien, Cadamosto, leur trouva 32 pieds de diamètre. Adanson, 300 ans plus tard, mesura ces mêmes colosses : ils n'avaient pas eu le temps de grossir d'une manière appréciable. Humbold estime qu'ils existent depuis plus de 60 siècles. — En ce temps-là, la constellation de la Croix, qui illumine aujourd'hui les nuits du tropique, était encore visible sur notre horizon.

On me dirait qu'il existe dans les forêts vierges de l'autre hémisphère des arbres contemporains des dernières révolutions géologiques, je ne ferais

nulle difficulté de le croire, et je ne serais pas désavoué des botanistes.

Il ne m'appartient pas de rechercher les raisons physiologiques d'une si prodigieuse longévité. Ce n'est pas à un professeur de philosophie de faire ce que n'ont pas fait les naturalistes (1). Très-probablement, ce privilége est en partie celui d'une nature plus simple que la nature animale, plus simple, donc plus durable. Le repos des hivers y est peut-être aussi pour quelque chose.

Quoi qu'il en soit, si nous récapitulons par la pensée les considérations précédentes, nous ne pourrons pas ne pas reconnaître que la comparaison que nous venons d'instituer est tout à l'avantage des êtres inférieurs. L'homme, ainsi que les mammifères, vit moins longtemps que les poissons; les animaux vivent moins longtemps que les végétaux. Faut-il nous plaindre de cette

(1) Il faut dire cependant qu'Aristote avait résolu le problème de la longévité végétale. « Quant à la longévité naturelle des arbres, en voici la cause : Les végétaux rajeunissent toujours, voilà pourquoi ils vivent si longtemps. Leurs rejetons sont constamment différents; les anciens rejetons vieillissent, il est vrai, ainsi que les racines, mais ce n'est pas en même temps; et parfois c'est le tronc seul et les rameaux qui meurent, tandis que d'autres branches repoussent. Une fois que le végétal en est à ce point, d'autres racines naissent de ce qui reste, et le végétal dure et subsiste toujours. Si donc une partie se meurt, une autre partie se développe ; et voilà comment les plantes vivent si longtemps (*De la longév*, ch. VI). »

répartition, et nous hâter de crier à l'injustice? Nous plaindre est bientôt fait, et ce fut toujours notre manie. Il y a un mot spirituel, entre beaucoup d'autres, dans un roman de Voltaire. — « Commencez par m'apprendre, dit Micromégas, combien les hommes de votre globe ont de sens. — Nous en avons soixante-douze, répond l'habitant de Saturne, et nous nous plaignons tous les jours du peu. — Je le crois bien, dit Micromégas, car dans notre globe, nous en avons près de mille, et il nous reste encore quelque désir vague. » Mais à ceux d'entre nous à qui il resterait, comme aux compatriotes de Micromégas, encore quelque désir vague relativement aux limites de la vie humaine, voici ce que je dirais :

« Ce n'est pas la longueur de la vie qui en fait le prix, c'est la qualité. Qu'est-ce que la vie de l'arbre, comparée à celle du poisson, à celle de l'oiseau, à celle de l'homme? Qu'est-ce qu'une vie sans conscience, sourde et aveugle, insensible et stupide, durât-elle des milliers d'années, en regard d'une vie pensante, d'une vie généreuse et vertueuse, ne fût-elle que d'une heure? D'ailleurs, il y a un secret pour vivre *plus longtemps*, il y a un secret pour vivre *davantage*, et je vais vous les révéler.

« Voulez-vous vivre longtemps? Vivez sobrement, simplement, selon les lois de la nature; et si vous êtes chef de famille, ou si vous avez quelque autorité, obtenez qu'on vive autour de vous avec la même sobriété, la même simplicité, la même

conformité aux lois naturelles. N'abolissez pas vos passions, ni celles des autres, — l'homme ne serait rien sans les passions, — mais gouvernez-les, rangez-les à la règle du devoir. Vous éviterez ainsi, dans la mesure du possible, les maladies et les malheurs, ces deux ennemis de la longévité; et vous les éviteriez plus sûrement et plus complètement si vos pères, soumis au même régime, vous avaient transmis une organisation plus saine, une âme mieux équilibrée.

« Voulez-vous vivre beaucoup? Agissez beaucoup, travaillez beaucoup. Le travail, voilà ce qui fait la réalité, en même temps que la fécondité de la vie. Qu'est-ce qu'une vie passée à ne rien faire; et en quoi diffère-t-elle du néant ? L'homme qui s'abandonne mollement, paresseusement, lâchement, qui se laisse passivement emporter au cours fatal des choses, existe peut-être, certainement il ne vit pas. Celui-là vit, et celui-là seulement, qui marque sa place, qui creuse son sillon, qui laisse un monument de son passage. Travaillez donc, faites le bien, semez partout sur votre chemin les vertus et les œuvres, et quel que soit le nombre de vos ans, ayant bien vécu, vous aurez assez vécu. »

SUR LES POSITIONS D'ÉQUILIBRE

D'UN

CUBE HOMOGÈNE

FLOTTANT SUR UN LIQUIDE

Par A. DE SAINT-GERMAIN

Membre titulaire

Les solides dont la surface extérieure appartient à plusieurs surfaces géométriques distinctes, et en particulier les polyèdres, peuvent prendre, quand ils sont susceptibles de flotter sur un liquide en repos, diverses positions d'équilibre qu'on détermine par des calculs différents, suivant la portion de la surface du corps flottant qu'on suppose immergée. La recherche de ces positions d'équilibre est très-simple en principe; mais elle a été effectuée dans un petit nombre de cas particuliers, et elle exige parfois une discussion délicate; aussi ai-je cru pouvoir exposer à la réunion des Sociétés

savantes, qui a eu lieu au mois d'avril dernier, quelques résultats simples relatifs à l'équilibre d'un cube homogène flottant sur un liquide. Je prends pour unité la densité de ce liquide, et je désigne par ε celle du cube; ε doit être < 1, mais on peut supposer qu'il ne surpasse pas $\frac{1}{2}$, car s'il surpassait $\frac{1}{2}$, on n'aurait qu'à chercher les positions d'équilibre d'un cube égal au proposé, mais de densité $1 - \varepsilon < \frac{1}{2}$, et on en déduirait immédiatement, comme on sait, celles du cube considéré.

Soit $2a$ la longueur d'une arête du cube; pour que le solide flotte en équilibre, il faut que la portion de son volume située au-dessous du plan de flottaison soit égale à $8a^3\varepsilon = V$, puis que le centre de gravité G de ce volume et le centre S du cube soient sur une même verticale. On sait que la droite GS est normale en G à la surface de carène Σ, lieu des centres de gravité de tous les volumes égaux à V et compris entre le cube et des plans P convenablement choisis. Il s'agit de déterminer cette surface Σ, qui se compose de plusieurs zones de nature différente suivant le nombre des sommets du cube qui appartiennent à V; puis on cherchera quelles sont les normales qu'on peut mener du point S à la surface Σ dans les différentes zones qu'on a déterminées; il suffit, pour que le cube flotte en équilibre, que l'une de ces normales soit disposée verti-

calement et que le solide soit enfoncé dans le liquide de manière que le volume immergé soit égal à V.

Soient A, B, C, D les sommets d'une face F du cube, A', B', C', D' les sommets correspondants de la face opposée ; supposons que les quatre sommets A, B, C, D et eux seuls appartiennent aux volumes égaux à V que nous considérons, et cherchons le lieu des centres de gravité de ces volumes ; ce sera une zone Σ_1 de la surface de carène. Je prends pour axe des z la perpendiculaire à F menée par le centre O du carré, pour axes des x et des y les parallèles menées par O à AB et BC; le plan P, qui limite un de nos volumes V, coupe AA', BB', CC', DD' en des points dont les ordonnées sont p, q, r, s ; ces quantités doivent être positives et au plus égales à $2a$. Le volume V est celui d'un parallélipipède tronqué ayant pour mesure $2a^2(p+r)$ ou $2a^2(q+s)$; si on écrit qu'il est égal à $8a^3\varepsilon$, on on conclut

$$(1) \qquad p+r=4a\varepsilon,$$

$$(2) \qquad q+s=4a\varepsilon.$$

On peut décomposer le volume V soit en tétraèdres, soit en filets infiniment déliés parallèles à l'axe des z, et si on égale les moments de V par rapport aux plans coordonnés à la somme des moments des parties dans lesquels on l'a décom-

posé, on trouve les coordonnées du centre de gravité :

$$(3) \qquad x=\frac{q-r}{12\varepsilon}, \quad y=\frac{p-q}{12\varepsilon},$$

$$(4) \quad z=\frac{1}{24\,a\,\varepsilon}\left(2p^2+2r^2+q^2+3pr-pq-rq\right).$$

Il suffit d'éliminer p, q, r entre les équations (1), (3) et (4) pour obtenir l'équation de la surface à laquelle appartient la partie Σ_1 de la surface de carène :

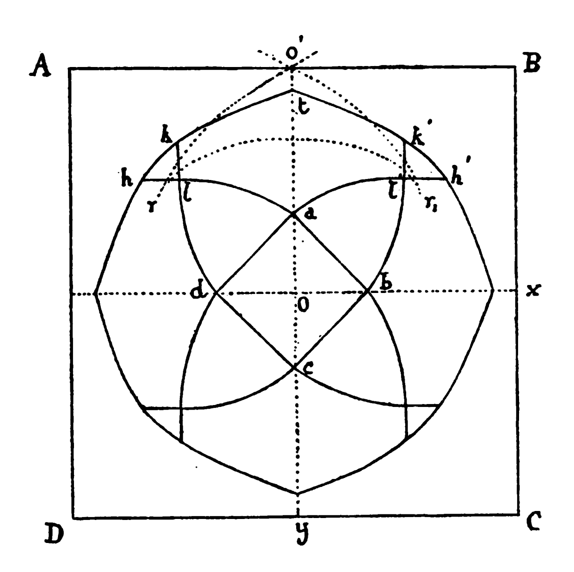
$$x^2+y^2=a\,\frac{z-a\varepsilon}{3\varepsilon};$$

c'est un paraboloïde de révolution autour de l'axe des z; mais il reste à en déterminer la partie utile. Nous avons supposé expressément que p, q, r, s étaient compris entre 0 et $2a$; si nous tirons leurs valeurs des équations (1), (2) et (3), et si nous exprimons que ces valeurs satisfont à la double inégalité qui vient d'être rappelée, nous trouverons huit inégalités qui, en supposant $\varepsilon<\frac{1}{2}$, se réduisent à quatre, comprises dans la formule

$$\frac{a}{3}\pm x\pm y>0.$$

C'est dire que la zone utile Σ_1 est la portion du paraboloïde qui se projette sur le plan de la face F

à l'intérieur du carré $abcd$, dont les sommets sont sur les axes des x et des y à la distance $\frac{a}{3}$ de l'origine.



Il s'agit de déterminer les normales qu'on peut mener du point S au paraboloïde et dont les pieds sont à l'intérieur du quadrilatère projeté en $abcd$. L'axe des z est une de ces normales; si on le dirige suivant une verticale, on pourra trouver pour le cube une position d'équilibre dont l'existence était évidente *a priori*. Mais du point S on peut mener d'autres normales au paraboloïde, et même le nombre en est infini; leurs pieds, on le trouve

aisément, sont situés sur un parallèle dont le rayon est

$$\frac{a}{3\varepsilon}\sqrt{3\varepsilon-3\varepsilon^2-\frac{1}{2}};$$

il faut que ce rayon soit réel, et ensuite inférieur à $\frac{a}{3}$, pour que le parallèle ait des points à l'intérieur du quadrilatère Σ_1; en nous bornant toujours aux valeurs de ε moindres que $\frac{1}{2}$, la double condition exige que ε soit compris entre $\frac{3-\sqrt{3}}{6}$ et $\frac{1}{4}$; s'il en est ainsi, le cube pourra prendre une infinité de positions d'équilibre dans lesquelles les arêtes AA′, BB′, etc., feront un angle constant avec la verticale.

Il est clair que la surface de carène comprendra six zones égales à Σ_1 et correspondant aux six faces.

Supposons maintenant qu'un seul sommet, A par exemple, appartienne aux volumes V que nous considérons. Je prends pour axes les droites AB, AD et AA′; le plan P, qui limite un des volumes V, coupe les axes à des distances p, q, r de l'origine, dont la valeur doit être comprise entre O et $2a$; on voit que le volume V est égal à $\frac{1}{6}pqr$, et les coordonnées de son centre de gravité à $\frac{1}{4}p$, $\frac{1}{4}q$, $\frac{1}{4}r$; on en conclut que le lieu

de ce centre de gravité appartient à la surface représentée par l'équation

$$x y z = \frac{3}{4} \varepsilon a^3.$$

Si on exprime que p, q, r sont compris entre O et $2a$, on trouve que la partie utile Σ_2 de la surface du troisième degré est limitée par un triangle curviligne qui se projette sur F en $h k l$ dans la partie concave de l'hyperbole

$$x y = \frac{2}{3} a^2 \varepsilon,$$

et en deçà, par rapport à l'origine A, des droites $x = \frac{a}{2}$, $y = \frac{a}{2}$. Le triangle mixtiligne $h k l$ n'existe que si $\varepsilon < \frac{1}{6}$. Quand ε satisfait à cette condition, on peut mener du point S à la surface de carène une et une seule normale dont le pied tombe à l'intérieur de Σ_2, c'est la diagonale AC′ du cube; le solide pourra prendre une position d'équilibre pour laquelle cette diagonale sera verticale. La surface de carène comprendra huit triangles égaux à celui qu'on vient de déterminer, pourvu que ε soit $< \frac{1}{6}$.

Venons au cas où deux sommets, A et B par exemple et eux seuls, appartiendraient aux volumes V que nous considérons. Je prends pour origine le

milieu O' de AB, pour axe des x cette droite elle-même, pour axes des y et des z les perpendiculaires qu'on peut lui mener en O' dans les plans ABCD et ABA'B'. Si on désigne par $q(1+m)$ et $q(1-m)$ les y des points d'intersection de BC et de AD avec le plan P qui limite un des volumes V, les z des points de rencontre de ce plan avec BB' et AA' seront de la forme $r(1+m)$, $r(1-m)$; les quatre quantités $q(1\pm m)$, $r(1\pm m)$ doivent être comprises entre O et $2a$. V ayant une forme voisine de celle d'un prisme triangulaire, on pourra le décomposer en trois tétraèdres, et en déduire aisément la mesure de son volume

$$V = 8a^3\varepsilon = \frac{m^2+3}{3}aqr,$$

d'où

$$(m^2+3)qr = 24a^2\varepsilon \tag{1}$$

La même décomposition fera connaître les coordonnées du centre de gravité :

$$x = \frac{mqr}{12a\varepsilon}, \tag{2}$$

$$y = \frac{(m^2+1)q^2r}{24a^2\varepsilon}, \quad z = \frac{(m^2+1)qr^2}{24a^2\varepsilon}. \tag{3}$$

Il suffit d'éliminer m, q, r entre les équations (1) (2) et (3) pour obtenir l'équation de la surface à laquelle appartient la zone Σ_3 de la surface de carène que nous cherchons maintenant ; on trouve :

$$a^2\left(9\frac{yz}{4\varepsilon} - a^2 - 9x^2\right)^2 = (a^2 - 3x^2)^3. \tag{4}$$

Cette équation représente une surface du sixième degré, U, symétrique par rapport au plan des yz et par rapport au plan Q bissecteur du dièdre AB ; U est engendrée par une hyperbole équilatère dont les asymptotes sont les intersections des plans $O'xy$ et $O'xz$ avec un plan mobile perpendiculaire sur AB, et dont le sommet se déplace sur une courbe W située dans le plan Q ; la projection w sur F de cette courbe directrice a pour équation :

$$9\frac{ay^2}{4\varepsilon} = a^3 + 9ax^2 \pm (a^2 - 3x^2)^{\frac{3}{2}}.$$

La courbe w a un point double en O', et quatre rebroussements de seconde espèce en des points r, r_1, r_2, r_3 pour lesquels $x = \pm\frac{a}{\sqrt{3}}, y = \pm\frac{4}{3}a\sqrt{\varepsilon}$; W a quatre points de rebroussement correspondants R, R_1, R_2, R_3; donc U peut être regardée comme formée de quatre nappes, U_1 et U_2 engendrées par la branche antérieure et par la branche postérieure de l'hyperbole génératrice quand son sommet parcourt l'arc RR_1, puis deux autres nappes qui se traversent suivant les droites $O'y$ et $O'z$, et se réunissent à U_1 et U_2 le long des deux hyperboles limites ayant leurs sommets en R et R_1 et formant deux arêtes de rebroussement de U.

La zone utile Σ_3 se trouve sur la nappe U_1 qui est située dans l'angle des y et des z positifs : elle est formée de quatre parties symétriques par rapport aux plans Q et $O'yz$; il suffit de déterminer les limites de la partie située au-dessous de Q et

du côté des x positifs. Pour que le centre de gravité de V soit sur ce quart de Σ_3, on voit géométriquement que q doit être $> r$, et m positif ; nous aurons seulement à exprimer que $q\ (1-m)$ est positif, et $q\ (1+m) < 2a$; $r\ (1 \pm m)$ seront par cela même compris entre 0 et $2a$, et le plan P coupera le cube comme nous l'avons supposé. Si entre les équations (1) et (2) nous éliminons qr, nous aurons

$$xm^2 - 2am + 3x = 0\,; \tag{5}$$

x étant positif, cette équation a deux racines positives dont l'une doit être < 1, ce qui exige $x < \frac{a}{2}$; la partie de Σ_3 que nous considérons sera donc limitée à droite par le plan $x = \frac{a}{2}$. D'autre part, on calcule $q\ (1+m)$ à l'aide des équations (2) et (3), et si on exprime que ce produit est inférieur à $2a$, on trouve, en ayant égard à l'équation (5), que la limite de Σ_3 a pour projection sur F une courbe définie par l'équation

$$3(2x+a)y^2 - 2(3x^2 + 2ax + a^2)y + 2x^3 + a^2x = 0\,; \tag{6}$$

l'arc de cette courbe que nous devons considérer se raccorde en a avec le côté ad du quadrilatère $abcd$, et en l' avec la droite $l'h'$ qui est une tangente d'inflexion en l'. Quand $\varepsilon < \frac{1}{6}$, l'arc rnr_1 de w a la position indiquée sur la figure, en sorte que l'arc projeté en al' sert tout entier de limite à Σ_3 ;

à partir du point projeté en l', Σ_3 est séparé de la partie de Σ projetée en $l'h'k'$ par l'arc d'hyperbole projeté en $l'k'$, puis à partir du point projeté en k', Σ_3 a pour limite l'arc symétrique par rapport à Q de celui qui se projette en al'; comme on a des résultats analogues du côté des x négatifs, on voit que Σ_3 est bornée par un hexagone projeté suivant $a\,l'k'tk\,l\,a$. Si ε était $> \frac{1}{6}$, la courbe (6) rencontrerait w en un point situé entre a et l', et Σ_3 serait limité par une sorte de losange curviligne. Il est entendu qu'on trouvera autant de parties égales à Σ_3 que le cube a d'arêtes.

Reste à déterminer les normales qu'on peut abaisser du point S sur Σ_3. On remplace l'équation (4) de U par

$$(7)\qquad \frac{9ayz}{4\varepsilon} - a^3 - 9ax^2 - (a^2 - 3x^2)^{\frac{3}{2}} = 0$$

qui convient à la nappe U_1 sur laquelle est Σ_3; on voit que les coordonnées des pieds G des normales sont déterminées par l'équation (7) et par les suivantes :

$$\frac{2ax - x\sqrt{a^2 - 3x^2}}{x} = \frac{az}{4\varepsilon(a-y)} = \frac{ay}{4\varepsilon(a-z)}.$$

On peut d'abord supposer que x soit nul, ou que G soit dans le plan $0'yz$; les droites SG seront les normales menées du point S à l'hyperbole dont le sommet est en N; on trouve d'abord la

droite SO′, à laquelle correspond une position d'équilibre du cube évidente *a priori*, l'arête AB étant horizontale et le plan diagonal ABC′D′ vertical. On peut encore mener du point S deux autres normales à l'hyperbole ; encore faut-il qu'elles soient réelles et que leurs pieds soient sur l'arc projeté en at à l'intérieur de Σ_3 ; cela exige que ε soit compris entre $\frac{1}{4}$ et $\frac{9}{32}$; dans les positions d'équilibre correspondantes, AB est encore horizontal, mais le plan ABC′D′ oblique.

Si nous prenons $x \gtrless 0$, on peut d'abord supposer $y = z$; le point G sera situé dans le plan Q et SG sera une normale menée de S sur l'arc RR_1 de la courbe W. Cherchons les abscisses des points G en nous bornant aux valeurs positives : l'équation en x se simplifie si on prend pour nouvelle inconnue

$$\lambda = \sqrt{a^2 - 3x^2};$$

on trouve alors

$$16\varepsilon^2\lambda^3 - 8\varepsilon(1+6\varepsilon)a\lambda^2 + (1+8\varepsilon)a^2\lambda + (1-20\varepsilon+64\varepsilon^2)a^3 = 0.$$

Comme x doit être $< \frac{a}{2}$, on ne prendra que les racines de l'équation qui seront comprises entre $\frac{a}{2}$ et a. On peut voir que

$$\lambda' = \frac{1-4\varepsilon}{4\varepsilon}a$$

satisfait à l'équation; elle sera dans les limites voulues si ε est compris entre $\frac{1}{8}$ et $\frac{1}{6}$; dans la position d'équilibre du cube correspondante, le plan diagonal ABC'D' est vertical, mais AB oblique. Les deux racines, autres que λ', de l'équation en λ sont réelles, mais l'une est supérieure à a, l'autre correspond à une valeur de x qui est en dehors de Σ_3. D'autre part les normales qu'on peut mener à U en dehors de ses plans de symétrie ont aussi leurs pieds à l'extérieur de Σ_3 et nous ne trouvons pas de nouvelle position d'équilibre.

La partie de la surface de carène qui correspond au cas où trois sommets A, B, C seraient immergés appartient à une surface du 24[e] degré; elle est limitée, quand $\varepsilon < \frac{1}{6}$, par un triangle projeté sur F en abl'; quand ε sera $> \frac{1}{6}$, elle sera limitée par l'arc de parabole projeté en ab, par la zone Σ_3 et celle qui joue un rôle analogue par rapport à l'arête BC, enfin par la partie de Σ correspondant à l'immersion des 4 sommets A, B, C, B' du cube non situés sur une même face.

PIERRE-PAUL RIQUET

HISTOIRE D'UNE IDÉE (1650-1681)

Par M. DESDEVISES DU DÉZERT

Membre titulaire

De Paul Riquet et de Moïse
Le destin me paraît égal;
L'un mourut près d'entrer dans la terre promise,
L'autre est mort sur le point d'entrer dans son canal.
M. DE CASSAN.



C'est surtout dans l'ordre des faits économiques que l'histoire nous révèle des tâtonnements, et que les idées les plus simples entrent le plus lentement dans la circulation : il faut un concours singulier de circonstances favorables pour qu'elles se produisent, qu'elles s'affirment, qu'elles s'imposent, et qu'elles arrivent en quelque sorte à maturité. Combien de progrès, et de progrès essentiels, dont nous sommes aujourd'hui les tranquilles possesseurs, ont subi cette élaboration

séculaire ! Sans chercher un exemple dans notre époque, qui a volontiers toutes les hardiesses, parce qu'elle dispose en même temps de toutes les ressources, je remonte à la fin du XVII[e] siècle, et je lui emprunte une de ses idées les plus fécondes, la création du canal du Languedoc.

Rien ne prouve que l'idée elle-même ait existé avant la Renaissance. Sous les Romains, la Méditerranée attirait seule les regards, et l'Océan n'était ni assez connu ni assez riche pour faire naître les entreprises. En Gaule, les transports par eau, quand ils étaient possibles, descendaient des affluents au fleuve principal, du fleuve à la métropole, rarement à la mer, et ne dépassaient guère les limites propres à chaque région. Si le Rhône était plus actif, c'est qu'il était, avec la Saône, son prolongement, un véritable canal naturel. La navigation y était continue, même avant les Romains : c'était le puissant vecteur du luxe et de la civilisation. Pas d'autre exemple en Gaule, excepté Marseille, et le port de Narbonne, moins ensablé, plus accessible, plus visible qu'aujourd'hui.

Pendant les huit siècles du moyen âge tout se localise en Aquitaine ; ce n'est pas que le commerce cesse, ou même qu'il languisse : sur certains points, au contraire, il se ravive, et, tout récemment (1), de belles études l'ont prouvé. Mais il suit encore les errements des Romains. En effet, malgré

(1) Germain, *Histoire du Commerce de Montpellier*.

les encouragements de plusieurs dynasties puissantes, la Garonne et le Tarn divisent le Midi en trois ou quatre groupes, ayant chacun leur caractère propre, luttant incessamment entre eux, quand ils ne luttent pas contre la France du Nord ou contre l'étranger. S'il y a dans ces parages un commerce de transit, il est aux mains des juifs ou de quelques familles adonnées à un négoce héréditaire, courant les foires de la Catalogne, du Rhône et de la Bourgogne. Il n'y a pas de centre réel, par conséquent pas d'intérêt général capable de suggérer quelque idée féconde ou d'inspirer quelque chose de grand. Pour que l'idée apparaisse, même vague, il faut que les ambitions, que les rivalités s'apaisent, que l'anarchie ait fait place à l'unité.

Ainsi, à la fin du XV[e] siècle, quand il n'y a plus qu'un maître, ou plutôt quand le maître est devenu assez puissant pour imposer sa volonté et faire régner la paix, il faut bien que ce monde bruyant et tyrannique renonce insensiblement à ses caprices, et demande à l'usage, à un usage régulier, ce que jusqu'alors il n'avait dû qu'à l'abus. Il commence à s'enquérir du prix des choses, puisqu'il est réduit à les payer; à faire un état de ses dépenses et de ses revenus, puisqu'il est obligé d'en entretenir l'équilibre; il prend à sa solde des hommes de loi, pour défendre ses prérogatives, des intendants pour gérer et améliorer ses biens; il écoute attentivement leurs conseils; il récompense convenablement leur habileté, leur fidélité,

et voit avec surprise qu'il est plus riche que jamais. Le progrès suit l'ordre, et les grands travaux deviennent possibles : le grand fief est devenu la grande propriété.

En 1539, sous François I[er], qui, après tout, fut un grand prince, les intérêts s'éveillent, et la question se pose : deux commissaires se transportent à Toulouse par ordre du Roi, et y font dresser par des hommes expérimentés le plan d'un canal, qui doit communiquer de l'Aude à la Garonne, et joindre « à la mer de Narbonne l'océan aquitanique. » On se tait ensuite pendant cinquante ans : il n'est pas malaisé d'en deviner les motifs. Déjà cependant on connaît le point de partage, les Pierres de Naurouse : c'est là, quels que soient d'ailleurs les projets à venir, que la chaîne des Cévennes doit être traversée. M. de Crapponne, à qui la Provence est si redevable, présente aussi à Catherine de Médicis un projet que les temps troublés empêchent d'aboutir. En 1589, Pierre Reneau, à l'instigation de Henri IV, reprend ce projet : il semble que sous un prince puissant et libéral, plus instruit et plus pratique que ses devanciers, toutes les chances soient acquises à l'œuvre, et que ce soit le cas de faire une fois de plus « le roi de Navarre. » Mais une enquête, conduite par les hommes les plus habiles, ne voit que les obstacles, et en 1604 le projet est abandonné.

Le projet, et non l'idée : sans doute, les mesures auront été mal prises, on aura choisi une mau-

vaise direction ; on aura mal présenté les faits : un ouvrage de si grande conséquence, qui intéresse à si haut degré les deux. plus grandes provinces du royaume, mérite qu'on l'étudie mieux. En 1614, aux États de Paris, les députés du Languedoc rappellent la proposition de Pierre Reneau, et demandent de nouveaux commissaires. Trois ans après surgit le projet de Bernard Aribal (1617) ; puis, sur le mémoire de Tichot et Beauvau, Richelieu réduit l'entreprise au Languedoc lui-même ; il ne s'agit plus que d'un canal des Pierres de Naurouse au port de la Nouvelle par la rivière d'Aude, le port de Narbonne et l'étang de Sijean. Même dans ces proportions, qui éludent cependant la difficulté principale, le résultat est le même, et l'œuvre, confiée à Pierre Lemaire, échoue par l'impuissance de l'entrepreneur. En 1650, cent dix ans après les premières investigations, on n'a encore rien fait. C'est alors que commencent les études personnelles de Pierre-Paul Riquet.

Si l'on recherche les causes qui avaient jusque-là empêché les succès, on verra qu'elles sont nombreuses et d'ordre différent. Il faut tenir grand compte des luttes soutenues par les Valois à l'intérieur et au dehors, du délabrement des finances, qui ne suffisaient pas toujours aux dépenses nécessaires, bien loin de se prêter à une dépense accessoire relativement importante. Comment demander cette dépense aux états provinciaux en pleine guerre civile ? Où trouver le personnel de l'œuvre, comment assurer sa bonne direction, sa

sécurité, contrôler sa marche parmi tant de rivalités et de convoitises, tant de passions surexcitées ? Ce sont là des obstacles réels, auxquels il faut joindre le luxe extravagant et l'étourderie d'un siècle débauché et batailleur, plus propre à mettre sur ses épaules le fonds et le revenu qu'à les appliquer à des œuvres utiles.

Mais il y eut aussi d'autres entraves, et la solution fut cherchée où on ne devait pas la trouver. Pour la partie du canal entre les Cévennes et la Garonne, les uns voulaient détourner la Save, qui coule à l'ouest, et, par un viaduc, la jeter à l'est dans la plaine de Toulouse ; d'autres prétendaient barrer l'Ariége vers Cintegabelle, barrer l'Hers, les obliger à refluer dans le canal lui-même, qui aurait capté leurs eaux ; d'autres enfin songeaient au Tarn, ou au moins à l'Agout. Pour la partie orientale, entre les Cévennes et la Méditerranée, on s'acharnait à suivre le Fresquel et l'Aude ; on se flattait de régulariser le lit instable et torrentueux de ces deux cours d'eau, ce qui ne se pouvait qu'en acceptant chaque année de longs espaces de chômage. Enfin, quand on raisonnait sur le canal tout entier, en embrassant les deux versants, on était toujours arrêté par un point capital, la difficulté, sinon l'impossibilité de l'alimentation.

L'homme qui donne « le premier branle » à l'entreprise, Pierre-Paul Riquet, baron de Bonrepos, est un cadet de Provence, établi sur la bordure extérieure des Cévennes, où il possède les fiefs de Bonrepos et de Saint-Félix de Caraman.

C'est un homme de gabelles, hommager de l'archevêque de Toulouse, « n'entendant ni grec ni latin, à peine sachant parler français, et qui ne peut s'expliquer sans bégayer, » mais la nature l'a fait géomètre ; il a les qualités de l'inventeur : le coup d'œil, le bon sens, la patience ; il se prend à méditer dès 1650 ; quand il croit avoir trouvé, il vérifie ; quand il reconnaît qu'il s'est trompé, il donne à ses recherches une autre direction, répétant chez lui ses essais, et n'ébruitant rien tant qu'il n'est pas certain. Aussi fait-il d'abord comme les autres ; il songe à l'Ariége, qu'il veut détourner vers l'est ; il veut établir son point de partage à Saint-Félix ; il songe à l'Agout. Partout il trouve des obstacles presque insurmontables ; Saint-Félix est trop élevé, l'Ariége trop inégal, et trop violent, l'Agout a un lit trop escarpé, et conduirait à Moissac, au lieu de conduire à Toulouse. Les jardins de Bonrepos deviennent son champ d'essai ; il y multiplie en miniature les rigoles, les épanchoirs, les montagnes percées, les viaducs, corrigeant toujours quelque chose, et toujours mécontent. Il avait conduit insensiblement son point de partage à la fontaine de la Grave, au-dessous des Pierres de Naurouse ; il conçut d'abord le projet d'utiliser les eaux du Girou pour traverser la plaine de la Garonne, les eaux de l'Hers, pour conduire en plaine le Canne jusque dans les faubourgs de Toulouse, et c'est ce premier projet qu'il adressa à Colbert, avec l'approbation de l'archevêque de Toulouse, et de l'in-

tendant du Languedoc, M. de Tubeuf (1662). Il y avait douze ans qu'il le méditait (1).

Le moment était bien choisi. Colbert, porté naturellement à toutes les œuvres utiles, avait la volonté nécessaire pour les conduire à bonne fin, et la confiance de son souverain lui en donnait les moyens. L'opinion publique était favorable, et le plan, tel qu'il fut présenté, était supérieur aux autres; enfin, des hommes compétents, comme Boutheroue de Bourgneuf, qui venait d'achever le canal de Briare, le déclaraient praticable. Riquet fut mandé à Paris (1664) et l'accueil de Colbert fut excellent. Le grand ministre comprit aussitôt la haute valeur de ce naturel « franc et libre, et point chicanier », et il témoigna une joie véritable du résultat. Mais, aussi soucieux de sa respon-

(1) En 1667, il arriva à Riquet une aventure qui mérite d'être recueillie. J'allais, dit-il, communiquer à M. l'archevêque de Toulouse les inscriptions dont M. Parisot était l'auteur (celles qui furent appliquées aux fondations de la première écluse, à l'embouchure du canal dans la Garonne). Je rencontrai dans la première salle du palais épiscopal deux gros cordeliers, et comme de longtemps je sais que ces sortes de religieux entendent assez bien le latin, je voulus leur demander l'explication de celui que je portais. Je le lus en leur présence, tout aussi bien qu'il me fut possible, néanmoins sans doute fort mal, puisque ces bons Pères crurent que je me moquais d'eux... Nous en vinmes aux grosses paroles, et l'un des Pères, le plus gaillard de tous, eut la hardiesse de mettre entre ses mains une de ses galoches pour m'en frapper. (C'est l'archevêque lui-même qui rétablit le calme).

sabilité que de sa gloire, il voulut s'entourer d'hommes plus compétents encore ; une enquête dont il indiqua les éléments fut demandée à l'intendant de la province, assisté d'hommes spéciaux, comme le chevalier de Clerville ; Riquet revint à Toulouse plein d'espoir, sûr de démontrer sur place l'exactitude de tout ce qu'il avait conçu.

Il faut admirer ici la force même de l'idée, et reconnaître le rôle tout puissant de la patience dans son éclosion. Riquet, quand il reparaît, bouleverse tout ; c'est à la cour, à St-Germain, qu'il a découvert une manière toute nouvelle à laquelle personne n'avait pensé, « pas même lui », et, quoique fort éloigné, « sa rêverie se trouve juste sur les lieux. » Cette « rêverie », c'est le génie lui-même, et « le niveau confirme ce qu'a dit l'imagination » ; le Girou, l'Hers sont abandonnés comme l'Ariége et l'Agout, ou du moins ils n'ont plus qu'une valeur auxiliaire. Plus de regonflements, de mines, de chaussées », mais « la superficie de la terre par pentes naturelles » qui rend la chose aisée et de facile entretien. Il a passé partout avec le niveau, le compas et la mesure ; il sait parfaitement les passages, le nombre des toises et des écluses, la nature du terrain, pierreux ou gras, les élévations, et quoique son dessin ne soit pas fort régulier », sa pensée y reluit si nettement que dans la commission d'enquête tous en sont pénétrés. Le succès est désormais certain.

C'est à dix lieues (45 kil. 756) de Naurouse et de la fontaine de la Grave, dans les montagnes noires,

que Riquet va chercher les eaux dont il a besoin; la pensée conçue, il la perfectionne incessamment, diminuant chaque jour la dépense et l'entretien, sans rien ôter à la solidité et à la grandeur. Il ne s'inquiète pas démesurément des données naturelles, mais il manœuvre habilement sur la ligne hydrographique, qui est son véritable champ de bataille, passant d'un bassin à un autre bassin, d'un versant à un autre versant, dirigeant un torrent en un sens, un autre torrent en sens contraire, et les faisant aboutir au point précis qu'il a choisi. Il semble pour ce petit agent d'un service assez impopulaire que les fleuves soient des divinités figurées par autant de statues, et qu'il suffise, pour accaparer leurs eaux, de changer la direction des amphores. L'Alzeau, le Vernasson, le Lampillon, le Lampy, descendent par des ravins affreux dans le Fresquel; il les barre, les jette l'un dans l'autre par une rigole, dont il fait leur nouveau lit, puis, au pas de Lampy, il établit un immense réservoir qui a son écoulement par le Rieutort, dans le Sor, en coupant le col d'Alquier. Telle est la rigole de la montagne, alimentée par le réservoir de St-Féréol et la prise d'eau de l'Alzeau. A l'ouest, la rigole de la plaine emprunte le cours de la Sor, passe sous Revel, reçoit la rigole de la montagne et descend jusqu'au col de Naurouse, où elle est recueillie dans un dernier bassin. Les eaux sont si abondantes, qu'on n'a pas à craindre de chômage; le service du canal est assuré dans toutes les saisons. Ce n'est pas assez, il faut que

personne ne doute de l'œuvre : Colbert lui-même le veut ainsi. Riquet reprend sur la montagne les essais qu'il a faits dans ses jardins ; les barrages exécutés, il creuse dans tout le parcours une rigole provisoire de deux pieds de large ; il y jette l'eau, qui coule à sa voix de la Sor à Naurouse, et il peut, en levant deux écluses, inonder à la fois les deux versants. Les commissaires sont enthousiasmés ; le peuple bat des mains ; Riquet devient le Moïse du Languedoc (1).

Il faut être juste dans une affaire de cette conséquence, et reconnaître qu'à tous les degrés chacun sut, avec loyauté et simplicité, accomplir son devoir. Il se fait comme un courant d'opinion, et quand le rapport des commissaires, unanimement favorable, arrive à Paris, tous, évêques, intendants, ingénieurs, députés des états, gens de robe et d'épée, de vive voix ou par lettres, ont frayé le chemin. Colbert est dès lors ce que nous le retrouvons sur toute la route pendant vingt ans, plein de droiture et de générosité, presque tendre avec l'auteur d'un si grand bienfait. Instruit par lui, le roi, que préoccupe vivement le soin de sa gloire, ne marchande ni les éloges ni les récompenses. L'argent nécessaire est demandé un peu à tout le monde, aux riverains le plus intéressés, aux états provinciaux, mais surtout au trésor royal, qui paie le prix des expropriations.

(1) Carte de Nollin, en cinq feuilles, publiée par ordre des Etats de la province (magnifique). Il y en a des réductions.

L'auteur du projet, traité avec distinction, est chargé de l'exécution; le canal, érigé en fief héréditaire, est doté de vastes domaines et d'utiles priviléges qui assurent son exploitation : c'est la récompense de l'inventeur, destinée à perpétuer le souvenir de sa gloire; c'est aussi le gage solide de la fortune de ses descendants.

Les travaux, commencés réellement en 1667, ne sont achevés qu'en 1682, au bout de quinze ans, et pendant treize ans Riquet ne s'y montre pas moins admirable que dans leur conception : toujours présent, toujours préoccupé de mieux faire, se corrigeant lui-même quand l'expérience le lui démontre, engageant son bien propre pour activer son œuvre, embrigadant les ouvriers partout où ils se présentent, employant les femmes par centaines, et communiquant à cet immense personnel son infatigable ardeur. Souvent il arrive que le génie de l'inventeur se démente dans l'application; il s'irrite ou se décourage; les obstacles l'aigrissent, et la gloire, le profit qu'il s'était promis font place à la douleur et à la ruine. Ici rien de pareil : Riquet pourvoit à tout avec un sangfroid parfait et un incomparable bon sens; il ne se laisse jamais détourner du but; il n'est jamais effrayé d'un mécompte, jamais arrêté par une dépense supérieure à ses prévisions, quand elle lui paraît conforme à l'intérêt public, et, tandis qu'il rejette sans hésitation les sollicitations de localités importantes, qui prétendent être desservies sans contribuer, il double spontanément les frais pour

exécuter sur un point délicat un travail meilleur et plus solide. Il fait un viaduc, un pont, une digue, il perce une montagne, si la navigation y gagne en sécurité, en rapidité. Il fait prévaloir ses plans à force de modération et de jugement, et quand il est en présence d'ordres qu'il a lieu de présumer contraires, comme Guillaume d'Orange, il met les ordres dans sa poche pour n'en prendre connaissance qu'après la victoire. Il faut être bien sûr de soi pour agir de cette sorte; il faut encore être bien assuré des autres. Mais Colbert savait apprécier Riquet; il estimait avec raison qu'il fallait passer quelque chose à des hommes d'un aussi grand mérite, passionnés pour la gloire de leur maître et pour la prospérité de leur pays.

C'est ici qu'on sent l'inestimable valeur d'un grand homme chargé de l'administration d'un grand royaume. Si plein de sympathie qu'il soit pour Jean Riquet, Colbert n'oublie aucun de ses devoirs. Il a des surveillants qui ont des instructions précises, qui font des rapports réguliers, circonstanciés, confidentiels. L'un de ces hommes, M. de La Feuille, a beau se montrer circonspect; Riquet le devine, et ne s'effarouche pas : « Si les « Marocains viennent à m'enlever, dit-il, lorsque « je serai avec MM. de Clerville et de La Feuille, « nous nous trouverons avoir assez de bonnes « qualités pour échapper à la rame. M. de Clerville « ferait des dessins; M. de La Feuille les polirait « ou les contredirait, et moi je me chargerais de

« l'exécution. » Qu'a-t-il à craindre, en effet, puisqu'il fait son devoir? Les intendants ont aussi leur rôle, leur part d'initiative, parfois leurs prétentions et leurs vues personnelles. A propos du passage du Malpas, M. de Bezons voulait suspendre les travaux : Riquet les hâte, double les ouvriers, termine la besogne en six jours, et pour prouver à l'intendant qu'elle est possible, il le fait passer par le souterrain.

Avec les ingénieurs, c'est bien pis encore : comment croire, en effet, qu'un homme qui n'a pas fait d'études, et qui en convient, puisse se passer des hommes du métier? Chacun pourtant se déclare satisfait; Clerville n'est pas choqué de voir ses plans rejetés ou modifiés, son tracé abandonné, et quand il est reconnu que le tracé suivi coûte le double, il n'exploite pas cette circonstance, pourtant si favorable, parce que le tracé est réellement meilleur et plus avantageux. Vauban, appelé à donner son avis, à coopérer aux travaux, redresse modestement bien des points dont ses vastes connaissances et son expérience lui révèlent les défauts; il corrige des pentes, substitue les viaducs aux aqueducs, fait des barrages, des ponts, s'emploie aux plus petits détails avec autant de zèle que si l'œuvre était sienne, et quand il la parcourt comme inspecteur royal, six ans après la mort de Riquet, il déclare qu'il donnerait de bon cœur tout ce qu'il a fait pour « la grande chose dont cet homme est l'auteur. » Les intendants se répandent en éloges, les états s'im-

posent de lourdes taxes, et d'écluse en écluse on arrive à la montagne de Cette, où Riquet fait un port.

Ainsi tous luttent de patriotisme; ceux qui patronnent sont équitables et bienveillants : ils surveillent et ne torturent pas; ils récompensent au lieu d'exploiter, et, loin de ruiner le serviteur utile qu'entraîne l'amour de l'intérêt public, ils le dédommagent à plusieurs reprises, dans des proportions très-larges, et par l'octroi de plusieurs millions, si la justice paraît le demander. Sans doute ils le doivent, car presque partout Riquet a doublé les dimensions de son autorité privée, et par conséquent les frais, mais combien en auraient ri, et considéré comme un gain une pareille simplicité! Le bien est, Dieu merci! contagieux comme le mal, et quand le maître est honnête, les serviteurs se piquent au jeu : chacun veut avoir sa part dans un si beau travail; beaucoup, en effet, l'ont sérieuse dans l'exécution, sans que la gloire de l'inventeur ait à en souffrir. Tels on voit au siècle de la Renaissance les néophytes des belles-lettres faire cortége à l'homme illustre qui les patronne, lui donner libéralement, en échange de sa doctrine, le fruit de leurs veilles, et se contenter au bas de la page d'une mention honorifique, quand le maître a bien voulu l'accorder.

Riquet ne vit pas la fin de son œuvre, mais quand il mourut dans les derniers jours de 1680, le travail était fort avancé. Ses deux fils, MM. de Bonrepos et de Caraman, et ses deux gendres,

MM. de Lanta et de Lombrail, pourvurent noblement à ce qui pouvait manquer encore, le roi leur en tint compte, et les indemnisa. Quand on put régler les comptes, il se trouva que les cent deux corps d'écluse, rachetant cent vingt-cinq toises de pente sur les deux versants, les nombreux et magnifiques ouvrages d'art, et avec eux le port de Cette avaient coûté un peu plus de treize millions de livres, dont le roi avait donné la moitié. C'était un peu plus que le rachat de Mardick et de Dunkerque, et jamais l'argent royal ne fut mieux employé.

Cependant il fallait procéder à l'acceptation des travaux, et à l'inauguration du canal. Depuis dix ans, M. de Bezons n'était plus intendant de la province : M. d'Aguesseau l'avait remplacé, sans que l'entreprise ait eu à en souffrir. Déjà, en 1681, on avait parcouru en suivant les bords le canal tout entier, alors à sec, depuis son embouchure dans la Garonne jusqu'à la mer, et examiné en détail les talus, les écluses, les chaussées, les épanchoirs, les réservoirs, les rigoles de dérivation ; on avait reconnu que l'exécution était parfaite, et que les proportions avaient été doublées presque partout. En 1683, le 31 mars, la visite officielle commença, et de Cette à Toulouse elle s'effectua en soixante-quinze heures, y compris le repos de la nuit. A Marseillan, à Béziers, les représentants de l'autorité royale furent reçus au bruit du canon ; et M. de Béziers leur offrit un magnifique dîner dont ils s'accommodèrent

fort (1), pendant que les barques de la flottille franchissaient coup sur coup (156 toises) les deux écluses de Notre-Dame, et les huit écluses accolées de Foncerannes, et conquéraient, en montant les degrés de cette échelle hydraulique, le repos de la première nuit. Le souterrain de Malpas, le pont de Repudre, la tranchée ouverte dans les roches de Roubiac, les chaussées hardies de l'Ognon, de l'Argendouble, de l'Orbiel, les aqueducs de Jouarre, de Marseillette qui portaient jusqu'à l'Aude, en passant sous le canal, le trop plein des torrents, tout excitait l'intérêt, et entretenait l'admiration. Le P. Mourgues déclarait hautement que le bassin de Naurouse était supérieur aux travaux des Romains. En 1684, après une dernière inspection, faite un peu pour la forme, la besogne fut déclarée achevée, et les héritiers de Pierre-Paul Riquet en eurent décharge par lettres patentes.

Il n'y a si grande merveille qui ne prête à la critique sur quelque point, et Contigny et Vauban avaient fait quelques corrections utiles. Mais quand le successeur de d'Aguesseau, le terrible Basville (2), reproche à Riquet dans ses mémoires de n'avoir point conduit le canal directement par Carcassonne et par Béziers, il a tort sur l'un et l'autre point. En effet, pour Carcassonne, qui

(1) Le fils de l'intendant, le célèbre d'Aguesseau, plus tard chancelier de France, était du repas; *il avait dix ans.*

(2) Un Lamoignon.

n'était pas compris, il est vrai, dans le plan primitif, et qui augmentait sensiblement la dépense sans nécessité, si les habitants du Carcassez avaient voulu contribuer dans une proportion raisonnable, Riquet y aurait consenti, et ils se seraient eux-mêmes épargné une dépense supérieure, que le temps à rendu nécessaire un siècle plus tard. En ce qui concerne Béziers, le trajet, déjà dispendieux, l'eût été bien davantage; beaucoup au contraire ont reproché à l'auteur d'avoir sacrifié à la gloire et à l'intérêt de sa ville natale d'autres localités, situées à peu près en plaine et plus voisines de la mer, comme Narbonne ou Vendres: il eût suffi de substituer à Cette, Agde ou la Nouvelle. Ce reproche se réfute par lui-même: en effet, de nos jours encore, le port de Cette, malgré de graves inconvénients, est considéré comme le seul possible des bouches de la Vidourle aux bouches de l'Agly.

Empruntons néanmoins à M. de Basville son jugement sur le canal du Languedoc, et sur Pierre-Paul Riquet. « M. Riquet, dit-il, se chargea « de l'entreprise : il en fut l'inventeur, l'entrepre- « neur et le seul directeur, et l'on peut dire qu'aidé « par ses talents naturels plutôt que par les règles « de l'art, qu'il n'avait jamais étudiées, il trouva « seul les expédients nécessaires pour surmonter « les difficultés immenses qui s'y sont rencon- « trées. C'est dans l'amas (1) et la distribution de

(1) Style d'intendant.

« toutes les eaux qu'on voit particulièrement l'art « merveilleux qu'il a fallu employer pour faire ce « canal, et la vaste étendue du génie qui l'a « conduit. » Voilà la véritable conclusion qui convient à cette histoire d'une idée, et jamais statue ne fut mieux placée que la statue de Riquet, au point de partage où il démontre le premier la possibilité de la jonction des deux mers.

... Tibi Gallia debet
Quo nihil ad regni splendorem grandius...

VANIÈRE, *Prædium Rusticum.*

POÉSIES

ALCESTE

TRAGI-COMÉDIE. — IIe ET DERNIER TABLEAU DU IIe ACTE,

Par M. Paul BLIER,

Membre correspondant.

SCÈNE PREMIÈRE

Bois de cyprès. Autel funèbre dressé en l'honneur d'Alceste. Devant l'autel, deux espèces de cratères largement évasés, contenant le sang des victimes. — Thanatos, glissant à pas muets, se dirige vers l'autel. Il va y arriver, quand tout à coup sort de l'ombre des cyprès Hercule qui l'arrête brusquement au passage.

THANATOS, HERCULE.

THANATOS.

Qui donc ose porter la main sur moi ? Sais-tu,
Qui que tu sois, mortel, qu'il n'est rang ni vertu
Que mon regard ne trouble et que ma voix n'effraie ;
Et que je puis d'un mot te terrasser ?

HERCULE.

Essaie.



THANATOS.

Tu le veux? tremble donc, — car je suis le Trépas.

HERCULE.

Je t'ai cherché souvent, et je ne te crains pas.

THANATOS.

Si mon nom, redouté de tout ce qui respire,
Sur toi seul, des humains, n'étend pas son empire,
Ma main va dans ton sein glacer le sang qui bout :
Tombe à mes pieds, vaincu!

— Lutte. — Thanatos touche du doigt la poitrine d'Hercule; et celui-ci, pesant de ses mains puissantes sur les épaules de son adversaire, le fait plier sur ses genoux jusqu'à terre.

HERCULE.

Je suis toujours debout;
La chaleur de mon sang, tu ne l'as pas éteinte;
Et c'est toi qui fléchis, Trépas, sous mon étreinte.

THANATOS.

Ta vigueur est d'un Dieu. Parle, qui donc es-tu,
Toi qui m'as fait plier, et m'as presque abattu?

HERCULE.

Je suis le défenseur des faibles qu'on opprime ;
Je suis le belluaire armé contre le crime ;
Celui qui des lions en fureur triompha,
Qui dans ses bras puissants prit l'Hydre et l'étouffa ;
Celui qui devant rien n'hésite et ne recule ;
Le champion du droit, — et l'on me nomme Hercule.

THANATOS.

Hercule ! l'éternel ennemi, qui partout
Me brave, et dont mes traits n'ont pu venir à bout !
J'aurais dû deviner ton nom à ton audace.
— Mais cesse de peser sur mon épaule lasse ;
C'est assez d'avoir pu me courber sous ta main :
Laisse-moi maintenant poursuivre mon chemin.

HERCULE.

Moi, te lâcher ! — Ah ! ça, prendrais-tu, d'aventure,
Pour un jeu cette lutte où j'ai fait ta capture ? —
Alors détrompe-toi. Si mes poings te sont lourds,
J'en desserre l'étau, mais je te tiens toujours.
Je te garde ; et j'entends exercer à ma guise
La souveraineté que j'ai sur toi conquise.

Ainsi donc, soumets-toi. Quant à ta liberté,
N'y songe pas, avant de t'être racheté.

THANATOS.

Prends-y garde ! L'orgueil dont ton âme est remplie
S'exalte sans mesure et touche à la folie.
Je tiens de Jupiter mon pouvoir : et celui
Qui me fait violence entre en lutte avec lui.

HERCULE.

Je m'attaque à toi seul ; et je ferai, j'espère,
Approuver ma conduite à Jupiter mon père.
— En attendant, captif résigné, sois certain
Que nul effort ne peut te soustraire à ma main ;
Et que, pour recouvrer ta liberté perdue,
Il faut d'abord payer la rançon qui m'est due.

THANATOS.

Quoi ! me garder captif, et m'imposer ta loi !
Hercule, y songes-tu ? — Que deviendra sans moi
Ce monde vieillissant que seul je renouvelle ? —
Toi, que la Gloire embrase à sa flamme immortelle,
Souviens-toi que je suis son divin compagnon,
Et qu'au nom de la Gloire on joint toujours mon nom.

Demain, l'Hermus doit voir, sur sa rive troublée,
D'un terrible combat s'acharner la mêlée ;
Arès m'a convié pour juger les exploits :
Ne me retarde pas, — car il faut que j'y sois.
Enfin, toi qui t'es fait, presque dès ton enfance,
Le champion armé des faibles qu'on offense ;
Toi, l'ardent protecteur des malheureux humains, —
Qu'il te souvienne encor que je porte en mes mains
L'unique panacée où tout mal se guérisse ;
Et qu'en me retenant, contre toute justice,
Tu vas éterniser, pour un commun malheur,
L'odieuse vieillesse et l'amère douleur !...
Héros aimé des dieux, c'est moi qui glorifie
La valeur, et c'est moi qui console la vie.
Laisse-moi donc remplir ma tâche ; et ne sois point
Un obstacle au devoir que les dieux m'ont enjoint.
Ministre du Destin, du plus vil au plus digne,
Je frappe sans pitié tous ceux qu'il me désigne ;
Le décret qu'il porta, je cours l'exécuter :
Seul, contre le Destin oseras-tu lutter ?

HERCULE.

Mets-toi donc dans l'esprit qu'il n'est rien que je n'ose.
Te voilà devenu mon captif et ma chose :
Veuille ou non le Destin, captif tu resteras.
Je te tiens, je te garde ; et tu ne reprendras

Avec ta liberté ton funèbre prestige ,
Qu'après m'avoir payé la rançon que j'exige.

THANATOS.

Dieux de l'Érèbe , et toi, qu'atteignent les mépris
D'un insolent héros, fier de m'avoir surpris ,
O Destin ! voyez tous l'injure qui m'est faite ;
Venez à mon secours , et vengez ma défaite !
Eh quoi ! moi , le Trépas , je me verrais contraint
De plier sous l'effort d'un mortel qui m'étreint,
Et d'accepter la loi que son orgueil m'impose !...
O Dieux, défendez-moi ! ma cause est votre cause.
Hélas ! de mon pouvoir, après un tel affront,
S'il demeure impuni , les hommes se riront ,
Et, qui plus est, vaincu , j'en douterai moi-même...
— Mais les Dieux restent sourds à mon appel suprême ;
Et de mon dur vainqueur je sens toujours le poing
Resserrer sur mon bras un nœud qu'on ne rompt point.

HERCULE.

Du moins, il n'est personne encor qui l'ait pu rompre.
— Je t'ai laissé prier les Dieux sans t'interrompre.
Mais puisqu'à ta prière ils ne répondent pas ,
Veux-tu que nous causions de ta rançon , Trépas ?

THANATOS.

O honte ! m'abaisser à racheter d'un homme
Ma liberté taxée à quelque vile somme !
Marchander ma rançon ; et débattre à quel prix
Peut et doit m'estimer un brigand qui m'a pris !... —
Mais il me faut, captif, subir ton exigence :
Parle ! — plus tard viendra le jour de ma vengeance.

HERCULE.

Bien ; remets ta vengeance à plus tard. Pour l'instant,
Ta rançon à fixer est le point important :
Parlons-en donc. — D'abord, ne me fais pas l'injure
De croire qu'ayant fait une telle capture,
Je veuille l'échanger pour quelques talents d'or.
Il me faut plus et moins que ce banal trésor.
Pour ta rançon enfin le prix que je réclame.
C'est une vie éteinte et le retour d'une âme ;
O Trépas, rends Alceste à la clarté du jour,
Et tu vas, sans retard, être libre à ton tour.

THANATOS.

Mais c'est pour ma rançon demander l'impossible !
Car d'arracher sa proie à l'Hadès inflexible.

C'est plus que je ne peux, — les Dieux m'en sont témoins.
Admète, tu le sais, devait mourir, à moins
Qu'un mortel n'acceptât la mort qui le menace.
Victime volontaire, Alceste a pris sa place ;
Cet échange pieux, les Dieux l'ont accueilli :
Nul ne peut revenir sur un fait accompli.

HERCULE.

Oui, tu prétends cela ; mais moi, je le conteste.
Admète, je le sais, devait mourir ; Alceste
S'est offerte en sa place, et l'Hadès en courroux
S'est ouvert pour l'épouse, et fermé pour l'époux.
Or, s'il faut qu'au Destin tout mortel se soumette,
On a payé le prix mis au salut d'Admète ;
Et, dès qu'on rend hommage à ses droits absolus,
Le Destin satisfait n'exige rien de plus.
— Rien ne s'oppose donc à ce que tu nous rendes
(Car l'Hadès t'obéit, quoique tu t'en défendes)
L'innocente victime atteinte avant le temps,
Dont le retour paiera ta rançon — que j'attends.

THANATOS.

C'est bien, héros ; c'est bien. Profite et même abuse
D'un triomphe sans gloire obtenu par la ruse :
Je prendrai ma revanche, ou plus tôt ou plus tard.

HERCULE.

Tu me l'as déjà dit ; j'en courrai le hasard.

THANATOS.

Eh bien ! je le répète ; et, malgré ton audace,
Tôt ou tard tu verras s'accomplir ma menace.
— En attendant, je suis dans ta main, — j'obéis.

O Dieux, par ma défaite ainsi que moi trahis,
Erèbe, Orcus, Hadès, rendez à ma prière —
Rendez, à mon appel, Alceste à la lumière !

— En achevant cette invocation, Thanatos trempe ses doigts dans le sang des victimes, et secoue sur la terre, à trois reprises, cette libation sanglante. —

Alceste ! — Alceste ! — Alceste !

— Alceste apparaît, couverte d'un long voile. —

SCÈNE II.

LES MÊMES, ALCESTE.

ALCESTE.

Où suis-je ? — Ah ! cet air pur,
Ces astres scintillants dans l'éternel azur,

Ce bois sonore et frais, tout me dit : C'est la terre.
Je renais ! — Mes enfants vont retrouver leur mère ;
Admète, son épouse ; et moi, rendue au jour,
Je retrouve avec eux et la joie et l'amour.

HERCULE.

Noble reine, échappée à la demeure sombre,
Permets, pour m'assurer que tu n'es pas une ombre,
Que je touche ta main.

— Pressant la main que lui tend Alceste. —

Ah ! tu vis, je le sens.

(A Thanatos.)

Et maintenant, Trépas, sois libre ! j'y consens.

THANATOS.

Au revoir! fier brigand qui m'as volé cette âme.
Puisses-tu, quelque jour, périr par une femme !

— Thanatos disparaît. —
— On entend un bruit de pas. —

HERCULE.

Quelqu'un s'approche, ô reine. A l'abri des cyprès,
Fuyons de ce passant les regards indiscrets.

— Écartant le feuillage, et à voix basse. —

Je le vois, aux lueurs que la lune projette :
Sa taille est d'un héros.

ALCESTE.

Dieux ! si c'était Admète !

SCÈNE III.

ADMÈTE, — HERCULE ET ALCESTE (cachés).

ADMÈTE.

— Il s'incline devant l'autel funèbre. —

O femme au cœur vaillant ! c'est moi, c'est ton époux
Qui sur ton froid tombeau vient prier à genoux.
— O deuil ! quand j'ai songé que tu dors sous la terre,
De mes jours rachetés victime volontaire,
J'ai délaissé la couche où je languis sans toi,
Et je suis accouru te confirmer ma foi.
Je t'appartiens toujours ; l'amour qui fut ma vie,
Plus fort que le trépas, dans l'ombre t'a suivie ;
Et la Parque jalouse, en m'arrachant ta main,
N'a pu rompre les nœuds de notre chaste hymen.
Mon âme est dans l'Hadès avec toi descendue ;

Et mon cœur, qui te cherche après t'avoir perdue,
Consumé de regrets, et pleurant ton amour,
A toute autre tendresse est fermé sans retour.

— Silence. — Il se relève. —

Ah ! chère et noble Alceste, âme héroïque et tendre,
Qu'as-tu fait ? Du trépas à quoi bon me défendre,
Si ton pur dévouement me condamne à souffrir,
Vivant, plus de douleur qu'on n'en sent pour mourir ?
Ah ! colombe aux yeux doux de mon seuil envolée,
Comme sans toi ma vie est sombre et désolée !...
A défaut du bonheur, il me reste, il est vrai,
Des devoirs à remplir, — et je les remplirai.
Je saurai vivre, roi, pour mes sujets, — et, père,
Pour ces pauvres enfants, que ta mort désespère.
Mais le roi te devait sa force et sa vertu ;
C'est toi qui relevais son courage abattu,
Et qui de ton grand cœur inspirais sa faiblesse ;
Et, quant au père, — hélas ! est-ce que sa tendresse
Peut remplacer la tienne ? Ah ! même dans mes bras,
Tes enfants orphelins ne s'y tromperont pas ;
Et leur plainte ingénue, et d'autant plus amère,
Me redemandera les baisers de leur mère...
Je vivrai cependant — jusqu'à ce jour, du moins,
Où de ce noble État, agrandi par mes soins,
Je pourrai, sans péril, et sûr de son courage,
Confier à mon fils le royal héritage.

— O Dieux, pressez le temps ! que je sois libre enfin
D'aller rejoindre Alceste et de hâter ma fin.

— Hercule sort, avec Alceste, du bois sacré. — Il laisse dans l'ombre des cyprès la reine, dont la figure voilée se détache en blanc sur le noir feuillage, puis il s'avance vers Admète. —

HERCULE.

Ce désir de la mort où se complaît ta peine,
O roi, n'y cède pas ! — Crois-en le fils d'Alcmène :
Il est encor pour toi d'heureux jours ; et je puis
D'un rayon d'espérance éclairer tes ennuis,
Et chasser de ton cœur la douleur homicide.

ADMÈTE.

J'ai fait ce que j'ai pu, noble et vaillant Alcide,
Pour te céler mon deuil ; et c'est bien malgré moi
Que mon triste secret est venu jusqu'à toi.
Pardonne-moi d'avoir mal caché ma souffrance.
— Quant à faire en mon cœur rayonner l'espérance,
Héros, n'y songe point : mon espérance, hélas !
Est morte avec Alceste et ne renaîtra pas.

H RCULE.

Je comprends les regrets de ton cœur magnanime,
O mon hôte : la cause en est trop légitime.

Cette Alceste, qui fit ta joie et ton bonheur,
Des femmes de son temps était aussi l'honneur.
Mais en offrant pour toi sa vie en sacrifice,
O roi, crois-tu qu'elle ait, pour t'en faire un supplice,
De tes jours presque éteints rallumé le flambeau?
Ne rends pas inutile un dévouement si beau.
Songe qu'en la pleurant aux pleurs tu la condamnes,
Et de ton désespoir crains d'attrister ses mânes.
Époux reconnaissant, tu n'as, sache-le bien!
De t'acquitter envers Alceste qu'un moyen:
C'est — en te rappelant que tu lui dois la vie —
De rouvrir à l'hymen, où l'âge te convie,
Ta pensée, et de rendre à ses enfants chéris,
Dans une jeune femme aux regards attendris,
Leur mère, retrouvée en ta nouvelle épouse.
— Ose encore être heureux! Loin d'en être jalouse,
Ton Alceste l'exige, elle qui n'eut à cœur
Ici-haut et là-bas, ô roi, que ton bonheur.

ADMÈTE.

Eh quoi! mon hôte, ici, près de ce tombeau même,
Couche au morne chevet où dort tout ce que j'aime, —
Quoi! quand mon deuil d'hier me pèse à m'écraser,
Quand sur ma lèvre encor j'ai son dernier baiser, —
Sans pitié, sans respect d'une ombre infortunée,
Tu m'oses conseiller un nouvel hyménée!

Ah ! pour celui qu'Alceste aima, tout est fini ;
Et l'amour de son cœur est à jamais banni.
Est-il donc sous le ciel, est-il une autre femme,
En attraits, en vertus, comparable à cette âme
Que tu viens d'outrager, et que seul je défends ?
Qui peut la remplacer auprès de ses enfants,
Et la faire oublier à son époux en larmes ?

HERCULE.

Oui, tout ce que son sexe a de grâce et de charmes,
Ton Alceste en offrait le modèle accompli,
Et tu serais ingrat de la mettre en oubli.
Ne crois pas toutefois qu'elle emporte avec elle
Cette perfection que son nom seul rappelle :
Plus d'une femme encor, que parent ses vertus,
Sa grâce et ses attraits de pudeur revêtus,
Saurait se dévouer, comme elle, à ta fortune.

ADMÈTE.

Mon hôte, il n'en est pas.

HERCULE

Il en est, au moins, une
Qu'on peut lui comparer, sans amoindrir son prix,
Et que n'atteignent pas tes injustes mépris.

Elle a d'Alceste, avec la taille et le sourire,
L'harmonieux langage où la bonté respire.
Si tu la connaissais, Admète, tu croirais
Revoir le cher objet de tes justes regrets.

ADMÈTE.

Fût-elle, s'il se peut, et plus belle et meilleure
Que cette âme de choix que je regrette et pleure,
Ce ne serait pas elle ! — Et c'est Alceste enfin
Que j'aime sans retour, sans partage et sans fin.

HERCULE.

Écoute, — je comprends, je respecte et j'admire
Cet amour, qui survit à celle qui l'inspire.
Mais ne t'engage pas pour l'avenir, ami.
Crois-moi, loin d'être mort, ton cœur n'est qu'endormi;
Et la vie, et l'amour — qui de la vie est maître —
Provoquant son réveil, y vont bientôt renaître.
Tu chercheras alors, pour un nouvel hymen,
Quelque jeune beauté, front pur et blanche main,
Digne de remplacer ta chère et noble reine ;
Et ta recherche alors sera peut-être vaine...
Quand je viens te l'offrir, et la mettre en tes bras,
Cette compagne, ô roi, ne la repousse pas.
Daigne, du moins, la voir.

— Lui montrant Alceste voilée. —

Regarde : grave et belle,
Cette blanche figure aux longs voiles, c'est elle.

ADMÈTE, à part.

Dieux propices ! grands dieux ! Quel indicible émoi
Vient, par mes yeux ravis, de pénétrer en moi.
Dès un premier regard serais-je donc parjure ?...
Mais non, — car en voyant cette pâle figure,
J'ai cru de mon Alceste (amère et douce erreur !)
Revoir le cher fantôme évoqué par mon cœur.

HERCULE.

Tu ne me réponds pas ; et, comme dans la fièvre,
Je ne sais quel frisson fait remuer ta lèvre. —
Prendrai-je ton silence, ô roi, pour un aveu
Qu'enfin persuadé, tu te rends à mon vœu ?

ADMÈTE.

Las, mais non convaincu, sans plus de résistance,
Héros aux fortes mains, je cède à ton instance.
Puisqu'il faut de mes yeux que je voie au plus tôt
Cette femme inconnue et que tu mets si haut,
Soit ; j'y consens, — d'abord, mon hôte, pour te plaire,
Puis par respect du Dieu que tu nommes ton père. —
Ne m'en veuille donc pas, héros, et prends le soin

De m'excuser toi-même, et près d'elle, au besoin, —
Si, malgré ses attraits, et même en sa présence,
D'un refus persistant je t'afflige et l'offense.
Je te le dis encore : Alceste a sans retour
Emporté dans l'Hadès ma joie et mon amour.

HERCULE.

Puisqu'enfin tu consens à voir, sous les étoiles,
Cette ombre au front divin lever pour toi ses voiles,
Cher Admète, il suffit ; c'est tout ce que je veux.
Ton bonheur va renaître et dépasser tes vœux.
Ose la regarder : ses traits feront le reste,
Car, son voile écarté, tu croiras voir Alceste.

— S'adressant à la reine toujours immobile sous les cyprès. —

Nouvelle Alceste, sors de l'ombre, — et près du roi
Plaide et gagne ta cause, en te montrant.

ALCESTE, rejetant son voile, et s'élançant dans les bras de son époux.

C'est moi !

ADMÈTE, l'entourant de ses bras.

Dieux, qui me la rendez, après l'avoir ravie,
Soyez bénis ! Mon cœur vous doit deux fois la vie.

DIEU ET LES PEUPLES (1)

Par M. Julien TRAVERS
Membre titulaire

Pour bien apprécier l'esprit des nations,
Étudiez leurs mœurs et leurs religions.
Voyez sur quels appuis se fonde leur croyance,
Ce qu'elles ont trouvé dans leur nuit d'ignorance
Pour expliquer ce monde et son immensité,
Le jeu des passions et de la liberté,
L'origine du bien et du mal, les caprices
D'où sortit sans raison l'ordre des sacrifices,
Les pénates sacrés, fétiches des maisons,
Insoucieux d'encens et sourds aux oraisons,
Les figures n'offrant que des magots difformes,
Des bœufs immaculés, des éléphants énormes,
Des reptiles hideux, des chiens, d'ignobles chats;
Allez, interrogez l'homme en tous les climats,

(1) Cette pièce et les suivantes sont extraites d'un volume de poésies inédites.

Des superstitions contemplez les idoles ;
Pénétrez, curieux, l'énigme des symboles,
Et faites hautement ce douloureux aveu :
« Tant vaut l'homme, tant vaut le Dieu. »

INCERTITUDES

Par le Même

Que l'esprit humain est infirme !...
Quelle borne de tout côté !
Il croit voir, il nie, il affirme
Sans découvrir la vérité.

D'où lui vient cette inquiétude
Qu'il s'efforce en vain d'apaiser,
Et les angoisses d'une étude
Qui ne cesse de l'abuser ?

L'univers est le grand problème
Dont nul œil n'atteint l'horizon.
Tout philosophe a son système
Que bat en brèche la raison.

Aux pontifes si je m'adresse,
Nouveau culte en chaque climat.

L'un me dit d'aller à la messe,
L'autre dit : « Adore Brahma. »

Dans le passé que faut-il croire ?
Comment serais-je satisfait
Quand il est certain que l'histoire
Dans chaque siècle se refait ?

Que dire de la politique,
Où chaque tête, chaque avis ;
Où, dès qu'une mouche la pique,
Les frères sont à peine amis ?

Présentement on se travaille
Pour une forme de scrutin ;
Après le gain de la bataille
Sera-t-on sûr de son chemin ?

On a la foi quand on commence ;
Mais on ne sait comment finir,
Et l'on tremble de l'espérance
Dès que l'on sonde l'avenir.

Puis, à des lueurs éphémères,
On caresse l'illusion,
Et par l'abîme des chimères
On court à la déception.

*

Homme faible, poursuis la route
Que Dieu trace à l'humanité;
Doute, sans croire que le doute
Trouve jamais la vérité.

26 mai 1881.

LANGRUNE

Par le Même

Bravant pour mon repos l'opinion commune,
A Luc, à Saint-Aubin je préfère Langrune.

Luc a vu s'élever un splendide château.
— C'est à qui bâtira le chalet le plus beau
Dans le fier Saint-Aubin, autrefois si modeste.
Son rivage pour moi n'a plus cet air agreste
Que j'aimais dans son calme en revenant du bain ;
Je ne vois que villas ! ce n'est plus Saint-Aubin.
Des cabanes sans nombre aux amis de l'étude
Ont par leurs mille bruits ravi la solitude.
Quels cancans-quolibets sur tous les promeneurs !
C'est à s'enfuir !.., je vais chercher la paix ailleurs.
D'un monde si nouveau le luxe m'importune.

★

A Luc, à Saint-Aubin je préfère Langrune,
Où, dans un lieu discret, véritable oasis,
Sur un épais gazon, sous de verts tamaris,
Souvent je vais m'asseoir. — Là, des humains mes frères.
Plein de compassion, je sonde les misères ;
J'en recherche la cause et ne la trouve pas.
Peut-être elle est d'en-haut plus encor que d'en-bas :
L'homme à son Créateur doit d'immenses largesses,
Mais quel entraînement il reçut aux faiblesses!
Le feu des passions par Dieu fut allumé,
Dieu donc a-t-il haï l'homme, ou l'a-t-il aimé ?
Silence à ma raison! loin de moi le blasphème!
N'est-ce pas trop oser que poser le problème ?

★

De moins graves pensers me viennent à l'esprit :
Je lis, et ce n'est pas un roman mal écrit,
Ce n'est pas un discours à flasques périodes,
Mais un piquant journal, le *Moniteur des Modes*.
Des femmes c'est le code, il parle en souverain ;
Ce qu'il prescrit un jour passe le lendemain,
Et toujours obéi par le sexe frivole,
Rubans, robes, chapeaux changent à sa parole.
Fière de son pouvoir dans les climats divers,
La mode à son caprice asservit l'univers :
Rapide comme un vent auquel rien ne résiste,

Elle étouffe en son cours la voix du moraliste,
Qui murmure, et qui gronde, et proteste en son coin,
Et qui crie au scandale et qu'on n'écoute point.
Toujours il en sera pour ses frais d'éloquence;
Il manque à son bon sens le sens de l'élégance;
Il ne se doute pas combien la nouveauté
Jette d'enthousiasme au cœur de la beauté;
Folle de son journal, instrument de conquête,
Objet de son étude en un long tête-à-tête
Où figures et texte irritent ses désirs.
Tels séduisants atours promettent des plaisirs
Qui lui font abjurer le rôle des vestales,
Son but est d'écraser l'orgueil de ses rivales.
D'adorateurs, au bal, quel nombreux contingent
Aura pour l'admirer été plus diligent?
Captiver les regards, pour elle c'est la gloire;
A l'avance son cœur bondit de sa victoire.

Comme elle, souriant de ses illusions,
Je ferme le journal.

A d'autres visions
Je m'abandonne. Hélas! une seule me pèse:
Je me souviens qu'ici, tout près, sur la falaise,
Neuf ans, neuf ans heureux, durant un mois entier,
Philosophant avec mon cher Boulatignier,
Dans les heures du soir nos douces causeries

Repassaient librement le destin de nos vies.
Le mien était obscur ; le sien d'un vif éclat
Avait longtemps brillé dans le Conseil d'État.
En fouillant les trésors de sa riche mémoire,
De ses contemporains il me disait l'histoire ;
Pour citer les auteurs, il n'avait point d'égal :
De Lucrèce, Virgile, Horace et Juvénal,
D'Ovide, de Tibulle et des lettres de Pline,
De Molière et Boileau, de Corneille et Racine,
Il passait à nos temps, habile à louanger
Les contes d'Andrieux, les chants de Béranger,
Béranger, son intime, Andrieux, son vieux maître :
Son admiration me les fit mieux connaître.
Ils l'aimaient l'un et l'autre, ils avaient lu ses vers,
Car il en fait, il a tous les talents divers ;
Il cache ces bijoux par excès de prudence,
Et pourtant il excelle aux vers de circonstance ;
J'en sais de très-jolis qu'il appelle des *riens,*
Et qui m'ont enchanté dans nos longs entretiens,
Entretiens à jamais interdits ! la vieillesse
Au Jura le confine, et moi, dans ma tristesse,
Je le revois aux lieux qu'il ne reverra plus.
Aussi, seul, exhalant des regrets superflus,
Bravant pour mon repos l'opinion commune,
A Luc, à Saint-Aubin, je préfère Langrune.

27, 28 juillet 1881.

TRIOLETS

Par le Même

Qui me rendra mon beau passé ?
Qui me rendra ma belle aurore ?
De mon esprit, presque effacé,
Qui me rendra mon beau passé ?
J'entrevois, par le temps pressé,
Une existence que j'ignore.
Qui me rendra mon beau passé ?
Qui me rendra ma belle aurore ?

Je m'apprête à dire bonsoir,
Averti par le crépuscule.
Dans la tombe tout près de choir,
Je m'apprête à dire bonsoir.
Quand va s'abattre l'éteignoir,
Ne craignez pas que je recule.
Je m'apprête à dire bonsoir,
Averti par le crépuscule.

Femme, enfants, amis, point de pleurs !
Dieu ne connaît que la clémence,
Et pardonne à bien des erreurs.
Femme, enfants, amis, point de pleurs !
Tôt ou tard aux plus grands pécheurs
Il ouvre un cœur plein d'indulgence.
Femme, enfants, amis, point de pleurs !
Dieu ne connaît que la clémence.

A MONSIEUR BOUILLIE

LE CENTIÈME ANNIVERSAIRE DE SA NAISSANCE (10 mai 1881)

En lui présentant un bouquet

Par le Même

Noble vieillard dont la jeunesse,
Honorée en tous ses labeurs,
Se prolongea par la sagesse,
Recevez ce bouquet de fleurs.

Du sentiment il est un gage
Où tous nos cœurs sont de moitié;
Il est l'humble et discret hommage
Du respect et de l'amitié.

Jouissez (c'est notre espérance !)
De nouveaux jours bénis de Dieu;

En lui nous avons confiance
Et pour vous nous formons ce vœu :

« Gardez ce rare privilége
« De braver les assauts du temps,
« Et que le ciel qui vous protége
« Vous donne encore cinquante ans ! »

A UN CENTENAIRE

Par M. FAUVEL

Membre titulaire

Vous centenaire ?... Plus souvent !
A d'autres contez cette histoire.
On vous a cru jusqu'à présent ;
En ceci nul ne peut vous croire.
Plein d'esprit, d'aimable gaîté,
Vous, le plus heureux exemplaire
De la vie et de la santé !...
Non ; vous n'êtes pas centenaire.

Centenaire ! Mais, à cent ans,
Voyez donc quel est sur la terre
L'état de ces vieux monuments.
On n'est plus qu'un homme honoraire ;
On est goutteux depuis longtemps,
Cassé, grincheux, atrabilaire...
Possédez-vous ces agréments ?
Non ; vous n'êtes pas centenaire.

Vainement, pour justifier
Votre fâcheuse outrecuidance,
Vous promenez un vieux papier,
Votre acte — dit-on — de naissance;
En ce siècle civilisé,
Antidater un baptistère
N'est déjà pas si malaisé...
Non; vous n'êtes pas centenaire.

Vos cheveux sont gris; mais hélas!
Cette preuve de l'âge est vaine.
Moi, sans faire tant d'embarras,
J'étais chauve dès la trentaine.
Puis, son couvercle n'y fait rien,
La cervelle est toute l'affaire,
Et la vôtre vous sert trop bien.
Non; vous n'êtes pas centenaire.

Donc à cette velléité
Renoncez; ce n'était, en somme,
Qu'un mouvement de vanité,
Fanfaronnade de jeune homme.
Dans quelque vingt ans, nous pourrons
— Non sans bon avis d'antiquaire —
En reparler, si nous vivons...
Mais vous n'êtes pas centenaire.

LES CHERCHEURS D'ARGENT

SATIRE

Par le Même

Chétif hameau, salut ! je viens te voir encore.
Pour toi je fuis à pied la ville que j'abhorre,
Où, pourtant, tout est plein de charme et d'agrément,
Mais où toujours, partout, chacun parle d'argent,
Où l'on ne peut causer si l'on n'a pour ressource,
Comme tout financier, de l'esprit... plein sa bourse !
Au moins, dans ce village et pauvre et délaissé,
Par le son des écus n'étant plus agacé,
J'aurai, loin d'un négoce où tout n'est qu'imposture,
Pour voir, pour converser, pour penser, la nature ;
Je vais, devant ma porte humble ainsi que mes goûts,
M'asseoir et du trafic ne voir plus les dégoûts ;

Prendre et quitter, vingt fois, dans un jour de paresse,
Un de ces fainéants de Rome ou de la Grèce,
Tibulle, Horace, Homère, un tas de surannés
De qui justice est faite, et si bien détrônés
Par nos bâcleurs de prose ou nos brosseurs de rimes,
Qu'on peut, à bien payer, avoir pour cinq centimes (1).
Je vais fumer ici ma pipe du matin,
Sans qu'un chercheur d'argent traverse mon chemin,
Et, pour m'intéresser, trouble ma promenade
En me disant : « La bourse est en dégringolade ;
J'achète. » Achetez tous, et doublez vos magots ;
Midas fit bien de l'or ; vous n'êtes pas moins sots,
Boursiers, et vous ferez d'aussi rares merveilles ;
Pour avoir ses écus, vous avez ses oreilles...
Au hameau, rien ne luit de menteuses splendeurs ;
Pour en palper l'argent nul n'aspire aux grandeurs ;
Chacun y vit content du champ qu'avait son père ;
Nul n'a faim des honneurs que le chantre et le maire.
Là jamais d'habit noir ne heurte le passant
En courant quémander la place d'un mourant ;
Car, quand les croque-morts nous coffrent dans leurs hottes,
Les plus prompts, dès longtemps, sont chaussés de nos bottes...
Je sais qu'on peut trouver au plus calme séjour
Quelques pauvres richards, que, dès le premier jour,

(1) Les auteurs des publications à un sou.

Le spleen tuera, s'ils n'ont près d'eux, à la campagne,
La spéculation, leur plus chère compagne,
Qui, pour *Journal pour rire,* ont toujours grand ouvert
Celui de l'*Industrie* ou des *Chemins de fer.*
L'autel du veau d'argent n'est jamais sans hommage ;
De dévots il regorge, et, même en ce village,
Un de ces Juifs français peut venir supputer.
Mais c'est l'exception et je puis l'éviter.
Au sein de la cité, c'est la règle, au contraire :
Votre ami, récemment, y mit sa femme en terre
Et vous vous empressez d'y courir, d'y voler ;
Vous demandez à Dieu que, pour le consoler,
Il place en votre bouche une heureuse parole...
Allez, sir Boursicaut mieux que vous le console.
Vous l'abordez l'œil morne et le cœur oppressé :
— Cher ami... — Dieux, dit-il, l'*Orléans* a baissé.
— Une femme si douce et si jeune ravie !
Mais le sort a ses coups. — Oui ; la Bourse varie.
— Mais il vous reste un fils. — Il me reste du *Nord*
A qui la paix va rendre un vigoureux essor ;
Puis les *Autrichiens* ont repris, et j'espère...
— Ont repris quoi ? Milan ? (1) — Leur cours d'avant la guerre.
Vous croyez qu'on vous parle héroïsme et combats ;
Eh ! qu'importe aux boursiers l'honneur de nos soldats !

(1) Cette pièce fut écrite pendant la guerre d'Italie.

Ah ! quant à s'occuper de savoir si la France
Aux Alpes, sur le Rhin reprendra sa puissance,
C'est bon quand on a lu la bourse du matin ;
Aussi commencent-ils leur journal par la fin.
La victoire à la Bourse est la bonne victoire ;
Les écus, c'est l'honneur ; les écus, c'est la gloire ;
Pecunia primùm. Soldats, volez pourtant.
Portez nos aigles haut ; puis qu'on dise : En avant !
Vos marches au galop seront vivement faites,
Car vos *chemins de fer,* ce sont vos baïonnettes !...

Qu'importe, puisqu'enfin j'échappe à la cité,
Que mon village ait peu d'attrait et de gaîté ;
Qu'importe, si j'y vis simple, heureux et tranquille,
Qu'en ces lieux tout soit pauvre et tout riche à la ville ;
Qu'importe qu'un soleil sans rime ni raison
Fasse avec ses rayons un four de ma maison ;
Que son œil grand ouvert, que mon cœur abomine,
Ait cuit la marguerite après la balsamine ;
Que cet œil sans pitié... comme tous les beaux yeux,
Nargue des arrosoirs les jets infructueux ;
Comme un cœur de boursier que le sol soit aride ;
Que de rosée et d'eau la plante y soit avide
Autant que l'est d'argent tout gros spéculateur ;
Que les jours soient sans ombre et les nuits sans fraîcheur ;
Que, gardant ses beaux flots pour un plus beau rivage,
Dieu n'envoie à nos bords qu'un triste clapotage ;

Qu'importe que tout arbre ici soit rabougri ?
Que maigre y soit Cérès et Pan très-mal nourri ?
Qu'importe que le Ciel nous donne en sa colère
Des galets pour gazons, la vase pour rivière,
Pour zéphir un vent d'est à décorner les bœufs,
Pour vaisseaux de haut-bord de sales picoteux,
Pour rossignols la mouette et les courlis sauvages,
De la christe-marine au lieu de pâturages,
Pour femmes... (je vois bien dans ces lieux délaissés
Des fagots en jupon, des femmes, je ne sais)...
Qu'on ait pour horizon la dune interminable,
Pour moisson des ajoncs clair-semés dans du sable...
Ce pays, cent fois triste et cent fois indigent,
Sera mon paradis loin des chercheurs d'argent.



OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

AURIAC (Eugène d'). La corporation des ménétriers et le roi des violons.

BAUDOUIN (Alph.). Revers de médailles.

BEAUREPAIRE (E. de). La Commission militaire et révolutionnaire de Granville.

BLIER (Paul). Alceste, tragi-comédie, scène 1re du 2e acte.

BUCHNER (A.). Essai sur Henri Heine.

CARLEZ (J.). Pierre et Thomas Corneille, librettistes.

CHATEL (Eug.). Archives départementales du Calvados. Rapport du Conservateur.

CHAUVET (Emm.). Galien. Deux chapitres de morale pratique chez les anciens.

CHEVALIER (l'abbé Ulysse). Inventaire des archives des Dauphins à St-André de Grenoble, en 1277 et en 1346. — Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Léoncel, 1re livraison. — Cartulaire municipal de la ville de Montélimar. — Choix de documents historiques inédits sur le Dauphiné. — Diplomatique de Bourgogne par Pierre de Rivaz. — Ordonnances des rois de France ... relatives au Dauphiné. — Cartulaires des Hospitaliers et Templiers en Dauphiné. — Actes capitulaires de l'église

St-Maurice de Vienne. — Nécrologie et cartulaire des Dominicains de Grenoble. — Visites pastorales... des évêques de Grenoble de la maison de Chissé. — Notice analytique sur le Cartulaire d'Aimon de Chissé. — Inventaire des archives dauphinoises de M. H. Morin-Pons.

Croizier (marquis de). L'ouverture du Fleuve Rouge au commerce et les événements du Tong-King (1872-73); Journal de voyage et d'expédition de J. Dupuis. — Les Monuments de l'Ancien Cambodge, classés par provinces.

Cuyper (A.-C. de). Les universités royales en Italie. — L'enseignement technique en Italie. — L'enseignement professionnel en Russie.

Denis. Comédie moyenne.

Desclosières (G.). Biographie des grands inventeurs.

Dulaurier (E.). De l'unité de la matière.

Duval (Louis). Les étapes d'un réquisitionnaire de 1793 en Basse-Normandie... Journal de Perrot. — Un Jurisconsulte républicain au XVI[e] siècle. — Esquisses marchoises, superstitions et légendes. — Notes pour servir à l'histoire de l'église de Montsor. — Les députés de l'Orne, de 1789 à 1815.

Egger. Rapport sur les travaux de l'École française d'Athènes. — Observations sur un papyrus grec. — Mémoire sur cette question : Si les Athéniens ont connu la profession d'avocat.

Fleury. Origines et développements de l'art théâtral dans la province ecclésiastique de Reims.

Florence (Bibliothèque de). Le origini della

lingua poetica italiana (par le Dr Caix). — Del processo morboso del Colera asiatico (par le Dr Pacini). — Il commento di Sabbatai Donnolo sul libro della Creazione. — Il primo anno della clinica ostetrica diretta da Prof. Balocchi. — Favole per una anatomia delle piante aquatiche (par F. Parlatore).

Frère (Ed.). Note bibliographique sur les traductions en vers de l'Imitation de Jésus-Christ, par P. Corneille.

Garnier (J.). Une herborisation dans ma cour. — Notice sur un cachet d'oculiste romain trouvé à Amiens.

Gasté (A.). Quelques documents inédits relatifs à l'administration provinciale sous Louis XIV. — Cicéron, 2e Philippique, nouvelle édition classique, avec notes. — Racine, Les Plaideurs, nouvelle édition classique, avec notes.

Gaugain (J.-M.). Mémoire sur le magnétisme.

Gibert (Eug.). Le mouvement économique en Portugal et le vicomte de San Januario, membre correspondant de la Société académique indo-chinoise.

Guerlin de Guer. Les débits de boissons. — L'instruction primaire aux États-Unis. — Manuel électoral. — Itinéraire du chemin de fer de Caen à la mer. — De l'importance de l'éducation dans une république; conférence par Horace Mann (traduction).

Jardin (Ed.). Une fête chez les Noukahiviens.

Joly (A.). Essais d'histoire du drame roman-

tique. L'amour dans le drame. — Mademoiselle Navarre, comtesse de Mirabeau.

Lecadre (Ad.). Statistique et constitution médicales au Havre, en l'année 1879.

Lecornu (Léon). Mémoire sur l'exploitation de la houille dans le sud du pays de Galles. — Mémoire sur le calcaire carbonifère ... du Derbyshire. — Thèses présentées à la Faculté des Sciences de Paris.

Levardois (Paul). Rapport sur les effets de l'hiver 1879 à 1880, au point de vue horticole.

Le Vavasseur (G.). Monument Mézeray. Notice sur les trois frères Eudes. — Mgr de Salinis. — Croquis à la plume. Esquisses picardes. — Banquet de comice. Lettre au Journal d'Alençon. — De quelques petits poètes normands contemporains de Malherbe. — Courrier d'Italie. Février-Mai 1869. — Scrap-Book. Picardie, 1858-1870. — Les chasses de François I[er] racontées par Louis de Brézé. — SS. Papæ nostro Pio IX carmen dicatum. — Jean de Paris, étude historique. — Bibliographie : La Normandie à l'étranger, par H. de La Ferrière. — Deux toasts portés à l'Association normande. — Souvenirs de collége. 1873-1875-1878-1879. — Bibliographie : Érasme. Étude sur sa vie, par Feugère. — Souvenir du 12 juillet 1874. Toast à La Ferté-Macé. — Étude sur le rôle de quelques poètes pendant les guerres de religion. — Un chapitre d'art poétique. — Lectures à l'Académie d'Amiens. 25 mars 1874, 29 décembre 1877. — Toast porté au banquet de l'Association nor-

mande à St-Valery-en-Caux, le 8 juillet 1877. — Remarques sur quelques expressions usitées en Normandie. — Une petite confidence écrite. — D'Amiens à Paris. Fantaisie grammaticale. — Epicedium. — Notice biographique sur M. Le Harivel-Durocher, sculpteur. — Toast porté au banquet du Comice agricole d'Argentan (14 septembre 1878). — Le Salon de 1879. — Souvenirs du collége d'Argentan. 1828-1833. — Aux Granvillaises. — Études d'après nature. — Inter amicos. — Dans les herbages.

Liard (Louis). Des définitions géométriques et des définitions empiriques. — Les logiciens anglais contemporains. — La science positive et la métaphysique. — Du rôle de l'expérience dans la physique de Descartes. — Le doute et la certitude dans la philosophie de Descartes.

Marchand (Eug.). Conférence sur la doctrine des engrais chimiques. — Note sur la distribution de la chaleur solaire. — De l'utilité de la vérification du lait. — Les champs d'expériences de la Société d'agriculture.

Martin (Th.-H.). — Traditions homériques ... sur le séjour des morts. — Observations et théories des anciens sur les attractions magnétiques.

Michaux (Clovis). La bêtise du génie.

Mocquerys. Recueil de coléoptères anormaux.

Morière (J.). Considérations générales sur la flore fossile. — Crinoïdes des terrains jurassiques du Calvados (2e note). — Note sur l'emploi du sel

en agriculture. — Compte-rendu de la visite faite, le 20 mai 1875, chez M. Lottin de Laval.

Moulin (H.). La Fontaine jugé par Lamartine et par Barthélemy. — Corneille, Boileau, La Bruyère et Quinault, hommes du palais. — Armande Béjart, sa fille et ses deux maris.

Parrot (A.). Mémorial des abbesses de Fontevrault. — Inventaire de l'abbaye royale de Saint-Florent-lès-Saumur.

Poincaré (H.). Sur un mode nouveau de représentation géométrique des formes quadratiques définies ou indéfinies. — Note sur les propriétés des fonctions définies par les équations différentielles. — Thèses présentées à la Faculté des Sciences de Paris pour obtenir le grade de docteur ès sciences mathématiques.

Renier Malherbe. Société libre d'émulation de Liége. Liber memorialis, 1779-1879.

Saffrey (Mme Blanche de). La Grèce à l'Exposition.

Sauvage (H.). Un aumônier du roi Louis XV, l'abbé Odet d'Aydie (Pièces justificatives). — Revue historique, archéologique et monumentale de l'arrondissement de Mortain.

Théry (A.-F.). Cent fables nouvelles.

Tourreil (de). Religion fusionienne.

Travers (J.). Annuaire du département de la Manche. 53e année. 1881.

Wiart. Les mémoires d'un microbe.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

PARIS.

Académie française.
Académie des sciences morales et politiques.
Académie nationale, etc., et Société française de statistique universelle.
Association scientifique de France.
Société philotechnique.
Société de géographie.
Société des antiquaires de France.
Société de l'histoire de France.
Société française de numismatique et d'archéologie.
Société des études historiques (rue Gay-Lussac, 40).
Observatoire de Paris.

DÉPARTEMENTS.

Abbeville. Société d'émulation.
Aix. Académie des sc., agric., arts et belles-lettres.
Amiens. Société des antiquaires de Picardie.
— Académie des sciences, etc., de la Somme.
Angers. Société académique de Maine-et-Loire.
— Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société d'horticulture de Maine-et-Loire.

Angoulême. Société d'agric., etc., de la Charente.
Arras. Société des sciences, lettres et arts.
Autun. Société Éduenne.
Auxerre. Soc. des sciences histor., etc., de l'Yonne.
Avranches. Société d'archéologie, etc.
Bar-le-Duc. Société des lettres, sciences et arts.
Bayeux. Société d'agric., sc., arts et belles-lettres.
Bernay. Section de la Soc. libre d'Évreux.
Besançon. Société des sciences, etc., du Doubs.
— Société d'émulation du Doubs.
Beziers. Société archéologique.
— Société d'étude des sciences naturelles.
Blois. Société des sciences et belles-lettres.
Bône (Algérie). Académie d'Hippone.
Bordeaux. Académie des sc., belles-lettres et arts.
— Société des sc. physiques et naturelles.
— Commission des monuments historiques.
Boulogne-sur-Mer. Société d'agriculture, etc.
— Société académique de l'arrondissement.
Bourg. Société d'émulation et d'agric. de l'Ain.
Bourges. Société des antiquaires du Centre.
Brest. Société académique.
Caen. Société d'agriculture et de commerce.
— Société de médecine.
— Société linnéenne de Normandie.
— Société des antiquaires de Normandie.
— Société des beaux-arts.
— Société d'horticulture du Calvados.
— Association normande.
— Société française d'archéologie.
— Soc. vétérinaire de la Manche et du Calvados.

Cambrai. Société d'émulation.
Cannes. Société des sc. naturelles et historiques.
Châlons. Société d'agricult., etc., de la Marne.
Châlon-sur-Saône. Société d'hist. et d'archéologie.
Chambéry. Académie des sciences, etc., de Savoie.
Cherbourg. Société académique.
— Société des sciences naturelles.
Clermont-Ferrand. Académie des sciences, etc.
Compiègne. Société historique.
Coutances. Société académique du Cotentin.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
— Société médicale.
Douai. Société d'agriculture, sciences et arts.
Draguignan. Société d'études scientifiques et arch.
Dunkerque. Société des lettres, sciences et arts.
Épinal. Société d'émulation du dép. des Vosges.
Évreux. Société libre d'agricult., etc., de l'Eure.
Falaise. Société académique, agricole, etc.
Grenoble. Académie Delphinale.
Guéret. Société des sc. naturelles et d'antiquités.
Havre. Société havraise d'études diverses.
— Société géologique de Normandie.
— Société des sciences et arts, agric. et hort.
Laon. Société académique.
La Roche-sur-Yon. Soc. d'émulation de la Vendée.
Lille. Société des sciences, etc.
Limoges. Société d'agriculture, sciences et arts.
Lisieux. Société d'émulation.
— Société historique.
Lons-le-Saulnier. Société d'émulation du Jura.
Lyon. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Lyon. Société d'agriculture, etc.
Mâcon. Société d'agriculture, etc.
Mans (Le). Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société historique et archéol. du Maine.
Marseille. Académie.
— Société de statistique.
— Société scientifique industrielle.
Montauban. Soc. des sc., etc., de Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. Société d'émulation.
Moulins. Société d'émulation de l'Allier.
Mulhouse. Société industrielle.
Nancy. Société des sciences (ancienne Société des sciences naturelles de Strasbourg).
— Académie de Stanislas.
Nantes. Société académique de la Loire-Inférieure.
Nîmes. Académie du Gard.
Orléans. Société d'agriculture, etc.
Pau. Société des sciences, lettres et arts.
Périgueux. Société hist. et archéol. du Périgord.
Perpignan. Société agricole, scientifique, etc.
Poitiers. Société d'agriculture, sciences et arts.
Pont-à-Mousson. Société philotechnique.
Puy (Le). Société d'agriculture de la Haute-Loire.
Reims. Académie.
Rhodez. Société des lettres, sc. et arts de l'Aveyron.
Rochefort. Société d'agriculture, etc.
Rouen. Société libre d'émulation, etc.
— Académie des sciences, etc.
— Société centrale d'agriculture.
— Société des amis des sciences naturelles.
— Société de l'histoire de Normandie.

Rouen. Société industrielle.
St-Étienne. Société d'agriculture, etc., de la Loire.
St-Lo. Société d'agriculture, d'archéologie, etc.
St-Quentin. Société des sciences, etc., de l'Aisne.
Senlis. Comité archéologique.
Toulon. Société académique du Var.
Toulouse. Académie des Jeux-Floraux.
— Académie des sciences, etc.
— Société d'histoire naturelle.
— Société des sciences phys. et naturelles.
— Société académique hispano-portugaise de Toulouse.
Tours. Société d'agriculture, etc.
Valognes. Société d'archéologie.
Versailles. Société des sciences morales, etc.
Vire. Société Viroise d'émulation.

ÉTRANGER.

Amsterdam. Académie royale des sciences.
— Société royale de zoologie.
Anvers. Académie archéologique de Belgique.
Boston. Acad. américaine des arts et des sciences.
Brünn. Société des sciences naturelles.
Bruxelles. Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
— Société malacologique.
Buffalo. Société des sciences naturelles.
Caire (Le). Société Khédiviale de géographie.
Christiana. Université royale de Norwége.
Colmar. Société d'agriculture du Haut-Rhin.
— Société d'histoire naturelle.

Colombie. Société de médecine.
Columbus. Société d'agriculture de l'Ohio.
Copenhague. Académie royale Danoise des sciences et des lettres.
Essex. Institut d'Essex.
Gand. Société royale des beaux-arts et de littér.
Harlem. Fondation Tayler.
Manchester. Société littéraire et philosophique.
Metz. Académie.
— Société d'histoire naturelle de la Moselle.
Milan. Institut lombard.
New-York. Lycée d'histoire naturelle.
Palerme. Académie des sciences naturelles et économiques.
Philadelphie. Académie des sciences naturelles.
Pise. Institut libre des sciences.
Portland. Société d'histoire naturelle.
Rome. Académie royale des Lincei.
St-Louis. Académie des sciences.
St-Pétersbourg. Société d'archéol. et de numism.
Strasbourg. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.
Sydney. Société royale de la Nouvelle-Galles du Sud.
Trieste. Société adriatique des sciences naturelles.
Washington. Institut Smithsonien.
Wisconsin. Société d'agriculture.



LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er NOVEMBRE 1881.

Bureau

POUR L'ANNÉE 1880-1881.

MM.

DENIS (J.), *président.*
FAYEL, *vice-président.*
GASTÉ, *secrétaire.*
TRAVERS (J.), *secrétaire honoraire.*
CARLEZ, *vice-secrétaire.*
GIRAULT, *trésorier.*

Commission d'impression.

MM.

DENIS, *président.*
GASTÉ, *secrétaire.*
TRAVERS (J.), *secr. hon.*
} membres de droit.

MORIÈRE,
GIRAULT,
JOLY,
DUPONT,
CHATEL,
M. ***
} membres élus.

Membres titulaires.

MM.

TRAVERS, professeur hon. à la Faculté des lettres.
DESBORDEAUX, de la Société d'agriculture.
MORIÈRE, doyen de la Faculté des sciences.
BERTAULD, sénateur, procureur général près la Cour de Cassation.
GIRAULT, professeur hon. à la Faculté des sciences.
CAUVET, professeur à la Faculté de droit.
DU MONCEL, de l'Institut de France.
CHATEL, archiviste du Calvados.
MELON, président du Consistoire.
JOLY, doyen de la Faculté des lettres.
COLLAS, prés. de chambre hon. à la Cour d'appel.
BUCHNER, prof[r] de litt. étr. à la Fac. des lettres.
FAYEL, professeur à l'École de médecine.
DENIS, professeur à la Faculté des lettres.
DUPRAY DE LA MAHÉRIE, cons. à la Cour d'appel.
E.-DESLONGCHAMPS, prof[r] à la Faculté des sc.
DE BEAUREPAIRE, conseiller à la Cour d'appel.
LEGENTIL, ancien professeur au Lycée.
DENIS-DUMONT, prof[r] à l'École de médecine.
DUPONT, conseiller à la Cour d'appel.
CARLEZ (Jules), professeur de musique.
DE FORMIGNY DE LA LONDE, secrétaire de la Société d'agriculture.
CHAUVET, professeur à la Faculté des lettres.
LAVALLEY (Gaston), sous-bibliothécaire.
TRAVERS (Émile), ancien cons. de préfecture.

MAHEUT, professeur à l'École de médecine.
LE ROY DE LANGEVINIÈRE, ancien directeur de l'École secondaire de médecine.
WIART, professeur à l'École de médecine.
CAREL, professeur à l'École de droit.
GASTÉ, chargé de cours à la Faculté des lettres.
DESDEVISES DU DÉZERT, professeur à la Faculté des lettres.
TESSIER, id.
DITTE, prof[r] de chimie à la Faculté des sciences.
GUILLOUARD, professeur à la Faculté de droit.
DE SAINT-GERMAIN, prof[r] à la Fac. des sciences.
BERJOT, chimiste.
BEAUJOUR, ancien notaire.
FAUVEL, juge de paix.
LANFRANC DE PANTHOU, ancien procur. général.
NEYRENEUF, professeur de physique à la Faculté des sciences.
LIARD, recteur de l'Académie de Caen.
HOUYVET, pr. présid. à la Cour d'appel de Caen.
GUERLIN DE GUER, chef de la 1[re] division à la préfecture du Calvados.
POINCARÉ, chargé de cours à la Fac. des sciences.
LECORNU, maître de confér. à la Fac. des sciences.

Membres honoraires.

MM.
Mgr HUGONIN, évêque de Bayeux et Lisieux.
BONNAIRE, prof[r] honoraire à la Fac. des sciences.
DEMOLOMBE, doyen de la Faculté de droit.

LE TELLIER, ancien inspecteur de l'Université.
LE BOUCHER, prof[r] hon. de la Fac. des sciences.
Is. PIERRE, doyen hon. de la Fac. des sciences.

Membres associés-correspondants.

MM.
DIEN, peintre, à Paris.
SERRURIER, docteur en médecine, id.
DESNOYERS (Jules), membre de l'Institut, id.
COUEFFIN, ancien ingénieur géographe, à Bayeux.
M[me] Lucie COUEFFIN, id.
GIRARDIN, ancien recteur de l'Acad. de Clermont.
WOLF (Ferdinand), à Vienne.
TOLLEMER (l'abbé), à Valognes.
MARTIN, doyen hon. de la Fac. des lett., à Rennes.
LEBRETHON, sous-bibliothécaire, à Rouen.
MOLCHNEHT (Dominique), sculpteur, à Paris.
SIMON (Jules), membre de l'Acad. française, id.
BOULATIGNIER, ancien président de la section du contentieux au Conseil d'État, id.
BEUZEVILLE, homme de lettres, à Rouen.
RAVAISSON, membre de l'Institut, à Paris.
DE LA SICOTIÈRE, sénateur, à Alençon.
HOUEL, ancien inspect[r] général des haras, à St-Lo.
HUREL, ancien professeur de rhéthorique, à Paris.
BELLIN (Gaspard), avocat, à Lyon.
DESAINS, membre de l'Institut, à Paris.
DE QUATREFAGES, membre de l'Institut, id.

LALOUEL, ancien professeur, à Sourdeval.
MAIGNIEN, ancien doyen de la Faculté des lettres de Grenoble.
ROUSSET, homme de lettres, à Lyon.
CASTEL, ancien agent voyer chef, à Bayeux.
JAMIN, membre de l'Institut, à Paris.
DELACHAPELLE, ancien professeur, à Cherbourg.
CHARPENTIER, direct. de l'Éc. norm. d'Alençon.
JAMES (Constantin), docteur en médecine, à Paris.
LE HÉRICHER, ancien prof[r] de rhét., à Avranches.
HUE DE CALIGNY, corr. de l'Institut, à Versailles.
EGGER, membre de l'Institut, à Paris.
DELAVIGNE, doyen de la Fac. des lett., à Toulouse.
BOCHER, sénateur, à Paris.
ENDRÈS, ingénieur en chef, à Toulouse.
LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, à Cherbourg.
MÉNANT, vice-président du Trib. civil de Rouen.
DELISLE, adm. gén. de la Biblioth. nat., à Paris.
CHÉRUEL, recteur honoraire d'Académie, id.
DE BUSSCHER, secr. de la Soci[té] royale de Gand.
HALLIWELL (James-Orchard), antiq., à Londres.
ROACH-SMITH (Charles), id. id.
DUVAL-JOUVE, anc. insp[r] d'Acad., à Strasbourg.
GURNEY (Daniel), à Nort-Runcton (Norfolk).
DE GIRARDOT, antiquaire, à Bourges.
MERGET, ancien prof[r] à la Fac. des sc. de Lyon.
QUENAULT-DESRIVIÈRES, anc. provis[r], à Nîmes.
DE CHENNEVIÈRES, anc. direct. des Beaux-Arts.
CHOISY, professeur hon. de rhétorique, à Falaise.
TARDIF (Adolphe), conseiller d'État hon., à Paris.
TARDIF (Jules), archiviste aux Archives nat., id.

LOUANDRE (Charles), homme de lettr., à Paris.
DE SOULTRAIT, trésorier payeur, à Besançon.
HAURÉAU, membre de l'Institut, à Paris.
Mlle A. BOSQUET, femme de lettres, id.
DE ROZIÈRE, sénateur, id.
DAVID (Jules-A.), orientaliste, à Langrune.
LOTTIN DE LAVAL, homme de lett., près Bernay.
AKERMANN, antiquaire, à Londres.
WRIGHT (Thomas), correspondant de l'Institut, id.
MAURY, directeur des Archives nation., à Paris.
Mme PIGAULT, peintre, id.
ÉNAULT (Louis), homme de lettres, id.
LEPELLETIER, conseiller à la Cour de Cassation.
BOVET, ancien bibliothécaire, à Neuchâtel (Suisse).
GARNIER, secr. de la Soc. des Antiq. de Picardie.
SAUVAGE, ancien juge de paix.
GENS, professeur à l'Athénée d'Anvers.
DE PONTGIBAULT (César), à Fontenay (Manche).
LIAIS (Emmanuel), astronome, à Paris.
LE JOLIS (Auguste), naturaliste, à Cherbourg.
LECADRE, docteur en médecine, au Havre.
DU BREIL DE MARZAN, littérateur, à Marzan.
PETIT (J.-L.), antiquaire, à Londres.
POGODINE (Michel), à Moscou.
ENGELSTORF, évêque de Fionie.
DARU, ancien ministre des Affaires étr., à Paris.
LAFFETAY, chanoine et bibliothécaire, à Bayeux.
CUSSON, secrétaire de la mairie de Rouen.
ALLEAUME, de l'École des Chartes, à Paris.
REINVILLIER, docteur en médecine, id.
MARCHAND, pharmacien, à Fécamp.

LE VAVASSEUR, homme de lettres, à Argentan.
DE LA FERRIÈRE, littérateur, à Paris.
MAYER, de la Soc. des Ant. de Londres, à Liverpool.
FABRICIS (Adam), prof^{r} d'hist., à Copenhague.
NICOT, recteur honoraire, à Nîmes.
JARDIN (Éd.), inspecteur des services administratifs de la marine, à Rochefort.
FRANÇOIS, conseiller d'État honoraire, à Paris.
LIVET (Charles), homme de lettres, id.
FLOQUET, corresp. de l'Institut, à Formentin.
FEUILLET (Oct.), de l'Académie française, à Paris.
Mme CAREY, poète anglais, à Brixham.
LE VÉEL, sculpteur, à Paris.
GUESSARD, membre de l'Inst., à Mesnil-Durand.
LAIR (Jules), de l'École des Chartes, à Paris.
D'ESTAINTOT (Robert), avocat, à Rouen.
DE CHARENCEY (H.), linguiste, à Paris.
GAUCHER, prof^{r} de rhét. au lycée Bonaparte, id.
LUCE, auxiliaire et lauréat de l'Institut, id.
GISLAIN-LEMALE, historien, au Havre.
HUARD (Adolphe), homme de lettres, à Paris.
PERIN (Jules), avocat, id.
MORIN, anc. direct^{r} de l'École des scienc. de Rouen.
Mme SEZZI (Esther), à Paris.
DE BEAUREPAIRE (Ch.), archiv. de la Seine-Infér.
BOITEAU (Paul), homme de lettres, à Paris.
ANQUETIL, anc. insp. d'Académie, à Versailles.
VATEL, avocat, à Paris.
LENOEL, sénateur, id.
DE ROBERT DE LA TOUR, docteur en méd., id.
MAREY, professeur au Collége de France, id.

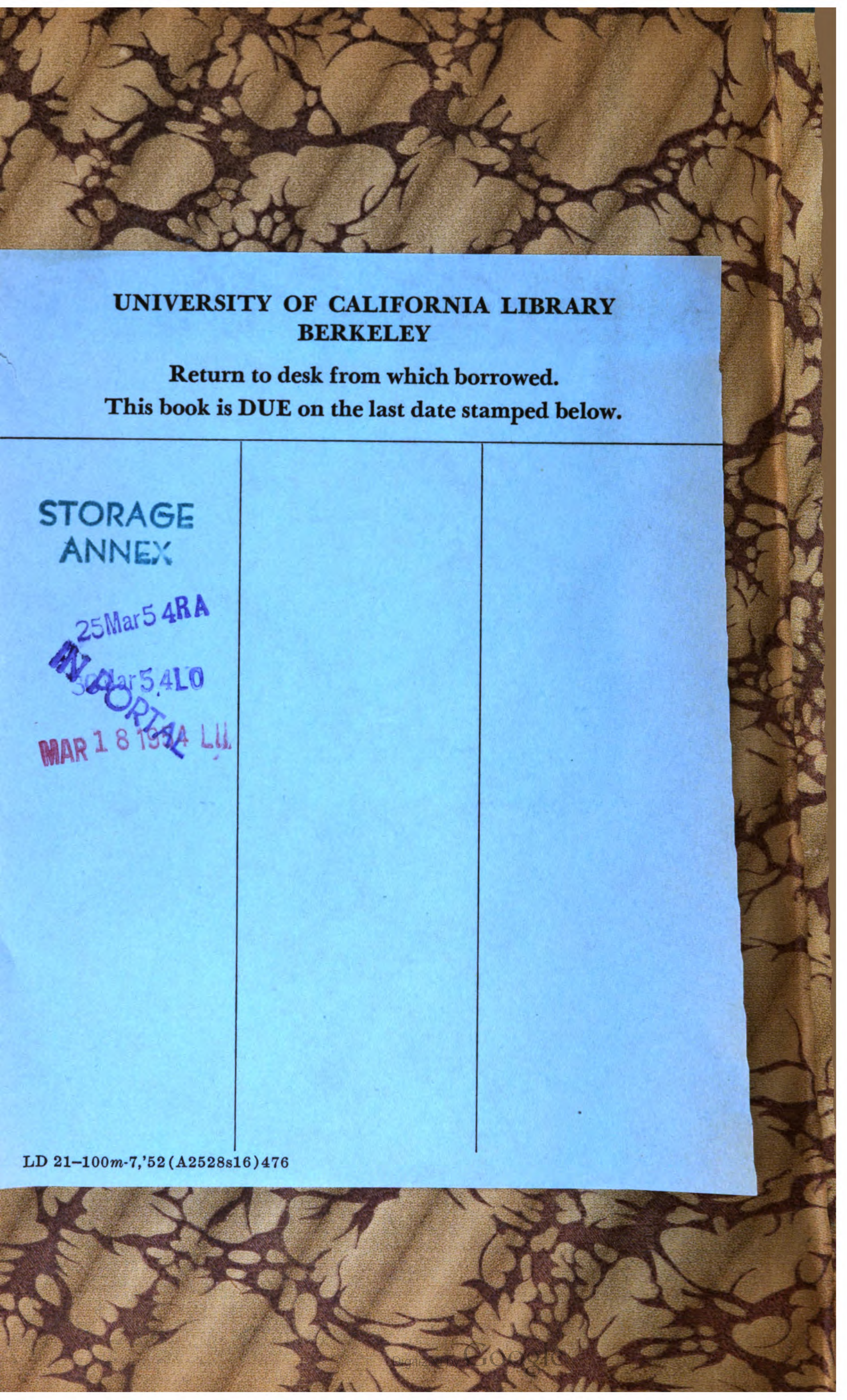
JOAO DA CAMARA LEME, à Madère.
BURKE (Sir Bernard), roi d'armes d'Irlande, à Dublin.
POTIN (Alphonse), homme de lettres, à Paris.
BATAILLARD (Ch.), avocat, id.
GOMARD (Ch.), antiquaire, à St-Quentin.
CORNELIS DE WITT, historien, au Val-Richer.
RIBEYRE (Félix), homme de lettres, à Paris.
HERBERT, professeur de rhétorique, à Bastia.
BERTHIER (Johanny), homme de lettres, à Paris.
COUGNY, inspectr général de l'instr. secondaire, id.
BIGOT, homme de lettres, à Nîmes.
PELLERIN, procureur de la République, au Havre.
CAILLEMER, doyen de la Faculté de droit, à Lyon.
CHARPENTIER, anc. officier supérieur, à Alençon.
QUENAULT, ancien sous-préfet, à Coutances.
CIALDI (Alexandre), à Rome.
BEAUNE, anc. procureur général à la Cour de Lyon.
MILLIEN, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
DE CUYPER, insp. de l'École des mines, à Liége.
BLIER (Paul), professeur au lycée de Coutances.
FIERVILLE (Ch.), proviseur du lycée du Havre.
VILADE (Léon DE), juge au tribunal de Bayeux.
THEUREAU, homme de lettres, à Paris.
DAUSSE, ancien ingénienr en chef, id.
DE SAINT-VENANT, ancien ingén. en chef, id.
DECORDÉ, anc. secrétaire de l'Académie de Rouen.
LEBEURIER (l'abbé), ancien archiviste, à Évreux.
TISSOT (Amédée), bibliothécaire, à Lisieux.
FLAMMARION (Camille, astronome, à Paris.
FRIGOULT, professeur au collége de Cherbourg.

REYNALD, doyen de la Faculté des lettres d'Aix.
ROBINOT BERTRAND, avocat, à Nantes.
HIPPEAU, professeur honor. de Faculté, à Paris.
MARIE, professeur à l'École de droit de Rennes.
Mme DACHÉ, à Bayeux.
VAN BASTELAER, naturaliste, à Charleroy.
THIELENS, id., à Tirlemont.
PUISEUX, insp. gén. hon. de l'instr. prim., à Paris.
LE BRETON, censeur au lycée du Havre.
ROSSIGNOL (Céphas), à Falaise.
WIESENER, ancien profr au lycée Louis-le-Grand.
OLIVIER, inspect. gén. des p. et c., à Brix.
MÉTIVIER, professeur d'histoire, à La Flèche.
DES DIGUÈRES, de la Société des Antiq. de Norm.
FOUCHER DE CAREIL, sénateur, à Paris.
DELORME (René), lauréat de l'Académie, id.
TROCHON, substitut du procureur de la République, à Rouen.
LE CACHEUX (l'abbé), laur. de l'Acad., à Coutances.
DELORME (Achille), ancien préfet du Calvados.
CLAYE (J.), homme de lettres, à Paris.
BRÉAL (Michel), profr au Collége de France, id.
GARNIER (Georges), avocat, à Bayeux.
VALLÈS, ex-insp. gén. des ponts et chaussées, id.
DE MARSY, conservateur du Musée de Compiègne.
LEROY-BEAULIEU, économiste, à Paris.
SOREL (Albert), économiste, id.
PIÉDAGNEL (Alexandre), littérat., à Paris-Passy.
LE PROVOST DE LAUNAY, anc. préf. du Calvados.
GIMET, ancien préfet du Calvados.
WEY (Francis), inspectr hon. des archives, à Paris.

COPPÉE (François), poète dramatique, id.
BOUTMY, dir. de l'École libre des sc. politiques, id.
PEZERIL, sous-intendant militaire, à Nantes.
PARROT, antiquaire, à Angers.
FERRAND, ancien préfet, à Amiens.
BOUET, peintre, à Paris.
LECESNE, conseiller de préfecture, à Arras.
NADAULT DE BUFFON, cons. hon., à Rennes.
BAVELIER (Adrien), anc. avocat au Conseil d'État.
DELISE, conseiller à la Cour de Cassation.
CLOUET, prof. à l'École de médecine de Rouen.
J. D'ARGIS, officier supér. en retraite, à Boulogne.
RAMBAUD, prof. à la Faculté des lettres de Nancy.
BOIVIN-CHAMPEAUX, pr. président, à Bourges.
LOOZ-CORSWAREM (le prince DE), à Huy.
BUCHÈRE, conseiller à la Cour d'appel de Paris.
LAUNAY, professeur d'histoire au lycée de Rouen.
JORET-DESCLOZIÈRES, littérateur, à Paris.
PIQUET, conseiller à la Cour d'appel de Paris.
LE CERF, antiquaire, à Paris.
SEGUIN, ancien recteur de l'Académie de Caen.
SERVOIS, inspecteur général des archives, à Paris.
HÉBERT-DUPERRON, anc. inspecteur d'Académie.
H. MOULIN, de Cherbourg, anc. magistrat, à Paris.
DURET, docteur, prosecteur à la Faculté de Paris.
Mme MARIE de Besneray, à Lisieux.
CHEVALIER (l'abbé ULYSSE), à Valence.

TABLE DES MATIÈRES.

Caen, Typ. F. Le Blanc-Hardel.



UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY
BERKELEY
Return to desk from which borrowed.
This book is DUE on the last date stamped below.
STORAGE
ANNEX
25Mar54RA
IN PORTAL
LD 21-100m-7,'52(A2528s16)476


YC 32304
534677
AS162
A3
1881
UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

